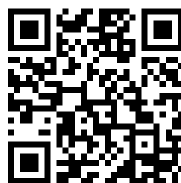
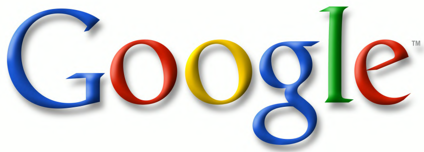






810

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME SIXIÈME.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE D'ÉMILE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

—

1861.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

LE TOMBEAU DE SAINT AY,

Par M. le comte DE PIBRAC.

Sanctorum non modò corpora sed et ipsi loculi et monumenta spiritali gratia conferta sunt.
St. J. CHRYSOSTOME.

Lorsque l'on s'arrête près d'une tombe célèbre sur laquelle se sont agenouillées quarante générations, l'on est involontairement saisi d'un sentiment de respect à la vue d'un monument qui, pendant près de douze siècles, a renfermé les restes d'un personnage illustre par sa naissance et par ses vertus.

Celle que je recommande aujourd'hui à votre attention est vide, il est vrai; mais la spoliation dont elle a été victime, loin de diminuer son mérite, lui donne au contraire un nouveau prix : car ce fut son origine vénérable qui arma contre elle le bras des hommes qui la profanèrent, en la désignant à leur fureur.

C'est en elle que sont venues, pour ainsi dire, se résumer toutes les actions de la vie de celui dont elle reçut jadis les restes, et ce sera l'épitaphe qu'elle va recevoir qui me fournira le plan,

en même temps que l'analyse, du travail que je vais avoir l'honneur de vous lire. Voici cette inscription :

Feretrum sancti Agyli. — Positum, anno 593. — Violatum, anno 1562. — Exaltatum, anno 1860.

Elle rappelle, comme vous le voyez, les trois phases principales de son existence : le jour où elle fut confiée à la terre, celui où elle fut profanée, et le moment où elle vient d'être rendue au culte. Ces trois époques mémorables composeront les trois chapitres que renferme ce mémoire.

CHAPITRE Ier.

VIE DE SAINT AY.

Sa tombe reçoit sa dépouille mortelle.

Avant de quitter la terre, tout homme y joue son rôle ; et lorsque le couvercle de la tombe se referme sur lui, autour d'elle planent encore longtemps les souvenirs qui se rattachent à son existence. Ce sont eux qui, suivant leur nature, conduisent la postérité sur cette dalle funéraire, ou l'en éloignent en lui faisant maudire l'être qu'elle dérobe à ses regards.

Le sépulcre, en effet, n'est-il pas le siége où reste enchaîné l'homme qui paraît au tribunal des siècles? et lorsque nos yeux se fixent sur ce monument, notre esprit cherche à connaître les actions de celui dont il est la dernière demeure : car un des plus nobles comme un des plus puissants instincts du cœur humain est cet amour, qui s'attache à tout ce qui fut grand et bon sur la terre.

Telles furent les réflexions, Messieurs, qui m'engagèrent à vous retracer ici en peu de mots l'histoire de saint Ay. J'ai emprunté ce récit au savant ouvrage des Bollandistes (1), qui paraissent eux-mêmes l'avoir copié littéralement dans un ancien manuscrit

(1) Bolland., t. VI; *Aug.*, 30, p. 566.

appartenant jadis à cette paroisse. Lemaire, Symphorien Guyon, La Saussaye et l'auteur du nouveau bréviaire orléanais se sont inspirés tous les quatre d'après ce document (1), aussi ne diffèrent-ils que par quelques détails de peu d'importance qui, omis chez les uns, sont donnés par les autres. J'ai trouvé enfin dans Mabillon trois relations de la conversion d'Agylus : la première m'a semblée n'être qu'une légère variation de la seconde, qui est due au moine Berthold, auteur du IXe siècle; et la troisième a été écrite au Xe siècle, par le moine Letalde. Toutes les trois se rapprochent beaucoup, pour le fond, du texte cité par les Bollandistes : cependant le récit de ces derniers est plus complet, puisqu'il s'étend jusqu'à la mort de saint Ay; tandis que les premiers ne parlent que de sa conversion, leur but n'étant que de citer, dans cette occasion, un des nombreux miracles de saint Mesmin dont ils racontaient la vie (2). Quant à moi, j'ai préféré remonter au manuscrit qui semble avoir été rédigé au XIIIe siècle, à cette époque où l'on écrivit tant de riches légendes.

Agylus, Agyle ou Ay était d'une noble et puissante famille d'Orléans; sa naissance illustre lui valut, au commencement du VIe siècle, le titre de vicomte (3). C'était alors une charge importante, puisqu'il partageait avec le comte d'Orléans l'administration de cette ville et de tout le pays qui en dépendait. Son excessive sévérité l'avait rendu redoutable aux malfaiteurs; car il ne faisait grâce à aucun de ceux qui tombaient en son pouvoir.

Un jour, un de ses nombreux serviteurs commit une faute : et,

(1) LEMAIRE, édit. 1668, p. 79; — Symphorien GUYON, édit. 1647, p. 146; — *Annales* de La Saussaye, édit. 1615, p. 142; *Bréviaire d'Orléans*, édit. 1771, p. 633.

(2) MABILLON, *Acta sanctor.*, p. 590, 595 et 599.

(3) Le vicomte (*vice comes*) était le lieutenant du comte et portait le nom de vicomtier au XVIe siècle. Comme les comtes, sa juridiction s'étendait sur la ville et sur tout le territoire qui en dépendait. Faustus parle, dans sa vie de saint Maur, de Florus qui, au VIe siècle, était vicomte d'Anjou. Ils étaient toujours choisis par les comtes et rendaient la justice en leur absence.

DUCANGE, N. Ed. T. V.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Edit de Ruinart*, 1699, colon. 260, 283, 1162, 1178, 1193, 282, 461.

désespérant de trouver auprès des hommes un abri contre la colère de son maître, il se réfugia près du tombeau de saint Mesmin situé dans une grotte sur les bords de la Loire.

Agyle envoie ses gardes pour le saisir ; mais en approchant du sanctuaire où repose le saint abbé, ils sont pris d'un tremblement convulsif qui les empêche d'avancer, et, retournant vers leur maître, ils lui racontent ce qui vient de leur arriver. Celui-ci, transporté de colère, refuse d'ajouter foi à leur récit, et montant aussitôt à cheval, il se dirige vers le lieu vénéré qui servait de refuge à son serviteur, pour aller l'en arracher lui-même. Il est déjà à moitié chemin, tout-à-coup son cheval refuse d'avancer. Agyle tombe alors en proie à une espèce de vertige qui lui permet à peine de soulever la tête : de vives douleurs s'emparent en même temps de tous ses membres. A l'instant les gens de sa suite se pressent autour de lui et, le saisissant dans leurs bras, le portent au tombeau de saint Mesmin (1). Là il fait un retour sur lui-même, pleure sa faute et fait vœu, s'il obtient sa guérison, d'élever une chapelle sur la grotte qui renferme les restes de l'abbé de Micy. Ses prières sont bientôt exaucées, il recouvre la santé, et, après avoir pardonné à son esclave, il l'abandonne ainsi que tous ses descendants aux moines de Saint-Mesmin pour le service de leur monastère.

A partir de ce jour, Agyle, ce farouche vicomte d'Orléans, mena une vie exemplaire. Il fit bâtir, pour accomplir son vœu, l'église qui existe encore, et après l'avoir dédiée à saint Mesmin, il lui donna, par acte authentique, son domaine de Béraire. Ce fait mémorable se passait pendant que saint Avit gouvernait le monastère de Micy (2).

Craignant enfin que les hautes fonctions dont il était revêtu ne fussent un obstacle à son salut, il se démit de sa charge de vi-

(1) J'ai retrouvé un fait analogue reproduit presque dans les mêmes termes, par Grégoire de Tours, *Greg. Tur.*, GLOIRE DES MARTYRS, liv. I, ch. 55.

(2) Il existait deux saints du nom d'Avit au commencement du VIe siècle : l'un qui fut abbé de Saint-Mésmin, et l'autre qui gouverna un monastère que Childebert fonda pour lui dans le Perche au milieu du VIe siècle. Grégoire de Tours les a confondus, *Greg. Tur.*, coll. 980.

comte et se retira dans la solitude, employant son temps à soulager les pauvres et à consoler les affligés. Ce fut au milieu de ces pieuses occupations qu'il forma le grand projet d'aller visiter les lieux saints. Il partit donc pour Rome, puis pour Jérusalem où il resta longtemps. Enfin, un jour, il s'embarqua sur un vaisseau qui retournait en France, et après être descendu près d'Arles, il reprit le chemin de Tours où il visita le tombeau de saint Martin. Sentant alors sa fin approcher, il se mit en route à pied pour Orléans; car son désir avait toujours été d'avoir pour dernière demeure la chapelle qu'il avait fondée au-dessus de la grotte où reposait saint Mesmin. Il allait atteindre le but de son voyage, lorsque, passant près d'une maison de campagne qu'il possédait à cinq milles de notre cité, sur les bords de la Loire, il voulut s'y reposer; mais il y fut pris d'une fièvre lente qui devait terminer ses jours. Ce fut alors, dit la légende, qu'un ange lui apparut dans la nuit pour lui annoncer que Dieu l'appellerait à lui le dimanche suivant, et lui ordonnait de se faire enterrer dans la chapelle de l'endroit où il allait mourir. La maladie fit de rapides progrès, Agyle voyant arriver son dernier moment, pria Austrenus, évêque d'Orléans, et saint Mesmin le jeune, alors abbé de Saint-Mesmin (1), de lui administrer les saintes eulogies. Ils se rendirent avec empressement à sa prière, accoururent avec une grande foule de moines et de clercs, et reçurent son dernier soupir le dimanche III des kalendes de septembre.

Une foule immense assista à ses funérailles, et son corps fut déposé avec pompe dans un sépulcre situé derrière l'autel de l'église qui était dédiée à la sainte Vierge.

« *Corpus ejus in ecclesia, quœ ibi erat dicata in honore sanctœ* « *Dei Genitricis virginis Mariœ, retrò altare decenter humatum* « *est* (2). »

(1) Il n'existe aucun renseignement sur l'administration de cet abbé, aussi je n'ai pu m'en servir pour déterminer l'époque de la mort de saint Ay. *Qui post Maximinum profuerint per longum temporis spatium ignoratur. Gallia christiana*, t. VIII, coll. 1528, édit. 1744.

(2) BOLLANDISTES, t. VI, p. 566.

Les Bollandistes, dans ce passage, désignent bien l'endroit qui servi de sépulture à saint Ay; mais ils ne lui donnent pas comme Symphorien

Tels sont les événements racontés dans une légende qui n'existe plus maintenant que dans l'ouvrage des Bollandistes. Elle renferme, comme on le voit, deux ordres de faits bien distincts : les uns appartiennent à l'histoire proprement dite, les autres se rattachent aux circonstances extraordinaires qui accompagnèrent la conversion du vicomte d'Orléans. Laissant de côté pour le moment ces dernières, je ne m'arrêterai qu'aux passages qui ont directement rapport au monument qui m'occupe. Mon but, dans la fin de ce chapitre, étant de préciser le jour où cette tombe reçut les restes du saint personnage dont je viens de vous parler, ainsi que l'endroit où elle a été déposée, pour en conclure ensuite que c'est bien elle qui a servi de dernière demeure à l'ancien gouverneur de notre cité.

La première partie de ce problème est la plus difficile à éclaircir ; car si le manuscrit que nous ont conservé les Bollandistes indique la place où saint Ay a été enseveli, il ne dit rien de l'année de sa mort, dont aucun auteur n'a parlé jusqu'ici ; seulement tous s'accordent pour affirmer qu'il a été administré par Austrenus, et qu'il a quitté ce monde le dimanche III des kalendes de septembre.

Je vais essayer de résoudre cette question à l'aide des données que j'ai à ma disposition. Elles sont au nombre de deux :

La première est que saint Ay a reçu le viatique des mains d'Austrenus, évêque d'Orléans. — La seconde est que, l'année de sa mort, le 30 août était un dimanche.

Or, s'il a été administré par Austrenus, il n'a pu mourir que sous le règne de cet évêque ; et comme ce dernier, d'après La Saussaye, Symphorien Guyon et Heschenius, a occupé le siége épiscopal depuis l'an 590 jusqu'en 609 (1), c'est donc dans ce laps de temps qu'est nécessairement renfermée l'année que je cherche.

Guyon, Lemaire et l'auteur du *Bréviaire*, le titre de fondateur de la chapelle où il fut enseveli. La Saussaye, qui paraît avoir eu sous les yeux le même manuscrit que les Bollandistes, ne donne pas non plus à saint Ay le titre de fondateur; aussi doit-on croire que les trois autres auteurs dont je viens de parler ont pris sur eux cette assertion.

(1) Symphorien GUYON, p. 143 ; — LA SAUSSAYE, p. 142 ; — HESCHENIUS, page 10.

Elle doit encore satisfaire à une autre condition, c'est d'avoir un dimanche précisément le 30 du mois d'août ; mais la fin de ce mois ne présentant généralement rien de remarquable, j'ai dû rattacher ici la question à une donnée plus positive, en me reportant à la fête de Pâques qui se trouve toujours soit à la fin de mars, soit dans le courant d'avril. — Or il est facile de voir, d'un autre côté, que le 30 août ne peut être un dimanche, sans que le 29 mars, le 5, le 12 et le 19 avril ne soient aussi des dimanches ; en cherchant donc l'année de l'épiscopat d'Austrenus où Pâques tombait soit le 29 mars, soit le 5, le 12 ou le 19 avril, j'étais sûr que cette année satisfaisait nécessairement à la condition d'avoir eu un dimanche le 30 août, et par conséquent devait être celle de la mort de saint Ay.

J'appliquai à la solution de ce problème les calculs usités pour ces sortes de recherches, et en comparant mes résultats avec ceux obtenus par M. de Vailly dans les éléments de paléographie, je suis arrivé à dresser le tableau suivant pour tout le temps de l'administration d'Austrenu s:

Pâques tombe :			Pâques tombe :		
ANNÉES.	MARS.	AVRIL.	ANNÉES.	MARS.	AVRIL.
590	26	»	600	»	10
591	»	15	601	26	»
592	»	6	602	»	15
593	29	»	603	»	7
594	»	11	604	22	»
595	»	3	605	»	11
596	»	22	606	»	3
597	»	14	607	23	»
598	30	»	608	»	7
599	»	19	609	30	»

En jetant les yeux sur ce tableau, il est facile de voir que les deux années 593 et 599 sont les deux seules qui aient eu un dimanche au 30 août, puisque ces deux années-là Pâques tombe précisément aux deux quantièmes de mars et d'avril qui entraînent cette conséquence pour le mois d'août; donc saint Ay a dû mourir soit en 593, soit en 599.

Je vais examiner maintenant quelle est la date la plus probable, et, me reportant pour cela à celle de sa conversion, je vois qu'elle eut lieu du vivant de saint Avit, abbé de Saint-Mesmin, et comme saint Avit est mort en 527, c'est donc au plus tard à cette époque que saint Ay s'est converti. Il ne faut pas oublier non plus qu'il remplissait alors les fonctions importantes de sous-gouverneur de la ville, qui supposaient au moins vingt-cinq ans, et s'il avait cet âge en 527, en 593 il devait avoir quatre-vingt-onze ans, et il en aurait eu quatre-vingt-dix-sept en 599. Me voici donc amené à choisir pour l'âge de saint Ay entre quatre-vingt-onze ans et quatre-vingt-dix-sept ans; c'est l'un ou l'autre. Si l'on se rappelle maintenant que lorsqu'il s'arrêta, quelques jours avant sa mort, au domaine où il rendit le dernier soupir, il arrivait directement de Jérusalem, et qu'après avoir traversé la France, il revenait à pied de Tours à Orléans (1); il est rationnel d'admettre qu'il a fait ce trajet pénible plutôt à quatre-vingt-onze ans qu'à quatre-vingt-dix-sept. Et si l'on adopte enfin le premier nombre pour la limite de son âge, la conséquence forcée est qu'il est mort en 593, la IIIe année de l'épiscopat d'Austrenus, la IXe année du règne de Clotaire II et le 30 du mois d'août, jour auquel on célèbre sa fête (2). C'est donc très-

(1) *Repedabat urbem Aurelianensem.* BOLLAND., p. 566.

(2) Si l'on consulte les anciens bréviaires orléanais, la fête de saint Ay ne paraît pas être très-anciennement admise dans les fêtes diocésaines. Je vois, en effet, dans les calendriers de ces livres antiques conservés dans la bibliothèque d'Orléans, qu'en 1491, 1519 et 1542 il n'est question, au 30 août, que de la fête de saint Félix et saint Audacte; puis en 1693, je trouve que l'on fait simplement commémoration de saint Ay. En 1731, la fête porte le titre de *simplex* et en 1771, dans le dernier bréviaire, elle est élevée au rang de semi-double. Cependant je dois dire que Symphorien Guyon, qui écrivait en

probablement en l'année 593 que cette tombe a été placée à l'endroit où je l'ai retrouvée treize cents ans après qu'elle y avait été déposée. C'est cette date que j'ai cru devoir adopter.

Il me reste maintenant à prouver que ce cercueil est bien celui du saint patron dont je viens de parler. Je ne chercherai pas à constater l'identité d'un monument qui ne présente aucun genre d'ornementation, en ayant recours à des appréciations archéologiques qui pourraient paraître hasardées. Depuis deux années, en effet, que j'étudie les sépultures de ces temps reculés, j'avoue que dans les nombreux sarcophages de pierre que j'ai visités, je n'ai pas encore pu distinguer de caractères assez tranchés pour les appliquer d'une manière absolue à la solution du problème important qui m'occupe; mais heureusement ici j'avais des moyens plus sûrs de découvrir la vérité, et ce fut dans l'histoire et dans le sein même de la terre que j'allai la chercher.

Je me reportai donc à la vie de saint Ay, et je vis que ce seigneur fut enterré derrière l'autel de la chapelle Notre-Dame, dont l'auteur du bréviaire lui attribue la construction (1); il devenait alors très-important, après avoir trouvé son tombeau, de s'assurer s'il était seul, et pour cela il fallait découvrir les limites du sanctuaire de la chapelle primitive et explorer l'espace de terrain qu'il renfermait autrefois. C'est dans ce but que je fis exécuter de nouvelles fouilles qui furent couronnées d'un plein succès. En effet, je rencontrai bientôt les fondations de l'antique chapelle mérovingienne enveloppant pour ainsi dire la tombe de saint Ay dans leur ceinture de pierre et prouvant, d'une manière évidente, non-seulement qu'elle était seule dans cet endroit privilégié, mais encore qu'il n'était pas possible d'en mettre une autre près d'elle, puisqu'elle remplissait exactement l'unique espace qui fût disponible derrière l'autel. Il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur le plan que j'ai levé avec soin, pour se

1615, parle de la fête de saint Ay comme se célébrant de son temps dans le village de ce nom. Elle était alors sans doute simplement fête locale, et ce ne fut que vers le milieu du dernier siècle qu'on l'éleva au rang de fête diocésaine.

(1) *Bréviaire* de 1771, lect. III.

faire une idée de cette disposition qui exclut toute hypothèse de sépultures étrangères.

Donc cette tombe que je retrouve seule dans un sanctuaire, au milieu même de cet endroit vénéré où elle occupe exactement la place que lui assigne l'histoire, place qui était réservée aux fondateurs ou aux patrons des églises, ne peut être que celle de saint Ay.

Son identité une fois établie, il me reste à concilier la disposition des lieux où elle est placée avec le texte qui m'a révélé son existence. Je viens de démontrer qu'elle se trouve à l'endroit le plus honorable de l'église réservé aux fondateurs de ces monuments religieux ; mais si j'admets avec Lemaire, Symphorien Guyon et l'auteur du bréviaire que saint Ay ait bâti la chapelle où il a reposé si longtemps, il résulte du texte même de sa vie qu'il n'avait pas l'intention d'y être enseveli ; car l'on voit (1) que c'est seulement à son retour de Jérusalem, et lorsqu'il venait avec l'idée de se faire enterrer dans la chapelle qu'il avait construite au-dessus de la grotte de Saint-Mesmin, qu'étant tombé malade, un ange lui apparut et lui annonça que Dieu voulait qu'il fût inhumé dans la chapelle bâtie sur son domaine en l'honneur de la Vierge :

Corpusculum verò tuum in hoc loco jubet tumulari.

Si donc saint Ay n'avait pas l'intention de choisir cette église pour sa dernière demeure, il n'avait pas dû disposer à l'avance le sépulcre qui devait le recevoir. Aussi me paraît-il évident que la partie des fondations qui l'environnent ne doit dater que de 593, et être par conséquent postérieure de plusieurs années à celle qui appartient à l'église primitive, avec laquelle, du reste, elle ne paraît pas liée. L'on fut alors obligé d'élever le petit bâtiment supplémentaire dont nous retrouvons les traces autour de son cercueil : c'est le seul motif qui justifie la présence de cette

(1) *Ad Aurelianensem repedabat civitatem recto itinere cupiens tumulari in ecclesia quam ipse fundaverat supra beati Maximini mausoleum.* Bolland., t. VII, p. 566.

petite abside dont parle Grégoire de Tours dans la vie de saint Melaine. Elle portait le nom de *Freda* et se trouvait toujours derrière l'autel, au-dessus du tombeau du patron de l'église (1). L'entrée de cette cellule funéraire devait être fermée par la balustrade, qui figure si souvent dans les nombreuses descriptions que le même auteur nous a laissées de ces antiques et vénérables sépultures. Elle a donc été faite pour servir d'abri à la tombe du saint personnage. Je dis pour servir d'abri; car il me paraît démontré que, dans l'origine, ce tombeau était apparent. Ce fait résulte, pour moi, de deux observations principales : la première est relative aux crampons de fer qui retenaient le couvercle, précaution tout-à-fait inutile si la tombe eût été recouverte de terre : aussi n'ai-je jamais rencontré cette particularité dans les cercueils mérovingiens de Verdes et de la Neuville; et la seconde est puisée dans l'histoire même de saint Ay. En effet, l'auteur du manuscrit cité par les Bollandistes, après avoir rapporté la prière que le serviteur d'Agyle adressait à saint Mesmin près de la sépulture duquel il avait cherché un abri, ajoute qu'en priant ainsi il ne cessait de couvrir de baisers le saint tombeau; or, pour qu'il pût l'embrasser ainsi, il fallait qu'il fût à découvert; ceci prouve donc qu'il était alors d'usage de laisser hors de terre la tombe des saints personnages (2).

Du reste, M. de Caumont, en parlant des sépultures mérovingiennes, signale comme cercueils apparents ceux dont les couvercles étaient fixés par des crampons de fer, comme celui de saint Ay. Voici ce que dit à ce sujet ce savant auteur dans son cours d'archéologie : « Quant aux cercueils qui devaient tou-« jours rester apparents, les couvercles étaient ordinairement « scellés avec des crampons de fer (3). »

(1) Ce fait ressort d'une manière évidente de ce passage que Du Cange emprunte à un ancien glossaire : *Absis est freda operculum ligneum quod retrò altare fit super corpora sanctorum :* et l'analogie devient surtout évidente, quand on se rappelle que le corps de saint Ay avait été enseveli derrière l'autel, *retrò altare decenter humatum est.*

(2) *Hœc dicens sæpissime non cessabat deosculari sanctum tumulum.*

(3) De Caumont, *Cours d'archéol.*, t. VI, p. 200.

Les descriptions des nombreux tombeaux de ce genre dont parle Grégoire de Tours dans plusieurs endroits de ses ouvrages (1), attestent qu'ils étaient très-répandus de son temps. Ils se multiplièrent même tellement par la suite, que Théodulfe, évêque d'Orléans, fut obligé, au VIIIe siècle, de rendre une ordonnance pour les faire disparaître sous le pavé des églises qu'ils encombraient (2).

Enfin, au XIIIe siècle, lorsque l'on reconstruisit l'église de Saint-Ay, on recula le mur du sanctuaire, comme l'indique le plan, pour renfermer la tombe dans sa nouvelle enceinte; ce fut à cette époque qu'elle cessa d'être apparente, et avant de la dérober aux regards sous le massif de l'autel, l'on dut en extraire, comme souvenir, les fragments de reliques enlevées au moment de la révolution de la châsse de bois qui existe encore aujourd'hui.

Quant au corps même de saint Ay, il ne paraît pas avoir été déplacé ; car les anciens chroniqueurs, si exacts à raconter les translations des reliques de saint Euverte, de saint Mesmin, de saint Lyphard et de tant d'autres saints du diocèse, ne disent rien de celles de ce saint personnage : et de plus, ce fait semble encore confirmé par le passage du nouveau bréviaire orléanais, dans lequel l'auteur affirme que de son temps, c'est-à-dire en 1771, l'opinion commune était que les restes du saint patron reposaient encore sous l'autel :

Sub altare conditum quiescere traditur.

Pour concilier ce passage avec celui des Bollandistes cité plus haut :

Retrò altare decenter humatum est.

Je remarquai qu'à l'époque de la reconstruction dont je viens de parler, l'autel fut reporté vers l'orient avec le mur du nouveau sanctuaire, et que la tombe n'ayant pas été déplacée alors,

(1) Grégoire de Tours, édit. 1699; col. 525, 802, 925, 1194 et 1308.

(2) *Tumuli qui apparent, profondiùs in terram mittantur et pavimento desuper facto...* Theod., episc. aureli., cap., article IX.

dut se trouver naturellement *sous* l'autel après avoir été *derrière* jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

Il résulte enfin de tout ce qui précède que le sarcorphage de pierre découvert dernièrement dans l'église de saint Ay étant seul dans le sanctuaire à l'endroit désigné par tous les historiens, est bien celui qui a reçu les restes du patron de cette paroisse, mort le 30 août 593. Qu'à cette époque il était apparent et placé derrière l'autel, et que l'on dut faire alors pour le recevoir une construction supplémentaire qui fut adossée au chevet de la chapelle primitive, construction qui fut supprimée plus tard au XIIIe siècle, lorsque la tombe, renfermée dans le nouveau sanctuaire, disparut alors elle-même sous l'autel, détruit seulement depuis quelques années. Nous pouvons donc aujourd'hui graver sur la pierre qui va le recouvrir : *Hic est feretrum sancti Agyli, depositum anno quingentesimo nonagesimo tertio.*

CHAPITRE II.

LA TOMBE DE SAINT AY PROFANÉE.

La sépulture de saint Ay est ouverte devant vous, Messieurs; vous avez sous les yeux un tombeau mérovingien de date certaine, et qui a reçu les restes de l'un des anciens gouverneurs de votre cité, le patron d'une paroisse qui est près de vous.

Mais qu'a-t-elle fait de ce précieux dépôt que lui confiaient, il y a treize cents ans, la douleur et la vénération de nos pères, et que réclament aujourd'hui leurs descendants, au nom de la religion et de la science? demandez-lui, Messieurs, et elle vous répondra avec le prophète :

> *Ejecerunt ossa regum et ossa principum et*
> *ossa sacerdotum et expanderunt ea ad solem*
> *et ad lunam* (1).

(1) ISAIE, chap. VIII, vers. 1.

« Ils ont enlevé du fond de leurs sépulcres les ossements des « rois, des princes et des prêtres, et ils les ont dispersés sous les « rayons du soleil et de l'astre des nuits. »

La France aussi, comme le royaume d'Israël, a eu ses profanateurs. Elle a vu semer sur les dalles de la basilique de Cléry les ossements de ses rois, de ses princes et de ses prêtres; elle a vu brûler sur la place de Meung les reliques du patron de cette ville par ceux mêmes qui allaient violer aussi la sépulture que je viens de rendre à la lumière; et à Saint-Ay, comme ailleurs, j'ai retrouvé les traces de leur passage.

Après avoir cherché inutilement dans l'intérieur du cercueil les ossements qu'il devait renfermer, j'ai poussé mes investigations dans l'intervalle compris entre ses parois et les murs qui l'entouraient. C'est là que j'allais rencontrer ces pièces de conviction qui échappent souvent au coupable, aveuglé par l'action qu'il commet, et qui sont destinées à éclairer un jour le tribunal auquel il doit rendre compte de sa conduite.

A peine les premiers coups de pioche furent-ils donnés que je vis apparaître des ossements humains de la plus grande ancienneté. D'abord un fémur entier, puis un tibia et un péronné brisés par le milieu; plusieurs os des bras, un morceau du crâne; tous ces tristes débris étaient jetés pêle-mêle dans l'étroit espace désigné sur le plan par la lettre E. Après les avoir recueillis avec soin, je les mis dans un coffre scellé et je les envoyai à l'évêché pour les soumettre à l'examen d'une commission ecclésiastique. Je n'ai donc pas à me prononcer ici sur leur degré d'authenticité; tout ce que je puis certifier, en m'appuyant sur l'expérience que j'ai acquise par l'exploration des tombes antiques, c'est que ces ossements peuvent certainement remonter à ces temps reculés, et que la plupart d'entre eux proviennent sans doute de la sépulture primitive.

Continuant toujours mes recherches du côté gauche du cercueil, je rencontrai, vers l'endroit désigné par la lettre I, plusieurs gros morceaux de bois brûlés abandonnés au fond de la fosse; et un peu plus haut, à la même profondeur, une pièce de monnaie au millésime de 1551 qui était à la tête du cercueil, au

point désigné sur le plan par la lettre F. Auprès se trouvait un petit morceau de métal représentant une croix grecque pattée et qui paraît provenir d'une bague très-ancienne (1). Je pense aussi que le fragment d'outil que j'ai extrait du même endroit remonte à la même antiquité (2). Enfin, en dégageant le reste du tour de la tombe, je vis bientôt au milieu des terres qui étaient du côté droit quelques fragments du couvercle qui avait été brisé. C'est aussi là que je recueillis le crampon de fer qui avait servi à le fixer, comme nous l'avons dit plus haut, et que j'aperçus en même temps les trous des quatre autres scellements. Quant à la portion du mur qui formait l'enceinte de la fosse, elle me présenta trois brèches qui me permirent de me rendre compte du travail exécuté par les spoliateurs pour arriver jusqu'à cette sépulture. C'est par le côté gauche qu'ils ont évidemment commencé leurs recherches, et le peu d'importance de la brèche qui existait du côté droit me prouva que cette entaille n'avait été faite que peu d'instants avant que tout fût découvert. Ces trois fouilles enfin, commencées sur trois points différents, attestent que cette profanation a été commise par plusieurs personnes.

En jetant les yeux sur ces ossements entassés, sur ces scellements arrachés, sur ce couvercle mis en pièces et sur ces morceaux de bois brûlés qui sembleraient indiquer qu'une partie des ossements a été la proie des flammes, je ne doutai pas un instant que j'avais devant moi les preuves d'un sacrilége commis sur cette tombe que son antique réputation avait signalée à la rage des profanateurs; mais je vous avoue que jusqu'au moment où je trouvai la médaille dont je vous ai parlé plus haut, j'étais dans la plus grande incertitude sur l'époque à laquelle s'était accompli cet acte de vandalisme. Depuis la mort de saint Ay, combien de bouleversements avaient en effet agité la France, y compris ces invasions terribles des Normands qui désolèrent les rives de la

(1) J'ai reproduit ces deux objets dans la planche II. La monnaie est un douzain frappé à Caen du temps d'Henri II.

(2) Il y a quelques années, en creusant les fondations de la mairie de Saint-Ay, l'on trouva dans une tombe mérovingienne une framée et une petite pioche tout-à-fait semblable à celle-ci. Ces deux objets sont au musée d'Orléans.

Loire pendant tout le cours du IXe siècle; mais cette pièce de monnaie tombée sans doute des vêtements de l'un des coupables, au fond même de cette sépulture qu'il venait de violer, me prouvait évidemment que cette action impie ne pouvait avoir eu lieu qu'après l'année où cette pièce avait été frappée, c'est-à-dire après 1551 ; or, depuis cette époque jusqu'à nos jours, je ne voyais que deux grandes commotions religieuses et sociales qui aient pu amener ce triste résultat : la révolution de 1789 et les guerres de religion. La première époque ne pouvait être admise, car aucun des anciens du pays ne se rappelait avoir entendu parler de la tombe de saint Ay; restait donc la seconde, et c'est celle à laquelle je devais m'arrêter.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce n'était encore qu'une forte présomption, je n'avais aucune preuve historique; et j'avais été vainement consulter à Paris les chroniques de Claude de Sainctes sur le saccagement des églises de l'Orléanais en 1562, ainsi que toutes les histoires protestantes et catholiques que possède la bibliothèque de notre ville. Presque tous ces ouvrages ont un cachet d'exagération dans un sens ou dans l'autre, qui doit inspirer une certaine défiance au lecteur; et d'ailleurs, aucun ne parle de ce qui pouvait s'être passé alors à Saint-Ay, le peu d'importance de ce village aurait dû me le faire prévoir; mais je voulais puiser à toutes les sources. Enfin, après avoir interrogé les documents publiés jusqu'à ce jour, il ne me restait plus, pour compléter mes recherches, qu'à compulser les anciens registres de la paroisse, pour y découvrir quelques notes qui feraient peut-être allusion à ce triste événement. Malheureusement ces pièces ne remontaient pas à cette époque, la plus ancienne n'étant que de l'année 1583. Cependant, après quelques jours, je finis par trouver un acte très-curieux qui fixait d'une manière positive la date de l'événement que je cherchais, et révélait en même temps le nom de l'un des acteurs de cette scène de dévastation : le peu d'étendue de cette pièce me permet de la transcrire tout entière; en voici la copie textuelle (1) :

(1) La planche II en reproduit le fac-simile.

« Le vingt et unième jour de aoust mil cinq cent quatre-vingt-
« neuf, Nicolle, fille de Fransoes le Foye et de Suzayne Thierry,
« sa femme : ladicte Nicolle a été baptisée et nommée par Nicol-
« las Mellot, dit *Brise-Tombe*, nouveau converti (1), son mais-
« tre parain, Suzayne Thierry, femme de Guerin le Coyt, et
« Nicolle, femme de Gentien Beammy. Voir Cahier 1562. Sacri-
« léges cy commis VIII du moys de mai. »

Il est impossible, en lisant cet acte, de ne pas être frappé de la lumière qu'il jette sur la question qui nous occupe. Nous voyons en effet se présenter à l'église, pour y être parrain, un nommé Mellot, dit *Brise-Tombe*, nouveau converti, et le curé, voulant sans doute faire allusion à l'origine du surnom que cet ancien protestant portait depuis vingt-sept années, renvoie le lecteur au registre de 1562 au VIII mai, date de triste mémoire que rappelaient les mots de sacriléges cy-commis, c'est-à-dire commis dans cette église. En rapprochant les mots de brise-tombe et de sacriléges de la date de may 1562, l'on est frappé de la coïncidence qui existe entre ce qui se passait ce jour-là à Saint-Ay et ce que l'on sait des ravages exercés par les protestants à la même époque sur les tombeaux de Cléry et les reliques de saint Lyphard, à Meung. Celui qui, en brisant une tombe dans une église, commettait un sacrilége, devait nécessairement s'adresser à celle du saint qui en était le patron ; car le mot de sacrilége s'applique à la violation d'une chose sacrée ; donc Mellot était un de ceux qui profanèrent cette sépulture le 8 mai 1562.

Maintenant, Messieurs, lorsque vous lirez un jour sur le tombeau de saint Ay : *Violatum est anno millesimo quingentesimo sexagesimo secundo*, vous saurez que c'est à la pioche de l'archéo-

(1) On appelait *nouveaux convertis* ceux qui abandonnaient la religion protestante pour se faire catholiques. Les religieuses de la Croix tenaient à Orléans une maison de nouvelles converties, comme on le voit par les titres de l'abbaye de Voisins.

Il existe dans les registres de Saint-Ay une abjuration faite le 29 mars 1727 d'un nommé Mellot, protestant, qui avait épousé Marie Foucher appartenant à la même religion. Ils se remarient tous les deux devant l'église catholique.

logie, à la médaille de la numismatique et à la vieille charte de la paléographie que vous devez la découverte de cette page lugubre de son histoire.

CHAPITRE III.

LA TOMBE DE SAINT AY RENDUE AU CULTE.

Depuis trois cents ans la terre couvrait les débris de cette profanation : le souvenir s'en était peu à peu effacé de la mémoire des hommes ; et comme les traces que laisse un orage sur le sol sont souvent effacées par celles d'un orage plus grand qui lui succède, de même la tempête qui bouleversa la France pendant les dernières années du XVIIIe siècle avait chassé au loin les vagues souvenirs de celle qui l'avait agitée vers la fin du XVIe. Plus fidèles que les traditions humaines, les dalles de ce sanctuaire conservaient religieusement ce que l'impiété dans sa fureur leur avait abandonné, et le jour approchait où elles allaient enfin s'entr'ouvrir pour rendre à la vénération des fidèles le précieux dépôt qu'elles renfermaient.

Il y a quelques années, M. Thomas, curé de cette paroisse, profitant des immenses réparations que l'on faisait alors à son église, voulut chercher les ossements de son patron ; il fit exécuter une fouille, rencontra un coffre de pierre dont on sonda l'intérieur ; et n'ayant pas trouvé là ce qu'il pensait, il ne poussa pas plus loin ses investigations, et le fit immédiatement recouvrir de terre. Peu de personnes furent témoins de ce fait dont il n'existait aucun procès-verbal, aussi remarquait-on de grandes divergences dans les récits qui se rapportaient à cet événement et dans les renseignements donnés par les témoins oculaires les plus dignes de foi, tant sur sa grandeur que sur son orientation ; deux choses cependant très-importantes : je crois inutile de les énumérer ici ; mais je dois au moins rappeler ces circonstances, puisqu'elles ont été la cause déterminante de mes travaux. Je voulais savoir en effet si réellement ce coffre n'avait

que trois pieds, comme on me l'affirmait; car alors il n'eût été qu'un tombeau d'enfant déposé là avant la construction de la chapelle primitive; mais s'il était plus grand, comme il pouvait fort bien, dans ce cas, avoir servi de sépulture à saint Ay, et être alors entouré de précieux souvenirs, il était du plus haut intérêt pour moi d'éclaircir ce fait important que m'avaient déjà révélé depuis longtemps mes recherches dans les Bollandistes.

Ce fut le deux mai mil huit cent soixante que je me mis sérieusement à l'œuvre. Après avoir fait enlever une partie des dalles au pied de l'autel, je recommandai à mon ouvrier de faire une large tranchée du nord au sud pour prendre en travers la tombe qui allait sans doute du levant au couchant; il l'eût bientôt rencontrée, car elle n'est qu'à trente-cinq centimètres au-dessous du sol. Ce cercueil de pierre est placé dans une fosse entourée de murs en maçonnerie de quatre-vingts centimètres d'épaisseur; ils sont bâtis à chaux et à sable; ce sont les fondations du petit édifice supplémentaire dont nous avons déjà parlé et qui était destiné à recouvrir la tombe. Celle-ci est d'une seule pierre de tuffeau très-poreuse, différant en cela du couvercle qui est de l'Apremont dont le grain est plus serré (1). Elle paraît entièrement taillée au pic. Cet instrument a laissé à la surface de longues rayures disposées en forme de feuilles de fougères, ses arêtes ne présentent même pas ces ciselures que l'on remarque dans certaines tombes mérovingiennes du VII[e] siècle; elle va en s'évasant du fond à l'ouverture et présente à l'intérieur, aux deux extrémités, deux surfaces légèrement courbées qui lui donnent l'apparence du *noffo*, cercueil des premiers Francs; sa coupe horizontale se rapproche de ce trapèze rectangulaire auquel on reconnaît les tombes de ces siècles éloignés. Je n'y ai pas rencontré le trou central destiné à l'écoulement des liquides pendant la décomposition du corps que M. l'abbé Cochet désigne cependant comme très-commun chez les Mérovingiens; mais il est facile de se rendre compte de

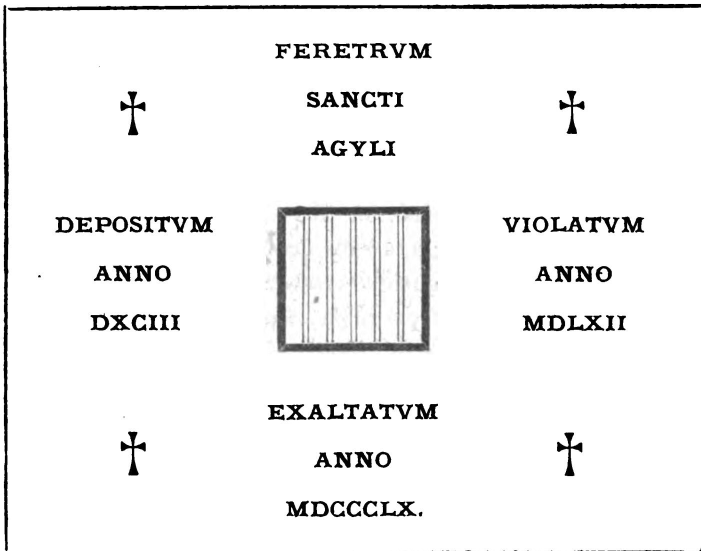
(1) Cette particularité se présente souvent dans ces anciennes sépultures; l'on peut en juger par une tombe mérovingienne que j'ai rapportée de La Neuville et qui est au musée d'Orléans.

son absence en se rappelant que le tombeau de saint Ay était apparent, et qu'il ne pouvait, par conséquent, présenter cette particularité de construction qui n'était applicable qu'aux cercueils destinés à être ensevelis sous la terre. Voici, du reste, quelles sont les dimensions de celui-ci :

		A L'OUVERTURE.	AU FOND.
Largeur	Tête	0^m 46..	0^m 38
	Milieu	0^m 35..	0^m 30
	Pieds	0^m 32..	0^m 21
Longueur		1^m 75..	1^m 60

Sa profondeur est de 48 centimètres, l'épaisseur du fond de 6 centimètres et celle des parois de 8 centimètres. L'axe du milieu de la tombe est à 2^m 78 du mur septentrional du sanctuaire actuel, et le bord extérieur du pied se trouve à 2^m 82 du mur oriental qui forme aujourd'hui le chevet de l'église.

Je ne reviendrai pas ici, Messieurs, sur les divers souvenirs que j'ai rencontrés autour de ce monument, chacun d'eux ayant trouvé sa place dans le cours des chapitres précédents. Je vous ferai seulement observer que les obstacles matériels que l'on rencontre quand on exécute une fouille dans le sanctuaire même d'une église nouvellement restaurée, entravent singulièrement les investigations de l'archéologue; il doit être très-réservé et user avec discrétion des facilités qu'on lui offre. Je n'ai donc pas cru devoir pousser plus loin mes recherches; d'ailleurs j'avais retrouvé les anciennes limites de la chapelle mérovingienne : c'était le cadre qui devait circonscrire mes travaux. Je les suspendis donc, et, laissant la tombe dans la position qu'elle occupe depuis si longtemps, j'ai pris les mesures nécessaires pour qu'il fût possible désormais de l'avoir avec la plus grande facilité. C'est pour atteindre ce but que j'ai fait recouvrir la fosse par une large dalle de pierre, percée au milieu d'une ouverture autour de laquelle j'ai disposé ainsi l'inscription suivante :



En terminant ce mémoire, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler en peu de mots les principaux faits qu'il renferme et la manière dont je vous les ai exposés. Ils sont au nombre de trois : l'origine du tombeau de saint Ay, sa profanation, sa découverte.

Abordant la première question : J'ai puisé dans les anciens auteurs les principaux épisodes de la vie de saint Ay ; je me suis servi du calcul appliqué à l'histoire pour déterminer exactement l'âge de son tombeau : j'ai constaté son identité en prouvant qu'il ne pouvait en exister d'autres près de lui, puisque les murs de la chapelle primitive l'enveloppaient de toutes parts ; enfin j'ai démontré que, dans l'origine, il était exposé à la vue des fidèles.

Passant ensuite à la seconde question, qui résume la seconde période de son existence : J'ai établi d'une manière précise la date de sa spoliation à l'aide de renseignements fournis par le sol lui-même, ainsi que par les médailles et les actes publics. J'en ai conclu que le titre qui l'avait désigné à l'impiété des profanateurs

devait attirer sur lui la vénération des fidèles et l'attention des hommes instruits.

J'ai terminé enfin par la narration des faits et l'exposé des observations auxquelles a donné lieu la découverte d'un monument qui se recommande à vous sous le triple rapport de la religion, de l'histoire et de l'archéologie.

Je m'explique :

Au point de vue religieux, en effet, je dis qu'il mérite notre intérêt : car si l'on expose à la piété des fidèles les parcelles d'un vêtement qui a été porté quelques années seulement par un saint personnage, je ne trouve pas moins digne de leur respect et de leur confiance ce manteau de pierre dans lequel saint Ay est resté enveloppé pendant près de mille ans.

Au point de vue de l'histoire, il réveille encore de nobles souvenirs qui se rattachent aux annales de notre patrie : n'oubliez pas, en effet, que saint Ay était notre compatriote, qu'il était de plus vicomte d'Orléans, et qu'en cette qualité il défendit plus d'une fois les intérêts de nos pères; sa tombe est donc un véritable monument historique pour notre cité.

Au point de vue archéologique, enfin, on ne saurait nier non plus son importance : on trouve, en effet, beaucoup de tombes en pierre de ces siècles barbares; mais comme elles se présentent généralement sans inscription et sans ornements, il est difficile de leur assigner une époque précise, et, par conséquent, d'étudier avec fruit leur caractère et leur forme. Celle-ci offre, au contraire, le grand avantage d'avoir une origine et une date connues, et de pouvoir par conséquent servir de point de comparaison à l'archéologue pour reconnaître l'âge de celles qu'il pourrait trouver ailleurs.

Je croirais, Messieurs, en finissant ce mémoire, manquer au devoir de la reconnaissance, si je n'adressais mes remercîments à M. Caillard, maire de Saint-Ay, qui a bien voulu mettre à ma disposition les registres de la commune, et à M. Thomas, curé de cette paroisse, pour le concours qu'il m'a prêté dans cette occasion ; en suivant avec intérêt mes fouilles, il travaillait à une œuvre qu'il voulait compléter. Quant à moi, j'ai plus d'une fois

quitté l'antique légende et la vieille charte, pour descendre dans l'intérieur du sol lui-même et demander aux couches de la terre ce que les pages de l'histoire ne pouvaient plus m'apprendre. Vous connaissez maintenant le résultat de mes travaux. Il ne me reste plus qu'à recommander à l'autorité ecclésiastique cette précieuse découverte ; l'archéologie lui a payé son tribut, c'est à la religion maintenant à la sanctionner à son tour; sa tâche commence où finit la mienne.

Espérons donc qu'un jour notre vénérable évêque, après avoir rendu au culte la grotte de saint Mesmin, voudra bien recommander aussi à la piété des fidèles un tombeau dont l'existence se relie d'une manière si intime au sanctuaire où reposait le vénérable abbé de Micy.

C'est à sa voix éloquente à faire entendre sur cette pierre où nous venons de graver

Positum et violatum,

le grand mot de réhabilitation, d'honneur et de gloire :

Exaltatum est!

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS ;

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 3 août 1860.

L'archéologie, cette science qui aime à remonter aux sources, à fouiller les entrailles de la terre, à interroger la pierre marquée du cachet du temps, à secouer la poussière des vieux parchemins, a amené depuis quelques années, pour notre province orléanaise, les plus précieuses découvertes. Grâce à elle, des cirques, des théâtres, des thermes, des cités entières sont sortis du

sein des décombres; des tombeaux longtemps oubliés ont révélé leurs secrets. Au sein même de notre académie orléanaise, il s'est trouvé des chercheurs heureux et infatigables, parmi lesquels il faut remarquer M. le vicomte A. de Pibrac.

Non content d'avoir mis à jour les bains romains de Verdes avec leurs curieuses mosaïques, d'avoir le premier exploré un cimetière gaulois dans des conditions jusqu'alors inconnues, il a voulu, par amour pour l'histoire et la religion, nous donner la preuve que le tombeau où avait été déposée la dépouille mortelle du vicomte d'Orléans Agylus, honoré dans l'Eglise sous le nom de saint Ay, occupait encore aujourd'hui la place qui lui avait été assignée à la fin du VIe siècle. Le succès a couronné son entreprise, et sa découverte lui a fourni la matière d'un mémoire dont j'ai, Messieurs, à vous entretenir.

Un mémoire sur un fait historique tire toute sa valeur de la certitude des documents, de l'évidence des preuves qu'apporte l'auteur. J'ai donc à examiner si M. de Pibrac a puisé aux meilleures sources historiques, et si la vérité de sa narration est démontrée par les raisons qu'il allègue.

Le mémoire de M. de Pibrac est divisé en trois chapitres, dont le premier a pour titre : *Vie de saint Ay;* le second : *La tombe de saint Ay profanée ;* le dernier : *La tombe de saint Ay rendue au culte.*

1° VIE DE SAINT AY.

Notre savant et laborieux collègue, Messieurs, avant d'écrire la vie de saint Ay, a consulté l'ouvrage si précieux que nous ont laissé les Bollandistes et que nous devons regretter de ne pas posséder dans notre bibliothèque publique. Il y a trouvé un document du plus grand intérêt, emprunté à un vieux manuscrit qui se conservait dans l'église de Saint-Ay, et auquel les annalistes d'Orléans semblent avoir demandé ce qu'ils nous disent du comte Agylus. Quelle est l'autorité de ce manuscrit? Messieurs, celle que nous reconnaissons aux chroniques acceptées par les populations qu'elles intéressent, par des contemporains graves qui nous les ont transmises, plus ou moins rapprochées des faits

qu'elles racontent, et s'accordant avec d'autres récits dus à des auteurs et à des temps différents. Or, Messieurs, tous ceux qui ont parlé du comte Agylus, Bertold, moine de Micy, qui vivait au IXe siècle, et ne faisait que revêtir d'un nouveau style une histoire bien antérieure, comme il le dit lui-même; un biographe ano nyme de saint Mesmin, presque contemporain de saint Ay, racontent d'Agylus à peu près les mêmes faits que le chroniqueur qui a laissé son manuscrit à l'église de Saint-Ay.

Tous nous présentent le vicomte d'Orléans comme un homme puissant par ses richesses et sa position. Tous nous disent qu'il fut cruellement puni pour avoir violé le droit d'asile qu'implorait un de ses esclaves fugitifs sur le tombeau de saint Mesmin. Tous admettent sa conversion et parlent de ses pieuses libéralités lorsqu'il fut converti. La chronique conservée dans l'église de Saint-Ay complète celle de Bertold et de l'auteur anonyme de la vie de saint Mesmin, en nous apprenant le pélerinage d'Agylus à Rome et en Palestine, et en nous révélant les circonstances de sa mort et de sa sépulture. Au XVIe siècle, Surius et l'Espagnol Rybadeneyra, dans leur *Vie des Saints*, confirment la vérité de cette chronique. Au XVIIIe siècle, à une époque de critique sévère, l'autorité épiscopale permet l'introduction dans le Bréviaire d'Orléans d'un extrait de cette même chronique.

M. de Pibrac, dans son abrégé de la vie de saint Ay, nous expose donc des faits que la plus saine critique peut admettre.

Il s'applique surtout à préciser la date de la mort de saint Ay et le lieu de sa sépulture, et il a raison, puisque le sujet de son mémoire est le tombeau du vicomte d'Orléans retrouvé par lui.

Les chroniqueurs qui fixent sa mort au III des calendes de septembre se taisent sur l'année où elle arriva; mais notre savant collègue, au moyen d'un calcul laborieux et d'inductions parfaitement logiques, établit qu'elle dut avoir lieu en 593.

Le manuscrit, conservé longtemps dans l'église de St-Ay, dit que le corps d'Agylus fut déposé dans une église dédiée à Notre-Dame, derrière l'autel, sur un territoire situé à cinq milles d'Orléans et appartenant au comte Agylus. L'église actuelle de Saint-Ay est bien à la distance d'Orléans indiquée dans le manuscrit;

mais le tombeau découvert par M. de Pibrac se trouve en avant de l'autel au lieu d'être derrière. Cette circonstance n'a point découragé notre patient collègue, pas plus que la légende du bréviaire d'Orléans, qui place le tombeau sous l'autel. M. de Pibrac a fait pratiquer des fouilles qui, conduites avec intelligence, ont mis à jour les fondations de l'église primitive. Il a relevé le plan des premières constructions, de celles qui furent opérées au XIIIe siècle, et enfin du prolongement exécuté dernièrement. Ce plan, d'une exactitude rigoureuse, fait de suite comprendre comment le tombeau qui avait d'abord été placé derrière l'autel, se trouva ensuite dessous, puis enfin en avant. L'édicule qui reçut le corps d'Agylus au VIe siècle formait, à l'orient de la chapelle primitive, une sorte de parallélogramme étroit, correspondant aux lignes quadrangulaires du cercueil en pierre. Il avait dû être construit pour protéger la tombe et la relier à la chapelle de Notre-Dame. Au XIIIe siècle, on encadra la chapelle et le tombeau dans une église plus vaste, et le corps de saint Ay se trouva posé sous l'autel érigé alors. Il y a quelques années, un supplément fut ajouté à l'église du XIIIe siècle, du côté de l'orient, l'autel porté plus à l'est, et le tombeau se trouva alors naturellement en avant. Tous ces détails sont donnés par l'auteur du mémoire avec une clarté et une précision qui ne laissent pas la moindre incertitude dans l'esprit. M. de Pibrac n'est pas moins dans le vrai, lorsqu'il assure que l'orientation du cercueil découvert prouve qu'il renfermait un laïc et non un ecclésiastique, et que, dans le principe, le cercueil était apparent, puisque le couvercle en était scellé avec des crampons de fer.

Passons maintenant au chapitre second.

2° TOMBE DE SAINT AY PROFANÉE.

Dans le second chapitre de son mémoire, notre collègue nous raconte comment il est parvenu à découvrir que la tombe de saint Ay avait été profanée, et à quelle époque la profanation avait eu lieu.

Pendant la première moitié de ce que l'on est convenu d'appeler le moyen-âge, et même peut-être encore un peu plus tard, les reliques des saints furent presque partout enlevées de leurs tombeaux et placées dans des châsses très-riches pour être exposées à la vénération des fidèles. Auparavant, ou elles reposaient dans des cryptes sur lesquelles assez souvent on élevait le principal autel des églises, ou elles étaient placées sous l'autel même, pour rappeler l'usage des premiers chrétiens qui célébraient les saints mystères sur la tombe des martyrs. Les pages de nos livres liturgiques sont remplies de ces mots : *Susceptio reliquiarum sancti*, etc. Ces mots ne se retrouvent pas dans les livres où il est question de saint Ay et de son culte, ni dans le martyrologe du chapitre de saint Aignan, qui honorait Agylus comme un bienfaiteur, ni dans le bréviaire d'Orléans, où sa fête est indiquée à la date du 30 août. On pouvait donc espérer que le tombeau du vicomte d'Orléans, tellement oublié dans ces derniers temps, qu'aucun terroriste n'avait songé à le visiter pour le dépouiller, renfermait encore les restes sacrés qui lui avaient été confiés ; mais quand il apparut, il se trouva vide et privé de son couvercle.

En dehors, à droite et à gauche gisaient, avec les fragments de la pierre de recouvrement, des ossements humains très-anciens. Par qui et quand avaient été mis là ces ossements? Aucun document ne donnait une réponse. Une pièce de monnaie frappée en 1551 commença à jeter un peu de lumière, enfin un acte de 1589, retrouvé par M. de Pibrac dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Saint-Ay, donna la certitude que cette paroisse avait eu, en 1562, le sort de Cléry et de Meung, c'est-à-dire que son église et le tombeau de son patron avaient été profanés par les huguenots.

Des morceaux de bois brûlés, les scellements du couvercle arrachés, des os de dates différentes jetés çà et là sans ordre et mélangés, rappelaient ce qui s'était passé partout, dans notre province, à la date de 1562; comment une main sacrilége avait fouillé les tombes les plus vénérées, brûlé les reliques des saints ou mêlé à leurs ossements des ossements étrangers pour empêcher de les reconnaître.

Nous devons ici rendre hommage au zèle et à la persévérance de M. de Pibrac, qui est parvenu à établir un fait très-important dont il ne restait aucun souvenir, et qui explique la présence d'os appartenant à des individus différents auprès de la tombe de saint Ay.

3° LA TOMBE DE SAINT AY RENDUE AU CULTE.

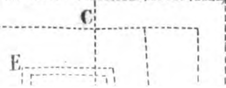
Dans ce dernier chapitre, l'auteur du mémoire raconte comment son attention fut appelée sur le tombeau de saint Ay par un essai de fouille que M. le curé de Saint-Ay fit dans son église il y a quelques années, et auquel il ne donna pas de suite.

M. de Pibrac, informé qu'un cercueil en pierre avait été aperçu dans le sanctuaire, étudia avec soin tout ce qui tient à l'histoire du vicomte d'Orléans saint Ay, et lorsqu'il eut réuni tous les documents qui pouvaient l'éclairer dans ses recherches, il se mit à l'œuvre pour retrouver le tombeau du saint patron de la paroisse et établir son authenticité. Son entreprise, Messieurs, mérite d'autant plus d'éloge, qu'il s'est chargé de tous les frais qu'ont entraînés ses investigations. Nous n'en sommes pas surpris. Nous savons que M. le vicomte de Pibrac est habitué, non pas à faire la guerre, mais à enrichir la science à ses dépens, et nous sommes heureux de lui en donner ici le témoignage.

Mais poursuivons l'examen de son mémoire. M. de Pibrac entre dans les détails les plus précis sur la manière dont il a conduit les fouilles, sur la nature, la forme, la position et les dimensions du cercueil qui avait renfermé le corps de saint Ay. Il propose l'inscription à mettre sur la pierre tombale qui doit à l'avenir recouvrir le tombeau; puis il résume lui-même son mémoire, fait ressortir l'importance de la découverte opérée à Saint-Ay, et termine par un vœu que nous formons tous assurément, le vœu que l'éminent prélat, qui a bien voulu ajouter l'éclat de son éloquence à la solennité, qui a rendu au tombeau de saint Mesmin son auréole de gloire, consente à payer le même tribut au tombeau de saint Ay.

Un bon livre, a-t-on répété souvent, est une bonne action. Disons, nous, Messieurs, un bon mémoire est une bonne action.

Planche 1.



XVIIIe Siècle.
ÉGLISE DE St AY.
Plan Comparatif des trois Sanctuaires.
XIIIe Siècle.
VIe Siècle.
C
E

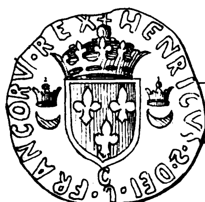
Extrait des registres de l'état-civil de St. Ay, T. 1. p. 20.

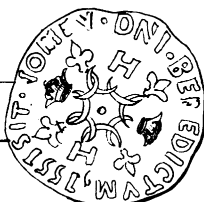
FAC-SIMILE.

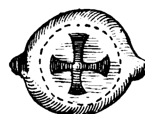
Le XX[illegible] jour de aoust [illegible] v[illegible]
neuf nicolle fille de francoys le-
Roy et de Yzabeau [illegible] sa femme
la ditte nicolle a esté baptyzée et
nommée par nicollas [illegible] de
[illegible] [illegible]
par [illegible] femme
de [illegible] et nicolle
femme de [illegible]

[illegible] 1562. [illegible]
[illegible]

Piéce de monnaie et anneau trouvés dans le tombeau de St. Ay.







B

Cte de Pibrac delin.

Lith. Emile Puget et Cie

Eh bien! le mémoire de M. de Pibrac est bon, parce qu'il ne s'appuie que sur des documents certains, parce qu'il apporte des preuves, parce qu'il n'a pas été fait avec précipitation, parce qu'il ne donne pas pour une certitude ce qui n'est qu'une présomption, parce qu'il ne substitue pas les rêves de l'imagination aux faits de l'histoire. Il y a là de la méthode, de l'ordre et de la logique.

M. de Pibrac devait nous faire connaître saint Ay sans nous donner son histoire détaillée, sans discuter les variations que présentent les différentes chroniques; il nous raconte brièvement sa vie, sa sépulture.

Il devait surtout s'appliquer à bien déterminer le lieu du tombeau, à démontrer que nul autre n'avait pu occuper cet emplacement; à expliquer pourquoi il se trouvait vide, et à quelle époque la dépouille qu'il renfermait avait été enlevée. Sous ce rapport, le mémoire ne laisse rien à désirer.

Peut-être l'auteur, car il nous permettra, je pense, de lui soumettre nos observations, peut-être l'auteur aurait-il dû donner plus d'attention à la circonstance qu'il nous révèle à la page 14 de son mémoire : savoir qu'il existe dans l'église de Saint-Ay un reliquaire en bois où se trouvaient, avant la révolution, des reliques du vicomte Agylus. Sa tombe avait donc été ouverte à une certaine époque pour en extraire les ossements renfermés dans le reliquaire en bois. Quelle est cette époque? Quels ossements furent retirés? C'est un point à éclaircir.

Dans le titre du chapitre III : « *La tombe de saint Ay rendue au culte*, » M. de Pibrac a peut-être un peu préjugé la question à résoudre; mais nous avons la confiance que l'autorité ecclésiastique lui donnera raison.

Il a fait sagement de laisser à qui de droit à prononcer sur l'authenticité des ossements retrouvés.

La réserve en matière de jugement est surtout nécessaire en archéologie. La paternité n'a point aveuglé notre savant collègue à l'endroit de son œuvre. Il présente modestement les faits; il tire des conclusions, sans les imposer, et fait preuve tout à la fois d'un zèle infatigable, d'une science réelle et étendue, d'une sagesse rare.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'AGE GÉOLOGIQUE DE LA SOLOGNE;

Par M. Lockhart.

Séance du 6 juillet 1860.

Le terrain géologique de la Sologne est difficile à étudier et à classer. Dans diverses publications sur la géologie et la paléontologie de l'Orléanais insérées dans les Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans (1), j'ai parlé du terrain meuble de la Sologne et de quelques lambeaux du même terrain situés sur la rive droite de la Loire. Dans ces écrits, j'ai varié sur leur position géognostique, et j'ai placé avec doute ces terrains, tantôt dans la période tertiaire, tantôt dans la période quaternaire; les géologues ne s'étonneront pas de ces hésitations, qui ne cessent souvent qu'après des examens réitérés.

Au premier aperçu, en effet, cette vaste et profonde masse meuble de matériaux siliceux, argileux et de fragments roulés, qui constituent le sol de la Sologne, ne paraît être qu'une seule formation diluvienne qu'on pouvait placer dans la période tertiaire ou dans la période quaternaire, le doute était permis; un examen plus approfondi m'a déterminé depuis à distinguer dans ce vaste dépôt meuble deux étages différents : l'un inférieur, que je placerai dans la période tertiaire; l'autre supérieur, que je laisserai dans la période quaternaire (2).

Je vais développer les motifs qui m'ont amené à proposer cette séparation, et d'abord, en quelque endroit qu'on perce la masse meuble qui forme la Sologne, on arrive plus ou moins profondément à la formation des calcaires lacustres supérieurs de l'Or-

(1) Années 1821, 1827, 1829, 1837, 1846, 1850, 1851, 1856, 1859.
(2) Période alluviale, étage diluvien de M. Cordier.

léanais (1) qui constituent le sous-sol de tout le département du Loiret, la partie inférieure du dépôt meuble repose sur ce calcaire et lui paraît associée ; cette partie inférieure se compose de sables de diverses couleurs plus ou moins ferrugineux, et d'argiles homogènes qui ne paraissent pas avoir changé de place ; ces substances remplissent les anfractuosités et les plissements des couches calcaires et présentent une sorte de stratification ondulée. Cette relation de la partie inférieure du dépôt meuble avec les couches calcaires tertiaires indique déjà qu'elle a été formée dans la même période tertiaire. Si maintenant nous observons les islots arénacés qu'on trouve en beaucoup d'endroits sur la rive droite de la Loire, on voit tout de suite qu'ils se composent des mêmes éléments minéralogiques et présentent le même *facies* que le terrain solonais. Leur partie inférieure est semblable à la partie inférieure de la Sologne ; elle est de même supportée par le calcaire lacustre orléanais auquel elle est également associée ; mais ici je trouve une raison encore plus déterminante pour placer cette tranche inférieure dans la période tertiaire, c'est la découverte sur quinze points au moins de la rive droite de fossiles en place, non roulés et bien conservés ; ces fossiles, qui appartiennent à des genres de mammifères de la période tertiaire et qui sont mêlés à des coquilles lacustres, autorisent encore à regarder l'étage inférieur du terrain solonais et celui des lambeaux de même nature de la rive droite comme identiques, contemporains, et appartenant à la période tertiaire soit par leur concordance constante avec les calcaires tertiaires, soit par leurs fossiles. Je n'ai pas encore rencontré, il est vrai, des débris organiques fossiles à la base de la partie inférieure des sables de la Sologne, comme cela est arrivé dans les mêmes sables de la rive droite ; mais on ne peut assurer qu'un jour on n'en rencontrera pas dans cette contrée.

Si l'on passe maintenant à l'examen de la partie supérieure du terrain solonais, on remarque qu'elle se compose de maté-

(1) Période paléothérienne, étage des molosses de M. Cordier. Troisième groupe tertiaire de M. d'Archiac.

riaux confusément mêlés et roulés ; les uns sont d'un grand volume, les autres sont de plus petite dimension ; les premiers sont des blocs de poudingue siliceux quelquefois d'un mètre cube; les seconds moins gros sont des fragments de silex, de quartz hyalin, de quartzites, de grès, d'arkose, et même de granit et de gneiss ; on trouve assez abondamment mêlés à ces fragments de roches des débris organiques roulés, pétrifiés en silex, tels que des échinites, des pectinites, des ammonites, des morceaux de palmiers et autres bois; tous ces objets viennent évidemment par transports violents, principalement des terrains crétacés, du terrain des argiles plastiques, et aussi d'autres formations plus anciennes et plus éloignées; on ne trouve enfin à cette surface aucun objet qui paraisse encore à sa place primitive.

Un *facies* semblable existe à la partie supérieure des islots siliceux fossilifères de la rive droite ; on y trouve également des roches et des fossiles roulés pareils à ceux de la Sologne. La similitude de la partie supérieure de ces islots, avec la partie supérieure du terrain solonais proprement dit, annonce la contemporanéité de ces localités séparées par la Loire, et permet leur division en deux étages, l'un tertiaire, l'autre quaternaire.

Une objection pourra être faite au système stratigraphique que je propose pour la Sologne. Je vais aller au-devant ; la masse meuble qui compose cette contrée comprend, à l'une de ses extrémités, une petite portion du terrain tertiaire marin des faluns (1). On pourrait demander quelle est la place qu'on doit lui donner dans le système proposé ; deux savants géologues (2) ont paru trancher cette difficulté en supposant que les sables de la Sologne étaient la continuation du terrain des faluns; j'ai déjà combattu cette assertion et je vais résoudre l'objection que j'ai devancée. Le terrain des faluns ne se mêle pas par passage insensible avec les sables de la Sologne ; j'ai visité plusieurs fois cette formation marine intéressante à étudier, et je crois pouvoir affirmer que la mer qui a déposé les faluns est postérieure à la

(1) Période paléothérienne, étage des faluns de M. Cordier.
(2) MM. d'Archiac et V. Raulin.

formation des calcaires et des sables inférieurs de la Sologne avec lesquels elle a fait rivage. En effet, les bords de cette mer ont atteint et glissé sur la Sologne jusqu'à des limites qu'on distingue facilement; ces limites présentent les caractères d'un rivage; les dépôts qu'a laissés cette mer sont tout différents des sables de la Sologne; ils contiennent une masse immense de débris fossiles marins, tandis que les sables de la Sologne n'en présentent aucun vestige. Sur ces limites, les flots de cette mer ont dû battre longtemps la bordure des bancs calcaires, car on y distingue de nombreuses traces de coquilles marines perforantes, et on y remarque des fragments calcaires usés régulièrement en corniche. De ces faits on peut conclure que la mer des faluns a été momentanément contemporaine des calcaires orléanais et des sables qu'ils supportaient, mais qu'elle était d'une formation plus nouvelle, puisque les calcaires se trouvent placés sous les dépôts qu'elle a laissés et que ses bords ont été usés par les flots. Ces faits reconnus, je dis que mon premier étage de sable est plus ancien que le terrain des faluns; que celui-ci est d'une formation intermédiaire entre mes deux étages, et que mon deuxième étage erratique est survenu après le dessèchement de la mer des faluns et a glissé en même temps sur les calcaires; sur les premiers sables et sur les dépôts de cette mer que nous regardons comme le dernier produit de l'époque tertiaire, tandis que notre second étage solonais serait le premier produit de l'époque quaternaire. Un autre fait vient encore à l'appui de cette opinion : on trouve abondamment dans les faluns des débris organiques de mammifères semblables à ceux des sables fossilifères que j'ai cités; ces débris proviennent évidemment des animaux qui vivaient alors sur les continents avoisinants, c'est-à-dire sur mon terrain meuble inférieur fossilifère orléanais.

Ces débris de mammifères charriés dans cette mer par les courants de cette époque se sont trouvés à nu à son dessèchement avec les débris marins qu'elle a laissés si abondamment sur son lit, soit en disparaissant subitement, soit en se retirant successivement par la Touraine et l'Anjou, où elle a laissé aussi de nombreux dépôts marins. Cette petite apparition des faluns sur les

confins ouest de la Sologne, loin de combattre mon système, vient plutôt le confirmer; car au-dessous de ces faluns j'ai retrouvé mon étage inférieur, et au-dessus j'ai reconnu les blocs erratiques de mon étage supérieur.

Je crois que l'ensemble de ces observations, toutes prises sur les lieux, vient appuyer suffisamment la division en deux étages que je propose d'établir, et autorise à considérer l'étage inférieur du terrain solonais comme dépendant de la période tertiaire, tandis que la partie supérieure appartiendrait à l'époque quaternaire; l'étage inférieur aurait été plus ou moins profondément remanié par les courants qui ont transporté les roches roulées et les fossiles roulés qu'on trouve à l'étage supérieur.

Différents sondages exécutés à diverses profondeurs sur les limites et au centre même de la Sologne, notamment à Orléans, Sennely, Vernon, La Ferté-Saint-Aignan, etc., ont tous atteint la formation calcaire qui supporte le terrain solonais; aucun n'est parvenu au-dessous de ces calcaires, c'est-à-dire au terrain crétacé qui les supporte; tous ces sondages, poussés à 80 mètres environ, avaient pour but de fournir des marnes à l'agriculture; mais l'extraction est devenue trop coûteuse à cette profondeur, et ce n'est que sur les limites de la Sologne, où la formation calcaire et même celle de la craie se relèvent, qu'on a pu trouver la marne avec avantage.

RÉSUMÉ.

Tout ce qui précède me permet de formuler ainsi la coupe figurative de la structure de la Sologne, en commençant par les degrés inférieurs de l'échelle géologique :

1° Formation crétacée se relevant seulement sur quelques points de son contour et qu'on n'a pas atteinte dans les parties centrales.

2° Formation tertiaire des calcaires lacustres supérieurs à hélices, planorbes, lymnées, et présentant des débris fossiles de mammifères sur un seul point connu (1).

(1) Montabuzard, commune d'Ingré (Loiret).

3° Etage meuble inférieur tertiaire, subordonné à la formation ci-dessus et contenant des débris organiques fossiles nombreux de mammifères de l'époque tertiaire; ces débris ne se sont encore rencontrés que sur la rive droite de la Loire.

4° Formation tertiaire marine des faluns glissant sur l'étage ci-dessus et se montrant sur les deux rives de la Loire (1).

5° Etage meuble supérieur de transport ne présentant que des débris roulés et des fossiles roulés provenant d'anciens terrains et charriés par un courant diluvien général ou partiel.

6° Terrain moderne formé par les phénomènes actuels.

7° Terre végétale formée à la superficie du sol par les détritus et le mélange des terrains précédents.

Dans cet écrit, j'ai voulu utiliser des recherches multipliées et de nombreuses observations; si mes opinions sur le classement géologique de la Sologne trouvent des contradicteurs éclairés, ce travail aura peut-être l'avantage de provoquer de nouveaux examens, en épargnant aux observateurs qui me suivront dans cette voie des courses inutiles et un temps précieux (2).

(1) Notamment à Pont-Levoy, Thénay, Soing et autres points (rive gauche), et à Villebaron (rive droite).

(2) Au moment de livrer ce mémoire à l'impression, j'apprends que M. le marquis de Vibraye vient de trouver un dépôt d'ossements fossiles dans la commune de Chitenay, située sur la rive gauche de la Loire, en Sologne. Cette importante découverte justifie pleinement mes prévisions exprimées page 35, et si, comme je le suppose, ce nouveau gisement n'est pas dépendant du terrain des faluns, son existence vient appuyer le classement que j'ai proposé sur la position géologique des terrains meubles de la Sologne. Les débris organiques de ce dépôt seraient alors identiques et contemporains de ceux que j'ai signalés dans les sables de la rive droite dans un grand nombre de localités.

OBSERVATIONS, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR QUELQUES DOUTES SURVENUS RELATIVEMENT A L'EFFICACITÉ DE L'AZOTE DANS LES ENGRAIS;

Par M. A. DE TRISTAN.

Séance du 18 *janvier* 1861.

Une discussion s'est engagée dernièrement dans la presse agricole, relativement à l'utilité de la présence de l'azote dans les engrais; nous aurions pu attendre le résultat de nouvelles expériences pour formuler nous-même nos observations, mais des éléments propres à la discussion s'étant produits sous nos yeux, et presque dans le sein de notre Société, votre section d'agriculture, bien qu'insuffisamment renseignée encore, a pensé qu'il ne serait pas convenable qu'elle parût y rester étrangère, d'autant plus qu'elle a été quelque peu mise en demeure à cet égard.

On sait que les travaux d'habiles chimistes ou agronomes, MM. Boussingault, Liebig, Payen, de Gasparin, etc., etc., ont depuis longtemps préconisé l'efficacité de l'azote ou des sels ammoniacaux dans les engrais; la pratique a obéi aux conseils de la théorie, et, jusqu'à présent, a paru s'en bien trouver; on a cherché des moyens pour enrichir les engrais de cette substance élémentaire, ou pour l'y maintenir lorsqu'elle s'y était développée; on a tenté de mettre directement l'air atmosphérique à contribution; on a retenu dans les fumiers, par le plâtre ou l'acide sulfurique, les gaz ammoniacaux que la manipulation de ces fumiers n'en faisait que trop échapper; on a affirmé que tout cela était bon, et les praticiens ont accepté cette donnée.

Cependant, chose assez surprenante, en dépit de cet amas de preuves quelques réclamations, quelques doutes même ont surgi dernièrement; sont-ils le résultat d'expériences ou d'obser-

vations incomplètes? cela est fort probable, et l'avenir le prouvera; mais ces doutes ont été trop nettement jetés au public pour qu'il n'y ait pas lieu à se mettre promptement en garde et à se prémunir contre un abandon prématuré de méthodes que l'expérience jusqu'à présent avait semblé justifier.

On a été jusqu'à faire entendre que cette recherche de l'azote pour les engrais ne reposait que sur un préjugé.

Nous nous préoccuperons tout d'abord d'une lettre insérée dans le journal la *Presse* du 25 novembre dernier, par un savant géologue, M. Nérée-Boubée, et nous la combattrons immédiatement. Dans cette lettre, M. Nérée-Boubée s'attache à démontrer que ce n'est pas l'azote, comme le pensent de nombreux savants ou agronomes, qui donne la fertilité au sol, mais bien les éléments minéraux et primordiaux dont le sol est composé. Il cite principalement contre la nécessité de l'azote les produits obtenus de la méthode de l'écobuage. Cette méthode, dit-il, qui consiste dans l'incinération des matières végétales mortes ou vivantes, a pour résultat de dépouiller le sol de son azote, de son hydrogène, de son oxigène, de son acide carbonique, etc., et cependant, conclut-il, en général cette méthode réussit; donc l'azote n'est pour rien dans la réussite, et si les agronomes les plus instruits ont abandonné ce procédé, c'est par suite d'un préjugé fondé sur la théorie chimique.

D'abord nous répondrons à cela qu'il est à notre connaissance qu'une foule de petits agriculteurs qui, pour leurs cultures, ne prennent conseil que de leur expérience et de l'empirisme, repoussent eux-mêmes l'écobuage comme préjudiciable au bon entretien de leurs terres. S'il réussit bien pour un ou deux ans, le sol épuisé devient ensuite infertile, et ne peut se reconstituer que par les plus grands efforts; que M. Nérée-Boubée, qui appelle toute l'Europe à faire à ce sujet une expérience qu'il avoue n'avoir pas tentée lui-même, vienne faire un examen comparatif des produits d'un même champ dont quatre ou cinq ans auparavant une moitié aura été défrichée par l'écobuage, et l'autre par de bons labours à la charrue, il restera convaincu, au contraire, du pernicieux effet de l'écobuage. Maintenant, s'il veut une rai-

son de l'efficacité de ce fumier *désazoté*, ainsi qu'il nomme le résidu de l'écobuage, nous lui donnons la suivante qui a bien sa valeur :

On sait que par l'écobuage on n'enlève, pour la réduire en cendres, qu'une très-mince couche de la superficie du sol ou du friche, 4 ou 5 centimètres au plus, laquelle ensuite, à l'état de cendres, ne recouvre plus le sol en moyenne, après l'expansion, que d'une épaisseur de 2 ou 3 centimètres à peine; si l'on fait bien, pour l'emblavure on mêle cette légère couche au moyen de la charrue, avec le sol inférieur, et nous prétendons affirmer que, par cette immixtion, les principes contenus dans les cendres déterminent les jeunes plantes à chercher et à retrouver, tout aussi bien dans le plan inférieur que dans l'air, les éléments de végétation détruits par l'écobuage. Le sol s'est effrité par ce double emploi de l'azote, et de fortes fumures, ordinairement très-azotées, sont seules dans le cas de le rétablir. Nous sommes persuadé que c'est là la cause de la réussite réelle, mais éphémère, de la méthode que produit M. Nérée-Boubée comme exemple du peu d'utilité de l'azote.

Mais il ne s'en tient pas là ; il invoque en outre l'expérience faite cette année par M. Demond, notre collègue; et c'est surtout la conclusion de cette expérience qui a éveillé l'attention de la section d'agriculture de la Société ; elle ne pouvait rester muette sur un travail exécuté près d'elle, quand des organes lointains en faisaient un élément de leurs dissertations : et cela d'autant moins que M. Demond a donné lui-même connaissance à la Société de ce travail.

M. Demond, d'après son exposé, a divisé son terrain agricole en 32 planches de 25 centiares chacune, après avoir préalablement analysé son sol qu'il déclare identique dans toute sa surface. Des façons uniformes furent données à toutes les planches; une planche, dont le produit devait servir de base de comparaison, ne reçut pas d'engrais ; des engrais différents, mais pour un prix égal sur chacune, furent répandus sur les trente et une autres; puis un blé de même espèce et en quantité égale fut semé sur le tout.

Le produit de deux années consécutives d'emblavure sur chacune de ces planches sert de champ de comparaison à M. Demond pour éprouver la valeur relative de chacune des fumures à prix égal.

Puis il en tire cette observation dont se saisit évidemment M. Nérée-Boubée, comme d'un fait absolu, sans réplique, à savoir que : *On serait en droit de conclure que la richesse des récoltes dépend de toute autre chose que de la quantité d'azote qui peut être contenue dans l'engrais employé.*

En effet, il résulte de l'examen : 1° Que la poudre de laine, par exemple, qui, pour une quantité de 750 kilos, à raison de 120 fr., répandue sur l'hectare, contient 13 k. 725 d'azote, a un rendement supérieur en grain et en paille à la corne de pieds de cheval qui, pour le même prix, fournit à l'hectare 78 k. 240 g. d'azote;

2° Que la charrée, dont M. Demond ne dose pas l'azote, vu la petite quantité, l'emporte sur d'autres engrais dont plusieurs fournissent à l'hectare près de 100 kilos d'azote;

3° Que l'engrais Pen-Bron, qui ne fournit à l'hectare que 8 k. 125 d'azote, est supérieur au fumier de cheval qui fournit au sol 80 k. de ce corps, et aux chairs desséchées qui en donnent 84, 160;

4° Que l'engrais Lainé ne fournit que 6 k. 480 d'azote, et donne un produit plus élevé que le chiffon qui apporte 130 k. d'azote à l'hectare;

5° Que les débris de coquillages, qui renferment à peine quelques traces de ce corps, l'emportent sur le fumier de porc qui fournit au sol 92, 320 d'azote.

Disons avant tout qu'un fait nous a singulièrement surpris dans les expériences de M. Demond ; nous voyons dans la colonne du rendement en grain de chaque planche, pour la première année, que la planche sans engrais a produit une quantité qui revient au riche rendement de 38 h. 80 par hectare ; ce résultat est dû à la fertilité antérieure du sol, fertilité commune à toutes les planches ; or, nous remarquons à la colonne du rendement de la deuxième année que non-seulement aucun des produits des trente et une autres planches n'a atteint ce rende-

ment de 38 h. 80, mais, même que dans beaucoup, il a été au-dessous de la moitié. Comment se fait-il que, pendant la première année, la culture ait apporté dans la fertilité du sol un bouleversement tel que, pour la deuxième année, le rendement de toutes les planches soit resté inférieur à celui de la planche cultivée l'année précédente sans engrais?

Il y a là une donnée qui nous échappe et qui rend suspect le canevas sur lequel M. Demond a construit son expérience. Si le sol primitif était de nature à produire partout sans engrais 38 h. 80 de grain par hectare, comment cette quantité ne s'est-elle pas maintenue, pour la deuxième année, dans les trente et une planches qui avaient reçu, la première année, un engrais?

Or, il y a lieu de croire que le sol primitif devait sa richesse à de puissantes fumures données précédemment, et dès lors la table d'expérimentation n'étant pas rase, des combinaisons imprévues ont pu se produire dès la première année et infirmer la précision des épreuves.

Et en second lieu, nous regrettons l'exiguité même des terrains d'expérience pour la solution d'un procès aussi intéressant; on conçoit en effet qu'une volée de moineaux, un travail de taupes soit suffisant pour déranger l'économie d'un si petit espace et fausser les éléments d'une sérieuse comparaison.

Mais arrivons à la discussion des exemples produits par M. Demond.

Des cinq exemples cités, il en est deux que nous considérons comme hors de la question : celui de la charrée et celui des débris de coquillages.

La charrée, qui ne contient guère que des alcalis, de la potasse, par exemple, puis de la silice et de l'alumine calcinée, n'agit évidemment sur le sol que comme les cendres d'écobuage; elle donne un élan; mais est-il dit que la beauté des premiers résultats se maintiendra? Nous sommes au contraire convaincus que si l'on persévérait à employer uniquement la charrée comme engrais dans une terre labourable, on finirait par l'épuiser, bien que cette charrée, par suite de son emploi pour les lessives, renferme quelques éléments organiques ou azotés.

Il en est presque de même de l'exemple tiré de l'emploi des débris de coquillages; ces débris ne renferment guère que des sels de chaux, et dès lors ils agissent comme les amendements calcaires et non comme les engrais proprement dits; qu'on persévère à les employer sans autre fumure, et on verra dans quel état sera le sol au bout de cinq ou six ans et peut-être avant. Pourquoi M. Demond n'a-t-il pas aussi fait une expérience spéciale avec la marne, avec des faluns, autres débris de coquillages? C'est parce qu'il sait fort bien que ces substances n'agissent longtemps impunément sur le sol que lorsqu'elles sont combinées. Il aurait dû voir qu'il en devait être de même des débris de coquillages, des cendres, des charrées, etc.

Viennent les trois autres exemples qui, certes, sont spécieux; mais qu'on y regarde de près.

Rappelons d'abord qu'il est connu depuis longtemps que l'azote n'agit jamais seul, qu'il ne s'assimile facilement qu'en présence des sels de chaux, des phosphates surtout, puis des carbonates et des sulfates; de plus, que cette assimilation ne se fait que lorsque l'azote ou le phosphate de chaux, par exemple, se trouvent en contact dans des proportions déterminées, de sorte que, lorsqu'il y a excès de l'un ou de l'autre, l'excédant reste inerte, destiné, sans être perdu, à des combinaisons futures, lorsqu'aura lieu une nouvelle rencontre avec l'élément sympathique. Cela posé, examinons les trois exemples.

La poudre de laine, il est vrai, pour la quantité répandue sur un hectare, ne contiendrait que 13 k. 725 g. ou 1, 83 pour cent d'azote; mais aussi nous trouvons, d'après le tableau de M. Demond, qu'elle leur tient en présence une quantité de phosphate et de carbonate de chaux qui dépasse 9 p. °/₀; tandis que si la corne de pieds de cheval contient 13, 04 p. °/₀ d'azote, elle leur présente à peine 0, 50 p. °/₀ de sels de chaux; de là l'inertie momentanée de la plus grande partie de son azote.

3ᵉ *Exemple.* L'engrais Pen-Bron ne contient que 1, 07 p. °/₀ d'azote, mais il a aussi de 10 à 12 p. °/₀ de sels de chaux; tandis que le fumier de cheval contenant une grande quantité d'azote

ainsi que les chairs desséchées, ont peu ou point de sels de chaux pour se combiner avec elle.

4° *Exemple.* L'engrais Lainé ne fournit que 0, 27 pour cent d'azote, mais 8 ou 9 p. °/₀ de sels de chaux; tandis que le chiffon, qui apporte 13 p. °/₀ de son poids en azote, n'a certainement dans sa composition qu'une quantité à peu près nulle de sels de chaux.

On peut donc conclure, d'après ces remarques qui se coordonnent très-bien dans les trois exemples, que ce n'est en effet nullement l'azote seul qui fait la loi à la végétation, mais l'azote quand il se trouve en présence d'une suffisante proportion de sels de chaux pour le mettre en action.

Nous attaquons donc, jusqu'à plus ample informé, les conclusions de MM. Nérée-Boubée et Demond. Nous engageons vivement la persévérante patience de ce dernier à continuer ses expériences, à les faire sur une plus grande échelle, s'il lui est possible; à les limiter à l'éclaircissement du doute que sa publication même à fait naître dans quelques esprits; à mettre dans son terrain d'essai, sans avoir égard au prix, une substance très-azotée, telle que la corne de pieds de cheval ou le chiffon, en présence d'une forte quantité de sels de chaux, telle que des marnes, des débris de coquillages, des phosphates, du noir animal. Nous l'engagerons à faire ensuite quelques expériences successives, pendant plusieurs années, uniquement avec ces sels de chaux, et même avec des charrées; nous croyons qu'il arrivera promptement à reconnaître dans ce dernier cas une atténuation dans la fertilité de son sol. Nous lui demanderons aussi de tâcher d'éviter certaines erreurs de chiffres très-faciles à voir dans l'ensemble de son travail, notamment dans le prix de la charrée et dans l'évaluation de la quantité des sommes à laquelle répondraient par hectare les 25 centilitres qu'il a répandus sur chacune de ses 32 planches, ce qui fait un hectolitre seulement et non deux, comme il le dit. Ces erreurs, très-concevables, du reste, dans des expériences aussi minutieuses et aussi détaillées, peuvent néanmoins en faire redouter d'autres dans des analyses importantes et plus concluantes.

S'il veut se rendre à notre avis, il complétera une œuvre dont les prémisses lui assurent déjà la reconnaissance des hommes d'étude et de pratique.

Nota. On peut lire dans le numéro du journal la *Presse*, du 16 décembre dernier, un long article très-bien raisonné, signé Crussard, où sont discutées à fond les conclusions de M. Demond, et dans lequel, nous réservant l'initiative de nos remarques, nous en avons trouvé la confirmation.

SUR UN DROIT QUI APPARTENAIT AUTREFOIS A L'EXÉCUTEUR DES HAUTES-ŒUVRES D'ORLÉANS;

Par M. J. Loiseleur.

Séance du 1er février 1861.

On appelait havée ou havage le droit de prendre, dans les marchés et halles, autant de grains ou de fruits qu'en peut contenir la main.

Les mots *hava*, *havus*, *havata*, *haveia*, *havetus* sont indiqués, dans le supplément au dictionnaire de Du Cange, comme une sorte de mesure pour les grains ; le mot *havata* s'applique à la fois à la mesure et au droit de la prélever sur les grains et fruits vendus dans les marchés ; enfin les vocables *havadium* et *havagium* qu'on trouve dans le dictionnaire que nous venons de nommer paraissent s'appliquer au droit uniquement. Tous ces mots sont probablement dérivés du bas breton *havaich*, *hauvagh*, qui signifie une poignée (1).

(1) Ferrière, dans son dictionnaire de droit, fait venir *havée* de *havir*, qui signifie prendre. Nous ne citerons que pour mémoire une étymologie naïve qui dérive ce mot du latin *ave*, sous prétexte que le percepteur du droit saluait en le percevant, fait qui n'est rien moins qu'établi.

Ce droit paraît fort ancien : Du Cange cite une charte de 1283 où il est mentionné. Une autre charte de 1337 porte ce qui suit : « Item, *la havée* des fruits qui sont vendus à jour de marché à « Chauny, dont chacun, sur qui l'on prendra la havée, se pourra « racheter parmi une obole paiant et partant sera quitte de la- « dite havée. » Il serait probablement tout aussi impossible d'établir l'origine du droit de havée que celle d'une multitude de droits de justice dont les coutumes et les anciens titres des seigneurs font mention, et qui, presque tous, au dire de Loyseau, procédaient « non de raison et de justice, mais d'une pure usurpation. » Le droit de havée, toutefois, paraît avoir eu sa raison et son explication : il avait probablement pour but d'indemniser les villes ou les seigneurs propriétaires des halles des frais d'entretien de ces halles, de la police qu'ils y faisaient exercer et du pesage ou mesurage qui s'y opérait par leurs préposés.

Ce qui fait à nos yeux l'originalité de ce droit et ce qui nous a déterminé à l'étudier, c'est que dans différentes villes, et en particulier à Orléans, la havée était attribuée à l'exécuteur des sentences criminelles (1). Cette dîme avait été accordée à l'exécuteur, indépendamment de son salaire, dans le but de subvenir à ses besoins personnels et de le dispenser d'acheter des denrées qu'il ne lui était pas toujours facile de se procurer à prix d'argent, bon nombre de gens refusant l'argent du bourreau. Mais les difficultés sans nombre qu'entraînait la perception en nature avait bientôt introduit l'usage d'apprécier cette dîme en argent, et c'était ainsi, c'est-à-dire sous forme de droits représentatifs, qu'elle se percevait chez nous, dès le XVIe siècle, sur un grand nombre de denrées que nous énumérerons tout-à-l'heure.

S'il fallait s'en rapporter aux *Recherches de Lottin*, très-suspect en cette matière, comme nous le montrerons tout-à-l'heure, l'établissement dans notre ville de la havée et l'attribution qui en fut

(1) Voyez le *Répertoire de Merlin*, t. IV, p. 918, article *Exécuteur*. — Le Grand d'Aussy a consacré quelques lignes à ce droit du bourreau ; mais elles sont assez superficielles, et l'auteur ne paraît pas même avoir connu le nom sous lequel on désignait ce singulier privilége. (Voyez *Histoire de la vie privée des Français*, t. Ier, p. 163.) Monteil ne dit absolument rien de la havée.

faite à l'exécuteur remonteraient au 8 juin 1500, époque où Louis XII ordonna de prendre sur les vieux fossés d'Orléans des terrains destinés à établir des marchés.

Il nous a été impossible de découvrir dans les archives municipales les pièces sur lesquelles Lottin s'est appuyé et que, du reste, il ne fait pas connaître. Nous supposons qu'originairement le droit se percevait aux portes de la ville, et il ne nous paraît pas d'ailleurs suffisamment établi qu'avant Louis XII il n'y eut pas déjà un marché à Orléans. Peut-être est-ce l'attribution au bourreau et non l'établissement même du droit qu'il faut faire remonter au commencement du XVIe siècle : encore ce point aurait-il besoin d'être éclairci. On trouve la havée en vigueur dans des localités voisines de l'Orléanais, à Chartres, à Pontoise, bien avant cette époque. Nous en dirons autant pour Paris. On peut lire au *Recueil de Fontanon* (t. 1er, page 228) un réglement pour le Châtelet de Paris, contenu en une ordonnance de Charles VIII datée de 1495, et où se trouvent divers articles relatifs aux droits de l'exécuteur de cette ville. Mais cette ordonnance ne fonde pas la havée ; elle constate seulement en quoi elle consiste et se borne à la réglementer. Tout indique qu'il en fut de même à Orléans. Les réglements que nous allons faire connaître eurent pour but principal de constater un état de choses déjà fort ancien. On les modela probablement sur ceux de Paris, mais en les appropriant à l'Orléanais et à la nature de ses produits.

Le plus ancien de ces réglements, dont nous ayons trouvé trace dans les archives municipales, remonte au 26 avril 1624. Des réclamations s'étant élevées sur son application, François Beauharnais, lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Orléans, ordonna, le 16 août 1656, que les réglements anciens, et notamment celui que nous venons de rappeler, seraient de nouveau publiés.

Cette ordonnance fait nettement connaître quels étaient l'assiette, la quotité et le mode de perception de ce droit.

En général, et sauf quelques exceptions clairement précisées, le maître des hautes-œuvres ne pouvait le lever que sur les den-

rées apportées de dehors sur les marchés, les jours de mercredi et de samedi seulement.

Il avait droit d'exiger :

De chacun de ceux qui apportaient à la main, à bras, sur la tête ou sur le dos, des fruitages, oignons, choux ou autres herbages, des œufs, du beurre, du fromage, de la volaille ou du gibier, deux deniers tournois;

De chacun de ceux qui amenaient ces denrées chargées sur des bêtes chevalines, cinq deniers;

De ceux qui amenaient des cochons, deux deniers par cochon.

Les droits qui viennent d'être énumérés étaient doublés le samedi qui suivait le jour où il y avait eu exécution de justice. Il faut remarquer qu'il ne s'agit point ici d'une exécution capitale seulement, mais indistinctement de l'application des nombreuses peines afflictives qu'admettait la jurisprudence de l'époque.

L'exécuteur percevait encore :

De chacun de ceux qui amenaient sur une charrette les denrées énoncées plus haut, dix deniers tournois, qu'il y eût ou non exécution de justice;

De chaque marchand de gâteaux ou de galettes vendant dans les marchés le jour des Rois, douze deniers;

De chaque revendeuse de menues denrées vendant sur les marchés publics, cinq deniers, mais la veille des quatre grandes fêtes annuelles seulement;

De chacun de ceux qui apportaient à bras, sur lesdits marchés, du chanvre, du lin, du fil et de la laine, cinq deniers par chacun des quatre quartiers de l'année;

Sur chaque cheval apportant de la marée à vendre aux jours de marché, cinq deniers;

De chaque marchand de balais, soit qu'il vendît sur les marchés ou par la ville, un balai aux jours de marché ou autres jours, qu'il y eût ou non exécution de justice;

Sur chaque charretée de cendre entrant dans la ville par la porte du pont, à quelque jour que ce fût, deux deniers. Ce droit était doublé le lendemain du jour où il y avait eu une exécution.

Enfin l'exécuteur avait droit de prendre sur chaque charretée de bois, de paille ou de foin *bottelé* amené par des forains et entrant en ville *par la porte du pont* les jours de marché, qu'il y eût ou non exécution de justice, une bûche d'une coche (1) ou une bourrée, un faisceau de paille ou botteau de foin, tels qu'ils lui étaient présentés, sans pouvoir choisir.

Les denrées et marchandises diverses qui viennent d'être énumérées étaient les seules sur lesquelles l'exécuteur pût lever la havée dans la ville d'Orléans. Il jouissait de droits analogues sur les denrées vendues dans les foires et marchés des autres villes et gros bourgs du bailliage.

L'ordonnance que nous rappelons statuait qu'il pourrait continuer de percevoir ses droits sur les grains vendus dans ceux de ces marchés et foires où, *de temps immémorial*, il avait coutume de percevoir de tels droits. Ces mots, pour le dire en passant, montrent assez que l'attribution de la havée au bourreau est beaucoup plus ancienne que Lottin ne l'a supposé. L'ordonnance fixait à une cuillerée la quantité de grains que l'exécuteur aurait droit de prélever sur chaque charrette contenant au moins quatre poches. La cuillère devait être étalonnée et contenir la seizième partie d'une mine, c'est-à-dire le quart d'un boisseau, d'après la mesure d'Orléans. Si la charrette contenait moins de quatre poches, le droit était fixé à quatre deniers par poche.

Une disposition spéciale défendait au bourreau de donner ses droits de havée à ferme. Il devait les percevoir par ses mains ou par celles de ses domestiques. Cette prescription rendait la perception singulièrement difficile et onéreuse pour l'exécuteur, par l'obligation où elle le plaçait d'entretenir un grand nombre de serviteurs ou préposés. Aussi ses moyens d'existence eussent-ils été des plus précaires s'il n'avait perçu, indépendamment de cette dîme variable et incertaine, un salaire fixe sur chacun des nombreux supplices qu'il infligeait. Au XIVe et au XVe siècle, ce salaire était de cinq sous parisis, aussi bien à Orléans qu'à

(1) C'est-à-dire telle qu'elle sort du chantier ou de la vente et avant qu'elle ait été divisée par la scie.

Paris (1). Mais il était rare qu'une exécution fût une opération simple et unique; c'était ordinairement une tragédie en plusieurs actes : l'exécution d'un blasphémateur en avait trois ; la mise à mort d'un grand criminel en entraînait jusqu'à onze. En 1418, l'exécuteur de la haute justice du duc d'Orléans touchait du receveur des domaines, pour l'exécution d'Olivier Bourgaut, convaincu d'avoir pris part au meurtre du duc Louis d'Orléans, cinquante-cinq sous parisis, représentant, suivant les calculs de M. Leber (2), environ vingt francs 25 centimes, d'après le prix du marc actuel d'argent. Olivier Bourgaut avait en effet subi onze peines distinctes : il avait eu la main coupée au pilori, la tête décollée, les quatre membres coupés, puis pendus en quatre lieux ordonnés et accoutumés, et enfin le corps brûlé. On voit que les fonctions de l'exécuteur ne laissaient pas que d'être assez largement rétribuées. Il percevait de plus un impôt sur le libertinage : chaque fille de mauvaise vie lui devait quatre deniers parisis par quinzaine (3).

Le réglement de 1624 que nous venons d'analyser fut de nouveau publié les 29 novembre 1684 et 11 juin 1699. C'est donc à tort que Lottin (*Recherches sur Orléans*, t. II, page 229) affirme qu'il avait été supprimé en 1675. Il resta en vigueur et sans modifications importantes jusqu'en 1770, non toutefois sans soulever de nombreuses réclamations de la part des marchands, des habitants et de l'exécuteur lui-même.

Afin de pouvoir distinguer dans les foires et marchés ceux qui venaient d'acquitter le droit de ceux qui le devaient encore, l'exécuteur ou ses aides marquaient les premiers au bras avec de la craie. Cette opération, ce contact avec un homme dont l'emploi était considéré comme infâme, excitaient une répulsion invin-

(1) M. Leber, *Mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, p. 45.

(2) Le même mémoire, p. 46.

(3) Au XVIIIe siècle, les droits dus au bourreau pour chaque exécution furent fixés par un réglement en 14 articles arrêté en conseil royal et compris dans un recueil d'arrêts du conseil et d'instructions pour la taxe des frais de justice, imprimé à Orléans en 1746, in-4° de 20 pages. Il nous a été impossible de nous procurer ce recueil.

cible. Beaucoup de marchands refusaient de se laisser marquer (1).

Les habitants, de leur côté, ceux surtout des villes et bourgs où l'exécuteur levait sur certaines denrées sa redevance en nature, voyaient la havée d'un mauvais œil : ils n'avaient, disaient-ils, que les restes du bourreau. C'était par suite de ce sentiment populaire, c'était à cause de l'infamie de sa fonction, bien plutôt que dans le but d'asseoir l'impôt d'une façon immuable et régulière, qu'on l'avait astreint à lever sa redevance sur les grains avec une cuillère de fer-blanc, au lieu de la prendre à poignée, comme dans l'origine (2). Le préjugé qui frappait ce malheureux mais indispensable ministre des rigueurs de la justice, était alors bien autrement puissant qu'aujourd'hui. La fréquence, la variété des supplices, la part active et directe qu'y prenait le bourreau et qu'a singulièrement amoindrie l'usage d'un instrument qui supprime presque son intervention, toutes ces causes entretenaient l'aversion mêlée d'effroi dont il était l'objet. Le comte de Maistre n'avait pas encore écrit sa célèbre apologie du bourreau ni montré en lui la clé de voûte de l'édifice social, « l'horreur et le lien « de l'association humaine. » A Paris, il ne pouvait demeurer dans l'enceinte de la ville, à moins que ce ne fût dans la maison du pilori. Lorsque les chauffe-cires de la Grande Chancellerie scellaient ses lettres-patentes, ils les jetaient sous la table, afin de marquer l'infamie de son emploi. Ferrière, à qui nous empruntons ce fait et dont nous reproduisons les expressions, cite une preuve bien éclatante de cette aversion dont l'exécuteur était l'objet. Il raconte qu'une jeune fille de la ville d'Angers, âgée de dix-huit ans et qui était très-belle, ayant été condamnée à la potence pour infanticide, fut demandée aux juges en mariage par le bourreau. « Sur les instantes prières qu'il leur en fit et par « une espèce de pitié qu'excita la beauté de cette fille sur l'es-

(1) Voyez Merlin, t. IV, p. 918. Plusieurs procédures, existant au greffe de la Cour impériale d'Orléans, témoignent des difficultés qu'entraînait la perception de la havée.

(2) Voyez Joseph Ferrière, *Dictionnaire de droit*, au mot havage.

« prit des juges, ils la lui accordèrent. Mais cette fille ne voulut « jamais consentir à la bonne volonté que les juges avaient pour « elle, et aima mieux être pendue que d'épouser le bourreau. »

Enfin l'exécuteur lui-même se plaignait des entraves apportées à la perception de sa dîme, des résistances des contribuables, des luttes, des contestations sans cesse renaissantes que cette perception entraînait, et enfin des charges qu'elle lui imposait.

En 1770, imitant l'exemple de Louis Demoret, exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Etampes, qui, le 30 juillet 1767, avait obtenu, en Cour de parlement, un arrêt portant réglement de ses droits de havage, il sollicita un arrêt semblable de la même Cour. Le parlement de Paris lui accorda, en effet, le 24 mars 1770, un arrêt qui, en le confirmant dans ses anciens droits de havée, donnait un nouveau tarif de ces droits mis en harmonie avec la dépréciation que l'argent avait subie. Les deniers étant devenus très-rares, l'exécuteur se faisait payer en sous et liards, en sorte qu'il gagnait le fort denier. L'arrêt admettait toutes ses prétentions, même celles qui faisaient l'objet de ses contestations avec les contribuables, et, entre autres, le droit qu'il prétendait de percevoir, le samedi qui suivait chaque exécution, non-seulement le double de ses droits ordinaires, comme le permettait le réglement, mais autant de fois le double droit qu'il y avait de patients, et cela sur toutes les denrées indistinctement. Toutefois l'arrêt ne statuait que par provision : la cour, avant de se prononcer d'une façon définitive, chargeait les officiers municipaux de la ville d'Orléans de fournir leur avis sur les droits prétendus par l'exécuteur.

Dans la requête qu'il avait présentée, ce dernier, reconnaissant l'évidente répugnance que les contribuables témoignaient à traiter directement avec lui, avait exprimé le désir que M. le duc d'Orléans ou les magistrats municipaux de la ville capitale du duché se chargeassent de faire percevoir ses droits à leur profit, en lui faisant une pension fixe qu'il priait la cour d'arbitrer.

Mis en demeure par l'arrêt du parlement, les officiers municipaux profitèrent de cette ouverture et se firent autoriser par les notables à traiter avec l'exécuteur.

En conséquence, aux termes d'un acte reçu par Defaucamberge, notaire à Orléans, le 16 mai 1770, le sieur Henri-Alexis Tardiveau, exécuteur des sentences criminelles du bailliage et siége présidial d'Orléans, demeurant en cette ville, paroisse St-Hilaire, sous les Halles, céda au maire et aux échevins de la ville tous les droits de havée attribués à l'exécuteur dans la ville, ses faubourgs et franchises par les différents réglements que nous avons rappelés; il réserva toutefois ce qui devait lui être payé par le roi, le duc d'Orléans ou autres seigneurs pour ses exécutions, la maison que le roi lui accordait pour son logement, et enfin les droits qu'il avait à exercer dans les foires et marchés hors d'Orléans, le traité ne devant concerner que cette ville.

Cette cession fut faite à la charge d'une pension annuelle de deux mille quatre cents livres que les maire et échevins s'engagèrent à payer au sieur Tardiveau et à ses successeurs.

Cette transaction fut homologuée par arrêt du parlement, en date du 27 mai 1770.

Le 5 juillet suivant, l'assemblée des notables, convoquée par le maire d'Orléans, délibéra de supprimer tous les droits de havée qui venaient d'être cédés à la ville, et de les réduire à un droit unique de deux sols six deniers par charretée de bois, de paille ou de foin. C'était la moitié du droit qui frappait autrefois ces objets; mais il fut résolu que le nouveau tarif serait perçu sur le bois, la paille et le foin entrant en ville par quelque porte et à quelque jour que ce fût, tandis que, jusque là, le droit n'avait été perçu qu'à la porte du pont et seulement les mercredis et samedis.

Des lettres-patentes données par le roi à Fontainebleau, le 24 octobre 1770, et qui existent en original dans les archives de la ville, autorisèrent cette importante modification.

L'exécuteur d'Orléans avait traité à temps. Cinq ans étaient à peine écoulés depuis sa cession, qu'un arrêt du conseil, rendu le 3 juin 1775, à la requête de plusieurs villes où la perception de la havée entravait l'approvisionnement, fit défense à tous les exécuteurs de percevoir à l'avenir aucune rétribution, soit en nature, soit en argent, sur les grains et farines. Mais cet arrêt,

qui, du reste, resta presque partout lettre-morte (1), ne s'appliqua point à la ville d'Orléans, qui, comme on vient de le voir, avait eu la sage précaution de ne pas faire porter sur les grains le nouveau droit qu'elle substituait à ceux qu'elle avait acquis.

Le droit de havée ainsi modifié fut perçu au profit de la ville jusqu'à la révolution. Un bordereau du directeur de la régie générale de l'apanage, en date du 7 janvier 1790, fait connaître qu'en 1789 ces droits avaient produit, déduction faite de tous frais de recette, 3,333 livres 11 sous 3 deniers. La ville, comme on le voit, n'avait pas fait une mauvaise affaire en traitant avec l'exécuteur des hautes-œuvres. La suppression définitive de tous les droits de havage fut prononcée par la loi du 15 mars 1790 (art. 19 du titre II). Une dernière et frappante preuve de l'impopularité de cette taxe et des résistances que rencontrait sa perception est consignée dans le décret du 13 juin 1793, qui établit près des tribunaux criminels un exécuteur de leurs jugements et mit le traitement de ces exécuteurs à la charge générale de l'Etat. On lit en effet dans l'art. 8 de cette loi : « Les exécuteurs qui exerçaient les droits connus sous le nom de *havage*... et qui, depuis la révolution, ont cessé d'en jouir *par le refus formel des citoyens de s'y soumettre*, sur l'attestation des corps administratifs constatant ce refus et l'époque où il a eu lieu, recevront, à partir de sa date, et par forme d'indemnité, le traitement déterminé par le présent décret. »

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur l'appareil et la méthode de lévigation des terres, par M. Mazure, professeur de physique au lycée d'Orléans;

Par M. Perrot.

Séance du 5 *avril* 1861.

La connaissance de la constitution du sol arable et du sous-sol est, pour tous les cultivateurs, de la plus haute importance. Une

(1) Voir Merlin, loc. cit.

longue pratique peut bien suppléer en partie aux données scientifiques, mais celui qui est nouvellement aux prises avec un terrain dont il ne sait pas apprécier les caractères et, pour ainsi dire, le tempérament, serait exposé à faire de dispendieuses écoles que des analyses physiques ou chimiques d'une grande simplicité auraient pu lui éviter.

Les bonnes terres arables ont pour bases principales la silice, l'argile et la chaux; tout le monde sait cela. Mais quelles en doivent être les proportions? où commence l'excès de l'une des bases? comment rapprocher économiquement le sol de la composition la plus favorable à la nature des plantes?

La première opération à faire est de laver les terres, après les avoir préalablement séchées et exactement pesées ; c'est ce qu'on appelle la méthode de lévigation. — En les lavant avec de l'eau distillée ou même de l'eau de pluie qu'on agite dans un verre et en décantant à plusieurs reprises, l'on parvient à séparer l'argile de la silice. — La première, aux molécules d'une grande ténuité, est entraînée avec l'eau, et la silice, plus lourde et insoluble, reste au fond du verre. L'on filtre l'eau mêlée d'argile, l'on fait sécher le tout, et l'on obtient ainsi le poids de la silice et celui de l'argile. C'est là une simple analyse physique ; mais il faut encore rechercher les parties calcaires qui se divisent dans l'eau et recourir à l'analyse chimique. — L'emploi de l'acide chlorhydrique du commerce, étendu plusieurs fois de son volume d'eau, dissoudra dans la portion mise à part pour l'expertise chimique, les parties calcaires ; l'on fera sécher le résidu, et la différence en poids indiquera la quantité de calcaire plus ou moins pure contenue dans la terre.

La lévigation et l'emploi de l'acide chlorhydrique ne conduisent point à une vérité absolue, car ces procédés ne révèlent ni le phosphate de chaux, ni les sels de magnésie, ni les autres sels solubles qui peuvent s'y rencontrer, ni l'humus si utile à la vie des plantes. Ces corps ne peuvent être découverts que par des opérations longues, compliquées, et qui exigent patience et science ; mais on arrive ainsi à une vérité relative qui a néanmoins une grande importance.

L'appareil présenté par M. Mazure est un perfectionnement de la méthode primitive de lévigation; il épargne le temps et des décantations multiples plus ou moins incertaines dans leurs résultats; il est très-ingénieusement construit, et s'il a quelque analogie avec l'appareil qu'indique, pour arriver au même but, le traité de chimie usuelle de Stockhardt, que M. Mazure ne connaissait pas, le sien l'emporte certainement sur ce dernier, notamment par le mouvement ascensionnel à l'aide duquel il dégage et sépare l'argile de la silice.

La description de l'instrument et du mode de procéder est faite avec une grande lucidité dans l'imprimé communiqué à la Société, et la gravure qui s'y trouve annexée représente d'ailleurs d'une manière sensible aux yeux le fonctionnement de l'appareil.

Il a été inventé par M. Mazure dans le but de répondre aux désirs des membres de la Société des Sciences naturelles et de la Société d'Agriculture de La Rochelle. Il a valu à l'inventeur une médaille d'or au Concours régional de cette ville. Deux fois, en 1859, le *Journal d'agriculture pratique* en a parlé avec une certaine étendue et d'une manière favorable. Présenté à la Société centrale d'agriculture, il doit y être l'objet d'un rapport. Il a figuré en 1860 au Concours général de Paris, où la plupart des membres de votre section l'ont parfaitement remarqué. S'il n'y a été l'objet d'aucune distinction, c'est probablement parce que le jury ne se sera point placé au point de vue de l'auteur, qui a voulu surtout venir en aide au cultivateur intelligent déjà imbu de quelques notions scientifiques, sans toutefois prétendre à un grand degré de précision.

Nous espérons qu'il sera plus heureux au Concours régional d'Orléans, où il doit être présenté.

M. Mazure est, comme M. Isidore Pierre, un enfant de la Beauce; il professe avec distinction un cours de physique au lycée; il se plaît à poser à ses élèves et à expliquer les problèmes qui touchent à la science agricole. Nous le félicitons de cette tendance. — Il s'était créé beaucoup de sympathies parmi les hommes instruits de La Rochelle, où il était professeur avant d'avoir

une chaire au lycée d'Orléans, parce qu'il mettait de l'empressement en toute circonstance à servir la cause de l'agriculture. Ses travaux seront à l'avenir plus spécialement appliqués aux terres de l'Orléanais, et lui acquerront, nous n'en doutons pas, des titres non moins assurés à la sympathie et à la reconnaissance de nos agriculteurs.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1860;

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 3 mai 1861.

Dans l'élan général imprimé à l'agriculture depuis un demi-siècle, quel a été le rôle du département du Loiret? Quelle part a-t-il prise aux progrès signalés en France? Composé de sols de nature différente, les uns doués de tous les éléments d'une fertilité reconnue, les autres entachés d'une stérilité proverbiale, quelle est la somme des efforts tentés, d'une part, pour maintenir et augmenter les ressources naturelles, d'autre part, pour dompter l'inertie d'une terre rebelle et ingrate? De quel côté, eu égard au point de départ, ont été acquis les résultats les plus satisfaisants et les plus méritoires?

C'est ce que la Société académique d'Orléans a voulu établir dans une question où, mettant en parallèle la Beauce et la Sologne, comme les deux types extrêmes de fertilité et d'improduction du département, elle appelait les concurrents à examiner si l'une ne s'était pas trop reposée sur la richesse de son sol, et si l'autre, excitée par l'idée du progrès, avait fait tous ses efforts pour vaincre l'apathie du sien; et quelle était la somme des améliorations réalisées de part et d'autre.

Nous n'avons pas, Messieurs, été aussi heureux dans ce concours que dans celui de l'année dernière : au lieu de trente-

quatre mémoires, deux seulement nous ont été adressés ; et sur ces deux mémoires un seul est sérieux et a exigé quelque travail ; mais la question y a été mal comprise et traitée sous un point de vue trop étroit, trop absolu. L'auteur a méconnu les améliorations réalisées, il condamne les moyens par lesquels on a cherché à les faire naître ; il s'étaye de principes que nous ne pouvons admettre, et faisant une part trop large aux ressources naturelles du sol, il ne veut point se rendre compte de ce que l'industrie et l'intelligence peuvent créer dans une terre déshéritée, il condamne à l'avance tous les sacrifices qu'on s'imposerait pour la tirer de l'état d'improduction où il la croit rivée. Il regarde comme des victimes tous ceux qui cherchent à secouer le joug de misère que cette terre leur impose, et s'il ne condamne pas leurs efforts, il les croit au moins complètement infructueux.

C'est cette tendance surtout, aussi injuste que dangereuse à propager, qu'il s'agit de combattre ; c'est être ennemi de tous progrès que de se refuser à les comprendre, et de repousser les sacrifices par lesquels on peut seulement les obtenir. Sans résoudre ici une question qui peut être posée de nouveau, nous chercherons en peu de mots à la rétablir, à la faire mieux comprendre, et surtout à la débarrasser des fausses théories qui l'entourent dans le mémoire soumis à votre jugement.

L'auteur commence par signaler en Beauce un état de fertilité que nous n'avons jamais prétendu contester ; il affirme qu'elle n'est point en arrière des autres pays ; elle a, dit-il, de meilleurs instruments qu'autrefois ; elle prépare bien ses terres, soigne ses fumiers, améliore ses voies de communication ; elle a supprimé la jachère comme période improductive, perfectionné ses races de bestiaux, maintenu la supériorité de ses laines ; elle s'est dotée de gardes-champêtres, de compagnies de pompiers, de maisons d'école mieux dirigées et mieux appropriées à l'état futur des enfants, de médecins plus nombreux, de bureaux de charité ; elle assure à la mutualité ou à primes fixes ses biens mobiliers et ses récoltes contre l'incendie, la grêle et les sinistres de tout genre, etc., etc.

Sans nier aucune de ces allégations, nous voyons dans les unes un progrès social plutôt qu'agricole, dans les autres des moyens plutôt que des résultats; nous en concluons un état prospère, mais non pas une amélioration constatée. Pour établir un progrès, il faut d'abord poser un point de départ, puis comparer la situation ancienne avec l'état actuel. Il ne suffit pas d'affirmer ce progrès, il faut le démontrer. Où en était la Beauce il y a cinquante ans, où en est-elle aujourd'hui? Voilà ce à quoi il faut répondre, voilà ce qu'il faut nous apprendre.

C'est ce que l'auteur n'a point compris; aussi se trouve-t-il embarrassé dès qu'il s'agit d'établir la mesure du progrès agricole. Où va-t-il la chercher cette mesure? Est-ce dans la plus grande abondance de la récolte? dans la meilleure qualité du blé? dans la diversité croissante des produits? Non. C'est dans le morcellement; « c'est là, dit-il, qu'est la réalité toujours croissante de l'agriculture en Beauce; c'est elle qui fournit la mesure du progrès qui s'y fait et s'y fera toujours. »

L'auteur veut-il dire qu'une terre cultivée à la main, ou livrée, ce qu'on appelle à la petite culture, devient par cela même plus productive? Mais ce principe général s'applique à tous les pays et à toutes les natures de sol, à la Sologne comme à la Beauce, et mieux même à la Sologne, car si la terre ainsi cultivée rend en Beauce le double, elle rend en Sologne le quadruple, témoins les jardins des manœuvriers qui donnent tous les produits des terres privilégiées. Veut-il déduire l'amélioration de la terre du haut prix qu'elle acquiert dans la vente au détail? Mais cette base n'est pas juste; la valeur vénale n'est pas toujours la mesure de la valeur foncière; bien des circonstances étrangères la déterminent : elle a le plus souvent pour cause la position auprès d'un centre de population, la fortune particulière des habitants d'un pays, la soif de l'indépendance, l'amour inné chez les gens de campagne de la possession territoriale et de l'influence qu'elle apporte, la méfiance des gens d'affaires et des placements d'argent en ville, l'effroi qui résulte d'une faillite récente, etc., etc. Tels sont les mobiles qui font passer les gens de campagne pardessus tous les sacrifices : nous ne pouvons donc les accepter

comme une mesure exacte de l'amélioration du sol. Quelle sera donc cette mesure, et d'abord qu'entend-on par ces mots : *Progrès* et *amélioration ?*

L'auteur, qui rentre enfin dans la question, nous en donne plus loin une définition que nous acceptons :

« Améliorer, dit-il, c'est rendre la condition nouvelle préférable à la situation préexistante. »

Quel est l'indice le plus sûr des progrès ou de l'amélioration? l'auteur nous le dit encore :

« La véritable amélioration, le seul progrès réel, ceux dans lesquels on doit persister et qu'il faut encourager, sont les modifications ou procédés qui, au même prix coûtant que tels autres semblables, et surtout à prix inférieur et avec moins de sacrifices pécuniaires (l'argent résumant en réalité toutes les espèces d'intérêts dans cette matière), assurent le plus de résultats essentiels, et, conséquemment, toujours des avantages susceptibles de se convertir en la plus forte somme de monnaie. »

En deux mots, la mesure du progrès, c'est l'augmentation du produit net, produit durable et persistant représenté par l'argent. Pourquoi alors aller le chercher ailleurs, et le voir uniquement dans le morcellement plus ou moins grand d'une contrée?

En appliquant donc ces principes à la question proposée, il s'agirait de savoir si de deux propriétés acquises il y a trente ans, je suppose, en Beauce et en Sologne, pour 100,000 francs chacune, représentant un revenu alors de 3,000 fr., l'une offre aujourd'hui un produit net plus considérable. Si ma propriété de Beauce me rapporte aujourd'hui 4,000 fr., et ma propriété de Sologne 5,000, je serai fondé à dire que la seconde a fait plus de progrès que la première.

Pourquoi alors s'occuper des sacrifices pécuniaires, si, en dernier résultat, ils sont couverts et récupérés par le produit net; car si, comme on l'a dit dernièrement, dépenser plus qu'il n'est utile est une faute, reculer devant une dépense qui doit être couverte par de beaux résultats n'est pas une faute moins grande.

Mais l'auteur ne peut pas souffrir qu'on fasse des avances à la terre, il regarde ces avances comme un mauvais placement. Si la

Beauce a prospéré, c'est, dit-il, parce qu'il n'y a pas eu de propriétaires pour la faire valoir et y mettre de l'argent : si la Sologne ne prospère point, c'est que les propriétaires y abondent et s'y ruinent tous.

Puisque l'auteur repousse les capitaux, quels seront donc ses moyens d'amélioration ? Ce sont, dit-il, le travail, le *labor improbus,* la force corporelle, les sueurs du propriétaire grand ou petit : cette sueur, ajoute-t-il, est presque en agriculture le seul capital suffisamment productif.

Mais cette sueur, ou le travail qui la fait naître, en accordant qu'elle contribue à féconder un champ, ne pourra se faire que si ce champ possède les éléments nécessaires à sa fertilité; elle ne tiendra pas lieu de calcaire, par exemple, à un sol qui en a besoin et qui en est dépourvu; ce calcaire il faut donc l'acheter. Elle ne tiendra pas davantage lieu d'intelligence dans une industrie où la tête est aussi nécessaire que les bras. La force corporelle, d'ailleurs, dont il parle, implique la culture à la main; cette petite culture exige beaucoup de temps; et si, comme le disent les Américains, le temps est de l'argent (*time is money*), nous ne pensons pas qu'elle soit plus économique que la grande.

L'auteur, pour appuyer son système, émet ce principe que toute spéculation infructueuse est préjudiciable au public en dispersant un capital qui, placé autrement ou affecté à d'autres entreprises industrielles ou commerciales, profiterait davantage à tous. En admettant ce qu'il y a de vrai dans cette théorie économique, nous pensons qu'elle n'est pas applicable à la culture de la Sologne et aux avances qu'elle réclame ; si, par suite d'une opération douteuse au point de vue du bénéfice pécuniaire, j'ai donné un cours aux eaux dormantes, desséché des étangs, assaini des marécages, purifié l'air par de nombreuses plantations, la population retrouvera en bien-être et en salubrité ce que le propriétaire aura perdu en capitaux.

Rien d'ailleurs ne se peut faire avec rien; si quelques propriétaires de Sologne ont échoué dans leurs tentatives d'amélioration, beaucoup d'autres ont parfaitement réussi; plusieurs communes ont été complètement transformées par les calcaires, et leurs

produits rivalisent presque avec ceux de la Beauce. Personne n'ignore que notre grand prix régional de 1859 a été décerné à un cultivateur de Sologne, et que celui de 1861 a de très-sérieux compétiteurs dans la même contrée (1), et certes, ces heureux résultats ne se sont obtenus qu'au moyen d'avances faites à la terre, qui n'est pas aussi ingrate que le pense l'auteur du mémoire. On peut se ruiner partout avec des illusions et du laisser-aller; comme avec de la prudence, de l'intelligence et de l'ordre on peut partout prospérer.

L'auteur n'a donc vu les deux contrées dont il parle que d'un œil partial et prévenu ; c'est faire trop belle partie à la Beauce que de la comparer à la Sologne sous le rapport de la production des céréales ; il ne s'agissait donc pas de se prononcer sur la nature des deux sols dont l'un sera toujours supérieur à l'autre, mais sur l'industrie déployée sur chacun pour leur faire rendre tout ce qu'on était en droit d'en attendre ; c'était leurs aptitudes qu'il fallait exposer, le point d'où elles étaient parties, l'une ayant tout à créer, l'autre n'ayant qu'à maintenir et accroître. Les priviléges d'une terre naturellement féconde sont assez grands pour qu'on ne les exagère pas encore. La Beauce peut avoir ses défauts et ses inconvénients, comme la Sologne ses avantages ; il fallait reconnaître les uns et les autres. La Beauce donnera des céréales et la Sologne des produits variés, entre autres des bois que la première ne peut donner, et qui deviendront aussi une source de richesse : l'une et l'autre peuvent encore s'améliorer. La Sologne n'est point arrivée à ses limites de production, nous le reconnaissons sans peine ; la Beauce, de son côté, a-t-elle fait tout ce qu'elle pouvait faire? N'est-elle pas stationnaire sur quelques points, en décadence même sur quelques autres ? Ses blés ont-ils la qualité qu'ils avaient autrefois, sont-ils beaucoup plus abondants? Ses prairies artificielles sont-elles aussi productives et d'aussi longue durée? Les parcelles dont se composent ses fermes

(1) Les prévisions du rapporteur ont été confirmées : le prix du concours régional de 1861 a été encore remporté par un propriétaire de Sologne, M. de Béhague, de Dampierre.

ne sont-elles pas trop divisées et trop éparses? Son assolement triennal est-il un bon système? n'est-il pas épuisant au point que les terreaudages ou les transports de terre sont regardés aujourd'hui comme nécessaires pour parer aux abus d'une exigence sans frein et d'une production sans relâche? Ces terres à transporter sont-elles inépuisables?

Voilà ce qu'il était juste d'examiner après avoir mis en relief tous les avantages naturels d'un pays et l'état de stérilité de celui qu'on lui compare.

Par ces considérations, la section d'agriculture a jugé qu'il n'y avait pas lieu de décerner la médaille ; elle remet la question au concours et fait un nouvel appel aux agriculteurs de notre contrée, en leur traçant brièvement la marche qu'ils auront à suivre, espérant que leur zèle ne faillira pas, et que, de l'étude comparée de ces deux régions, ils feront ressortir d'utiles enseignements, et au moins des encouragements pour la moins favorisée.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. JULES-MARIE-CLAUDE MARQUIS DE TRISTAN ;

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 19 avril 1861.

Un an s'est à peine écoulé depuis que j'ai eu l'honneur de vous retracer la vie d'un de nos plus anciens et de nos plus honorables collègues, M. de Champvallins. La bienveillance avec laquelle vous avez daigné accueillir le faible tribut payé à une mémoire vénérée m'a enhardi, et j'oserai vous demander la permission de vous lire quelques notes recueillies sur un autre de nos collègues, le savant et regrettable marquis de Tristan, décédé le 24 janvier 1861.

Les recherches nombreuses qu'il m'a fallu faire, un rapport volumineux que vous m'avez demandé, Messieurs, sur un mémoire soumis à votre examen, des occupations multipliées m'ont empêché de vous lire aussitôt que je l'aurais désiré la biographie que je vous apporte aujourd'hui.

A une société savante je dois moins parler de l'éclat nobiliaire qui entoure le nom du vénérable collègue dont nous déplorons la perte que du mérite scientifique et littéraire acquis à M. le marquis de Tristan par des études sérieuses et persévérantes.

Cependant, en qualité de biographe, je ne puis passer sous silence l'antiquité et la noblesse de son origine. Elle remonte au-delà du XIIe siècle. Nous retrouvons ses ancêtres parmi les preux qui prirent la croix et se battirent en Orient pour la défense du nom chrétien.

Les annales de France nous signalent un Tristan faisant un rempart de son corps à Philippe-Auguste sur le champ de bataille fameux de Bouvines et mourant à la croisade à côté de saint Louis, auprès duquel il avait eu le titre de gouverneur lorsque ce roi était enfant. Un autre Tristan portait la bannière du Dauphin, au jour néfaste où la France et l'Angleterre se rencontrèrent dans les plaines de Poitiers. Un troisième prit sa revanche contre les Anglais, au temps de Jeanne d'Arc.

Philibert de Tristan, sous l'armure de commandeur de l'ordre de Malte, se mesura plus d'une fois contre les Turcs.

Tristan, comte de La Tour, d'abord major général, puis maréchal de camp, assista à la bataille de Fontenoy et fit les campagnes d'Italie en 1747 et 1748.

Nicolas de Tristan, père de notre honorable collègue, recevait avant l'âge voulu par les réglements, sur le champ de bataille de Friedberg, la croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis pour une action d'éclat.

La famille de Tristan compte parmi ses membres un grand échanson, un grand pannetier, un amiral de France, deux chambellans du roi Philippe-Auguste (1). De brillantes alliances ont

(1). *Voir* le P. Anselme, G. Lebreton, Monstrelet, les chroniques de saint Denis, les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

ajouté à l'éclat de son nom. Elle s'est divisée en deux lignes, celle de Meignelay et celle depuis longtemps éteinte d'Amblegny qui ont possédé de nombreux fiefs. Répandue en plusieurs provinces, elle semble cependant appartenir plus particulièrement à la Picardie et fut transplantée à Orléans dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

En 1768, Nicolas-Marie, marquis de Tristan, de la ligne de Meignelay, seigneur de Lusillé, de Montpoupon et du Plessis, lieutenant colonel du régiment de Boulonnais, épousait Mlle Marie-Thérèse-Pauline Bigot de Chérelle, nièce du vicomte de Morogues, lieutenant-général des armées navales.

Après avoir noblement combattu sous le drapeau de la France en Italie et pendant la guerre de sept ans, il quitta la vie militaire et vint se fixer dans la famille de sa femme à Orléans. Il prit bientôt part à l'administration municipale de la cité et exerça avec habileté les fonctions de maire dans des temps difficiles, de 1789 à 1791. Son éloge a été publié dans les Annales de notre Société dont il fut un des premiers membres honoraires.

Du mariage de M. Nicolas de Tristan avec Mlle Bigot de Chérelle naquit à Orléans, le 26 avril 1776, Jules-Marie-Claude de Tristan, dont j'ai à vous retracer la vie.

Jules de Tristan avait à peine achevé ses études classiques, sous la direction d'un maître particulier, M. Berthevin, qui a laissé une certaine réputation de savoir, qu'il entra à l'Ecole des Mines, récemment fondée et considérée comme le germe de l'Ecole polytechnique. C'est là qu'il passa les temps les plus orageux de notre Révolution française, de 1793 à 1797. C'est là qu'il prit ou développa ces goûts d'étude que les nombreux événements de sa longue carrière n'ont jamais affaiblis.

Avec sa riche intelligence, il put cultiver tout à la fois les arts, les sciences et les lettres. Ses vastes connaissances embrassèrent la musique, le dessin, la botanique, la physique, la météorologie, l'électricité, le magnétisme, les mathématiques et la métaphysique. Mais l'histoire naturelle eut pour lui un attrait tout particulier.

A la vie d'étudiant succéda pour lui, presque sans lacune, la vie du foyer domestique.

Dans le cours de l'année 1797, il épousait à Orléans Mlle Anne-Joséphine de Montaudouin et se fixait au château historique de la Source où il habita jusqu'en 1811.

Là, étranger aux goûts de frivolité qui entraînent trop souvent la jeunesse inoccupée dans une voie aussi dangereuse que peu honorable, il dépensa toute l'ardeur de son âme dans les recherches de la science.

On ne fera pas à M. de Tristan le reproche, peut-être assez fondé quelquefois, que les Allemands adressent aux Français, celui de vouloir donner aux autres avant d'avoir suffisamment acquis pour soi.

Ce ne fut qu'après cinq ans d'étude que notre savant collègue osa publier son premier mémoire.

Témoin quotidien du phénomène qui se produit dans le bassin circulaire où commence le Loiret, il fit de ce phénomène l'objet d'un examen attentif et suivi, et donna à son écrit premier-né le titre de *Sources du Loiret.* Les Bulbes servirent de matière à sa seconde publication. Vinrent ensuite les crustacées. L'arboriculture, la botanique, la flore orléanaise, la géologie dans le Gâtinais lui fournirent encore des sujets de travail. Son mémoire sur les affinités du genre réséda lui a valu les éloges du célèbre botaniste anglais Brown qui, dans son admiration pour notre savant collègue, a voulu baptiser du nom de *Tristania* un arbre de la Nouvelle-Hollande.

Toutes ces publications révèlent l'esprit de méthode, la patience de recherches, l'aptitude à pénétrer dans les secrets de la nature qui ont toujours distingué M. de Tristan. Elles nous disent aussi la variété de ses connaissances et la fécondité de sa plume.

M. de Tristan en était à son seizième mémoire, lorsqu'un des plus mémorables événements de notre histoire vint l'arracher à la vie privée. Jusqu'en 1814, il n'avait eu d'autre titre que celui de maire de la petite commune de Saint-Cyr-en-Val. Lorsque le drapeau sous lequel avaient combattu ses pères reparut sur nos édifices publics, un sentiment héréditaire, qu'il faut savoir respecter, se réveilla dans son cœur de gentilhomme. Un des premiers il contribua à la formation des compagnies des gardes-du-corps et ne quitta le service militaire, le 5 septembre 1815, que

pour des fonctions administratives avec le titre de sous-préfet de l'arrondissement d'Orléans. Les circonstances étaient difficiles. L'étranger avait envahi le territoire français. Orléans souffrait des contributions de guerre exigées par l'armée d'occupation ; M. de Tristan fut envoyé en mission à Auxerre pour traiter au nom du département ave les chefs bavarois, et obtint des conditions favorables. Mais son passage aux affaires départementales fut de très-courte durée, la sous-préfecture d'Orléans ayant été supprimée en 1816.

Aussitôt qu'il fut entré dans la vie publique, M. de Tristan se vit entouré d'honneurs. Au conseil général du département, le choix de ses collègues, justes appréciateurs de son mérite, lui conféra le titre de secrétaire pendant près de quinze ans; au conseil municipal son avis faisait autorité ; dans la garde nationale il exerçait le commandement d'une compagnie; aux élections pour la députation il présidait le collége électoral de l'arrondissement d'Orléans en 1816; au baptême de Mgr le duc de Bordeaux il représentait la ville d'Orléans avec M. le comte de Rocheplatte et M. de Champvallins ; à l'Académie royale d'Orléans il occupait le siége de vice-président qu'il conserva de 1819 à 1826; le roi attachait sur sa poitrine la croix de la Légion-d'Honneur ; les communes riveraines de la forêt d'Orléans lui confiaient leurs intérêts en 1819, et il gagnait eur cause contre l'ancien duc apanagiste; la même année le gouvernement l'instituait membre du conseil de charité, établi dans chaque département en faveur des anciens employés.

Cependant il ne sacrifiait point ses goûts d'étude à l'ambition des places, et s'il entrait dans les conseils de la ville et du département, il acceptait en même temps l'honneur et la charge de prendre part aux travaux de la Société philomatique et des sociétés linnéennes de Paris et de Bordeaux. Vos Annales sont là, Messieurs, pour attester que M. le marquis de Tristan n'était point un membre inactif de l'Académie à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir et dont il fit partie depuis son organisation définitive jusqu'en 1861.

De toutes les œuvres de notre infatigable collègue, imprimées

dans nos Mémoires, les plus intéressantes sont assurément ses tableaux sur les époques de la végétation; ses observations météorologiques pendant les années 1818 et 1819 ; ses observations météorologiques et thermométriques de février 1822, à la suite d'un tremblement de terre qui se fit sentir à Orléans; sur la marche des orages dans le département du Loiret en 1827; ses études physiques sur le choléra de 1832. Notre Société les a appréciées, je n'ai point à en faire ressortir la valeur.

Mais il est une étude d'un genre particulier qui a longtemps occupé l'esprit investigateur de notre laborieux collègue et que je ne puis passer sous silence, quoique déjà peut-être connue de vous.

Longtemps l'on avait cru reconnaître dans les résultats obtenus au moyen de la baguette dite divinatoire l'intervention d'une puissance occulte. M. de Tristan voulut pénétrer ce mystère. Témoin d'effets surprenants produits par cette baguette, il tenta lui-même des expériences qui eurent un plein succès. La source du Loiret fut le théâtre de ses premiers essais. Sa conviction se fortifia de plus en plus, et après de sérieuses et patientes études il se décida à faire connaître le résultat de ses expériences dans un livre intitulé : *Recherches sur quelques effluves terrestres.*

Ce livre qui ne contient pas moins de 420 pages grand in-12, est divisé en 25 chapitres. L'auteur, pour bien établir dès l'abord que la science dont il va traiter n'a rien de commun avec l'art divinatoire , se fait un langage à lui. Il appelle *Furcelle* la baguette dont il se sert; *Bacillogire* l'individu doué de la vertu de mettre en mouvement la furcelle, et *Puissance bacillogire* cette vertu elle-même; *Terrain excitateur* le sol où les effluves sont assez abondants pour agir sur la furcelle. Il expose avec toute la science que donne une longue expérience et avec une profonde conviction la manière de préparer et de tenir la furcelle, ses effets, les influences qu'elle subit. Il décrit le sol excitateur, il indique les différents conducteurs du fluide bacillogire, énumère les propriétés de ce fluide, compare ses effets avec ceux que produisent le magnétisme et l'électricité, et fait l'application des expériences bacillogires à la physiologie animale et végétale. C'est-à-dire qu'il fait un traité des plus intéressants pour la science.

Il comprend cependant que ce traité n'entraînera pas toutes les convictions, et à ses contradicteurs il répond avec Galilée : *E pur si muove.*

Nous avons entendu M. de Tristan développer son opinion sur la furcelle dans un congrès scientifique; il parlait en vrai croyant, et nous avouons qu'il forçait les plus rebelles au moins à douter. Du reste, ses expériences ont été renouvelées avec un véritable succès par l'ingénieur chargé du tracé du chemin de fer de Vierzon dans la traversée du val de la Loire.

Ce genre particulier d'études devait naturellement amener M. de Tristan à donner son attention aux tables tournantes et parlantes. Sa foi aux effets d'un fluide magnétique qui met en rapport les esprits et la matière l'entraîna très-loin; mais une conversation sérieuse avec un des hommes les plus éminents de notre époque par son talent oratoire, son caractère et sa vertu l'arrêta tout court dans une voie dont il fut facile de lui montrer le danger.

L'étude de la nature, contrairement à ce qui arrive quelquefois, avait ajouté à la vivacité de la foi chrétienne de M. de Tristan. Il ne vivait pas toujours avec les plantes, les arbres, au milieu des fluides. Sa pensée aimait à se promener au-delà du tombeau dans la région des esprits. Il s'étonnait avec l'Allemand Mœlher « que « les âmes émoussées et sans ressort en soient venues au point de « ne plus croire à l'ordre supérieur, au monde des esprits, si elles « ne les touchent avec la main, si elles ne les voient pour ainsi « dire marcher sur la terre. » Et en 1842, dans un livre intitulé : *Emmanuel ou Dieu avec nous*, il se mit à tracer le tableau du séjour et de l'état des âmes après la mort tel qu'il se le représentait. Par une fiction qui n'a rien de contraire à la plus saine doctrine, l'auteur suppose des communications fréquentes entre un père qui habite le séjour des élus et un fils qui demeure sur la terre. *Emmanuel* a quelque analogie avec l'*Ame exilée* de Mad. la comtesse d'Hautefeuille, connue dans les lettres sous le nom d'Anna-Marie. Cet ouvrage révèle chez M. de Tristan des convictions profondes, une étude assidue des auteurs ascétiques et surtout des saints pères, l'habitude des méditations sérieuses. Il

prouve que celui qui l'a écrit s'était nourri de la lecture de Bossuet et de l'abbé Combalot. On y trouve des opinions controversées, mais pas une idée condamnable.

Dans une remarque générale et des notes explicatives, M. de Tristan répond à toutes les objections qui pourraient se produire contre les opinions émises dans le livre d'*Emmanuel*. Il déclare qu'il n'a point eu la prétention de suivre le Dante et Châteaubriand dans la voie par laquelle ils conduisent leurs lecteurs à travers le séjour des âmes; mais qu'en publiant ses propres pensées il a voulu écrire pour les esprits hésitants qui tout entiers aux félicités de la terre se figurent difficilement le bonheur de la vie future.

Emmanuel c'est M. de Tristan, en dehors de son cabinet, loin de ses instruments de physique, s'abandonnant à son imagination de chrétien.

Reprenons la biographie de notre honorable collègue.

M. de Tristan était de ceux qui, après avoir servi sous les ordres de Pompée, répugnent à passer dans le camp de César. Il renonça donc à la vie publique en 1830 et donna plus que jamais à l'étude tous les instants qu'il ne consacrait pas à Dieu, à sa famille, ou à la Société. Il eût été intéressant de le voir seul, entouré de livres, l'œil fixé sur son microscope, cherchant à surprendre les secrets de la nature dans une plante ou dans une branche d'arbre, ou bien la furcelle à la main, interrogeant les éléments, découvrant les sources, prévoyant les orages ou les épidémies.

Son zèle investigateur s'étendit jusqu'à la phrénologie ellemême, cette doctrine encore enveloppée de ténèbres, que Broussais a mise au service du matérialisme.

M. de Tristan la défend contre ses accusateurs. Il la croit acceptable dans ce sens que les développements de chaque partie du cerveau peuvent être considérés non comme la cause, mais comme le résultat des passions. Ce sens détruit le fatalisme.

En 1851, le Congrès scientifique tint sa 18e session à Orléans. Notre savant collègue ne pouvait manquer au rendez-vous des hommes studieux de toutes les parties de la France. Il se fit

inscrire parmi les membres de la section des sciences naturelles, et il apporta son contingent de travail, c'était un volumineux mémoire intitulé : *Recherches sur l'importance de quelques nouveaux caractères spécifiques dans les genres pinus et quercus*, véritable traité de la fructification et peut-être la dernière œuvre publiée par l'auteur. Le Congrès qui avait compris tout le mérite de M. le marquis de Tristan lui conféra le titre de vice-président.

Cependant les années s'accumulaient et le corps appesanti se voyait condamné à un repos presque absolu, mais l'esprit conservait toute sa vigueur et se livrait toujours avec la même ardeur aux études favorites.

On retrouvait chez M. de Tristan quelque chose de cette méthode que Châteaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, peint avec des couleurs assez peu ménagées, lorsqu'il trace le portrait de son père; mais il y avait entre le châtelain de Combourg et celui de l'Emérillon la différence qui sépare la singularité de la régularité jointe à la bonté et à l'amabilité.

Vous avez tous connu M. le marquis de Tristan, Messieurs, vous savez quelle était la noble loyauté de son caractère, l'affabilité de ses manières, l'intérêt qu'offrait sa conversation. La religion conserva sur lui un empire qui ne s'affaiblit jamais. Il lui dut, pendant la vie, ce charme de la paix qui adoucit bien des maux et à ses derniers instants des consolations et une confiance précieuses pour l'âme qui va sortir de ce monde.

Dieu lui épargna les longues douleurs qui attristent trop souvent une longue vieillesse. Il s'est éteint presque subitement comme une lampe arrivée à sa dernière goutte d'huile.

Pendant plus de quarante ans il a honoré notre Académie par sa science, et il laisse parmi nous de dignes héritiers de son nom et de son amour pour l'étude.

Puisse l'hommage mérité que nous rendons aujourd'hui à la mémoire de M. le marquis de Tristan adoucir pour une famille dont il a fait le bonheur et l'ornement l'amertume des regrets les plus légitimes !

Puisse aussi, Messieurs, cette rapide esquisse de la vie d'un de nos plus savants collègues, obtenir votre approbation et trouver place dans vos Mémoires !

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA NOTICE CI-DESSUS;

Par M. A. de Pibrac.

Séance du 7 juin 1861.

Nos Sociétés représentent de grandes familles dont les membres sont liés par des relations que la science et l'amitié rendent à la fois précieuses et chères à ceux qui les composent.

Lorsqu'un de ces hommes vient à quitter la place qu'il a remplie pendant de longues années, il est du devoir de ceux qui ont été les premiers à recueillir le fruit de ses veilles, de prendre la parole pour rendre hommage à son mérite, et transmettre aux générations futures les sentiments que les travaux inspirèrent à celle qui grandissait autour de lui.

Notre honorable collègue, M. de Torquat, a déjà rempli deux fois cette belle mission: et en attachant son nom à l'éloge de M. de Champvallins et de M. le marquis de Tristan, il a eu le double mérite d'être l'interprète des sympathies d'une Assemblée qui les a vus longtemps siéger dans son sein, et de répondre aux vœux d'une population qui avait été souvent à même d'apprécier leur talent et de rendre justice à leur mérite.

Semblable à l'artiste qui, voulant reproduire les traits d'un personnage célèbre, demande à la vie de cet homme les pensées qui doivent guider son pinceau, de même avant d'élever à M. de Tristan le monument littéraire que vous avez été à même de juger, M. de Torquat a recueilli, dans les souvenirs qui planaient autour de sa tombe, ces nobles idées qui ne font pas moins d'honneur à celui qui les inspire qu'à celui qui sait les exprimer.

C'est ainsi qu'après nous avoir montré au XIIe siècle, l'un des chefs de cette ancienne famille tenant haute et ferme la bannière de son Dieu et de son roi, en face du croissant des Infidèles, il nous prouve que les descendants de ce fier croisé ont répondu dignement à l'exemple qu'il leur laissait, en exposant leur vie sur les champs de bataille de Bouvines et de Fontenoy, transmettant ainsi à leurs enfants cette noblesse d'épée, dont nous avons vu plus d'une fois les preuves gravées sur l'acier d'une armure par le fer d'une lance, la balle d'une arquebuse ou le tranchant d'une hache d'armes.

Je ne vous redirai pas ici, Messieurs, les lignes que l'auteur consacre à la mémoire de notre regrettable collègue. En le suivant pendant sa longue carrière, il nous fait voir combien elle a été remplie, et il s'attache surtout à passer en revue les services de tous genres qu'il a rendus à son pays.

Dans cette brillante énumération, lorsque l'on voit M. de Tristan fixer les yeux sur le ciel pour en découvrir les mystères et interroger le sein de la terre pour lui ravir ses secrets, on est étonné de la variété et de l'étendue de ses connaissances, et l'on est heureux en même temps de penser qu'elles l'ont trouvé fidèle, jusqu'au dernier moment, aux convictions qu'elles étouffent quelquefois dans le cœur de ceux qui se livrent à ces études abstraites.

Et quand une voix s'élève dans cette enceinte, au nom de la science, pour payer un tribut d'éloges à l'un de ses plus fidèles adeptes, il est juste que nos voix s'unissent à elle, pour proclamer dans nos Annales des doctrines qu'il est utile de connaître, ainsi que des exemples qu'il est bon d'imiter.

Oui, Messieurs, l'éloge de nos deux collègues sera comme une inscription placée sur le chemin de la vie, et destinée à montrer sans cesse à ceux qui le parcourent de quel côté se trouve le sentier de la vertu, de l'honneur, de la science.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES LEÇONS PRIMAIRES D'ARPENTAGE DE M. GILLET-DAMITTE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ;

Par M. DEMOND.

Séance du 3 *mai* 1861.

La matière traitée par l'auteur touche de trop près à l'économie agricole, pour ne pas mériter une attention toute particulière de la part de ceux qui se dévouent à l'agriculture. C'est pourquoi, Messieurs, les leçons primaires d'arpentage, après avoir fixé votre attention et éveillé votre bienveillant intérêt qui s'attache toujours à tout ce qui a un caractère d'utilité pratique, ont dû provoquer de notre part un sérieux examen.

Cet ouvrage se divise en trois parties formant trois volumes distincts qui sont livrés au public, aux instituteurs surtout et à leurs élèves, séparément ou réunis, de sorte que toute personne, selon son besoin, peut se procurer à son gré l'une ou l'autre partie, ou toutes les trois ; de là une très-grande économie pour les populations rurales, auxquelles convient surtout l'ouvrage de M. Gillet-Damitte.

La première partie comprend l'arpentage proprement dit, que l'auteur appelle agrométrie, expression des plus justes qui devrait désormais remplacer le mot arpentage, terme suranné et qui n'a aucun rapport avec les dénominations employées dans le système métrique.

La seconde partie comprend la division ou partage des terres sous le nom technique de géodésie.

Enfin, la troisième partie traite du lever, du dessin et du lavis des plans. Cet ensemble réunit 296 pages et huit planches soigneusement gravées sur pierre, donnant 194 figures. Par cet aperçu, Messieurs, vous pouvez déjà voir que cet ouvrage a matériellement plus d'importance que son titre modeste ne permet de le supposer.

Dans la première partie, qui traite de l'évaluation des surfaces agraires, l'auteur admet avec raison qu'aujourd'hui, par l'enseignement du dessin linéaire introduit dans toutes nos écoles, la jeunesse a reçu des notions de géométrie élémentaire suffisantes pour comprendre la pratique qu'il aborde de front, après avoir toutefois résumé les éléments de l'enseignement géométrique indispensables à l'art de mesurer les surfaces, dont il forme une véritable pédagogie.

Assurément, Messieurs, cet art n'est pas nouveau, mais ce qui distingue la première partie de cet ouvrage de tous les traités du même genre, c'est que M. Gillet-Damitte, sortant des ornières de la routine, établit une classification méthodique des principaux types des surfaces agraires tels que nous les ont transmis nos ancêtres, tels que les co-partages les font encore aujourd'hui, tels enfin qu'ils se présentent avec des variantes appréciables dans tous les pays où l'agriculture est en honneur. Le chapitre 22 de cette première partie est comme un historique digne d'intérêt de la formation des surfaces agraires. Les types une fois classés, l'auteur y applique les règles positives de l'analyse, règles qu'il gradue de manière à ce que celui qui se servira de cet ouvrage pourra apprendre sans dificulté à décomposer et à mesurer toute espèce de terrain, quelque irrégulier qu'il soit, de libre accès ou enclos, horizontal ou incliné, pénétrable ou impénétrable. Car, arpenter ce n'est pas autre chose que de décomposer en surfaces régulières, pour les calculer, toutes les surfaces de nos champs, quelque irrégulières qu'on puisse les supposer. Cette première partie se termine par un appendice sur le retirage, dol malheureusement encore très-fréquent, et par un précis trop élémentaire du nivellement.

Nous avons ici, Messieurs, à reprocher à l'auteur d'avoir trop

abrégé les principes de l'art de niveler, qui peut cependant rendre de si grands services à l'agriculteur. En effet, les irrigations et le drainage sont deux opérations des plus importantes en agriculture, qui reposent essentiellement sur la connaissance parfaite du nivellement. Nous ne saurions donc trop engager l'auteur à traiter cette importante matière, dans les éditions ultérieures, avec tout le talent qu'il a su déployer dans l'exposé des autres parties de son ouvrage.

Si le mesurage exact des terrains a son importance marquée pour les propriétaires de biens ruraux, quelle n'est pas l'utilité de l'opération qui a pour objet de partager les domaines d'une manière équitable et sévère entre les divers héritiers, qui s'applique au tracé des routes, des chemins vicinaux, des alignements, des constructions, à la régularisation des cours d'eau, enfin à un très-grand nombre de transactions agricoles.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur établit les éléments pédagogiques de la géodésie avec une rare simplicité; les mêmes principes qu'il a appliqués dans le mesurage des surfaces agraires se trouvent renversés dans la division des terres; il procède par le contraire de l'analyse, par la synthèse; mais laissons-le parler lui-même : « D'après nos éléments qui se vérifient très-facilement, toute opération de partage pouvant devenir évidente, on doit composer la portion de terrain qui doit revenir à chacun, comme on forme la somme due à un héritier, en comptant les pièces de 5 fr. qui la constituent. »

Partant d'un principe général unique et générateur de quatre autres principes élémentaires que leur évidence peut faire considérer comme des axiomes, M. Gillet-Damitte donne les règles pratiques de la division des terres, conduisant son lecteur progressivement et sans qu'il ait besoin de connaître plus que les quatre règles de l'arithmétique, du partage de la pièce la plus régulière à celle qui affecte les plus grandes irrégularités, de telle sorte qu'on ne saurait contester cette assertion, par laquelle l'auteur termine cette seconde partie, que par le seul moyen qu'il enseigne, on peut diviser, régulariser un champ quelconque, quelles qu'en soient l'étendue et la forme.

Maintenant, Messieurs, il nous reste à vous parler de la troisième partie qui traite du lever, du dessin et du lavis des plans; c'est ce que nous ferons sommairement pour ne pas abuser de votre bienveillante attention. Cette troisième partie se lie par la nature des choses aux deux premières. On y trouve donc, autant qu'elle est conciliable avec sa matière spéciale, la même méthode que dans les deux premières parties, savoir : principe d'analyse, rapport à l'unité d'ensemble dans tout travail du lever, du dessin et du lavis des plans.

Comme cette partie ne diffère pas en général d'une manière aussi tranchée que les deux autres de certains ouvrages du même genre, nous n'avons pas d'observations notables à vous présenter. Toutefois l'auteur donne minutieusement les moyens faciles de lever les terrains ordinaires sans autre instrument qu'une perche et des jalons. Cette méthode est sans doute pratiquée dans quelques contrées; mais ce que nous avons à constater ici, c'est qu'aucun ouvrage sur cette matière ne la présente d'une manière aussi simple.

En résumé, Messieurs, les leçons primaires d'arpentage se distinguent par une création de méthode qui en fait un excellent ouvrage; par un exposé clair et précis qui convient non-seulement aux écoles, mais encore à MM. les propriétaires cultivateurs, à tous ceux, en un mot, que la terre intéresse.

Cet ouvrage du reste a déjà fait ses preuves :

La première partie en est à la quatrième édition;

La seconde partie à la troisième édition;

Et la troisième partie enfin à la seconde édition.

Ce succès ne nous surprend point, Messieurs, lorsque nous savons que M. Gillet-Damitte s'est livré toute sa vie avec distinction à la carrière de l'enseignement, qu'il est lauréat de la société pour l'instruction élémentaire de Paris, et de la société des instituteurs de la Seine; qu'enfin il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui rendent chaque jour de grands services à l'instruction primaire.

Lorsque nous voyons cet ouvrage sous le patronage d'un homme auquel le gouvernement a décerné tous les honneurs

possibles pour la perfection à laquelle il a porté l'art du typographe, et pour le mérite de ses publications, nous avons suffisamment nommé M. Delalain.

Enfin, Messieurs, M. Gillet-Damitte a eu l'heureuse idée de dédier son ouvrage à la magistrature dans la personne de notre digne président, pensant avec juste raison que tout ce qui se rattache à la plus noble des professions, à l'agriculture, ne saurait être placé sous de plus nobles auspices.

Nous avons donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer : 1° d'admettre comme utile à l'agriculture l'ouvrage de M. Gillet-Damitte ; 2° d'écrire une lettre de remercîments à l'auteur pour l'hommage qu'il a fait de son livre à la Société.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE SYSTÈME DE PLACAGE EN PIERRES NATURELLES DE M. JUTTEAU, ARCHITECTE A ORLÉANS ;

Par M. B. de MONVEL.

Séance du 21 juin 1861.

Les plus belles comme les plus utiles applications que puissent recevoir les arts industriels sont sans contredit celles qui, sans créer des appétits de luxe déplacés, ont pour résultat d'initier les classes pauvres et les classes moyennes de la société à ces habitudes d'ordre, de propreté, d'heureuse et commode disposition des choses que nos voisins d'outre-mer ont exprimé par un seul mot : le *comfort*. L'ouvrier qui, le premier, a eu l'idée d'appliquer aux meubles communs les procédés si ingénieux, mais aussi si dispendieux de Boule et de substituer par grandes feuilles nos bois indigènes aux bois presque toujours exotiques que le grand artiste

que nous venons de nommer émiettait pour composer ses charmantes mosaïques, cet ouvrier, tout en dirigeant la scie allemande et en appliquant la colle forte, a été, à son insu, éminemment moraliste et civilisateur, et les ménages qu'il a pourvus d'une commode, qui n'usurpait pas son nom, d'un secrétaire pouvant renfermer, avec les économies de chaque jour, le modeste registre de comptes, les lettres et les conseils de la mère ou du frère absent, d'un lit trop propret et trop luisant pour qu'on en laissât disparaître les belles nuances sous la poussière, ces ménages sont devenus insensiblement de meilleurs ménages. On ne casse pas, on ne mutile pas, on ne souille pas de vin ou de taches des meubles qui ont si bonne façon, et peu à peu la propreté et l'esprit d'arrangement se glissant dans la maison, l'ordre, le bon emploi du temps, les égards réciproques sont venus à leur suite. Et maintenant l'ange du foyer se complait dans cette retraite où tout respire l'ordre, la bonne entente et les chastes amours. *Invenit eam scopis mundatam et ornatam.* L'essentiel est de s'arrêter là et de ne pas ambitionner les crépines et le velours là où la perse sied si bien.

Ce que cet ouvrier a fait pour le meuble, un architecte de notre ville, M. A. Jutteau, que recommandent de nombreux travaux, tous portant le cachet de leur spécialité, le tente pour le bâtiment, et du prolétaire il passe au propriétaire. L'effet moral sera-t-il le même ? Pourquoi pas. Si l'habit ne fait pas le moine, il lui impose des conditions de décence et de retenue, ou tout au moins il l'honore, comme on dit communément, et une belle pelure de pierre ne peut être que bien accueillie de notre siècle, qui semble avoir pris au rebours la belle et vieille maxime : Il faut mieux être que paraître.

Mais laissons de côté la question morale, dont M. Jutteau ne s'est peut-être pas préoccupé, et n'envisageons que la question d'utilité et d'art.

L'utilité est incontestable, et les efforts pour mettre à l'abri de l'injure des âges l'extérieur des bâtiments remontent, il faut le reconnaître, aux premiers essais de l'architectonique. Il faut reconnaître aussi que ces efforts ont été jusqu'ici tellement infruc-

tueux, qu'on en est généralement arrivé à confesser que la seule méthode sûre pour rajeunir un vieil édifice était de le jeter à terre pour en construire un autre. Jusqu'à ce qu'on en vienne là on a bien la ressource des crépis qui durent peu, de la peinture que le goût français semble jusqu'ici repousser, du rebouchage qui désajuste sinon l'ensemble de la construction, au moins l'harmonie des teintes, puis lorsque tous ces palliatifs se sont succédé et qu'on fait l'addition des dépenses, on reconnaît qu'on n'aura un résultat complet qu'en recourant au remède héroïque de la reconstruction, sauf à inscrire à l'article *pertes* tout l'argent gaspillé dans des replâtrages inefficaces.

Tout autre est le procédé de M. Jutteau. Son travail est tout d'une pièce, c'est un surtout parfaitement uniforme, compliqué ou simple, luxueux ou modeste, dont vous déterminerez l'épaisseur à votre goût et dont il va couvrir notre nudité et nos plaies. Tissu en quelque sorte de pierres choisies au même lit de carrière, ayant subi au chantier la même série d'épreuves, et ajustées dans un système de languettes qui les rend solidaires les unes des autres, ce manteau durera ce que doit durer une pierre d'élite de quelques centimètres d'épaisseur, c'est-à-dire des siècles.

La comparaison que nous faisions au début est donc juste, et les procédés de M. Jutteau sont exactement les procédés de l'ébénisterie appliqués à la pierre et au marbre, et de même qu'à l'ébéniste il faut un point d'appui solide, fourni par une carcasse en bois grossier, mais solidement ajustée, pour recevoir ses capricieuses arabesques, de même il faut à M. Jutteau un support consistant, quelque rustiques qu'en soient les matériaux. Il s'empresse de le dire lui-même :

« Qu'il soit bien compris que nous n'avons jamais entendu
« consolider l'état de choses sur lequel nous appliquons nos pla-
« cages... Ces placages ne sont pas une construction ayant
« quelque chose à supporter ou à garantir, mais bien un genre
« d'ornementation assez solide pour se soutenir lui-même. »

Cette franche déclaration suffirait pour exclure toute idée de charlatanisme, quand même M. Jutteau ne serait pas connu de

Ce langage n'est pas, Messieurs, celui d'un homme léger. Celui-ci aurait garanti une durée indéfinie. Mais M. Jutteau est avant tout homme de pratique et d'expérience, et il sait fort bien, qu'abandonnées à elles-mêmes, les constructions les plus parfaites céderont infailliblement sous l'action dissolvante et continue de notre climat et du temps. Que nous n'apportions aucune surveillance à notre bâtiment, que l'œil du maître n'en vienne jamais interroger ni les faîtages, ni les points d'insertion au vieux mur de soutènement, il garantit son œuvre inattaquable, incorruptible :

Quod non imber edax, non aquilo impotens
Possint diruere...

Mais pour dix ans, pour dix ans seulement. Mais maintenant montrons-nous ce que doit être tout propriétaire intelligent et soigneux de sa chose, et il ajoutera aussitôt :

« Nous entendons garantir indéfiniment la durée de nos revêtements, si l'on a soin d'entretenir les joints des parties en saillie, ce qui est une dépense insignifiante, ou de couvrir les saillies par des bandes en zinc, ainsi que cela se fait dans les constructions ordinaires. »

Tel est, Messieurs, le simple et modeste programme de M. Jutteau. Mais tout simple qu'il est, c'est un programme, c'est-à-dire une chose à laquelle il ne faut accorder foi qu'après un mûr et consciencieux examen.

C'est pour cet examen que vous avez délégué une commission composée de M. de Langalerie, directeur du Musée, président de votre section des arts, et de MM. Machart et Collin, ingénieurs en chef, enfin de moi, qui, dans une question aussi pratique, n'étais bon qu'à tenir la plume.

M. A. Jutteau s'est présenté à plusieurs reprises devant la commission. Il a donné les explications les plus satisfaisantes sur son système d'attache dont l'élément important est un fort crampon en pierre massive qui tend à assurer la solidité de l'ensemble et qui est solidement encastré dans le mur de soutènement. Les différentes pièces de placage sont rendues solidaires les unes des autres par des languettes qui s'ajustent et se consolident réci-

proquement. Tous les points en saillie reçoivent par la taille une inclinaison qui ne permet pas à l'eau d'y séjourner. Enfin le tout forme un assemblage tel que chaque morceau ne peut manquer séparément, et que quand bien même ils viendraient à se desceller tous, ils seraient encore retenus par la combinaison des joints.

La commission a compris et apprécié ces explications, mais voulant, pour s'édifier plus entièrement, vérifier dans la pratique et sur place les résultats matériels d'exécution du système de M. Jutteau, ses membres les plus compétents, MM. Machart et Collin, se sont transportés à Ingré pour y juger par leurs yeux de l'effet de l'exécution sur le château de Bel-Air, représenté dans l'album de M. Jutteau, pl. 7. Cette visite a constaté les résultats les plus satisfaisants, et M. Collin me transmettait quelques jours après la lettre suivante :

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le du mois dernier, au sujet de la visite que j'ai faite, en compagnie de MM. Grenet et Machart, à la maison d'Ingré, à laquelle M. Jutteau a appliqué son système de revêtement en placage. J'avais commencé, pour répondre à votre demande, la rédaction d'une notice qui m'a paru devoir prendre des proportions inattendues : Je me suis arrêté, car cette notice n'eût pas répondu à votre but qui était, je crois, de connaître simplement l'impression que mes collègues et moi avons éprouvée à l'examen des travaux de M. Jutteau.

A priori, cette impression a été très-favorable : il nous a semblé que le système adopté n'avait reçu des deux hivers précédents aucune injure sensible et que les façades du bâtiment étaient, en réalité, telles que M. Jutteau les a décrites et représentées dans son atlas d'architecture.

Mais il y aurait plus d'une observation et quelques réserves à faire quant au mode d'exécution et aux détails. C'est cette partie de la question que je m'étais proposé d'examiner dans la notice que j'ai commencée et que j'ai interrompue, sauf à la reprendre ultérieurement, quand j'aurai pu visiter d'autres bâtiments restaurés par ce système, et surtout le travail en *cours d'exécution*.

Je pense, Monsieur, que la présente déclaration répond à votre demande et qu'elle vous permettra de rendre compte à la Société du travail très-intéressant et très-curieux de M. Jutteau.

Agréez, Monsieur, etc.

Collin.

13 mai 1861.

Nous sommes bien convaincu, Messieurs, qu'après un tel témoignage, tout en regrettant qu'un plus grand nombre d'années n'ait pas passé sur l'épreuve pour lui donner la sanction du temps,

vous n'hésiterez pas à prêter l'appui de la recommandation la plus approbative à un système ingénieux qui n'est pas précisément une découverte, car il y a longtemps que, pour la première fois, on a essayé de remédier aux outrages du temps par des intercalations de pierre naturelle ou artificielle. Mais l'application faite par M. Jutteau des procédés de l'ébénisterie à la bâtisse, a toute la simplicité et tous les résultats sérieux et efficaces des grandes découvertes. Comme elles, elle ne manquera pas de soulever bien des petites passions d'intérêt, et c'est un motif de plus pour que, en mentionnant dans le recueil de vos travaux le mémoire de M. Jutteau, vous l'honoriez de votre suffrage à la fois éclairé et désintéressé.

NOUVEAU PROCÉDÉ D'EXTRACTION DE LA QUININE ET DOSAGE DES ALCALOÏDES DES QUINQUINAS ;

Par M. Rabourdin.

Séance du 15 *mars* 1861.

Les écorces qui nous viennent du Pérou sous le nom de quinquina occupent une si grande place dans la thérapeutique qu'elles ont dû naturellement attirer sur elles l'attention des botanistes. Cependant, malgré le talent et les efforts des naturalistes distingués, l'histoire botanique des quinquinas laisse encore à désirer. Mon intention n'est pas de vous entretenir des quinquinas à ce point de vue, mais pour la clarté du sujet que je veux traiter, je crois utile de rappeler sommairement les travaux chimiques dont ils ont été l'objet, et je demande à la Société la permission de donner un aperçu historique de la découverte des propriétés médicinales de ces précieux médicaments.

Le quinquina a été importé en Europe en 1640; on n'est pas d'accord si les Péruviens connaissaient ou non ses vertus médicinales avant cette époque. En 1638, la femme du comte de Cinchon (1), vice-roi du Pérou, étant atteinte d'une fièvre opiniâtre, un corrégidor de Loxa lui donna le conseil de faire usage du quin-

(1) D'où le nom générique de Cinchona donné aux quinquinas.

quina qui la guérit. Par la suite cette dame distribua elle-même le quinquina sous forme de poudre, ce qui lui fit donner le nom de Poudre de la Comtesse, et elle en rapporta en Europe à son retour, qui eut lieu en 1640.

En 1649, les Jésuites de Rome en ayant reçu une grande quantité, le mirent en vogue; il fut alors connu sous le nom de Poudre des Jésuites; ils le distribuaient toujours sous cette forme afin d'en tenir l'origine cachée.

Louis XIV en acheta le secret d'un Anglais nommé Talbot et le publia.

Dès lors l'emploi du quinquina se vulgarisa dans toute l'Europe. Néanmoins on ignora encore pendant un siècle à quel végétal appartenait l'écorce salutaire qui était venue si puissamment étendre les ressources de la médecine ; ce n'est qu'en 1738 que La Condamine, de retour d'un voyage au Pérou, où il avait été envoyé pour mesurer quelques degrés du méridien, et qui s'est rendu célèbre par deux genres de recherches aussi différents, publia dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris la description et la figure de l'espèce de Cinchona qui porte aujourd'hui son nom et qu'il avait trouvée dans les environs de Loxa. C'est seulement alors que l'histoire positive des quinquinas a pris naissance ; elle s'est enrichie depuis de faits nombreux qui l'ont amenée où elle en est aujourd'hui.

Le premier chimiste qui se soit occupé des quinquinas est Bartholdi ; son mémoire, inséré dans les Annales de chimie et de physique, jette peu de lumière sur la question. L'espèce de quinquina qui a servi aux expériences n'est pas même indiquée. Armand Seguin a fait des essais sur un grand nombre d'échantillons. Le résulat le plus remarquable de son travail est énoncé en disant que le principe actif du quinquina n'est pas astringent, ne précipite pas la gélatine et précipite au contraire la noix de Galles.

Deschamps, pharmacien à Lyon, avait extrait du quinquina jaune un sel blanc à base de chaux que Vauquelin a examiné plus tard et qu'il a montré être un sel de chaux dont l'acide différait de ceux connus et qu'il a nommé acide kinique.

Gomez, de Lisbonne, découvrit dans le quinquina gris un principe particulier blanc cristallisable auquel il donna le nom de Cinchonin; ce principe fut caractérisé plus tard par Pelletier et Caventou. Je viens de nommer les deux illustres savants qui ont fixé la composition chimique des quinquinas et qui ont rendu à la science et à l'humanité un service qu'il suffit de rappeler pour en faire comprendre toute l'étendue ; c'est en effet à la sagacité de Pelletier et de M. Caventou que nous devons la découverte de la quinine et de ses sels. Le mémoire que ces deux chimistes ont publié en 1821 sur l'analyse des quinquinas est un modèle comme méthode, comme profondeur de vues et comme résultats obtenus. Depuis ce travail plusieurs chimistes se sont occupés des quinquinas. Il serait trop long d'énumérer ici leurs travaux ; je veux seulement, avant de faire connaître le procédé que je propose pour l'extraction de la quinine, indiquer celui qui est généralement suivi. Il consiste à traiter le quinquina jaune par trois décoctions successives dans de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique; à réunir les liqueurs dans un vase cylindrique et étroit, à les précipiter par un lait de chaux ; à laver le précipité par décantation, à le recevoir sur des toiles dans lesquelles on le comprime, puis on le sèche à l'étuve; après l'avoir pulvérisé on le traite à cinq ou six reprises par de l'alcool bouillant et concentré. Les liqueurs alcooliques sont réunies et distillées, ce qui reste dans l'alambic est la quinine brute. Pour l'avoir pure il faut la dissoudre dans de l'eau acidulée d'acide sulfurique, décolorer par le noir animal, faire cristalliser, et ce n'est qu'en dissolvant les cristaux dans l'eau et précipitant par l'ammoniaque qu'on a enfin la quinine blanche et pure.

Je viens proposer de remplacer ce procédé long, compliqué et dispendieux, par le suivant qui est fondé sur la propriété que possèdent les alcalis fixes et caustiques employés en excès, de dissoudre le tannin, le rouge cinchonique insoluble, les matières colorantes et résineuses du quinquina sans toucher à la quinine.

Ma méthode consiste à réduire le quinquina en poudre, à le traiter à froid dans un appareil à déplacement avec de l'eau contenant quatre centièmes d'acide chlorhydrique; j'arrête l'écoulement du liquide quand il passe très-peu sapide.

Dans la colature, qui égale 8 ou 10 fois le poids du quinquina jaune employé, je verse de la soude caustique liquide (lessive des savonniers) un poids égal au quinquina mis en expérience et je mêle le tout par l'agitation.

La quinine se précipite en flocons blancs caillebotés qui se déposent assez rapidement, le liquide rouge foncé qui surnage est décanté et le précipité recueilli sur une toile où il est lavé avec un peu d'eau. Presqu'exclusivement composé de quinine ce précipité peut être purifié par deux méthodes :

1° Si on fait agir sur lui de l'eau acidulée en quantité insuffisante pour dissoudre toute la quinine, on obtient par filtration une solution incolore qui donne immédiatement par l'ammoniaque la quinine blanche et pure ;

2° Si on veut épuiser complètement le précipité, on emploie un petit excès d'eau acidulée, dans ce cas on a par filtration une liqueur légèrement colorée qu'on blanchit de la manière suivante (déjà indiquée dans mon travail intitulé : *Dosage des quinquinas à l'aide du chloroforme*, voir Mémoires de la Société 1851) : on verse dans la solution chlorhydrique de l'ammoniaque faible jusqu'à ce qu'il apparaisse un précipité brun et que la filtration donne un liquide incolore; si on ajoutait trop d'ammoniaque et que des flocons blancs se mêleraient au précipité brun, on ajouterait un peu d'eau acidulée qui redissoudrait ces mêmes flocons blancs formés de quinine.

De la solution incolore et limpide on précipite la quinine à l'aide de l'ammoniaque ; à cet état elle est parfaitement blanche et ne renferme que des traces de cinchonine; elle peut être immédiatement utilisée à la fabrication du sulfate ou des autres sels.

Ce procédé me semble apporter une économie notable dans la fabrication des sels de quinine :

1° En supprimant l'emploi de l'alcool comme dissolvant ;

2° En évitant la précipitation de la quinine par la chaux et par cela même la dessiccation de ce précipité calcaire à l'étuve;

3° En évitant l'emploi du noir animal comme décolorant;

4° J'ose ajouter en donnant un produit plus abondant. Et en effet, ce moyen permet si bien d'obtenir toute la quantité d'alca-

loïde renfermée dans les quinquinas que je viens le proposer comme moyen de dosage des écorces du commerce.

Les trois quinquinas officinaux se prêtent également bien à ce traitement.

Quand je veux doser la cinchonine du quinquina gris, j'opère sur 40 grammes. Je prends seulement 10 grammes si je traite les quinquinas Calissaya ou rouge.

MODE OPÉRATOIRE.

Je prends 10 grammes de quinquina Calyssaya en poudre fine, je les humecte avec de l'eau acidulée par l'acide chlorydrique à quatre pour cent, la poudre est ensuite tassée uniformément dans une petite allonge garnie d'un peu de coton et lessivée avec la même eau acidulée qui a servi à l'humecter.

S'il ne s'est pas produit de fausses routes dans la poudre et que le déplacement se soit opéré régulièrement, la poudre est épuisée quand on a obtenu 100 à 120 grammes de colature; on verse alors dans cette liqueur 12 à 15 grammes de soude caustique liquide qu'on mêle par l'agitation, et après un instant de repos on recueille le précipité sur un filtre où il est lavé avec un peu d'eau.

Quand le filtre est bien égoutté, on l'enlève de l'entonnoir, on le renverse dans une capsule où il est arrosé d'eau acidulée de manière qu'il y ait un léger excès d'acide; quand la dissolution est opérée, on exprime le papier avec une baguette de verre et on verse le liquide sur un petit filtre, le papier qui vient d'être exprimé est lavé à deux reprises avec un peu d'eau distillée qu'on passe sur le même filtre; on obtient une liqueur jaune fauve qu'on blanchit par le procédé indiqué précédemment, c'est-à-dire en ajoutant de l'ammoniaque faible jusqu'à ce qu'il apparaisse un nuage blanc; si ce dernier ne disparaît pas par l'agitation, on verse quelques gouttes d'eau acidulée, de manière que le précipité soit brun foncé, on filtre alors, on lave le filtre avec un peu d'eau distillée, et dans la liqueur qui doit être incolore et limpide on verse un excès d'ammoniaque qui précipite la quinine; cette dernière est recueillie sur un filtre à précipiter (c'est un petit papier plié en trois), lavée avec de l'eau distillée et séchée à l'air

libre; quand elle est sèche la quinine se détache facilement du papier, c'est alors qu'on en prend le poids et qu'on connaît la richesse de l'écorce.

Dix grammes de quinquina Calyssaya lourd doivent donner 0 gr. 30 à 0 gr. 32 de quinine blanche renfermant une très-petite quantité de cinchonine, qu'on peut d'ailleurs isoler par l'éther rectifié.

Le quinquina rouge varie beaucoup, tandis que de belles écorces très-denses d'un rouge vif m'ont donné 0 gr. 38 d'un mélange de quinine et de cinchonine, d'autres d'un bel aspect ne me fournissaient que 0 gr. 24 d'alcaloïdes en opérant sur 10 grammes de chacune d'elles.

Le quinquina gris Loxa m'a donné 0 gr. 19 à 0 gr. 20 de cinchonine pour 40 grammes d'écorçes mise en expérience, ce qui donne le rapport de cinq à mille entre l'alcaloïde et l'écorce.

Je me suis arrêté au traitement à froid et par déplacement pour épuiser les quinquinas, parce que c'est le moyen qui m'a le mieux réussi.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. le docteur LEPAGE.

Séance du 2 août 1861.

L'amour de la science, le goût de l'étude portent toujours leurs fruits, et les recherches d'un esprit investigateur, alors même qu'elles s'exerçent sur des choses futiles ou de peu d'importance en apparence, restent rarement sans quelque résultat heureux.

En 1669, Brandt, alchimiste de Hambourg, découvrait le phosphore en cherchant la pierre philosophale, et, sans avoir trouvé l'or qu'il désirait obtenir, dotait la science d'un corps jusqu'alors inconnu, d'un des agents les plus puissants de la nature. Les annales de la science ont enregistré, depuis lors, bon nombre de faits semblables et qui, sans avoir tous le même degré d'importance, n'en sont pas moins venus agrandir le domaine de nos

connaissances, en tournant souvent au profit des arts, de l'industrie et du commerce.

C'est ainsi que notre honorable collègue, M. Rabourdin, se livrant à je ne sais quelles manipulations chimiques pour reconnaître la force d'action des alcalis caustiques sur les quinquinas, et s'apercevant qu'employés en excès, ils possédaient la propriété de dissoudre le tannin, le rouge cinchonique insoluble et les matières résineuses et colorantes de cette écorce, sans agir en aucune manière sur la quinine, conçut l'idée de tirer parti de cette propriété pour extraire plus facilement la quinine du quinquina.

Avant d'entrer en matière, M. Rabourdin trace l'histoire succincte du quinquina, depuis son importation en Europe, en 1640, par la comtesse Cinchon, femme du vice-roi du Pérou, qui lui devait la guérison de fièvres opiniâtres et rebelles, et qui l'ayant apporté sous forme de poudre, faisait un mystère de sa nature et de son origine, jusqu'à l'époque où Louis XIV en acheta le secret d'un Anglais nommé Talbot pour le livrer à la publicité, et à celle plus récente encore, 1738, où le célèbre La Condamine, de retour d'un voyage au Pérou, où il avait été envoyé pour toute autre chose, mais qui se livrait avec ardeur à l'étude de la nature, vint consigner dans les Mémoires de l'Académie des Sciences la figure et la description botanique d'un des arbres qui produisent le quinquina, qu'il avait trouvé dans la province de Loxa et qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Cinchona Condaminea*.

Notre auteur passe ensuite en revue les divers chimistes qui se sont occupés de l'analyse du quinquina. Bertholdi, Armand Seguin, Deschamps (de Lyon), Vauquelin, Gomez (de Lisbonne), etc., etc., dont il apprécie les travaux à leur juste valeur; puis, enfin, Pelletier et Caventou auxquels nous devons la découverte de la quinine, et dont le beau travail d'analyse publié en 1821, fixe à jamais la composition chimique du quinquina. Nous glissons légèrement sur ces détails qui, tout en augmentant l'intérêt qui s'attache au mémoire de M. Rabourdin, n'ont pourtant qu'un rapport indirect avec son objet principal, auquel nous nous hâtons d'arriver, l'indication d'un procédé nouveau pour l'extraction de la quinine.

Pour établir une comparaison et juger en toute connaissance de cause, faisons connaître d'abord l'ancienne méthode, ou pour parler plus exactement, celle encore employée jusqu'à ce jour dans les laboratoires de pharmacie comme dans les fabriques de produits chimiques. Voici en quoi elle consiste :

1° On soumet le quinquina (c'est toujours le quinquina jaune qu'on emploie de préférence parce qu'il contient plus de quinine) à trois décoctions successives dans de l'eau acidulée avec l'acide chlorhydrique ;

2° On réunit les liqueurs dans un vase cylindrique et on les précipite par un lait de chaux ;

3° On lave le précipité par décantation, on le reçoit sur des toiles dans lesquelles on le comprime, puis on le fait sécher à l'étuve ;

4° On le pulvérise et on le traite, à cinq ou six reprises, par de l'alcool bouillant et concentré ;

5° On réunit les liqueurs alcooliques et on les distille. Ce qui reste dans l'alambic après la distillation est la quinine brute ; pour l'avoir pure il faut encore :

6° La dissoudre dans de l'eau acidulée avec l'acide sulfurique ;

7° Décolorer cette solution par le noir animal, et faire cristalliser par l'évaporation ;

8° Enfin, dissoudre les cristaux dans l'eau et les précipiter par l'ammoniaque. On a alors la quinine blanche et pure.

Nous avons donc ici, comme on voit, une série de huit opérations successives pour arriver au résultat désiré. Voici maintenant la méthode proposée par M. Rabourdin :

1° On réduit le quinquina en poudre et on l'introduit dans l'allonge ou espèce d'entonnoir d'un appareil à déplacement dont on a garni l'extrémité inférieure avec un peu de ouate qui fait l'office d'un filtre, puis on le traite avec de l'eau froide contenant quatre centièmes d'acide chlorhydrique. On arrête l'écoulement du liquide quand il passe très-peu sapide. Avant de mettre le quinquina dans l'entonnoir, il est mieux de l'humecter légèrement avec cette même eau acidulée et de le tasser ensuite modérément. Ce qui passe est une solution de chlorhydrate de quinine ;

2° Dans la colature qui égale 8 ou 10 fois le poids du quinquina employé (toujours le quinquina jaune par les raisons que nous avons exposées plus haut), on verse de la soude caustique liquide (lessive des savonniers), un poids égal à celui du quinquina mis en expérience, et l'on mêle le tout par l'agitation. La quinine se précipite aussitôt sous forme de flocons blancs caillebotés qui se déposent assez rapidement au fond du bocal en laissant au-dessus d'eux un liquide rouge jaunâtre.

Dans cette opération, voici ce qui se passe : le liquide dans lequel on verse le caustique est, comme nous l'avons dit, une solution de chlorhydrate de quinine ; alors l'acide chlorhydrique s'empare d'une partie de la soude pour former du chlorhydrate de soude, et laisse la quinine à nu ; et comme il y a un excès de soude, cet alcali dissout le tannin, et s'empare aussi de tous les autres principes du quinquina, c'est-à-dire des matières résineuses et colorantes. En même temps le tannate de quinine qui reste en petite quantité dans la colature abandonne sa base pour former du tannate de soude, en sorte que la quinine est mise à nu de tous côtés.

3° On décante le liquide et l'on recueille le précipité sur une toile où il est lavé avec un peu d'eau. Ce précipité est la quinine encore unie, mais en petite quantité, à quelques autres principes;

4° Pour la purifier, en la débarrassant de ces principes, on la traite par de l'eau acidulée, toujours avec l'acide chlorhydrique, en quantité insuffisante pour la dissoudre complètement, et on la précipite par l'ammoniaque. On l'obtient alors tout-à-fait blanche et pure.

Si l'on employait assez d'eau acidulée pour dissoudre complétement toute la quinine, l'acide entraînerait en même temps dans son action dissolvante quelques parties de matière colorante qui ôteraient à la quinine un peu de sa blancheur. Nous indiquons ici ce qui, selon la science, est seulement et strictement nécessaire pour obtenir un produit parfait ; mais il est bien entendu que dans les usines de produits chimiques, où les intérêts de l'industrie doivent s'allier avec ceux de la science, on devra épuiser le quinquina de toute la quinine qu'il contient, et à la-

quelle on rendra facilement sa pureté et sa blancheur par des dissolutions et des précipitations successives à l'aide de l'eau acidulée et de l'ammoniaque.

M. Rabourdin a mis autant d'empressement que de complaisance à répéter devant nous ses expériences, et nous avons pu constater et apprécier par nous-mêmes les avantages de sa méthode. Nous avons opéré avec 10 grammes de quinquina Calyssaya (nom de la province qui le produit, aux environs de Loxa), 200 grammes d'eau commune acidulée avec quatre centièmes d'acide chlorhydrique du commerce et 10 grammes de solution de soude caustique. Pendant cette curieuse et intéressante opération, tout s'est passé ainsi que l'annonce M. Rabourdin dans son mémoire, et, en définitive, nous avons obtenu 30 centigrammes de quinine blanche et pure, c'est-à-dire strictement la même proportion que toujours lui avaient donnée ses précédents essais. L'opération n'a guère duré plus d'une heure et demie. M. Rabourdin a essayé plusieurs fois d'opérer à chaud, mais l'opération est plus longue et le produit moins beau.

En résumé, la méthode proposée par M. Rabourdin présente sur la méthode ordinaire les avantages suivants :

1° Economie de temps, puisqu'elle est beaucoup moins compliquée ;

2° Economie d'argent, puisqu'elle supprime l'emploi de l'alcool, toujours d'un prix assez élevé, celui de la chaux pour la précipitation de la quinine et par conséquent la dessication de ce précipité à l'étuve, puis, enfin, l'usage du noir animal comme décolorant ;

3° L'obtention d'un produit plus abondant, ce procédé, plus que l'autre, permettant d'extraire facilement et intégralement du quinquina toute la quinine qu'il contient.

M. Rabourdin ne se borne pas à proposer sa méthode pour l'extraction de la quinine, il pense qu'on peut encore en faire une application utile pour le dosage des quinquinas. Ce serait, en effet, un moyen aussi prompt que simple et facile de s'assurer de la richesse en quinine de chacune des écorces du commerce.

---

nous comme il l'est par ses œuvres, qui lui valent en ce moment l'honneur d'être chargé des études pour la reconstruction de l'église de St-Paterne. Mais les conséquences de ce principe sont immenses, non-seulement au point de vue des bâtisses anciennes, mais surtout à celui des constructions à effectuer. Ainsi, qu'on fournisse à M. Jutteau un corps de maçonnerie quelconque, pourvu que la carcasse soit solide et d'aplomb, il y appliquera telle ornementation qu'on jugera convenable, et à son tour cette ornementation deviendra une cuirasse impénétrable qui mettra la carcasse à l'abri des dégradations auxquelles semblait la vouer son défaut de poli. Ici l'ornement sera certainement un moyen conservateur. C'est tout-à-fait l'*utile dulci*.

Il suffit d'indiquer ce résultat pour qu'il soit compris, et pour qu'on puisse apprécier l'économie qu'elle doit amener en général dans toute construction nouvelle, mais aussi il faut reconnaître que ce système, à raison même de son économie évidente, rencontrera peu de partisans parmi les industriels qui vivent de l'art du bâtiment et qui l'exploitent comme on sait exploiter aujourd'hui. Raison de plus pour que l'inventeur trouve dans les sociétés savantes l'intérêt et l'appui qu'elles doivent à toute invention précieuse pour le public et nuisible seulement à quelques intérêts particuliers.

S'il est facile d'apprécier les résultats qui, au point de vue de l'économie et de l'art, peuvent jaillir de cette découverte pour les constructions nouvelles qui s'effectueront dans les pays où la pierre est rare, il n'est pas moins aisé d'en voir les conséquences pour les restaurations des vieux bâtiments et surtout des édifices publics.

Mettons-nous, par exemple, sous les yeux, par la pensée, notre vaste préfecture, si commodément distribuée pour les divers services départementaux, et demandons-nous ce qu'elle gagnerait à dissimuler sous un manteau un peu plus riche et plus mondain le triste cachet monacal que lui ont imprimé ses premiers hôtes les Bénédictins. Calculons aussi que ce changement d'habit pourrait se faire sans la moindre interruption dans le labeur quotidien, car (et ce n'est pas là un des moindres avantages

de l'ingénieux système de M. Jutteau) toutes les pièces du nouveau vêtement se taillent, s'agencent, nous allions dire se cousent au chantier, la pose seule se fait sur les lieux, sans bruit, sans dégradation, et on n'interromprait pas plus la marche des rouages administratifs que nous-même nous ne suspendons nos chères études et nos rêveries plus chères encore, lorsque, de lustre en lustre, nous nous permettons d'essayer un habit neuf. Or, ceci est un point capital. Une préfecture est le cœur d'un département et il ne faut pas que jamais ce cœur cesse de battre.

Reste maintenant à examiner une question qu'on doit appeler prédominante, la question de solidité du nouvel appareil. Il se pourrait en effet qu'après avoir dissimulé quelques instants nos misères et nos vieux crépis sous une parure plus ou moins somptueuse, il survint un de ces hivers de nos climats, où les alternatives de gelée et de dégel fendent les pierres les plus solides en apparence, et alors, au premier souffle un peu âpre de la bise :

« Le masque tombe, l'homme reste et le héros s'évanouit. »

M. Jutteau a prévu l'objection, et il garantit la durée de ses placages :

1° Par le choix de la pierre non gelive et ayant rejeté son eau de carrière ;

2° Par la solidarité de l'appareil, en établissant, au moyen de son système d'assemblage, une communauté de soutènement ;

3° Par le scellement avec du plâtre faiblement gâché ;

4° Par l'emploi de crampons en cuivre ou en fer galvanisé, soulageant ses crampons principaux en pierre massive, et constituant en quelque sorte un excès de précaution que la commission considère comme une partie essentielle du système ;

5° Par l'inclinaison qu'il donne à ses ornements de faîte, par les insertions bien ménagées de ses languettes, à l'aide desquelles il combat les infiltrations, principale cause de détérioration.

Au moyen de ces procédés d'exécution, M. Jutteau se met sans crainte sous le coup de l'article 1792 du Code Napoléon, en donnant dix années de garantie pour ses placages, comme il l'a fait jusqu'ici pour tous ses nombreux travaux.

ANALYSE DES TERRES ARABLES DE SOLOGNE;

Par M. MASURE.

Séance du 7 juin 1861.

J'ai eu l'honneur d'adresser à la Société, au mois d'octobre dernier, un exemplaire du *Mémoire* que j'ai publié sur mon appareil et sur mes procédés d'analyse des terres arables. Un rapport lui a été fait sur ce travail.

Au mois de mai de cette année, je lui ai soumis un second mémoire où j'ai appliqué la même méthode à l'analyse des marnes et des engrais minéraux.

Dans celui que j'ai l'honneur de lui présenter aujourd'hui, j'ai suivi la même méthode d'analyse. Je crois donc pouvoir me dispenser de reproduire ici la description de mon appareil et l'explication de mes procédés d'analyse. Je me bornerai à renvoyer aux mémoires dont je viens de parler. Cette fois cependant et pour compléter mes moyens de recherches, j'ai déterminé, dans l'analyse des terres arables de Sologne, la proportion des matières organiques qu'elles renferment.

La matière organique est, en effet, un élément physique important des terres arables. C'est elle qui, par sa décomposition, donne naissance à ce qu'on a appelé l'humus. Cette matière noire qu'on trouve dans toutes les terres arables et qui existe en très-grande proportion dans les terres de bruyères de Sologne, rend le sol plus léger, plus meuble, plus sensible aux rayons du soleil, plus humide en temps de pluie. Il était donc utile, nécessaire même d'en tenir compte.

Pour en déterminer les proportions, j'ai pesé exactement dix grammes de terre séchée à 100 degrés dans une étuve à eau bouillante de Gay-Lussac. J'en ai opéré le grillage dans un très-petit creuset de platine chauffé sur une lampe à alcool, et j'ai considéré le déficit comme représentant le poids de la matière organique.

Cette méthode quoique généralement employée pour le dosage de ces matières est cependant très-imparfaite. La cause d'erreur provient de ce que l'argile perd dans la calcination une partie de son eau de constitution. Le déficit qu'on trouve n'exprime donc pas uniquement le poids de la matière organique.

Cette cause d'erreur a peu d'influence sans doute pour les terres de Sologne où l'argile est, en général, peu abondante. Cependant je devais la signaler.

Les échantillons que j'ai analysés proviennent tous de la ferme des Francs-Bois, commune de Lailly, appartenant à M. Lemaigre, de Cléry. Tous aussi ont été levés en septembre, c'est-à-dire après les récoltes.

Je les ai pris sur neuf pièces de terre ou neuf points qui m'ont été désignés par M. Lemaigre et son fermier (*voir planche III*) (1). Le sol a été creusé à la bêche à un mètre de profondeur. J'ai pris généralement deux échantillons en chaque endroit, un dans la partie labourée et un autre dans celle que la charrue n'atteignait pas. Sur deux points où le sol s'est montré de même nature dans toute la profondeur où il a été creusé, j'ai pu me contenter d'un échantillon. J'en ai pris trois au contraire dans une pièce de terre où le sous-sol s'est trouvé de deux qualités différentes.

J'ai analysé aussi les deux sortes de marnes dont M. Lemaigre a fait usage. La nature physique et la composition chimique de ces marnes devaient être examinées.

(1) Cette planche représente la ferme des Francs-Bois et les diverses pièces de terre dont elle se compose d'après le plan qui m'en a été communiqué. Les chiffres indiquent les points où ont été pris les échantillons que j'ai analysés.

RÉSULTATS NUMÉRIQUES DES ANALYSES.

	Cailloux, graviers et gros sable.	Sable fin.	Calcaire.	Argile.	Matières organiques.
N° 1. Sol................	78	12,7	0,3	7,6	1,4
Sous-sol à 50 centim.	87	6,8	0,2	4,2	0,8
N° 2. Sol................	41	35,7	1,1	17,7	4,5
Sous-sol à 30 centim.	24	22,2	0,8	45,6	7,4
N° 3. Sol................	75	17,5	0,1	5,6	1,8
N° 4. Sol................	51	33,1	1,1	12,3	2,5
Sous-sol à 50 centim.	68	19,4	0,9	10,5	1,2
Sous-sol à 1 mètre ..	76	12	Traces	9,2	2,8
N° 5. Sol................	38	27,8	0,6	15,3	18,3
Sous-sol à 40 centim.	75	16,3	0,1	6,8	1,8
N° 6. Sol................	44	29,3	0,9	18,6	7,2
Sous-sol à 35 centim.	33	40,4	0,6	23,3	2,7
N° 7. Sol................	70	18,9	0,6	8,9	1,6
Sous-sol à 50 centim.	70	18,3	0,7	9	2
N° 8. Sol................	31	33	0,8	29,5	5,7
Sous-sol à 25 centim.	38	33	0,8	25,8	2,4
Sous-sol à 50 centim.	17	25	0,6	50,4	7
N° 9. Sol et sous-sol à 25 c.	29	29,7	0,8	33	7,5

REMARQUES. — OBSERVATIONS.

N° 1. Cette terre est une des plus mauvaises de la ferme. Elle est sèche, aride, brûlée par le soleil, c'est à son sous-sol dit de mâchefer, formé de cailloux et de graviers (87 0/0), qu'elle doit son aridité.

N° 2. Sol argilo-sableux. Cette pièce de terre qui a été marnée dans ces dernières années, est une des meilleures de la propriété. Elle forme un contraste frappant avec la précédente dont elle est voisine. Le sous-sol est une terre argileuse qui conserve au sol sa fraîcheur sans lui donner une humidité excessive. Les 41 0/0 de cailloux, graviers et gros sable que contient le sol sont presque exclusivement formés de sable, il y a très-peu de cailloux. Un peu d'acide versé pour en déterminer le calcaire a fait dégager de l'acide carbonique. Ce dernier était produit par une multitude de petits grains calcaires provenant d'une marne non entièrement décomposée. Ce fait accusait de la manière la plus évidente le marnage de la terre.

N° 3. Partie boisée de la propriété, sol très-aride. Il n'est guère propre qu'à la culture du pin et du sapin, c'est ce qu'on appelle un sol jarreux. On y trouve en abondance des cailloux siliceux de toute grosseur. Le reste est presque entièrement formé de sable.

N° 4. Cette pièce de terre défrichée depuis trois ans seulement a donné d'assez bons produits, bien qu'elle n'ait pas encore été marnée. Cette nature de sol est une des plus communes dans la contrée.

Le sous-sol à un mètre de profondeur est une espèce de tuf caillouteux contenant beaucoup de cailloux de silex que les eaux de pluie traversent facilement.

La présence du calcaire (1 0/0) dans une terre de Sologne non marnée, m'avait surpris. M. Lemaigre me la fit comprendre en m'apprenant que, avant le défrichage, des myriades de petits mollusques pullulaient dans la bruyère. Ce seraient donc les débris de leurs coquilles qui l'auraient pour ainsi dire marnée. Dans cette

pièce où domine l'élément sableux, mais qui n'est pas dépourvue d'argile (12 0/0), les marnages, les engrais et surtout une culture appropriée à la nature du terrain, maintiendront certainement le degré de fertilité qu'on a obtenu dès le début.

N° 5. *Terre noire de bruyère.* C'est la plus mauvaise de la contrée, elle est plus mauvaise encore que les terres jarreuses dont on fait des sapinières. Il n'y a dans le sol et le sous-sol ni cailloux, ni graviers, on n'y trouve que du sable à grains plus ou moins gros. « Elle est si légère, disait le fermier, qu'elle retombe derrière la charrue et comble en partie le sillon. Rien n'y vient bien, et ce qu'il y aurait de mieux à faire serait d'y mêler du jarre, pour lui donner du corps ! »

Cette terre de bruyère a particulièrement attiré mon attention. J'ai dû chercher la cause de son infertilité. Le calcaire y fait défaut comme dans toutes les terres de la Sologne, mais l'argile y est, surtout dans le sol, en proportion aussi forte que dans les n°s 2 et 4. La stérilité tient évidemment à l'excès des matières organiques. Ces matières y exercent en effet deux mauvaises influences, une influence physique et une influence chimique. Ce sont elles qui la rendent légère, sans consistance, trop humide dans la saison pluvieuse, et pulvérulente en temps de sécheresse. On peut être surpris qu'une aussi faible proportion (moins d'un cinquième) de matière organique puisse donner à un sol naturellement sableux et lourd, autant de légèreté, aussi peu de consistance. Mais on cesse de s'étonner quand on examine un peu de cette terre avec attention sur une feuille de papier blanc. Les grains noirs et très-nombreux qu'on y remarque ne sont pas entièrement formés de matières organiques. Si on les écrase avec un couteau ou si on les met dans de l'eau, on reconnaît bientôt qu'ils ne sont autre chose que des grains de silex pralinés, c'est-à-dire recouverts d'une couche de matière organique qui leur a communiqué sa légèreté, son défaut de consistance, son hygroscopicité.

Pendant les manipulations de l'analyse, cette terre de bruyère exhalait une odeur d'évent, nauséabonde et repoussante. De leur côté les eaux de lavage concentrées se sont montrées sensiblement

acides, il en résulte donc que dans leur décomposition les matières organiques y subissent une fermentation acide et putride.

Cette fermentation est nuisible à la végétation. Elle tend à faire pourrir les graines au lieu de favoriser leur germination.

Pour prévenir ou combattre cette décomposition, la chaux est, je crois, préférable à tout autre amendement. La marne, le noir animal, aucun amendement calcaire ne produiraient, je le crois, un aussi bon effet.

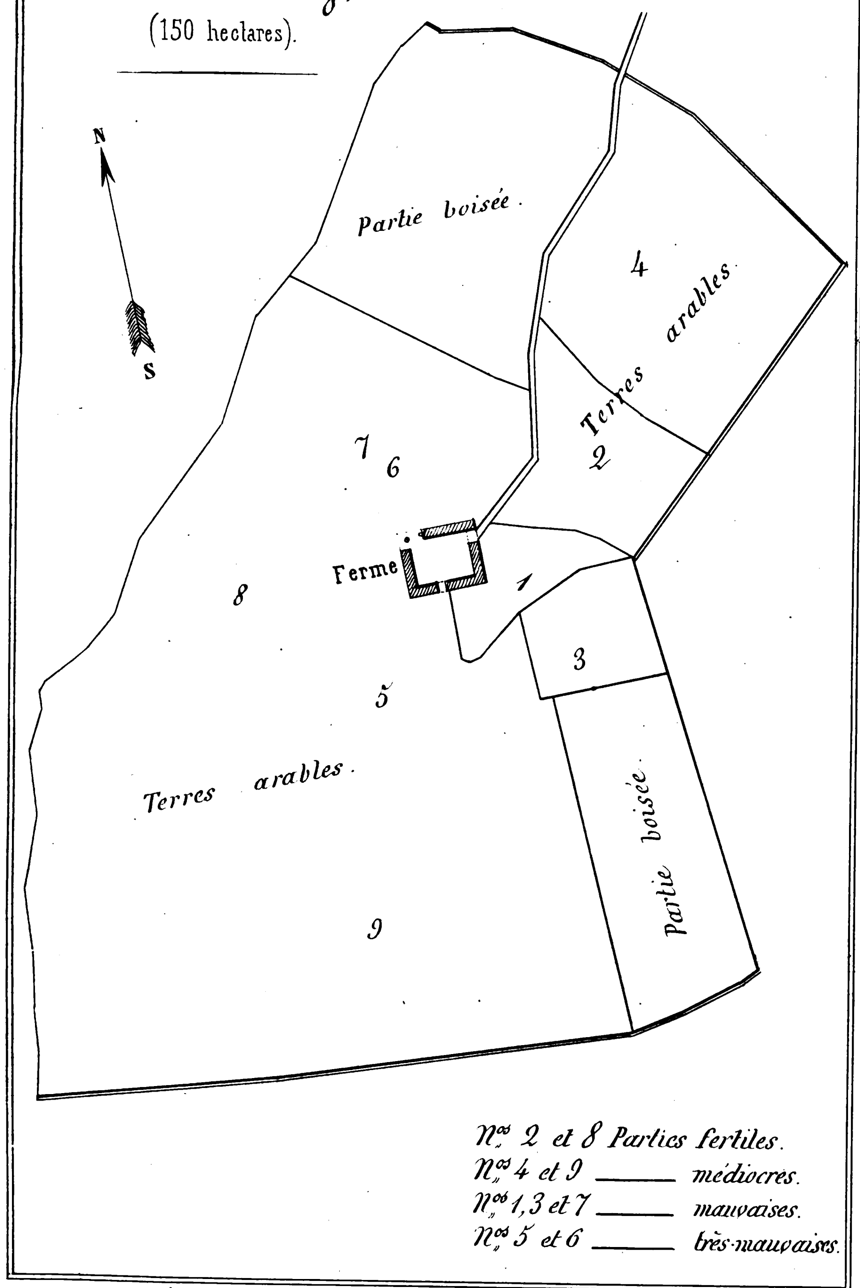
N° 6. Sol de qualité très-médiocre, moins mauvais cependant que celui du n° 5. Cette terre noire et un peu jarreuse (ce qui dans les idées du fermier lui donne du corps) a été marnée avec peu de succès.

Ce que j'ai dit de la terre de bruyère lui est entièrement applicable. La matière organique y est encore en trop forte proportion pour ne pas nuire à ce que ferait espérer la quantité d'argile qu'elle contient et qui n'est pas inférieure à celle du n° 2. La marne qu'elle a reçue n'a pas suffi pour empêcher la fermentation acide de la matière organique, elle aurait donc besoin d'un chaulage.

N° 7. Terrain jarreux, c'est-à-dire composé de gros cailloux et de beaucoup de gravier, très-aride dans les années de sécheresse. Sous-sol de même nature que le sol. Cette pièce de terre de mauvaise qualité a été marnée, il y a quelques années. Le point 7 n'est pas à plus de dix ou douze mètres du point 6. Si de ce point on se dirige vers les bâtiments de la ferme, on traverse la terre du n° 6, qui forme une bande de couleur noire de 15 à 20 mètres de largeur. Ce brusque changement de nature de la terre arable s'observe dans beaucoup de pays. Je l'ai constaté, même en Beauce, dans les fertiles plaines du canton de Voves où le sol arable paraît avoir à la simple vue une parfaite uniformité.

Ces faits démontrent la nécessité de multiplier les analyses quand on veut connaître les diverses qualités des terres arables d'un domaine.

N° 8. Cette terre est fertile, mais à un degré moindre que la



Lith. Emile Puget et Cie

pièce n° 2. Elle est plus argileuse, le sous-sol, à 50 centimètres, est une glaise froide très-compacte.

Les matières organiques y sont en proportion un peu fortes. On y trouve une grande quantité de débris de mauvaises herbes. Cette pièce a été marnée il y a longtemps, elle demande à l'être de nouveau, un peu de chaux mêlée à la marne produirait un très-bon effet.

N° 9. Sol médiocre, terre de pisé. La matière organique qu'on y trouve se compose d'une innombrable quantité de racines fibrilles et de débris de tiges de mauvaises herbes. C'est avec cette espèce de terre que sont construits en Sologne les murs des granges et même ceux des anciennes maisons.

ANALYSE DES DEUX MARNES DE LAILLY DONT ON A FAIT USAGE SUR LE DOMAINE.

	Cailloux, graviers et gros sable.		Sable fin.		Calcaire pulvérulent.	Argile.	Proportions totales de calcaire.
	Siliceux	Calcaire	Siliceux	Calcaire			
N° 1. Marne blanche.	2	11	4	23	52,3	7,7	86,3
N° 2. Marne du quartier de la Demaillère	7	28	8,1	12,3	20,1	24,5	60,4

Observations. — *La marne n° 1 provient d'une carrière nouvellement ouverte. Plus des deux tiers de son calcaire sont à l'état pulvérulent. Elle est donc extrêmement riche. On devra toutefois l'employer avec ménagement dans les terrains sableux de la Sologne; car, en trop forte proportion, elle les rendrait encore plus secs et plus brûlants.*

La marne n° 2 provient d'une marnière épuisée. C'est avec elle qu'ont été amendées les terres de la ferme pendant ces dernières années; mais il faut considérer que sa nature argileuse en fait un excellent amendement. Aussi a-t-elle toujours produit de bons effets.

DU MARNAGE ET DU CHAULAGE.

En jetant les yeux sur les tableaux ci-dessus, on remarque tout d'abord que le calcaire fait défaut dans toute l'étendue de la ferme. Dans les pièces marnées, ce principe ne dépasse pas un

l'agriculture un moyen à la fois plus facile et plus sûr de déterminer les éléments principaux de la constitution du sol, nous devons lui savoir gré de la persévérance qu'il met à le produire et à le vulgariser ; en même temps qu'il donne une preuve de la conviction du mérite de son invention, il manifeste une volonté active et ferme de se rendre utile aux agriculteurs.

C'est ainsi qu'en a agi M. Masure : il a présenté aux expositions de La Rochelle, de Paris, d'Orléans, de Nantes, un appareil de lévigation des terres ingénieusement modifié par lui. Si cette modification n'a pas été récompensée au concours général, elle lui a valu une médaille d'or au concours régional de La Rochelle, un rappel de cette médaille à notre concours d'Orléans, et en dernier lieu une médaille de bronze à l'exposition de Nantes.

Nous n'avons plus à vous entretenir de cet appareil ; il a été l'objet d'un rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, au nom de la section d'agriculture, et dont la Société a ordonné l'impression dans ses mémoires ; mais seulement de l'analyse faite, par sa méthode, des terres du domaine des Francs-Bois, situé commune de Lailly, et appartenant à M. Alexandre Lemaigre, propriétaire-agriculteur.

Nous eussions aimé que M. Masure, en même temps qu'il nous faisait assister aux sondages qu'il a opérés et qu'il nous donnait le résultat de ses analyses, eût précisé la situation des lieux, l'état ancien des terrains, l'époque des défrichements, la nature et la quantité approximative des produits obtenus par la culture. Dans l'ignorance de ces circonstances, comment des tiers pourront-ils tirer profit de ses consultations qui doivent favoriser non-seulement l'intérêt privé de celui qui les obtient, mais encore les progrès de ceux qui possèdent ou cultivent en Sologne des terrains identiques ou du moins analogues.

C'est au mois de septembre 1860 que M. Masure, utilisant ses loisirs, s'est transporté sur le domaine des Francs-Bois. Ce n'est plus le professeur riche de théorie, initiant ses élèves aux principes incontestés de la physique et de la chimie; il devient en quelque sorte sur le terrain un ingénieur agricole, chargé de reconnaître les aptitudes naturelles des sols qu'il va soumettre à

son examen et de rechercher les moyens les plus économiques d'en accroître les forces productives.

Si son travail n'avait dû s'exécuter qu'à l'aide de son appareil, il eût été nécessairement incomplet et presque stérile, car il ne lui eût pas été possible de déterminer la quantité des matières organiques, non moins nécessaire à connaître que la nature minérale du sol. Il a donc eu raison de faire invasion dans le domaine de la chimie et de rechercher, par le dessèchement préalable de la terre, puis par son grillage dans un petit creuset de platine, chauffé sur une lampe à alcool, et par voie de soustraction, le poids de la matière organique.

Les analyses physiques du sol et l'analyse chimique de la matière organique comprennent certainement les éléments essentiels des terres, et souvent il arrive qu'on ne les pousse pas plus loin. Nous faut-il en conclure qu'elle nous donnent une vérité absolue? Non sans doute, puisqu'il est encore d'autres substances qui ne peuvent être fournies que par le sol et sans lesquelles il ne saurait y avoir de végétation active ; de ce nombre sont les phosphates et les alcalis de soude et de potasse qui fournissent un ample contingent à la constitution des céréales et des fourrages.

Si même la théorie professée par M. Isidore Pierre, dans le mémoire que vous avez couronné, doit prévaloir, et jusqu'ici elle n'a pas été contestée, il faudrait encore rechercher la quantité d'azote infiltrée ou retenue dans les sols arables, car il pourrait en résulter un élément nouveau dans l'appréciation de la fertilité et conséquemment dans la valeur vénale des terres. — C'est peut-être exiger beaucoup, mais on ne demande la solution de problèmes aussi longs et aussi difficiles à résoudre qu'à ceux qu'on sait posséder déjà de grandes connaissances et l'amour de la science.

M. Masure a fait exécuter, et principalement au centre du domaine des Francs-Bois, à la bêche, à un mètre de profondeur, neuf fouilles ; afin de rendre plus sensibles aux yeux les éléments géologiques constitutifs du sol et leurs proportions relatives, il a peint sur un plan de la propriété, aux endroits fouillés, des drapeaux ayant autant de banderoles qu'il y a été pris d'échantil-

lons; chacune d'elles a un décimètre effectif de longueur et un centimètre de hauteur, et est divisée en mille petits compartiments ou millimètres. Cette image est une ingénieuse imitation du tableau que notre collègue chargé du service de la Loire a composé pour représenter, à première vue, l'importance de la navigation fluviale à la remonte comme à la descente, et par nature de marchandises transportées.

Il a consigné, relativement à chaque point fouillé, les observations pratiques du propriétaire et de son métayer, ses propres remarques théoriques, puis il a terminé en donnant, dans un court résumé, ses conclusions ou appréciations finales. Ce mode de procéder est logique et mérite notre complète approbation. Nous n'entendons pas pour cela adopter dans leur entier soit les déductions qu'a acceptées M. Masure, soit celles qu'il a tirées de ses remarques personnelles.

Si le sol du domaine des Francs-Bois n'est pas en quelque sorte exceptionnel, il faudrait reconnaître qu'une carte agronomique de la Sologne, au moins par grandes divisions, est impossible, et que la teinte uniforme que M. de Fourcy a donnée à la Sologne des deux rives de la Loire, dans la carte du Loiret dressée à la demande du Conseil général, devrait recevoir de bien fréquentes modifications, car M. Masure a cru devoir donner des dénominations différentes à la plupart des sols qu'il a fouillés, et il n'a pas cru pouvoir en former moins de quatre grandes catégories.

Les numéros 2 et 8 sont dénommés terres fertiles ; elles ne contiennent cependant, après avoir été marnées, le n° 2 que 11 millièmes de calcaire, et le n° 8 seulement 8 millièmes ; la première ne contient que 45 millièmes de matières organiques et la seconde que 57 millièmes.

Il est difficile d'admettre qu'un sol ainsi constitué soit réellement fertile de sa nature, et ne faudrait-il pas exiger, avec M. Puvis, qu'il contînt 3 % de calcaire pour mériter ce nom, à moins qu'on admette plusieurs sortes de fertilité, suivant qu'il s'agit de terre de Sologne, de Val ou de Beauce.

Si M. Masure nous eût dit, dans son mémoire, les récoltes

qu'avaient rapportées les nos 2 et 8, nous aurions eu par lui-même des éléments d'appréciation et de contrôle que nous devons, tant à un membre de la Société, propriétaire de 330 hectares de terrain dans la contrée des Francs-Bois, qu'à M. Lemaigre, propriétaire du domaine sur lequel il a été opéré.

Les Francs-Bois sont situés à 4 ou 5 kilomètres des bords extérieurs du plateau de la Sologne ; ils comprennent environ 600 hectares d'un sol autrefois forestier et qui a été cédé comme tel à l'Etat par M. Lenoir, propriétaire alors de la terre de Mézières que possède aujourd'hui notre collègue M. de Lockhart, pour se rédimer du droit de gruerie dont ses bois de Mézières étaient grevés.

Les 140 hectares qui forment aujourd'hui, indépendamment de deux annexes, le domaine de M. Lemaigre, étaient loués en y comprenant de vieux bâtiments et environ 10 hectares de terre mal cultivée, au moment de notre première révolution, 60 fr. pour le pacage des moutons, à la famille Lemaigre qui en 1798 les a payés 250 fr. — Les terres nos 2 et 8, qui en faisaient partie, ont été défrichées il y a 15 à 18 ans et marnées, pour la première fois, depuis 10 à 15 ans, à raison de 35 à 40 mètres de marne à l'hectare. Elles ont donné jusqu'à 25 hectolitres de seigle, 16 hectolitres de froment et 30 hectolitres d'avoine par hectare ; elles ont aussi produit des récoltes moyennes en trèfle.

Ce sont là, relativement à la constitution du sol, de superbes récoltes ; mais nous devons reconnaître que M. Lemaigre a trouvé dans un sol autrefois boisé, pour la culture après défrichement, plus d'avantage que si le sol n'avait jamais produit que de maigres bruyères.

Nous pensons, d'après les éléments du sol et du sous-sol, que leur fertilité, due surtout à une sorte de surexcitation à la suite d'un premier marnage, aura de la peine à se soutenir longtemps, à moins qu'ils ne reçoivent d'abondantes fumures.

Le no 3 est dénommé terre de sapinière. — Nous ne pouvons croire que M. Masure ait confondu la culture des pins avec celle des sapins ; il existe beaucoup de pins maritimes en Sologne et c'est même là sa richesse ; mais s'il y existe des sapins, il ne s'y

trouve peut-être pas d'exemple de sapinière semée ou plantée comme produit commercial. — Cette dénomination est donc plutôt une inadvertance de sa plume qu'une erreur théorique.

Alors même que nous lirions la dénomination de terre pinière pour le n° 3, nous dirions encore que cette dénomination n'est pas fondée, en ce qu'elle suppose que le pin a une sorte de prédilection pour les mauvais terrains, tandis qu'il craint les terrains argileux, imperméables, calcaires, et qu'il végète d'autant plus activement qu'il se trouve placé dans des terres siliceuses de bonne qualité.

Le n° 4 est qualifié terre défrichée assez bonne ; — on y trouve 25 millièmes seulement de matières organiques et 11 millièmes de calcaire, bien qu'elle n'ait pas été marnée, c'est-à-dire une quantité égale à la terre marnée qui, d'après les sondages, en contient le plus.

Ce résultat a justement surpris M. Masure, et il constate qu'il a été répondu à ses questions qu'*avant le défrichement, des myriades de petits mollusques pullulaient dans la bruyère.* Il en a conclu que les débris de leurs coquillages avaient pour ainsi dire marné la terre. — La section d'agriculture n'a pu admettre cette conclusion, car si des mollusques qui ont une très-faible faculté de locomotion avaient pu former de calcaire la coquille qui leur sert d'habitation, ils auraient dû le trouver sur la place même. — Des explications données par M. Lemaigre il est résulté que la pièce n° 4 est une annexe, qu'elle est en pente, reçoit des eaux de terrains supérieurs qui ont pu avoir été marnés, et qu'elle a été autrefois en étang.

Dès-lors l'existence du calcaire trouvé par l'analyse, la fécondité moyenne du terrain qui a même donné d'excellentes récoltes d'avoine, la présence de mollusques bivalves de la famille des moules d'eau douce, n'avaient plus rien d'extraordinaire et trouvaient, au contraire, une explication toute naturelle dans les faits accomplis avant le défrichement.

Les n°s 5 et 6 sont dénommés terres noires de bruyères, mauvaises.

Selon M. Masure, elles devraient leur stérilité à l'excès des

matières organiques qui rendent le sol léger et sans consistance, et l'empoisonnent par leur fermentation acide et putride.

De telles conclusions semblent mettre sur la même ligne le nº 5 qui contient 18 °/₀ de matières organiques et le nº 6 qui n'en contient qu'un peu plus de 7 °/₀. — Nous pensons qu'il ne faut pas se préoccuper des inconvénients de la matière organique dans le nº 6, puisqu'elle ne représente qu'un quatorzième d'humus, et que c'est plutôt à la trop faible quantité de calcaire qu'il faut attribuer la cause de ses faibles rendements en céréales. Il ne faut pas d'ailleurs mesurer les aptitudes d'une terre de bruyère d'après des récoltes de céréales exclusivement. Aussi ont-elles pu donner des récoltes de ray-grass satisfaisantes.

Le métayer ne voyait d'autre moyen d'améliorer le nº 5 que d'y transporter du jard pour lui donner du corps, et d'après l'analyse il n'y en a pas dans le sous-sol, composé surtout de gros sable.— Ce serait là faire de l'agriculture par trop primitive et dispendieuse; cependant cette remarque n'est pas dépourvue de raison, en ce sens que le jard diminuerait l'évaporation de l'humidité et l'insolation de la terre qui pourrait s'élever à plus de 45 degrés à cause de sa couleur noire.

Mais ne pourrait-on pas remédier plus rationnellement et plus économiquement aux défauts de cette terre, soit en faisant des labours plus profonds, puisque le sous-sol ne contient plus que 18 millièmes de matière organique, soit en transportant partie du sol superficiel sur la pièce voisine, nº 1, qui ne contient que 14 millièmes de matière organique? — Ne pourrait-on pas encore continuer même au-delà de trois ans sans en abuser, l'emploi des engrais commerciaux, et notamment du noir animal ou des phosphates fossiles, dans des terrains de cette nature?

M. Masure, pour expliquer les défauts du sol nº 5, a donné des raisons neuves qui sont peut-être plus ingénieuses que fondées : il avance que la matière organique a, dans sa décomposition, emprisonné pour ainsi dire le sable en lui donnant ses propriétés physiques, *sa légèreté*, *son défaut de consistance*, *son hygroscopiscité*. Il nous semble que si chaque molécule de sable devait devenir en quelque sorte le noyau d'une petite sphère de terre de

bruyère, il en faudrait pour former cette enveloppe en proportion bien supérieure à 18 °/ₒ, même en ayant égard à leur poids spécifique; quant à la consistance, on sait que l'adhérence du sable entre ses parties offre une résistance moindre que la terre la plus légère, et quant à son hygroscopiscité, que le sable soit libre ou emprisonné, elle sera toujours la même (30 °/ₒ); la ténuité des molécules du sable le plus pur peut être telle qu'elles soient déplacées et emportées par les vents. N'en avons-nous pas des exemples évidents sur les dunes de la mer, et ne se sent-on pas, en Belgique, en Prusse, même loin des côtes, imprégné et comme inondé d'une pluie de sable? — En Sologne, l'ensablement par les voies respiratoires est parfois une cause de mortalité sur les jeunes bêtes ovines surtout.

D'après les conclusions de son mémoire, il semble que comme ingénieur agricole M. Masure n'ait, pour l'amélioration du sol, que deux moyens ou remèdes à sa disposition : la marne et la chaux ; — mais il n'indique, dans aucun cas, la quantité même approximative de l'une ou de l'autre qu'il faudra employer, et cependant il recommande d'en user sagement. — Ses conclusions nous paraissent, sous ce rapport, données avec trop de timidité ou de modestie peut-être pour produire toute leur utilité.

M. Lemaigre qui possède, à quelques kilomètres de son domaine, de la marne, n'a jamais eu recours à l'emploi de la chaux, et il tiendra d'autant plus à l'emploi exclusif de la marne qu'il est devenu propriétaire d'une marnière ; il la répand à raison de 35 à 40 mètres à l'hectare et est plutôt disposé à diminuer qu'à accroître cette quantité. Il est amplement dédommagé de cette impense soit qu'il exploite par métayer ou qu'il donne les terres à location à prix d'argent.

M. Masure a fait deux analyses de marne qu'il a jointes à son mémoire sur le sol des Francs-Bois. — L'une est sans portée, parce que la marne provenait des décombres d'une marnière épuisée, et que l'échantillon prélevé pourrait bien ne pas représenter la moyenne des marnes transportées de la Demallière. — Le second échantillon renferme jusqu'à 863 millièmes de calcaire à divers états, ce qui caractérise une qualité supérieure de

marne. Jusqu'à ce moment, dans la plupart des cas, on ne recherchait pas l'existence des phosphates dans les marnes ; c'était une lacune, et M. Masure a justement fait porter son analyse sur l'existence du phosphate, bien qu'il n'en soit pas question dans son mémoire, car nous trouvons sur le plan comparé, à la légende, des signes indiquant des phosphates et sels actifs dissous par l'eau acidulée et précipités par l'ammoniaque.

Nous regardons, en définitive, le travail de M. Masure comme un premier jet qu'il s'est empressé de vous offrir, et comme une preuve des louables efforts qu'il a faits et continue de faire pour se rendre utile à l'agriculture. — C'est ce travail, qu'il vous a offert dès le principe, qui, mûri et complété par l'étude des phosphates, lui a valu récemment une médaille d'or de la part de la Société impériale et centrale d'agriculture. — Votre section d'agriculture estime que vous devez lui témoigner l'intérêt et le prix que vous attachez à ses communications, en ordonnant l'insertion de son travail dans vos Mémoires.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES, SUR LES POÉSIES DE Mme ESTHER SEZZI;

Par M. F. DUPUIS.

Séance du 7 juin 1861.

Mad. Esther Sezzi a adressé à la Société deux odes et un recueil de fables dont elle est l'auteur. En vous faisant hommage des productions de sa muse, elle témoigne le désir que vous veuilliez en faire l'objet d'un rapport et sollicite de vous le titre de correspondante.

A l'une de vos dernières séances, vous avez entendu la lecture

des deux odes; c'est d'elles d'abord que nous vous parlerons. Ce genre de poésie exige de grandes qualités, des idées élevées, de nobles sentiments, un ton soutenu, des images sublimes, des expressions dignes et pompeuses : il y faut un emportement de génie, mais toujours retenu par le frein de la raison : il est nécessaire que la strophe se soutienne et tombe avec une harmonie indispensable au rhythme, et que le vers soit assez varié dans sa structure pour que le nombre qui emplit l'oreille n'amène pas la monotonie. C'est de tous les genres de compositions de notre littérature celui qui offre le plus d'écueils et de périls; et se lancer dans la carrière où Malherbe, Rousseau, Lebrun, et de nos jours Hugo et Lamartine ont à peine remporté le prix de leur art, c'est tenter une entreprise audacieuse et pleine de dangers. Elle l'est surtout pour une femme dont le talent semble porté plus naturellement à la grâce, à la finesse des aperçus, à l'expression des sentiments délicats et tendres qu'aux élans de l'enthousiasme et au vol élevé du lyrisme.

C'est contre ces difficultés qu'avait à lutter Mad. Sezzi. Sans doute elle n'a pas le souffle puissant de l'inspiration biblique, elle ne possède pas la verve contenue et l'expression concise de Malherbe, la pompe de Rousseau, le désordre inspiré de Lebrun, sa phrase ne se déroule pas en périodes harmonieuses et larges, sa strophe n'étincelle pas d'éclairs éblouissants comme celles de nos lyriques modernes : mais si elle ne songe même pas à viser aussi haut, elle sait toutefois se distinguer par d'heureuses qualités.

Des deux pièces inédites qu'elle intitule du nom d'Odes, la première est consacrée à la *Chasse à courre*. C'est la description exacte d'une chasse au cerf depuis le lancer jusqu'à la curée : elle raconte avec émotion les ruses du roi des forêts, son dévoûment, sa mort, qui ont pour but de sauver son jeune faon des dangers qui le menacent. C'est, à bien prendre, une élégie sur la mort de ce noble animal.

La seconde pièce a pour titre *le Châtiment*. Elle offre la peinture du déluge, motivé par les crimes qui ont allumé le courroux divin, et décrit dans toutes ses phases jusqu'au moment où

l'arche qui porte les débris de la race humaine s'arrête à l'apparition de l'arc-en-ciel.

Dans l'une et l'autre, c'est plutôt la narration suivie d'un fait que l'expression des sentiments et que la peinture des images qui naissent à l'aspect de ce fait; c'est de la poésie descriptive plus que de la poésie lyrique, et le mot souvent se ressent de la nature de l'idée; l'expression et la tournure deviennent prosaïques. C'est ainsi que trois fois dans trois strophes voisines la conjonction *car* vient marquer la liaison de deux propositions qui se suivent.

L'eau monte,
Car elle doit monter pendant quarante jours.
Mais d'horribles clameurs aux clameurs répondaient;
Car les monts s'écroulaient.
Les vices étaient grands, *car* grande est ta clémence.

On peut également reprocher à l'auteur quelques irrégularités de langage : on lit en effet dans ses odes des vers tels que ceux-ci :

A ces peuples perdus vous versez *des ivresses.*
..... Quand l'un *après* l'autre s'accroche,
.... L'éclair sillonne
Les horizons, les océans.
..... La terre a tressailli *dans* un *pressentiment.*

Mais ces taches sont peu nombreuses et faciles à faire disparaître.

Ce qui distingue ces pièces et particulièrement la seconde, c'est l'harmonie et le nombre de la phrase : elles sont faites avec l'oreille et pour l'oreille.

L'auteur les a détachées d'un volume qui va prochainement être livré à l'impression. Si le crayon sûr d'un ami sévère indique à Mad. Sezzi les endroits pareils à ceux que nous venons de signaler, et qu'elle ne se montre pas trop rebelle à cette censure bienveillante, on peut, sans crainte de la flatter, lui prédire le succès qu'elle souhaite.

Mad. Sezzi, en joignant à ces deux odes le recueil imprimé de ses fables, appelle sur lui toute votre indulgence. C'est, dit-elle,

la première erreur littéraire échappée à son inexpérience, et que quatre années passées depuis dans de sérieuses études lui font presque regretter d'avoir rendue publique. Nous serons moins sévères que Mad. Sezzi pour ce premier essai : loin de le blâmer, nous lui avouerons que nous le trouvons plein de charmes, et nous l'engagerons à retomber souvent dans de pareilles fautes, laissant le travail *âpre* et *sans trève* auquel elle se livre, ainsi qu'elle le dit, pour s'abandonner de temps à autre à sa seule nature et à son inspiration.

Là, en effet, elle est sur son terrain, elle y marche avec aisance, son allure est vive et dégagée ; le style s'en ressent et devient plus pur ; le vers inégal et mêlé qu'elle manie habilement s'agence avec grâce et tombe d'une manière facile et harmonieuse.

Le sujet de ses fables est en général bien choisi. Toutefois, à cet égard, nous lui ferons une querelle sur l'habitude qu'elle a de refaire des fables déjà traitées par d'autres. Bon nombre de ses apologues sont dans ce cas, et sur les quarante-huit dont se compose son recueil, dix sont empruntées au seul fabuliste Lamothe. On reprend son bien où on le trouve, c'est chose convenue ; mais il est convenu également qu'en pareil cas on tue l'homme que l'on dépouille, et l'on peut regarder que la main légère de Mad. Sezzi ménage un peu trop le possesseur du bien qu'elle reprend. Cette lutte n'est cependant pas toujours sans honneur pour elle. Voici, par exemple, comme elle refait la meilleure sans contredit des fables de Lamothe, *le Fromage* :

LES CHATS EN PROCÈS.

Deux maîtres chats, ayant volé
Un ample morceau de fromage,
Eurent ensemble un démêlé
Quand il fallut opérer le partage.
Ils crurent faire sagement
D'aller trouver un singe fort habile,
Qui dans le même hôtel avait son domicile,
Le priant, là-dessus, de rendre un jugement.

Le singe, revêtu des fonctions d'arbitre,
Prenant l'air sérieux qu'impose un si beau titre :
« Messieurs, dit-il, vous avez fort bien fait
De venir près de moi pour finir cette affaire;
La justice est mon fort, et bientôt, je l'espère,
Vous le verrez par mon arrêt. »
Puis toujours affectant un semblant d'importance,
Le juge, avec dextérité,
Se munissant d'une balance,
Fort proprement met de chaque côté
Une portion de fromage.
Il lève la balance : « Oh, oh, dit-il, tout beau;
Ce côté-ci pèse bien davantage. »
Il en prend alors un morceau
Qu'il avale à l'instant, puis de nouveau s'assure
S'il a pu rétablir une exacte mesure;
Mais le poids affaibli n'étant plus suffisant,
L'autre plateau devient à son tour plus pesant.
Nouvelle part est détachée,
Et pour le magistrat c'est nouvelle bouchée
Qu'il gruge en conservant sa noble dignité.
Les chats surpris de la tournure
Que prenait cette procédure,
Et redoutant l'effet d'une telle équité :
« C'est assez, dirent-ils; désormais il n'importe
Que la part de chacun soit plus faible ou plus forte,
Nous nous arrangerons; finissez ce tracas.
— Non, messieurs, je prétends vous tirer d'embarras.
Savez-vous que l'affaire est épineuse en diable,
Je la débrouillerai; mais ne nous pressons pas.
Pour l'examen d'un cas semblable,
Il faut du temps : » Notre juge en effet
D'un et d'autre côté sans cesse grappillait,
Suivant le besoin de la cause.
« Allons, allons, s'écrièrent les chats,
Voyant qu'il restait peu de chose,
Terminons ici ces débats;
Il nous semble que notre affaire
Est maintenant on ne peut pas plus claire,
Et puisque enfin nous sommes satisfaits,
Il n'existe plus de procès.
Du fromage, à présent, donnez-nous ce qu'il reste.
— Non pas, dit le matois, la justice proteste;
Ne faut-il pas que vous payiez les frais ?
Donc cette part pour moi doit être réservée.
Certes ce n'est pas trop pour si rude labeur.
Messieurs, portez-vous bien; l'audience est levée... »
Les pauvres chats, dit-on, enrageaient de bon cœur.
N'en est-il pas ainsi de maint plaideur?

Ne trouvez-vous pas dans cette narration de la rapidité, de l'aisance, un bon ton de plaisanterie? et si aucun vers ne peut-être mis en comparaison avec ceux que Lamothe place dans la bouche du singe auquel les plaideurs déclarent qu'ils se trouvent satisfaits.

« Si vous êtes contents, justice ne l'est pas.
. . . .
« A nous autres aussi nous devons la justice. »

Ne rencontre-t-on pas dans la fable imitée nombre de traits de fine et bonne critique qui frappent l'esprit et le satisfont?

S'attaquer à Lamothe et à d'autres auteurs secondaires, ce peut être une audace excusable; mais n'est-ce pas la pousser trop loin que de refaire ce qu'a fait La Fontaine? C'est le tort qu'a eu Mad. Sezzi dans sa fable XIe intitulée *Un monstre dans le soleil*, et qui n'est autre chose qu'un *animal dans la lune* du fabuliste. Cette témérité ne lui a pas porté bonheur, et si c'est là ce qu'elle appelle avec regret son *erreur*, nous partageons pleinement son opinion.

Pour ne pas finir par ce reproche, laissez-nous, Messieurs, vous lire encore une fable de notre aimable solliciteuse, c'est une de celles dont elle a pris le sujet à Lamothe, et, cette fois, la lutte reste pour le moins égale entre elle et son prédécesseur. Lisons d'abord la fable de Lamothe.

LE CAMÉLÉON.

Deux de ces gens coureurs du monde
Qui n'ont point assez d'yeux et qui voudraient tout voir,
Qui, pour dire j'ai vu, je le dois bien savoir,
Feraient vingt fois toute la terre ronde,
Deux voyageurs, n'importe de leur nom,
Chemin faisant dans les champs d'Arabie,
Raisonnaient du Caméléon.
L'animal singulier, disait l'un, de ma vie
Je n'ai vu son pareil : sa tête de poisson,
Son petit corps lézard, avec sa longue queue,
Ses quatre pattes à trois doigts,
Son pas tardif à faire une toise par mois,
Par-dessus tout sa couleur bleue...

Halte-là, dit l'autre, il est vert;
De mes deux yeux, je l'ai vu tout à l'aise,
Il était au soleil et le gosier ouvert,
Il prenait son repas d'air pur... Ne vous déplaise,
Reprit l'autre, il est bleu, je l'ai vu mieux que vous,
Quoique ce fut à l'ombre : — il est vert — bleu, vous dis-je :
Démenti, puis injure : allaient venir aux coups,
Lorsqu'il arrive un tiers. Eh ! messieurs, quel vertige !
Holà donc, calmez-vous un peu !
Volontiers, dit l'un d'eux; mais jugez la querelle
Sur le Caméléon : sa couleur, quelle est-elle ?
Monsieur veut qu'il soit vert, moi je dis qu'il est bleu.
— Soyez d'accord : il n'est ni l'un ni l'autre,
Dit le grave arbitre; il est noir.
A la chandelle, hier au soir,
Je l'examinai bien; je l'ai pris, il est nôtre,
Et je le tiens encor dans mon mouchoir,
Non, disent nos mutins, non, je puis vous répondre
Qu'il est vert — qu'il est bleu — j'y donnerais mon sang.
— Noir, insiste le juge. Alors pour les confondre,
Il ouvre le mouchoir, et l'animal sort... blanc.
Voilà trois étonnés, les plaideurs et l'arbitre ;
Ne l'étaient-ils pas à bon titre ?
Allez, enfants, allez, dit le Caméléon,
Vous avez tous tort et raison.
Croyez qu'il est des yeux aussi bons que les vôtres;
Dites vos jugements; mais ne soyez pas fous
Jusqu'à vouloir y soumettre les autres :
Tout est Caméléon pour vous.

Voici maintenant la fable de Mad. Sezzi :

LE CAMÉLÉON.

Deux hommes disputaient un jour avec chaleur
Sur le caméléon, et chacun, à son dire,
Mieux que l'autre pouvait décrire
Sa forme et surtout sa couleur !
« Peut-on, dit l'un, s'obstiner de la sorte ;
Je l'ai vu, de mes yeux, sur une branche morte,
Et par un jour clair et serein,
L'animal sur le ciel se dessinait en plein :
J'ai donc de sa couleur la preuve la plus forte.
De me contrarier vous faites un jeu,
Et tout autre que vous conviendrait qu'il est bleu.
— Allons, dit le second, vous aviez la berlue.

J'ai des yeux comme vous; pourquoi vous récrier ?
Moi, sur la feuille d'un figuier
Et sans que rien gênât ma vue,
Je l'observai de près et fort à découvert :
Il n'est pas bleu du tout; je prétends qu'il est vert. »
Ils allaient se gourmer en forme de dilemme,
Quand il en vint un troisième
Qui, le cas expliqué, se porta juge entre eux.
Parbleu, dit celui-ci, le hasard est heureux;
Je puis facilement résoudre ce problème,
Et vous avez tort tous les deux.
Hier soir à la nuit, qui se faisait obscure,
J'en pris un que je tiens couché sur du coton
Dans une boîte de carton,
Vous saurez donc le fait d'une manière sûre ;
J'ai la boîte sur moi, et vous allez bien voir
Que le caméléon est noir.
— Noir ! allons donc ; autre méprise ;
Vous voulez vous moquer. — Point du tout. — Mais si fait.
— Voici donc mon témoin. » Il le montre : ô surprise !
Il était blanc comme du lait !
Tous trois, bouche béante et d'un air imbécile,
Se regardaient sans dire un mot de plus.
Lors, le caméléon, dont l'oreille est subtile,
Du fond de sa prison les ayant entendus,
Leur dit : « Cette leçon devra vous être utile.
On peut être trompé même sur ce qu'on voit.
Chacun se fie à l'apparence,
Et l'apparence vous déçoit.

....

D'un Arabe savant écoutez la sentence :
« Si l'on vous contredit sur votre opinion,
Que d'être dans l'erreur la crainte vous retienne;
Même en croyant avoir raison,
Le sage encor conçoit des doutes sur la sienne. »

Vous voyez, Messieurs, que Mad. Sezzi juge son recueil avec une sévérité que les mères et les auteurs ont rarement pour leur premier né. En le jugeant autrement, vous ne ferez que lui rendre justice. C'est le propre du vrai talent de se contenter difficilement lui-même, et Mad. Sezzi en est une nouvelle preuve. Pour nous qui n'avons pas le bonheur de la connaître et que ne peut animer aucun autre sentiment que celui de la vérité, nous pensons que c'est apprécier la plupart de ses fables, ainsi qu'on

doit le faire, que de louer l'agrément de leur style et la facilité de leur récit.

Votre section des lettres vous propose donc, Messieurs, d'adresser à cette dame des remercîments pour l'hommage qu'elle a bien voulu nous faire du fruit de ses études, et en lui offrant l'expression de notre gratitude de lui témoigner le désir que cette communication ne soit pas la dernière qu'elle nous fasse.

Il nous reste, Messieurs, à émettre un avis sur la demande faite par Mad. Sezzi du titre de correspondante. Cette demande est sans précédent parmi nous : aucune femme ne nous en a jamais adressé de semblable ; est-ce une raison pour la rejeter? Notre réglement est muet à cet égard ; est-ce un motif pour la repousser? C'est ce que nous devons examiner.

Il est peu de littératures qui doivent aux femmes plus que la nôtre, et tous nos siècles littéraires en comptent bon nombre d'illustres. Marie de France, Christine de Pisan, Louise Labbé ont égalé les poètes de leur temps. Est-il beaucoup de nos conteurs, de nos romanciers qui l'emportent sur la reine de Navarre, sur Mesd. de la Fayette, de Scudéry, de Murat, de Genlis, sur Mad. Riccoboni? Nos chroniqueurs si nombreux ne comptent-ils pas dans leurs rangs avec orgueil Marguerite de Valois, la duchesse de Nemours, Mlle de Montpensier, Mesd. de Motteville, de Caylus, de Staal? Mad. de Sévigné, Mad. de Maintenon n'eussent-elles pas éclipsé Balzac et Voiture dans la compagnie où ils siégeaient avec éclat? Pouvons-nous oublier ici les Gournay, les Deshoullières, les Lasuze, les Dubocage? Mad. de Lambert, Mad. de Fourqueux ne sont-elles pas au nombre de nos moralistes? L'érudition elle-même n'offre-t-elle pas Mad. Dacier, la science Mad. Lepaultre, Mlle Germain, Mlle de Lézardière? Quel corps illustre n'eût tenu à honneur de compter Mad. de Staël parmi ses membres? Et si nous arrêtons nos regards sur les protectrices des lettres, quelle influence n'ont pas eue sur elles les d'Herwart, les La Sablière, les Rambouillet, les Tencin, les Dudeffand, les Geoffrin, les d'Epinay, les d'Houtetot, les Récamier?

Comment se fait-il donc qu'alors que l'Italie ouvre aux femmes

les portes de la Crusca, et que Rome couronne ses improvisatrices au Capitole, nos Sociétés académiques restent fermées pour elles?

La raison en est dans nos mœurs anciennes qui, en accordant un grand empire aux femmes dans les relations particulières de la société, leur refusaient toute action, toute influence publique, et leur défendaient en quelque sorte de se mêler et de s'adresser aux masses.

A ce titre, la culture des lettres et même celle des arts, d'une influence si puissante sur l'esprit public, était regardée comme exclusive du domaine des hommes. La langue qui n'est que le produit et le reflet des mœurs en fournirait la preuve, au besoin, en nous montrant une foule de noms qui, chez nous, n'ont pas de féminin (1).

Si nos pères ne pensaient pas tout-à-fait comme le bonhomme Chrysale qui disait :

Qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint avec un haut-de-chausse,

du moins ils n'admettaient guère que leurs femmes et leurs filles cherchassent dans le commerce des lettres autre chose qu'un délassement de quelques moments.

Mais les mœurs changent et se modifient. La langue survivant aux habitudes reste seule une fois qu'elle a dépassé sa période de maturité, comme témoin des temps qui ne sont plus, semblable à ces indicateurs de nos thermomètres qui montrent jusqu'à quel point à un instant donné se sont arrêtés la chaleur ou le froid.

Les arts et les lettres, qui n'étaient cultivés qu'à titre de distraction ou de fantaisie par quelques femmes de la classe élevée

(1) Ainsi les mots *auteur*, *poète*, *orateur*, *sculpteur*, *compositeur*, n'ont pas en français de féminin plus que les mots *vainqueur*, *soldat*, *administrateur*, *magistrat*, tandis que les mots *tuteur*, *admirateur*, *spectateur*, *connaisseur*, qui n'impliquent que l'idée d'une action ou d'un sentiment personnel, prennent un féminin. Cette action, ce sentiment sont dès lors admis comme communs aux deux sexes, de même que ceux qu'expriment les mots *bienfaiteur* ou *railleur*.

de la société, sont devenus pour beaucoup une occupation et même un état. Nous avons des femmes artistes, des femmes peintres, des femmes poètes surtout, et bon nombre parmi elles font honneur à notre Parnasse. Ainsi Mad. Verdier, Mad. Babois, Mad. de Salm, Mad. Dufrenoy, Mad. Desbordes, Mad. de Girardin, Mad. Tastu, Mad. de Bawr, ainsi George Sand, et je ne cite que les plus éminentes dans cette armée nombreuse, ne le cèdent pas pour la pureté, quelquefois pour la force, à nos auteurs les plus renommés, et souvent l'emportent sur eux par la grâce et la vérité des sentiments. Il n'est pas jusqu'aux classes ouvrières qui ne nous offrent des rivales des Reboul, des Jasmin, des Grivot, et Antoinette Quarré, lingère à Dijon, Reine Garde, couturière à Toulouse, Mad. Marie Ravenel, meunière à Cherbourg, se placent près d'eux sans défaveur.

Un changement s'est donc opéré. Les femmes sont entrées dans l'empire des lettres, elles s'en sont emparées comme de beaucoup d'autres points de la vie active, et à cet égard, comme à plusieurs autres, elles se sont faites un peu hommes.

Est-ce à l'avantage et pour le bien de la société, l'urbanité qui y régnait, grâce à leur influence, alors qu'elle se bornait à l'intimité et à l'intérieur des cercles, n'a-t-elle pas été remplacée par d'autres habitudes et n'ont-elles pas, à leur préjudice aussi bien qu'au nôtre, perdu de leur autorité par suite de ce changement, descendant du trône où nous les avions placées pour se mêler et se confondre au milieu de nous? Ce n'est pas ce que nous avons à rechercher ici, nous ne voulons que constater un fait en le restreignant même à ce qui regarde les lettres, et ce fait est certain; les femmes ont pris place parmi les auteurs et s'y tiennent d'une manière distinguée.

Puisqu'elles sont à la peine, et c'est le vrai mot quelquefois, pourquoi, à leurs risques et périls, ne seraient-elles pas à l'honneur; pourquoi ne pourraient-elles pas, lorsqu'elles le sollicitent et que les titres qu'elles apportent justifient cette ambition, recevoir la récompense de leurs travaux et se voir affilier aux Sociétés dont la mission est d'encourager et de consacrer les efforts et les succès des littérateurs : et ces Sociétés elles-mêmes n'y peuvent-

elles pas trouver cet avantage de voir entrer dans leur sein avec ces membres nouveaux des éléments de grâce, d'élégance et de bon ton qui peut-être tendent de plus en plus chaque jour à s'éloigner des cercles et des réunions d'hommes.

Ce serait donc, nous le pensons, une heureuse innovation que l'admission parmi nous de Mad. Sezzi, et votre section des lettres vous propose de lui accorder le titre de correspondante qu'elle sollicite.

EXAMEN DE LA DOCTRINE DE M. FABRICIUS WAGNER, DE GŒTTINGEN, SUR L'AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE HUMAINE PAR L'ALIMENTATION;

Par M. le docteur LEPAGE.

Séance du 2 août 1861.

Le travail qu'on veut bien me faire l'honneur de soumettre à mon appréciation est bien certainement l'œuvre d'un homme d'esprit, d'un savant et d'un véritable philanthrope. Mais les élucubrations de l'esprit ont toujours besoin de recevoir la sanction de l'expérience et de la raison. Or c'est ce qui me paraît manquer complètement ici, et quelque ingénieuses, quelque spécieuses que soient les idées de l'auteur, à l'esprit et au cœur duquel elles font honneur, elles ne me paraissent pas moins rentrer dans la foule de ces brillantes utopies dont tant d'hommes à imagination féconde ont voulu enrichir, depuis un siècle, la science de l'économie politique et sociale. Voici, à mon sens, en quoi elles pèchent : elles sont inadmissibles selon la science, au moins dans son état actuel, et selon la raison ; elles sont impraticables dans leur application.

Et d'abord, on fait jouer ici un trop grand rôle à la chimie. Qu'on ne croye pas, en effet, que notre corps soit comme un laboratoire et notre estomac comme un creuset ou une cornue dans lesquels on puisse voir, suivre et calculer toutes les opérations qui s'y font. Il y a, dans l'assimilation de nos aliments à notre propre substance, un travail secret, une action invisible et inconnue qui ne s'est jamais révélée et qui probablement ne se révélera jamais aux plus scrupuleuses investigations de la science. Il ne faut pas croire non plus que tel ou tel état physique ou moral d'un homme ou d'un animal tienne uniquement et essentiellement à son genre de nourriture. Prenez deux animaux, deux chiens, par exemple, de la même mère et de la même portée; placez-les, dès qu'ils n'auront plus besoin de leur mère, dans le même endroit et dans les mêmes conditions, et nourrissez-les d'une manière absolument identique pour la nature comme pour la quantité de leurs aliments et de leurs boissons, et même pour les heures de leurs repas. Répétez cette expérience plusieurs fois et examinez ensuite les résultats. Il est plus que probable que, dans le plus grand nombre des cas, tous vos soins n'auront abouti qu'à avoir un chien doux et un chien méchant, ou bien encore un chien fort et vigoureux et un chien faible et chétif. Ce que nous disons des animaux nous pourrions aussi le dire de l'homme. A quoi tient donc cette différence? C'est ce qu'aucun philosophe ne peut se charger d'expliquer. Physiquement et moralement, il y a de bonnes et de mauvaises natures, indépendamment de toutes conditions de nourriture, d'habitudes et d'éducation. Il y a dans toute la création un ordre, un arrangement, une harmonie, mais aussi des exceptions aux règles et des anomalies qu'il est beaucoup plus facile d'admirer que de comprendre. On ne peut guère se livrer, à ce sujet, qu'à des considérations générales. Ainsi tout le monde sait que les animaux carnivores sont ceux qui ont les plus mauvais instincts. Le loup, le sanglier, l'ours, le lion, le tigre, la panthère, le corbeau, l'aigle, le vautour, le requin, et tant d'autres habitants de la terre, de l'air et des eaux, n'en offrent-ils pas mille exemples? Le cheval, le bœuf, au contraire, qui ne se nourrissent que d'herbes et de graines, et qui puisent

dans cette simple nourriture une force prodigieuse, ne sont-ils pas, malgré cette force, complètement inoffensifs? Une remarque qu'on peut faire encore c'est que les animaux domestiques, le chien, le chat, destinés à vivre avec l'homme et à partager ses habitudes, sont omnivores comme lui.

J'ai dit que le système que j'examine n'était admissible ni par la science dans son état actuel, ni par la raison. Voilà d'abord pour la science, voyons maintenant pour la raison.

Où nous conduirait une semblable théorie, sinon droit au matérialisme et à la négation du libre arbitre, deux monstruosités, deux fléaux qui seraient la ruine de toute morale et rendraient toute société impossible. De plus habiles que moi ont discuté ces questions ardues que je ne me permettrai pas même d'aborder.

La théorie de l'auteur n'est acceptable ni par la science ni par la raison ; elle est impraticable dans son application.

Comment comprendre, en effet, qu'on puisse modifier à volonté, et suivant les mille et une exigences du système que nous analysons, la nourriture de chaque individu? Chaque peuple n'est-il pas obligé de se nourrir, en général et avant tout, avec les productions de son pays, grains, fruits, végétaux et animaux; et les substances exotiques introduites dans l'alimentation et toujours fort dispendieuses, ne sont-elles pas l'apanage seulement des classes riches qui ne sont pas assurément les plus nombreuses? Puis, dans chaque famille, faudra-t-il choisir, peser, mesurer, comme *Sanctorius,* la nourriture de chacun, dans l'intention de rendre celui-ci plus fort, celui-là plus doux, tel autre plus intelligent ou moins méchant? C'est, tout au plus, ce qu'on pourrait tenter si les résultats étaient certains. Et encore où ces expériences bizarres pourraient-elles être faites, si ce n'est, je le répète, exclusivement chez les gens riches. Est-il permis de supposer, en effet, que l'ouvrier, dont la journée suffit à peine à nourrir sa femme et ses enfants, puisse se soumettre et s'astreindre à une telle complication de régime et d'existence? Evidemment cela est impossible. Mais, d'ailleurs, nous oublions une chose : avant de faire l'application de ce système dans toutes les classes de la société, il faudrait un point de départ, il faudrait quelques don-

nées, quelques faits acquis à la science, et par conséquent quelques essais préalables. Or, sur qui faire porter ces essais ? Dirons-nous comme, jadis certains hommes plus zélés pour la science que pour l'humanité : *Faciamus experimentum in animâ vili ?* Mais nous ne reconnaissons pas à l'homme le droit de jouer avec la santé de ses semblables, fussent des enfants abandonnés, fussent des prisonniers, fussent même de malheureux condamnés. Ici la conscience et l'humanité sont en jeu.

Nous ne prétendons pas, néanmoins, nier toute influence du régime sur la constitution physique et sur la santé, non plus que sur certaines affections morales et sur les passions. L'expérience serait là pour nous démentir. Nous voulons dire seulement que cette influence a sa mesure et ses bornes, et que, d'un autre côté, prétendre soumettre à l'expérimentation toutes les substances alimentaires dont la simple nomenclature ferait déjà un volume, en les prenant, bien entendu, d'abord une à une, puis combinées deux à deux, trois à trois, et ainsi de suite jusqu'à la dernière combinaison, ce serait se jeter dans l'infini et vouloir l'impossible. Si la science fait des découvertes, le hasard en amène aussi; acceptons-les avec empressement de quelque part qu'elles nous viennent, mais ne nous jetons pas dans les hypothèses, ne cherchons pas à établir, *à priori*, et dans le vague, des théories dont rien ne prouve la réalité, et qui, poussées jusqu'à leurs dernières limites de raisonnements, pourraient bien nous conduire à l'absurde. Contentons-nous donc de faire ce que commandent la saine philosophie et la raison, et laissons à la médecine à modifier à son gré, quand elle le juge nécessaire, le régime et l'alimentation de chacun.

En définitive, l'amélioration de l'espèce humaine ne peut porter que sur deux choses, le physique et le moral. Or, dans l'état actuel de la philosophie, de la science médicale et de l'organisation sociale, voici, selon nous, les seuls moyens que, dans ce double but, nous puissions mettre en usage :

1° Pour le physique :

Le croisement des races ;

L'autorisation de mariage seulement entre personnes valides et d'un âge suffisamment avancé;

L'allaitement maternel, toutes les fois qu'il est possible;

Une nourriture saine, substantielle et suffisamment abondante;

Un régime sobre et surtout bien réglé;

Le séjour dans un air pur;

Une habitation salubre et réunissant toutes les conditions de l'hygiène;

La propreté du corps, entretenue par le fréquent usage des bains;

Le mouvement, l'exercice actif et passif, la gymnastique.

2° Pour le moral:

L'éducation qui comprend:

L'enseignement primaire et secondaire;

La morale et ses préceptes. (Devoirs envers la divinité, envers ses semblables, envers soi-même);

L'exemple, plus fort et plus efficace que les préceptes eux-mêmes;

Les conseils, que malheureusement on ne suit pas souvent, mais dont il reste toujours quelque chose;

Enfin, l'émulation, l'encouragement au bien par des récompenses quelconques.

En suivant cette méthode, en restant fidèle à ces principes, vous êtes sûr d'arriver le plus souvent à de bons résultats. Que si parfois, pourtant, toutes vos précautions, tous vos soins, tous vos efforts restent sans succès, gémissez, car vous avez affaire à une mauvaise nature, mais vivez en paix, car vous n'avez rien à vous reprocher.

Honneur, cependant, aux hommes généreux qui, comme M. Fabricius Wagner, de Gœttingen, voudraient qu'on étendît jusqu'à l'espèce humaine, ou plutôt qu'on eût commencé par manifester pour elle, cette active et intelligente sollicitude avec laquelle nos comices agricoles encouragent incessamment et récompensent par des primes tout ce qui tend au perfectionnement et à l'amélioration des races chez tous les animaux qui peuplent

nos haras, nos étables et nos basses-cours. Mais ces hommes dévoués à l'humanité ne se pressent-ils pas trop quelquefois de manifester leur étonnement et leurs désirs ; et pour ne parler que de M. Fabricius Wagner, si, comme étranger, il pouvait ignorer, comme savant, ne devait-il pas savoir ce qui se passait en France? Or, qui pourrait mettre en doute la sollicitude du gouvernement pour tout ce qui se rattache au bien-être physique comme au perfectionnement moral des populations? N'avons-nous pas vu depuis peu d'années, à Paris comme dans la plupart de nos grandes villes, des quartiers composés d'habitations insalubres et malsaines disparaître tout entiers pour faire place à de nouvelles constructions et offrir à la classe ouvrière des logements plus confortables et réunissant toutes les conditions de l'hygiène. Ne voyons-nous pas tous les jours des preuves de cette sollicitude, qui égale si elle ne la dépasse celle de nos comices agricoles, dans les continuelles allocations faites aux communes pour la réparation ou la reconstruction de leurs maisons d'écoles et de leurs églises. Et tout dernièrement encore, les primes d'encouragement, les gratifications, les secours distribués aux instituteurs zélés, âgés ou infirmes ; puis, enfin, la création des bibliothèques de campagne, ne sont-ce pas là autant de témoignages irréfragables de la constante préoccupation de l'autorité pour le bien-être physique et moral de toutes les classes? Nous ne blâmerons certainement pas les journaux de tout le retentissement qu'ils donnent aux services, incontestables et incontestés, rendus par les comices agricoles ; mais nous verrions avec plaisir qu'en appréciant les faits dont nous venons de parler, et qui sont d'une bien autre importance encore, ils appelassent plus hautement et plus fortement sur eux l'attention publique et la reconnaissance de tous.

NOTICE SUR M. PAILLIET,

Par M. F. Dupuis.

Séance du 2 août 1861.

L'Académie a perdu récemment en M. Pailliet l'un de ses membres les plus anciens et les plus utiles. Ecrivain laborieux, auteur d'ouvrages répandus, ayant pendant sa longue carrière occupé une place distinguée au barreau, dans la magistrature, dans les conseils de la ville, il laisse un nom estimé parmi les jurisconsultes, une mémoire qui sera durable dans la cité, et qui doit l'être surtout au sein de notre Société où, pendant près de quarante ans, il siégea d'une manière assidue.

J.-B.-J. Pailliet est né à Orléans en 1785. Son père, chef d'une importante fabrique de poterie, avait une famille nombreuse, et, malgré l'aisance dont il jouissait, l'éducation de l'aîné de ses treize enfants n'eût probablement pas été dirigée vers une carrière libérale, si un oncle, ecclésiastique vénérable, depuis curé de la paroisse de Sainte-Croix, où lui a survécu le souvenir de la plus active charité et de la plus aimable piété, ne s'était chargé du soin de l'élever. Atteint d'ailleurs dans sa première enfance d'une maladie qui avait affecté une partie de son corps, boiteux et s'aidant péniblement d'un bras, il n'aurait pu sans difficulté se livrer aux travaux d'une profession active.

Le malheur des temps fit qu'il trouva peu de secours dans les écoles publiques désertes pour la plupart, et ce fut seul le plus souvent, et à l'aide de livres, qu'il s'initia aux connaissances classiques.

Entré chez un avoué, il se sentit attiré vers l'étude du droit. Nos Codes n'existaient pas encore; et c'est dans les ouvrages de Pothier et des jurisconsultes romains qu'il puisa les principes de la science. Ce fut une base solide pour son instruction future.

Quand l'école de droit de Paris s'ouvrit, il alla en suivre les cours. A cette époque, l'ordre venait de renaître en France, et le génie sous l'influence duquel s'opérait cette régénération sociale avait compris que, pour l'affermir et la rendre durable, il fallait qu'elle s'appuyât sur les lois et fût garantie par elles.

A la suite de profondes discussions, les Codes furent promulgués. Pailliet, au cours de ses études, assistait donc à la naissance de cette législation nouvelle, se pénétrait de son esprit et éclairait ses dispositions à l'aide de ses motifs.

Bientôt la jurisprudence vint développer l'œuvre du législateur : les Tribunaux, en appliquant la loi, révélèrent ce qu'elle pouvait avoir de douteux ou d'incomplet.

La loi, en effet, pose les maximes du droit, elle en établit les principes et laisse au magistrat à en diriger l'application. Elle ne saurait tout régir, tout prévoir, ni satisfaire aux besoins de tous les temps. Faite pour l'époque où elle a été édictée et suffisant à ce que réclame cette époque, elle devient incomplète alors que les mœurs varient et que des changements interviennent dans la société. Les magistrats ont, au nombre de leurs graves devoirs, une mission particulièrement utile à remplir, interpréter la loi en pliant autant que possible sa règle aux besoins qui peuvent s'être modifiés, et, par là, préparer les changements à venir. De tous les commentaires de la loi le meilleur se trouve ainsi dans la jurisprudence; car c'est celui dans lequel l'imagination ou la passion n'entrent pour rien ; il en découle nécessairement et devient comme une législation auxiliaire.

Pailliet comprit de bonne heure l'utilité de l'étude de la jurisprudence. Il s'y livra avec ardeur, avec méthode : et le travail qu'il n'avait fait d'abord que pour son instruction personnelle, il conçut l'idée de le livrer à la publicité. Ce fut l'origine de son *Manuel de droit français*, le premier et le modèle de tous les Codes annotés qui ont paru depuis. Cet ouvrage eut un succès

immense. On aimait à trouver réunies, sous chaque disposition des Codes, les décisions judiciaires auxquelles elle avait donné lieu. Le peu d'opinions personnelles que l'auteur y joignait de temps en temps révélèrent un légiste éclairé et contribuèrent à distinguer ce livre des simples compilations. Il fut bientôt dans les mains non-seulement des étudians, mais de tous ceux qui, se livrant à l'application des lois, aimaient à trouver rapproché du texte ce qui pouvait en donner la raison et en rendre par des exemples l'intelligence plus facile.

De ce moment la réputation de Pailliet s'établit, et elle s'accrut avec chacune des nombreuses éditions de son livre, qui se succédèrent rapidement.

Le *Manuel*, toutefois, n'était dans l'esprit de son auteur qu'une partie d'un grand ouvrage qu'il projetait, sorte de Digeste français qui devait embrasser la législation du pays dans toutes les branches et à toutes les époques de notre histoire. Il publia plus tard un volume consacré aux *lois anciennes restées en vigueur;* mais il ne donna pas à cette collection les développements selon lesquels il l'avait d'abord conçue.

D'assez nombreux ouvrages succédèrent à celui-ci et, il faut l'avouer, sans ajouter beaucoup à la réputation du jurisconsulte. Son premier pas dans la carrière demeura le plus brillant.

Ainsi il donna :

En 1813, un Traité du contrat de mariage;

En 1823, la Législation et la jurisprudence des successions;

En 1827, une édition appropriée à la législation actuelle du Traité des servitudes de Lalaure;

Un Traité de droit public historique des institutions politiques en France depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, etc., etc.

Sous la Restauration il avait fait paraître des plans financiers et plusieurs brochures politiques, notamment en 1815, sur l'état moral de la France.

Du reste, le Manuel augmenté, corrigé, refondu et tenu constamment au courant de la législation et de la jurisprudence, fut le travail de la vie entière de Pailliet. Chaque édition, selon

qu'il le dit lui-même dans l'une des préfaces de son ouvrage, était comme une colonne milliaire indiquant l'état de la science à ce moment.

Il était revenu à Orléans en 1810, lors de la réorganisation des Tribunaux, et s'y livra à la profession d'avocat. Bien que doué d'une imagination vive et d'une parole facile, il s'adonna moins à la plaidoirie qu'à la consultation. Ses avis furent recherchés, on les réclamait de loin, et nous avons vu des consultations signées des noms de jurisconsultes éminents, de Merlin et de Toullier, par exemple, qui lui étaient adressées pour y joindre l'autorité du sien.

En 1830, appelé comme juge au Tribunal civil d'Orléans, l'opinion publique applaudit à ce choix. Pendant vingt ans il y tint l'audience avec assiduité, et prit une part active à la rédaction des jugements. Nourri de doctrines, rompu aux affaires, joignant à l'expérience une sagacité qui lui faisait promptement saisir le nœud des difficultés, il concourut puissamment à la bonne exécution de la justice dans ce siége important.

Il ne quitta le Tribunal que pour passer à la Cour. Mais, sur le déclin de l'âge et grevé d'infirmités, il ne put rendre que peu de services à sa nouvelle compagnie et dut bientôt prendre sa retraite.

En 1848, la croix de la Légion-d'Honneur était venue récompenser ses travaux et ses services.

Eu 1831 il avait été appelé au Conseil municipal d'Orléans : il fut l'un des membres les plus zélés et les plus utiles de cette assemblée : il faisait habituellement partie des commissions chargées d'élucider les questions les plus graves, et prit souvent la parole dans les discussions qui, à cette époque, animaient les séances : il y montra toujours une complète indépendance.

Il fut pendant longues années l'un des rédacteurs habituels du *Journal du Loiret*. Dans un temps de luttes passionnées, il y soutint les opinions d'ardente opposition dont cette feuille était alors l'organe; mais sans jamais descendre aux personnalités blessantes que trop souvent elle se permettait. Son style plein d'images, coloré, incisif, heurté parfois et tenant plus à l'effet qu'à la

forme, faisait facilement remarquer les articles sortis de sa plume.

L'admission de M. Pailliet dans notre Société date de 1822. Au cours de cette année, elle avait mis au concours l'*éloge de Pothier*. Pailliet concourut. L'Académie, dans le compte qu'elle rendit des mémoires qui lui avaient été envoyés, reconnut que celui de Pailliet était *remarquable par l'érudition, la connaissance étendue et approfondie en histoire, en jurisprudence française et romaine que possédait l'auteur ;* elle proclama *le mérite réel de l'ouvrage, plein d'aperçus neufs, distingué dans l'appréciation savante des ouvrages de Pothier et de leur influence*. Mais la longueur du mémoire, contenant des dissertations trop étendues, qui faisaient perdre de vue le sujet principal et dépassaient les bornes ordinaires d'un éloge, fit qu'une mention honorable seulement lui fut accordée.

A la plus prochaine élection vos suffrages le rendirent votre collègue. Vous savez avec quelle assiduité il assistait à vos séances, et vos Annales contiennent la preuve de la part qu'il prit à vos travaux. Les divers rapports dont il les a enrichis portent le cachet particulier de son esprit. Il ne se borne pas à rendre compte des mémoires et des ouvrages qu'il est chargé d'examiner de manière à en faire connaître le mérite et la portée : il les considère d'un point de vue plus élevé que celui d'une simple critique littéraire. Il généralise son examen et ses idées, s'empare du sujet et le traite à son tour. Un de ses rapports est surtout remarquable à cet égard. Il avait à parler d'un mémoire où l'auteur, posant en fait que nous n'avons pas de véritable histoire de France, en recherchait la cause. Il en prend texte pour passer en revue tous nos historiens depuis Dupleix jusqu'à ceux qui ont écrit de nos jours : il les juge, les apprécie, signale leurs défauts et leurs qualités, puis s'attaquant au sujet du mémoire en lui-même, il trouve la raison de l'infériorité de nos historiens dans la constitution politique de l'ancienne monarchie et dans la pression que le pouvoir absolu exerçait sur la pensée et sur sa manifestation par les lettres, cause bien différente de celles qu'avait signalées l'auteur du mémoire.

Ces travaux et ces occupations sembleraient être de nature à absorber la vie d'un homme laborieux. M. Pailliet, toutefois, trouvait le moyen de consacrer une partie importante de son temps à des études destinées à une histoire nationale. C'était son œuvre de prédilection, celle dont il aimait à parler et à laquelle il paraissait attacher le plus de prix. D'après ce qu'il en disait, cet ouvrage, conçu dans de vastes proportions, était l'histoire de nos institutions, c'était celle de la France au point de vue des mœurs, des lois, des usages, au point de vue surtout de l'influence des assemblées politiques et de l'esprit parlementaire. Il doit avoir laissé non-seulement de nombreux matériaux, fruit de ses longues recherches, mais une partie de l'ouvrage terminée, qu'il serait utile de conserver et dont sa famille, nous l'espérons, ne se refusera pas à enrichir notre bibliothèque publique.

La carrière de Pailliet a été ainsi une carrière toute de travail et d'étude. On n'eût pas dit, cependant, qu'il fût né pour elle. Doué d'un caractère ardent, d'une imagination vive, il semblait fait plutôt pour la vie active que pour celle de la méditation et du cabinet. La nature de son esprit paraissait aussi devoir peu le porter à de graves et sincères études. Affectant le ton d'une plaisanterie moqueuse, sceptique, railleur envers toutes choses et envers tous, envers lui-même souvent, quoiqu'au besoin il fît sentir qu'il savait estimer sa valeur, on eût dit qu'il n'avait de parti arrêté sur rien et ne prenait rien au sérieux : mais ceux qui le voyaient de plus près se demandaient si ce n'était pas là seulement la forme volontaire et l'apparence de son esprit.

Au fond de tout cela il y avait beaucoup de sens, il y avait surtout une grande indépendance de caractère. Mêlé aux partis, prenant une part active à leurs débats, à leurs querelles, à leurs luttes, il ne leur appartint jamais et savait au besoin se soustraire à leurs exigences et à leur domination. Il avait mis son parti sur le pied de ne se servir de lui que dans les limites que lui-même traçait et qu'il savait ne pas laisser dépasser, ne s'engageant jamais qu'aussi loin qu'il le jugeait convenable.

Il aimait la discussion, la recherchait, la faisait naître, et la soutenait volontiers à l'aide de paradoxes ; puis si, par quelque

argument solide, on croyait l'avoir saisi et désarmé, appelant à son secours l'esprit *guépin* qu'il tenait de sa naissance, à l'aide d'un bon mot, d'un sarcasme, il se dérobait et s'échappait en mettant les rieurs de son côté.

Son humeur toute rabelaisienne se répandait aisément en saillies mordantes, en traits acérés; et parfois même, peu soucieux de l'expression, c'était sous la bouffonnerie de la parole qu'il enfermait un sage conseil ou une utile critique.

Dans ses railleries habituelles, une chose toutefois fut toujours respectée par lui : jamais on ne le vit ne pas s'arrêter devant les croyances religieuses. Un autre point encore où la dignité ne lui fit jamais défaut, c'est l'exercice de ses fonctions judiciaires; et ses collègues peuvent dire combien était profonde en lui l'idée de l'indépendance et de l'intégrité du magistrat.

C'est qu'au fond de son cœur il y avait de la noblesse : il s'y trouvait aussi beaucoup de bonté. Bienfaisant, libéral, il a donné à sa famille de nombreuses preuves de sa générosité. Une grande faiblesse se joignait même à cette qualité. Il ne savait guère plus compter avec les autres qu'avec lui-même, et s'abandonnait volontiers à la discrétion de ceux qui l'entouraient. Peu capable d'ailleurs de résister à une fantaisie qui flattait son goût d'ami des lettres et des arts, il vit peu à peu la fortune qu'il tenait de son patrimoine et de ses travaux diminuer et lui manquer tout-à-fait. Il fut, à la fin de sa carrière, forcé de se séparer de la bibliothèque qui avait été la compagne et la joie de sa vie : c'est là l'une de ces tristesses que les amis des livres et de l'étude comprennent seuls dans toute leur amertume.

Sa vieillesse, affligée d'infirmités croissantes, fut pénible : il en supporta courageusement la solitude et la détresse. L'étude et le travail le consolaient et le soutinrent jusqu'à la fin, et ce fut en quelque sorte la plume à la main qu'il s'est éteint sans efforts le 11 avril dernier.

Si son nom ne doit pas être placé au rang de ceux des grands jurisconsultes qui font la gloire de notre ville, au moins il peut être mis à leur suite, et Pailliet sera toujours cité parmi les hommes utiles et studienx dont s'honore Orléans : il restera surtout recommandable parmi ceux qui ont illustré notre Société.

NOTE SUR LA VISITE DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS AU TOMBEAU DE SAINT AY ;

Par M. DE PIBRAC.

Séance du 22 novembre 1861.

Il y a un an, j'avais l'honneur de vous donner lecture d'un mémoire sur le tombeau de saint Ay, et je terminais ce travail en émettant le vœu qu'un jour Mgr Dupanloup fit entendre sur cette pierre le grand mot de réhabilitation :

Exaltatum est!

Notre illustre évêque a bien voulu répondre à cet appel en venant sanctionner une découverte qui sans lui n'aurait jamais eu le caractère d'authenticité qu'il lui a imprimé.

En effet, Messieurs, il était nécessaire que la religion, avec cette sage lenteur, cette prudente circonspection et cette attention scrupuleuse qui caractérisent tous ses actes, consacrât d'une manière solennelle le précieux souvenir que lui offraient l'histoire et l'archéologie : Un évêque avait autrefois béni le premier ce monument vénérable, il fallait que ce fût encore un évêque qui le rendît à la piété des fidèles. Mgr Dupanloup s'est chargé de la noble mission que lui avait, pour ainsi dire, léguée son prédécesseur Austrenus, et ce fut pour l'accomplir qu'il se rendit à Saint-Ay le treize octobre mil huit cent soixante et un, accompagné de ses deux grands-vicaires.

A l'entrée du village l'attendaient les trois paroisses de Saint-Ay, de Chaingy et d'Huisseau, avec leurs croix et leurs bannières ; bientôt il prit place sous le dais, et le cortége se mit en marche au milieu d'un grand concours de peuple venu de Meung et de Cléry pour assister à cette fête.

Lorsqu'il fut arrivé à la porte de l'église, M. le curé lui présenta l'eau bénite avec les cérémonies d'usage, et le conduisit ensuite devant la tombe près de laquelle il se mit en prières, puis il commença le salut, qu'il interrompit pour monter en chaire.

Ce fut alors que M. le curé lui fit en peu de mot l'histoire du monument qu'il venait reconnaître. Dans cette allocution, M. Thomas crut devoir émettre une opinion que je ne chercherai pas à relever ici, parce qu'elle n'intéresse nullement la science et qu'elle m'est tout-à-fait personnelle, je lui en laisse donc toute la responsabilité. Lorsqu'il eut cessé de parler, Monseigneur, s'adressant au nombreux auditoire qui l'entoure, lui retrace, avec cette éloquence qui a déjà fait vibrer tant de cœurs, les principaux faits de la vie de saint Ay, et appelle sur les habitants de cette paroisse les bénédictions du ciel et les grâces de la Providence. Bientôt après l'on entonne le *Te Deum* et tous les assistants s'approchant alors de la tombe viennent successivement s'agenouiller devant elle. Pendant plusieurs heures, de nombreux pélerins visitèrent l'église, ornée ce jour-là avec un goût et une splendeur remarquables.

Cette fête, qui était aussi la vôtre, Messieurs, puisqu'elle devait son origine à une découverte que vous aviez prise sous votre patronage, ne pouvait se passer sans que notre Académie y fût représentée : aussi, M. le président voulut-il bien entrer dans mes vues en répondant à l'invitation que j'eus l'honneur de lui adresser. Plusieurs de nos collègues, M. Lecomte, M. Bimbenet et M. de Torquat y assistèrent pareillement et furent témoins de cette belle et imposante cérémonie.

Quant à moi, Messieurs, j'ai cru devoir vous en parler encore pour conserver d'abord dans nos Annales le souvenir du bienveillant concours que Mgr Dupanloup nous a prêté dans cette circonstance, et pour compléter ensuite par ce récit l'histoire de cette tombe, depuis le moment où elle fut confiée à la terre jusqu'à celui où elle vient d'être rendue au culte par le digne prélat auquel je suis heureux d'offrir ici, en votre nom et au mien, l'expression de notre vive et sincère reconnaissance.

RAPPORT SUR LA NOTE CI-DESSUS,

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 20 décembre 1861.

A la dernière séance du mois de novembre, notre honorable collègue, M. de Pibrac, vous a lu une note par laquelle il vous faisait connaître que Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, avait bien voulu aller apposer le cachet solennel de la religion sur la découverte du tombeau de saint Ay, que nous devons aux savantes recherches et au zèle infatigable de ce même collègue.

Mais ce que sa modestie a empêché de vous révéler, c'est que dans cette cérémonie, où notre Société était représentée par son honorable président et quelques membres, dans cette cérémonie, qui était la consécration de tout ce que M. de Pibrac a dit et fait à l'occasion des fouilles opérées par ses soins et à ses frais dans l'église de Saint-Ay, notre généreux collègue s'est vu disputer le mérite d'avoir retrouvé le tombeau du vicomte d'Orléans Agylus.

M. Thomas, curé de Saint-Ay, qui, à la vérité, en 1852, avait fait rechercher dans le sanctuaire de son église les restes sacrés du patron de la paroisse, mais, ne rencontrant qu'un cercueil vide, avait borné ses investigations à une fouille insignifiante et aussitôt comblée, M. le curé de Saint-Ay s'est attribué la pensée d'avoir voulu mettre à jour le sépulcre qui avait reçu le vicomte orléanais devenu saint Ay. Cependant il est certain que M. Thomas n'a attaché aucun intérêt au cercueil trouvé, puisqu'il en a fait débiter le couvercle en moellons. Il est avéré que M. de Pibrac a seul entrepris et dirigé les travaux qui ont amené la découverte d'un état de choses tel, qu'il est impossible en le comparant avec les documents de l'histoire de ne pas reconnaître là le lieu et le cercueil où fut déposé le corps d'Agylus et l'emplacement du sanctuaire qui abrita ses restes sacrés.

Evidemment, nous devons à M. de Pibrac seul, à ses efforts persévérants, à son courage pour surmonter les obstacles qu'on lui opposait de tous côtés et surtout à sa générosité pour faire les frais des fouilles, nous devons, je le répète, le fait si intéressant d'avoir pu, après une période de treize siècles, vérifier l'exactitude des chroniqueurs sur un point important de notre histoire locale.

La section des lettres vous propose donc, Messieurs, d'insérer dans vos Annales avec la note de M. de Pibrac le rapport qui vous est soumis et où l'on reconnaît à notre savant collègue le mérite qu'il a eu, non-seulement de concevoir, mais encore d'exécuter le projet de nous éclairer complètement sur la sépulture du vicomte Agylus, malgré les difficultés qu'il a rencontrées. C'est une justice que la Société aimera à rendre à notre laborieux, aimable et savant collègue.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE COURS DE CHIMIE AGRICOLE DE MM. GAUCHERON ET COTELLE ;

Par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Séance du 3 *janvier* 1862.

Nous n'en sommes plus aujourd'hui à vous apprendre les services que la science rend à l'agriculture; la nécessité de leur alliance est universellement reconnue, et c'est de cette union que datent la phase nouvelle où est entré l'art agricole et les succès qui doivent l'accompagner.

L'agriculture a été longtemps routinière, aujourd'hui elle est raisonnée. Les vieilles traditions ont cédé le pas à l'observation et à l'analyse; ce n'est plus seulement à la cour de la ferme que nous demandons la fertilité de nos champs, c'est encore à l'alambic du chimiste et aux manipulations du laboratoire; et cette heureuse découverte a ouvert une voie nouvelle au progrès, à la production et à l'industrie.

Autrefois, l'épuisement du sol ne se reconnaissait qu'à l'infériorité de ses produits : l'expérience était coûteuse et ne s'acquérait qu'au prix de plusieurs années de faibles rendements et d'un repos réputé nécessaire, par conséquent par une non-valeur. La terre était lasse, disait-on avec raison, mais pourquoi était-elle lasse? Dans quelle mesure? Quel temps lui était nécessaire pour se reposer? Quels principes avait-elle perdus? Où les chercher! Comment les lui rendre? C'est ce qu'on ignorait alors : c'est ce qu'on sait parfaitement aujourd'hui, grâce à la chimie, car la chimie donne réponse à toutes ces questions.

Toutefois, dans l'ancien système de culture, les influences naturelles agissaient à l'insu du cultivateur, car, comme l'a fort bien dit M. Isidore Pierre, le cultivateur intelligent et soigneux, lorsqu'il tire de ses engrais et de son sol le meilleur parti, fait de la chimie sans s'en douter. «On peut, dit encore M. de Gasparin, retirer de la terre d'excellents produits sans connaître l'azote, l'ammoniaque et les phosphates, de même que certains praticiens ont guéri des maladies sans connaître les aphorismes d'Hippocrate. » Il n'en est pas moins vrai que la science ajoutée à l'expérience est une garantie de plus, et que dans l'art de cultiver la terre comme dans l'art de soigner le corps, on fait toujours bien mieux quand on sait ce qu'on fait.

Conformément à ce principe, nous voyons dans les contrées où l'agriculture est le plus avancée, s'élever des chaires où de savants professeurs, auteurs ou propagateurs de ces nouvelles méthodes, viennent les développer et les populariser par leur parole. Liebig, Vogt, en Allemagne; Johnstone, en Angleterre; en France, MM. Boussingault et Payen en ont été les premiers apôtres, et le monde agricole a vivement répondu à cet appel de la science.

« En Ecosse, dit la *Revue d'Edimbourg*, une vaste association, connue sous le nom de *Société chimique agricole,* s'est formée dans le but de hâter la solution de tous les problèmes qui intéressent les agronomes. Elle s'est proposé surtout de propager par tout les moyens possibles les procédés scientifiques, surtout chimiques, susceptibles de réagir puissamment sur la fertilité du sol, et de protéger le fermier contre la fraude des fabricants d'en-

grais, en plaçant auprès de lui un chimiste capable auquel il pût avoir recours dans les cas difficiles ou douteux. »

La France n'est point restée en-dehors de cette voie de progrès, dans presque toutes les facultés des sciences se sont ouverts des cours de chimie spéciaux appliquée à l'agriculture par les soins de l'Etat ou des administrations locales. Ainsi, MM. Isidore Pierre à Caen, Malagutti à Rennes, Girardin à Rouen, Bobière à Nantes, ont préconisé l'intervention de la science dans le domaine agricole, et exposé la nature, la composition, les propriétés des engrais commerciaux.

Ces engrais ont deux rôles bien constatés : 1° Ils servent de complément au fumier d'étable en obviant à son insuffisance, et en ajoutant à ses qualités ; 2° ils remplacent le fumier d'étable pour les défrichements, et dans ce dernier cas leur effet est bien supérieur à celui de l'engrais de ferme, ils agissent plus énergiquement et plus vite ; c'est donc particulièrement dans les pays de landes que leur emploi est nécessaire ; c'est là que toute leur action est réclamée pour neutraliser les acides et décomposer les tissus organiques végétaux ; c'est donc de leur composition, de leur pureté que dépendent le succès de l'œuvre et la rémunération de l'ouvrier ; c'est là donc qu'ils ont surtout besoin d'être contrôlés, analysés, garantis. C'est ce qu'ont parfaitement compris le Comice agricole d'Orléans, qui possède dans sa circonscription une partie des landes de la Sologne, en appelant un chimiste distingué de notre ville, M. Gaucheron, à exposer publiquement les nouvelles théories, et le Conseil général du département en autorisant l'impression de ces leçons pour lesquelles il a voté une allocation.

C'est de ce cours de chimie agricole, dont M. Gaucheron vous a fait hommage, que nous allons brièvement vous entretenir.

M. Gaucheron est enfant de la Beauce ; il s'est toujours intéressé à l'art qu'exerçaient ses pères ; né et élevé parmi les agriculteurs, il connaît mieux qu'un autre leurs besoins et les ressources que ses études et sa profession le mettent à même de leur fournir ; il a accepté avec empressement la mission qui lui a été

confiée, comme une occasion d'être utile, et depuis trois ans qu'il a commencé ce cours, son zèle n'a jamais failli.

Il a suivi dans ses leçons le plan adopté par plusieurs auteurs; après quelques notions de chimie jugées essentielles pour l'intelligence des leçons qui vont suivre, il expose la constitution physique et chimique du sol, ce qu'il lui faut pour devenir fertile, quels sont les moyens d'obvier à ce qui lui manque ; comment par les récoltes les éléments producteurs s'épuisent et combien il est nécessaire de les restituer pour obtenir de nouveaux produits; il rappelle que cette restitution s'obtient surtout par les engrais, et nous fait connaître les diverses sortes d'engrais : engrais animaux, engrais minéraux et salins, engrais végétaux, leur composition, leur énergie plus grande selon les proportions d'azote, de phosphate ou d'alcalis qu'ils renferment, et selon leur application plus ou moins bien entendue aux besoins du sol; il nous montre surtout les avantages du fumier d'étable, le plus précieux de tous, et nous fait remarquer son insuffisance, puisque selon des calculs incontestés l'agriculture ne peut en produire que la moitié de ce qui est nécessaire pour maintenir le sol arable en bon état de production ; d'où naît la nécessité de recourir aux engrais commerciaux pour rétablir l'équilibre.

Est-ce à dire qu'il faut demander au commerce la moitié de l'engrais qui manque à l'agriculture? Il serait incapable de le fournir, et la dépense serait une lourde charge pour le cultivateur, mais il y a des restitutions au sol qui s'opèrent naturellement par les influences atmosphériques; d'autres par le travail, les labours fréquents, une culture plus soignée; d'autres enfin par le sage aménagement des récoltes, et par la succession raisonnée de différentes plantes, ce qu'on appelle *assolement*. C'est donc par la théorie des assolements qu'il termine ses leçons, selon l'ordre logique qu'il a suivi.

Ainsi donc, tout l'art de l'agriculteur est compris dans deux ou trois principes :

Mettre le sol en bon état de produire soit par des amendements qui modifient sa constitution, soit par des engrais qui servent à l'alimentation des plantes ;

Après la production, lui rendre les substances perdues ou absorbées par les récoltes au moyen de nouveaux engrais fournis par la cour de ferme ou soumis aux épreuves du laboratoire;

Suppléer autant que possible à ces engrais coûteux par l'action mécanique, les labours, les nettoyages et par une rotation de plantes bien combinée.

Cette grande loi de restitution est dans la nature et s'applique à tout ce qui produit; non-seulement à la terre, mais aux animaux qu'elle nourrit pour nos besoins : à la vache qui nous donne son lait, au mouton qui nous donne sa laine, au cheval qui nous donne son travail. Ces sources de productions tariront aussitôt que vous refuserez de les entretenir par une nourriture réglée sur leurs pertes, c'est-à-dire par une ration de subsistance en-dehors de celle qui est nécessaire pour les faire vivre et qu'on peut appeler pour eux comme pour le sol *l'entretien de la force productrice.*

L'agriculture a donc fait un grand pas le jour où l'on a su calculer et analyser ce que la terre a perdu de ses richesses fertilisantes par les récoltes, et découvert des substances qui peuvent lui rendre cette fertilité primitive; et un autre plus grand encore quand elle a connu qu'il y avait certaines plantes qui, profitant de l'engrais que les céréales n'avaient point absorbé, donnaient une végétation luxuriante en s'appropriant les principes négligés par la précédente récolte, en tiraient d'autres tout aussi précieux de l'atmosphère, et laissaient le sol dans un état parfois plus riche qu'elles ne l'avaient pris.

De ce moment-là la jachère a disparu, la terre a été féconde jusque dans son repos : des bestiaux plus nombreux ont trouvé une nourriture assurée, et doté la culture d'un bénéfice plus grand et d'une masse d'engrais plus abondante.

On pensera peut-être qu'avec cette quantité d'engrais nouveaux et énergiques ajoutés aux anciens, le blé doit toujours être abondant en France et en Europe, mais les récoltes de grains, comme l'a dit M. Lecouteux, dépendent plus du ciel que de la terre, ce qui peut s'entendre sous le rapport providentiel comme sous le rapport physique : nous ne pouvons rien, hélas ! contre les ri-

gueurs et les persistances d'une atmosphère trop sèche ou trop humide, nous ne pouvons que conjurer en partie le danger, heureux si par nos soins et notre travail nous n'avons que la cherté et même la disette là où nous aurions pu avoir la famine.

Il importait donc de donner à nos cultivateurs une idée de la science et des méthodes au moyen desquelles ils pouvaient concourir plus efficacement à l'alimentation publique; il importait surtout que ces leçons fussent mises à leur portée dégagées de tout ce qui sent la science et de l'appareil des formules, car il ne s'agissait pas de créer des chimistes; les cultivateurs n'ont généralement ni le temps ni les instruments nécessaires pour faire des manipulations et des analyses; il suffisait de leur faire comprendre l'importance de ces opérations, sauf à eux à recourir au besoin à qui les sait faire.

M. Gaucheron ne s'est point écarté de cette règle, si ce n'est peut-être dans quelques chapitres où il traite de *la nomenclature chimique*, des *composés binaires*, de *la loi des proportions multiples*, des équivalents et de *la notation chimiques*, paragraphes bons à connaître, sans doute, mais qui ne sont pas essentiels au but qu'il se proposait. MM. Isidore Pierre et Johnstone ont cru pouvoir les omettre dans leurs cours de chimie agricole, et nous avons, il y a quelques années, rendu compte à la société, sur son invitation, d'un ouvrage anglais du docteur *Nesbit*, qui est un vrai modèle à cet égard; c'est l'entretien familier d'un professeur devant un cercle de fermiers auxquels il expose les principes de la physiologie végétale et de la chimie appliquée à l'agriculture, sans aucun terme, sans aucune démonstration qui soit hors de la portée du plus simple habitant de la campagne : ce livre néanmoins, peut-être même à cause de cela, a obtenu un très-grand succès, et c'est sur la septième édition que nous avions rédigé notre rapport.

Ce n'est point que nous fassions à M. Gaucheron un reproche d'avoir été trop complet, mais dans un ouvrage qui est, par son mérite et son utilité, nous le pensons, destiné à franchir les limites de notre département, puisqu'il s'adresse à 25 millions de Français, à la masse des cultivateurs, il ne faut rien négliger de ce qui peut le rendre accessible à tous, et les habitants de la

campagne peu accoutumés à l'étude, ne sont que trop disposés à rejeter un livre dès qu'il exige de leur part le moindre travail d'esprit et le plus petit effort d'intelligence.

Quelqu'ingénieux que soit pour les savants le langage des formules, il est fatigant pour ceux qui n'y sont point faits, et le vulgaire, parmi lequel je me range, a quelque peine à se soumettre à cette initiation : ainsi on sera généralement mieux compris en énonçant, par exemple, que le phosphate de chaux se compose de trois parties de chaux pour une d'acide phosphorique, qu'en disant qu'il est égal à $3\,Ca\,O,\,Ph\,O^5$.

Cette observation, je le répète, n'ôte rien au mérite du livre de M. Gaucheron, qui, du reste, est parfaitement clair dans toutes ses parties.

Rien n'a donc été négligé, on le voit, depuis un certain nombre d'années, pour augmenter la production agricole : la science, l'industrie, les capitaux, les efforts particuliers, se sont réunis pour en hâter le développement ; elle a de plus droit de compter encore sur la haute protection et le généreux concours de l'Etat qui ne lui manqueront pas, il faut en garder l'espoir.

Nous ne serons point ingrats pour ce qu'il a fait en faveur de l'agriculture, sans toutefois nous exagérer sa munificence. La France, supérieure sur tant de points aux autres contrées, ne tient, malgré ses progrès récents, qu'un rang secondaire sous le rapport agricole ; nous avons confiance que l'Etat ne négligera rien pour la mettre au niveau des peuples les plus avancés : il sait ce qu'il en coûte au pays pour suppléer à ce qui lui manque en céréales, et pour prévenir les conséquences de la cherté des grains ; il sait que la puissance et la richesse d'une nation dépendent surtout du bon état de son agriculture ; il n'oubliera pas que la propriété foncière fournit une notable partie des revenus publics ; puisse-t-il agir à son égard comme le soleil qui ne pompe les sucs et les émanations de la terre, que pour les lui restituer sous forme de pluies fertilisantes.

M. Gaucheron, à qui les travaux de sa profession ne laissent que peu d'instants de libres, n'écrivait point ses leçons, mais les

donnait sur de simples notes : il a confié à M. Cotelle le soin de les recueillir, d'en surveiller l'impression, d'en revoir les épreuves.

Bien que M. Cotelle soit étranger au fond du travail, il ne l'est point à la forme, et sous le titre de *secrétaire-rédacteur du Comice*, il a revêtu ces leçons d'un style clair, sobre, bien approprié au sujet, et participé ainsi au succès de l'ouvrage.

La section d'agriculture espère donc, Messieurs, que vous vous joindrez à elle pour remercier les auteurs de l'utile et intéressant envoi qu'ils nous ont fait.

EXAMEN CRITIQUE DU SYSTÈME DE DÉCORATION ARCHITECTURALE DE M. JUTTEAU, ARCHITECTE A ORLÉANS,

Par M. Collin.

Séance du 7 février 1862.

I.

Les dispositions et distributions extérieures et intérieures des édifices publics et des habitations privées se modifient, dans la succession des temps, selon les besoins, les nécessités, les goûts ou le caprice des peuples et des hommes. Les cirques, les théâtres, les palais des Romains ne ressemblent plus aux nôtres, et les maisons d'habitation privée que l'on a découvertes sous les cendres et les scories du Vésuve à Pompeï et à Herculanum, considérées, quant à leurs dispositions, proportions et distributions intérieures et extérieures, diffèrent notablement des maisons d'habitation des peuples modernes.

L'art de décorer les façades des édifices et des maisons d'habitation n'est pas nouveau. Les murailles antiques portent les traces des enduits variés que les architectes appliquaient sur leurs surfaces pour les embellir.

Les mosaïques et les stucs sont des moyens connus des architectes de tous les temps. Ces revêtements n'avaient, en général,

que la décoration pour objet. On fit usage de mortiers composés d'éléments divers pour enduire les parois des citernes et des aqueducs. Ici, l'art était essentiellement utilitaire, et les peuples modernes ont continué l'emploi de ces moyens. Les peintures appliquées sur les fers, sur les bois et même sur les murailles furent aussi des enduits ou revêtements de décoration et de conservation. Dans une foule de circonstances et pour un nombre infini d'usages de la vie contemporaine, nous utilisons ces enduits et revêtements de toute nature, de toute couleur, pour toutes sortes de besoins, de caprices ou de goûts.

Le revêtement ou l'enduit, quelle qu'en soit la nature, peut donc avoir le double caractère de procédé de conservation et de procédé de décoration qu'on retrouve dans la plupart de ses applications. Ainsi le stuc, la mosaïque, les enduits de plâtres, de chaux, de ciments, de mastics; ainsi les peintures, les goudronnages; ainsi l'étamage, la dorure, l'argenture; ainsi les placages des meubles en bois rares et précieux; ainsi le mailletage des pieux et des bois employés dans les ports de mer qui sont exposés aux ravages des *tarets*. Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les exemples de revêtements, d'enduits et de placages.

II.

Un architecte d'Orléans, M. Jutteau, a inventé un nouveau système de revêtement extérieur des édifices et des maisons particulières, qu'il appelle : *Placage en pierres naturelles*. Il refait les façades extérieures des bâtiments, il les transforme à tel point qu'elles sont méconnaissables. C'est à la fois un revêtement de conservation et de décoration; de conservation, parce que l'auteur recommande de ne faire usage que de pierre résistant à la gelée; de décoration, parce qu'il donne à la façade les formes et dispositions qu'il lui plaît, sans toucher nécessairement aux grandes lignes de l'édifice, aux dimensions et à la distribution des baies de portes et fenêtres. Etant donné une maison d'habitation privée, ou un château, de quelque style que ce soit, fussent-ils même absolument dépourvus de style, l'architecte transforme les façades de l'édifice, sans toucher aux distributions intérieures,

de telle sorte que cet édifice sort de ses mains revêtu d'une chemise nouvelle, chemise de pierre, de mortier et de brique qui rend l'édifice absolument méconnaissable aux yeux de son propriétaire lui-même.

III.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a été mise en demeure par M. Jutteau d'exprimer une opinion sur son système. La section des Arts a présenté, dans la séance du 21 juin 1861, un rapport rédigé par l'honorable M. de Monvel, rapport développé quant à l'exposition des avantages du système et des moyens généraux qui lui sont propres ; mais nécessairement restreint quant à l'indication des moyens pratiques auxquels l'inventeur doit le succès de son œuvre jusqu'à ce jour, et surtout des moyens plus perfectionnés que ce système paraît susceptible de recevoir pour le compléter, le rendre durable et le mettre à l'abri des critiques fondamentales et inévitables auxquelles toute invention nouvelle est exposée, et dont quelques-unes seraient justifiées ici, réserve faite du mérite qui lui est propre.

Le savant rapporteur m'avait fait l'honneur de me demander mon appréciation personnelle des travaux exécutés par M. Jutteau pour la restauration du petit château de *Bel-Air*. (Planches VII et VIII de l'Atlas.) Ne connaissant, à cette époque, la méthode de l'auteur que d'une manière superficielle et trop incomplète, j'ai dû faire des réserves pour un examen ultérieur et une étude plus approfondie. Tout en rendant justice à la bonne apparence que présentait la façade du château de *Bel-Air*, qui avait résisté à deux hivers rigoureux, je sentais le besoin de voir d'autres spécimens de l'application du système, et surtout de m'assurer par mes yeux de la qualité d'exécution du travail ; ce n'était pas assez, en effet, de juger de l'aspect extérieur et architectural, il fallait aussi se rendre compte, soit du mérite des procédés de détail et de leurs avantages, soit de leurs défauts et de leurs inconvénients; car de cet ensemble devait découler, par une induction naturelle et logique, la probabilité, sinon la certitude de la

véritable valeur de l'invention de M. Jutteau. Ma lettre du 13 mai 1861 renfermait d'ailleurs une sorte d'engagement de soumettre ultérieurement aux suffrages de la Société les observations à l'égard desquelles j'avais cru devoir, et il me semblait prudent de faire des réserves, tout autant pour sauvegarder l'autorité morale de la Compagnie savante dont on sollicitait, en quelque sorte, le patronage, que pour éclairer l'auteur lui-même, le diriger dans ses applications nouvelles, et lui montrer les périls et les écueils auxquels il pouvait être exposé, s'il avait persisté invariablement dans des idées trop absolues.

IV.

Il pourrait peut-être sembler inopportun de rappeler ici les considérations d'ensemble et les détails que comporte l'application du système; l'honorable rapporteur vous les a exposées avec une grande lucidité. L'auteur du système vous a d'ailleurs offert un Atlas qui contient, indépendamment de plusieurs très-beaux dessins de bâtiments primitifs et restaurés, une notice assez étendue sur l'application de sa méthode et les avantages qu'elle présente. Il a, de plus, distribué ultérieurement aux membres de la section des Arts quelques dessins de détails accompagnés d'une nouvelle notice justificative : tous ces documents suffisent donc pour mettre à jour le système et le faire connaître à ceux qui voudront l'étudier.

Mais ce n'est pas assez : l'attitude que j'ai prise personnellement au sein de la section des Arts pour demander de ne pas prodiguer, avant le temps, les éloges à M. Jutteau, bien que ces éloges fussent mérités, je m'empresse de le répéter, et les réserves contenues dans ma lettre du 13 mai, dont la Société a désiré l'insertion *in extenso* dans le rapport de l'honorable M. de Monvel, me créaient une situation délicate et me faisaient un strict devoir de justifier un jour ou l'autre les réserves que j'avais cru devoir formuler. La Société voudra donc bien me permettre de reprendre la question à son origine et d'entrer dans l'examen fondamental du système. J'essaierai d'être court, tout en m'efforçant de ne laisser dans l'ombre aucun des côtés de cette intéressante question.

V.

Que se propose M. Jutteau? de donner à la façade d'un bâtiment qui manque de caractère, de style et de décoration, un aspect nouveau par l'application d'un revêtement de pierre naturelle en simple placage. Telle est la question réduite à ses termes les plus vrais. Nous dirons plus loin si l'auteur prétend se renfermer absolument dans cette formule rigoureuse.

L'inventeur accepte donc la façade que vous lui donnez : il est entendu qu'il ne change rien aux grandes distributions des baies, qu'il laisse, en un mot, à la façade ses dispositions primitives, puisqu'il déclare que le propriétaire ou le locataire qui habite la maison ne sera ni tourmenté ni inquiété dans les habitudes de sa vie usuelle, et qu'il est censé ne pas même s'apercevoir du travail que l'on fait extérieurement pour embellir l'édifice.

L'auteur admet que le bâtiment est de bonne construction et qu'il offre assez de résistance pour supporter le revêtement qu'il applique contre sa façade. C'est l'hypothèse fondamentale.

La pierre calcaire de Malleveau (calcaire oolitique) qui résiste bien à la gelée, qui se débite aisément à la scie, qui supporte le taillage, les refouillements, la sculpture sans éclater sous le ciseau, est la matière à laquelle l'auteur a donné jusqu'ici la préférence *dans la localité d'Orléans* pour les bâtiments qu'il a déjà restaurés. Elle est divisée en plaques ou feuilles de trois à six centimètres d'épaisseur, selon les exigences des appareils, et coupée en panneaux de dimensions superficielles variables en rapport avec les besoins de l'ornementation. Aux quatre tranches latérales de ces panneaux sont ménagées des rainures et languettes comme celles des feuilles de parquet. De distance à autre, des crampons, soit de cuivre, soit de fer galvanisé (pour prévenir les ruptures par l'action de l'oxidation du fer), scellés dans le mur, à la méthode ordinaire, portent un petit goujon cylindrique qui pénètre dans un trou pratiqué dans le joint supérieur du panneau que l'on pose. Dans l'emplacement de ce trou, l'on fait disparaître la languette.

Quand un panneau ainsi ajusté est scellé au mur par son cram-

pon, l'auteur remplit le vide ménagé entre ce panneau et le mur au moyen d'un coulis de plâtre gâché *clair*, et l'opération est terminée. On passe alors au panneau suivant.

Les revêtements pleins et continus des façades entre les baies se font par assises ou travées entières. Lorsque les baies des portes et fenêtres sont seules encadrées, les panneaux en sont montés successivement les uns sur les autres par le même procédé.

Les angles saillants des bâtiments et les encadrements purs et simples des baies sans revêtements intermédiaires offrent plus de sujétion, en raison de leur saillie et de leur défaut de solidarité avec des panneaux voisins qui *manquent*. Les crampons sont donc plus nécessaires ici que partout ailleurs et doivent être plus multipliés.

La partie basse de chaque panneau porte la rainure et la partie haute la languette : cette disposition rationnelle a pour objet de faire obstacle au passage des eaux pluviales qui s'introduiraient par le joint dégradé. Les tranches latérales sont munies aussi de rainures et languettes.

Les plate-bandes des baies s'assemblent à la clé neuve qui est retenue dans le mur par un crochet disposé à cet effet.

L'auteur a donné dans son *Atlas* et dans les notices subséquentes, des explications étendues sur les moyens qu'il emploie pour les diverses pièces ou parties essentielles de son appareil de placage ; nous ne croyons pas devoir entrer ici dans d'autres détails : nous en avons dit assez pour faire comprendre l'idée et l'esprit du système et développer quelques observations qui font le sujet essentiel de cette notice.

VI.

Où est l'écueil de ce système ? où est le danger ? Tout en donnant mon approbation à l'idée très-ingénieuse de l'auteur, je ne lui ai pas dissimulé mes craintes et mes appréhensions, et j'incline à penser que ses convictions se sont un peu modifiées à l'avantage de son invention depuis un an.

L'œuvre décorative de M. Jutteau appliquée à une façade quelconque peut périr par diverses causes :

La gelée qui détruira la pierre de placage, si elle n'est pas de bonne qualité;

La gelée qui poussera le placage au vide et le détachera du mur;

L'humidité qui ramollira le plâtre coulé;

Le gonflement du plâtre coulé;

Les tassements du bâtiment soit indépendants, soit solidaires des tassements propres au placage lui-même;

Les vibrations dues à la circulation des véhicules sur le pavé des rues qui disjoindront les panneaux du placage;

Les grandes variations thermométriques qui agiront sur les panneaux, sans agir sur le mur auquel ils sont juxta-posés;

Les descellements ou les ruptures des crampons et la cassure de la partie supérieure du panneau qui est pénétrée par le goujon de ces crampons.

VII.

Nous avons dit que l'inventeur avait choisi, dans la localité d'Orléans, la pierre oolitique pour faire ses placages. L'expérience prouve que ce calcaire résiste aux gelées de notre climat, quand il est tiré de carrière en bonne saison. Il sera prudent de ne l'employer que deux ou trois ans après. Les gisements de ce calcaire sont très-abondants en France. La facilité des transports permettra donc de tirer ces matériaux de très-loin et de les expédier à de grandes distances. Mais j'ajoute que ce n'est pas la seule nature de calcaire que l'on pourrait employer. On trouve en effet, dans plusieurs localités de France, des calcaires tendres, susceptibles d'être sciés, taillés, refouillés, sculptés et résistant parfaitement à la gelée. L'idée de l'auteur n'est pas absolument corrélative de la nature et des qualités du calcaire oolitique de Malleveau. Elle s'accommoderait à l'emploi de tous les calcaires qui sont susceptibles d'être traités de la même manière, et, je le répète, les gisements de ces roches sont nombreux et abondants. Cette observation permet donc de généraliser l'application de la méthode.

On comprend quel intérêt l'architecte doit avoir à ne choisir

que de la pierre inaltérable par la gelée, puisque le remplacement d'un seul panneau gelé présenterait autant de difficultés, en raison de la friabilité de la pierre et des liaisons qu'il faudrait détruire, que celui d'une feuille de parquet assemblée sur quatre faces, à rainures et languettes, indépendamment des échafaudages à élever à grands frais pour la réparation.

La gelée peut pousser le placage au vide, s'il existe entre le placage et le mur des cavités que les eaux d'infiltration puissent remplir. Dans cette hypothèse, ni le coulis de plâtre, ni les crampons, ni les rainures et languettes ne résisteraient. Mais, dira-t-on, il faut admettre deux choses : l'existence d'une cavité et l'accumulation des eaux pluviales ou autres. Nous dirons plus loin que l'existence des vides ou cavités n'est point une hypothèse gratuite. Quant à l'infiltration des eaux, il n'est pas nécessaire de faire un effort de réflexion pour comprendre que cet incident peut se présenter dans un grand nombre de circonstances fortuites et accidentelles, sans que le maître du logis s'en aperçoive où s'en inquiète en aucune façon.

Les placages sont adhérents à la muraille du bâtiment par l'interposition d'un coulis de plâtre gâché *clair*. L'auteur semble compter sur une durée indéfinie de la résistance de cette matière. Or, l'expérience nous apprend que ce serait une illusion. Tous les constructeurs savent que le plâtre gâché (clair ou serré) se ramollit avec le temps et que sa cohésion diminue d'une manière sensible (1). Mais l'altération est plus rapide dans l'humidité. — On objectera peut-être que le coulis de plâtre est à l'abri de l'humidité. Oui, mais moins qu'on ne le suppose. Tous les calcaires sont plus ou moins poreux. Les calcaires tendres le sont beaucoup (2) : l'humidité atmosphérique et les pluies les péné-

(1) Sganzin. — Cours de construction, tome 1er, page 121 (1839).

(2) Un échantillon de placage de Malleveau, immergé pendant 48 heures, a augmenté de poids d'une manière très-sensible : cet échantillon pesait 2,240 grammes avant l'immersion ; après l'immersion il pesait 2,355 grammes. La différence en augmentation est 125 grammes, soit 0,055 du poids initial, ce qui représente un pouvoir imbibitoire ou absorbant à peu près égal à la moitié de celui des briques de la haute Bourgogne bien cuites, mais non vitrifiées : par la dessication, la pierre reprend son poids primitif. (*Mémoire sur les chaux hydrauliques et les ciments calcaires de l'Auxois*, par M. Collin, inséré aux *Annales de l'Académie de Dijon*, 1850.)

trent. Le placage mince transmettra donc au coulis de plâtre l'humidité que lui communiqueront la vapeur d'eau atmosphérique et les pluies. Sans parler ici des infiltrations d'eau à travers les murs dont nous avons dit un mot précédemment, l'on voit que l'adhérence qui sera communiquée au placage par l'intermédiaire du coulis de plâtre est, en quelque sorte, précaire, et qu'elle s'affaiblira de plus en plus. L'auteur n'oserait certainement pas proposer sérieusement de fixer le placage à l'aide du coulis de plâtre *tout seul*, bien qu'il nous dise dans sa notice du 20 février 1861 : que *le scellement avec du plâtre pourrait suffire*. J'ai quelques raisons de croire que ses idées ont subi des modifications sur ce point important.

Si l'emploi du plâtre n'est pas exempt d'inconvénients, quant à la durée de sa cohésion pour la réussite du système, il n'est pas à l'abri de critiques et d'objections à un autre point de vue.

Gâché *clair* ou *serré*, le plâtre subit un mouvement cubique attribué, soit à une action moléculaire, soit à une action hygrométrique. Il éprouve un gonflement, et cette particularité, analogue à celle que l'eau éprouve par la congélation, produit aussi des résultats analogues. Nous avons dit que l'eau congelée dans un vide existant derrière le placage pousserait celui-ci au dehors. Le plâtre coulé derrière le placage peut produire et produit quelquefois une semblable dislocation. Les effets de cette propriété du plâtre sont si énergiques, que certains murs d'anciens bâtiments de Paris, composés de moellons et plâtre se sont gauchis et ont poussé au vide, en formant une *bouclure*, lorsqu'ils étaient engagés à leurs extrémités dans des bâtiments voisins qui les retenaient (1).

Un placage scellé au mur par du *plâtre seul*, peut donc être exposé à une destruction, ou tout au moins à une dislocation inévitable.

L'auteur admet expressément que le bâtiment qu'on lui confie pour le restaurer est solide et qu'il a éprouvé tous ses tassements. C'est prudent ; puisque l'inventeur ne se propose pas de donner

(1) Sganzin, déjà cité.

de la solidité au bâtiment, mais seulement de la grâce. Cependant on n'ignore pas que les constructions n'arrivent guère à leur équilibre définitif qu'après un temps assez long. Il n'est pas rare, en effet, de voir des bâtiments exposés à une continuité de tassements, pendant plusieurs années après leur construction (1). Le placage, aussi mince et aussi léger qu'il soit, est exposé à subir un tassement indépendant de celui du bâtiment lui-même. Cette inégalité d'effet tendra donc à disjoindre les panneaux du placage et à séparer le placage du bâtiment. Ici encore, le plâtre, considéré comme unique moyen de scellement, serait manifestement insuffisant pour prévenir un accident.

Les bâtiments en façade sur les routes ou les rues pavées et sillonnées par des charrettes pesamment chargées, quelle que soit d'ailleurs la vitesse de ces véhicules, sont exposés à subir l'effet des vibrations du sol qui se communiquent à ces bâtiments. Les vibrations répétées entretiennent et favorisent la continuité des tassements pendant de longues années, ou produisent, à défaut de tassement, des effets qui tendent à disloquer les assemblages, à briser les surfaces unies, telles que les enduits et les plafonds et à disjoindre les corps juxtà-posés, comme les placages du revêtement de M. Jutteau. Mais les châteaux et les maisons de campagne sont à l'abri de cette cause de dégradation.

Tous les constructeurs connaissent l'influence désastreuse qu'exercent les grandes variations thermométriques. La chaleur dilate, le froid contracte les pierres comme tous les corps de la nature. L'équilibre de température ne s'établit ni aisément ni vite, dans des corps juxtà-posés qui possèdent des pouvoirs conducteurs différents. La pierre est un corps doué d'une faible conductibilité ; mais eu égard à la faible épaisseur du placage, l'équilibre thermique s'établira assez vite dans cette épaisseur. Le revêtement se trouvant séparé du mur par une couche de plâtre dont le pouvoir conducteur est différent, il en résultera que chaque panneau du placage subira soit un retrait par le froid, soit un

(1) J'habite une maison, à Orléans, qui offre cette désagréable particularité.

allongement par la chaleur, qui ne se communiqueront aisément ni au coulis de plâtre, ni au mur du bâtiment (1). L'enveloppe de pierre subira donc, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, des sensations rapides, analogues à celles qu'éprouve l'enveloppe cutanée du corps humain, lorsque les variations thermométriques sont intenses et brusques ; le mur du bâtiment ne participant pas instantanément, à ces variations, pas plus que l'intérieur du corps humain, on observera sur le placage du bâtiment et sur la peau de l'homme des traces manifestes de ces brusques changements. Sur l'organisme humain, l'impression, aussi pénible qu'elle soit, peut ne pas être désorganisatrice, grâce aux ressorts qu'il possède ; mais sur le placage inerte du bâtiment, il pourra n'en pas être ainsi. Cette observation est peut-être sans application pratique dans les climats tempérés comme celui de l'Orléanais; mais il me semble qu'elle n'est pas sans valeur pour des régions exposées à de grandes et brusques variations thermométriques. Dans celles-ci, je ne doute pas que le placage ne soit exposé à des mouvements de rétraction et d'allongement qui, s'ils ne provoquent pas la dislocation du placage, rendront du moins plus impérieux et plus indispensable l'emploi de tous les moyens de scellement *combinés* pour maintenir l'adhérence du placage au mur de l'édifice, et d'autant plus que les panneaux auront plus de longueur (2).

Enfin je ferai remarquer que les crampons de fer galvanisé ou de cuivre peuvent être descellés à la longue, soit par la décomposition des coins de bois ou par le ramollissement du plâtre, et par le défaut de solidité des assises, de la maçonnerie du mur du bâtiment. Dans ces cas, le crampon n'aurait aucune effi-

(1) Cette action est sans influence sur la stabilité et la durée des façades construites en appareils de grande épaisseur, engagés profondément dans les murs. On le comprend, *à priori*.

(2) On peut voir l'effet des variations thermométriques sur les meubles incrustés d'arabesques, de filets ou de décorations métalliques. Un meuble ainsi orné, étant exposé à une forte chaleur rayonnante d'une cheminée d'appartement, les filets métalliques s'allongent et sortent de leurs encastrements, en raison de l'inégale conductibilité du bois et du cuivre.

cacité. — Et si l'on admet que ce crampon résiste à ces causes de descellement, l'on peut craindre que, soit par l'effet de la gelée sur l'humidité du plâtre coulé dans le vide ménagé entre le placage et le mur, soit par le gonflement du plâtre, soit par un ébranlement ou un tassement de l'édifice, la partie supérieure (*voir Planche IV*, a) du panneau cramponné ne soit détachée de la pierre par cassure et que le crampon cesse d'agir sur le placage pour le maintenir dans sa position normale.

Ce sont autant d'éventualités qu'il est prudent de prévoir et qui justifient l'emploi *simultané* de tous les moyens de scellement *combinés*.

Je suis donc très-éloigné de partager la sécurité de l'auteur qui paraît croire, dans sa notice du 20 février 1861 :

« Qu'un seul des moyens de consolidation pourrait suffire à « fixer des placages. »

Dans l'intérêt de son ingénieuse découverte, il serait utile qu'il modifiât ses idées sur ce point, et je dois ajouter qu'elles ne sont pas tellement exclusives que l'auteur n'ait déjà fait des coulis de chaux hydraulique et de ciment calcaire dans la pose des placages des soubassements exposés à une humidité permanente.

VIII.

Je vais maintenant faire connaître l'impression que j'ai gardée de l'examen attentif auquel je me suis livré sur deux bâtiments dont M. Jutteau a restauré, ou plutôt renouvelé, les façades par l'application de son système.

L'auteur a représenté sur la planche VIII de son Atlas la façade en élévation du petit château de *Bel-Air* (commune d'Ingré), et sur la Planche IV celle du château plus important de *Villefaliers*, auprès de Cléry, sauf de petits changements qui sont sans aucune importance, quant au système ; l'Atlas donne aussi la représentation exacte des anciennes façades de ces deux châteaux que l'on peut comparer aux façades restaurées.

Au château de Bel-Air, les deux façades du midi et du nord ont

été renouvelées ; l'examen de toutes leurs parties n'a fait découvrir aucune disjonction ou dislocation apparente.

Les placages sont intacts et les assemblages ont persisté dans leur intégrité primitive. Ces travaux ont été exécutés en 1859. Ils ont donc résisté aux hivers de 1859 à 1862 sans éprouver de dégradations. Les températures maxima ont atteint plus de 35 degrés et les températures minima se sont abaissées à 10 degrés sous zéro. Ce sont des oscillations assez sensibles, mais qui n'offrent rien de bien redoutable, quant aux dilatations et contractions capables de produire des dislocations nuisibles à la stabilité et à la durée des placages.

Au château de Villefaliers, l'aspect et la conservation sont aussi satisfaisants : cependant il s'est produit des effets qui, tout indépendants qu'ils soient du système de placage, rendent une explication nécessaire. En cours d'exécution, il a paru utile ou convenable au propriétaire, de pratiquer dans le mur de face de chacun des deux pavillons annexés au château (Planche IV de l'Atlas), à droite et à gauche de la porte d'entrée, deux baies de fenêtre en meurtrière étroite. Les murs sont de maçonnerie de *moellons* et de *terre*, c'est-à-dire de mauvaise qualité : l'ouverture de ces baies a occasionné des tassements qui se sont manifestés par des lézardes sillonnant les murs de face de ces deux pavillons et qui ont pu se communiquer aux angles du château lui-même. Les placages sont restés adhérents aux abords et sur le trajet de ces fissures, et nul indice de disjonctions et de dislocations des placages ne vient témoigner que le système ait reçu une atteinte de ces mouvements dangereux qui sont une preuve de la bonne liaison des revêtements au corps de la muraille et de la résistance qu'ils peuvent offrir à une cause généralement irrésistible de la dislocation des placages. Je dis que les placages ont résisté à cet effet dangereux. Et cependant plusieurs panneaux essayés par la percussion du marteau rendaient un son creux sous le choc, preuve évidente du défaut d'adhérence au mur. Mais je n'attribue pas la présence de ces vides à des dislocations résultantes des tassements dont j'ai parlé, attendu que j'en ai constaté quelques-uns qui sont au milieu même de la façade ; et certaine-

ment les mouvements produits dans les murs des deux pavillons ne se sont pas étendus jusque là. Ces vides ne sont que des défauts de main-d'œuvre. Je vais le prouver tout-à-l'heure.

La restauration du château de Villefaliers date de 1858. Quatre hivers rigoureux ont déjà mis cette restauration à l'épreuve. La température qui a varié de + 35 à — 10 degrés centigrades n'a exercé aucune influence appréciable sur ces ouvrages.

En résumé, les châteaux de *Bel-Air* et de *Villefaliers* offrent l'aspect le plus satisfaisant, et aucune trace de détérioration des placages n'est apparente, sauf celle de légers accidents qui sont indépendants du système, au château de Villefaliers.

Voilà donc deux des œuvres exécutées par l'auteur, antérieurement à l'année 1861.

IX.

Au cours de la campagne de 1861, l'inventeur a construit à Orléans, rue de la Bretonnerie (Planche XIII de l'Atlas), un bâtiment neuf composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages présentant neuf baies de portes et fenêtres en élévation. Le mur de face a été fait sur toute son épaisseur en maçonnerie de moellons. Un placage complet couvrant toute la façade a été appliqué immédiatement après la construction du bâtiment, mais avant que l'intérieur fût terminé. C'était, à mon avis, une grande hardiesse et une imprudence que la foi la plus robuste de l'auteur dans le mérite de son système peut faire à peine excuser. C'était risquer sur un coup de dés l'avenir d'une méthode qui n'est pas précisément destinée à remplir le rôle que l'auteur lui a fait jouer dans cette occasion. C'était s'exposer à subir un échec irrémédiable peut-être, au milieu de la ville et sous les yeux de toute une population. M. Jutteau a réussi, ou du moins l'épreuve qui lui est jusqu'ici favorable confirme cette pensée du poète :

Audaces fortuna juvat!

J'ai suivi avec soin l'exécution du travail et j'en ai été généralement satisfait. Mais il laisse à désirer par les causes particulières que je vais exposer.

Le remplissage des vides ménagés entre le placage et le mur du bâtiment a été fait en plâtre gâché *clair*. L'examen des placages et l'essai au choc du marteau accusent l'existence de cavités non remplies de plâtre liquide. Je me suis assuré, par l'enlèvement des jointoiements latéraux des placages des encadrements de la porte et d'une des fenêtres, que ces cavités constatées par la percussion existaient en réalité. L'auteur les a reconnues avec moi. Nous avons dit qu'au château de Villefaliers, il existait quelques cavités semblables.

Il est superflu de répéter ce qui a été dit au sujet des dangers que font naître ces imperfections du travail : l'accumulation des eaux, la gelée, le défaut d'adhérence du placage au mur sont des causes manifestes de détériorations ultérieures.

L'auteur a voulu expliquer l'existence de ces cavités par le gonflement du plâtre qui aurait été gâché *trop serré* : si cette opinion était fondée, elle confirmerait les craintes que j'ai exprimées précédemment. Mais l'auteur se trompe sur la cause de l'existence des cavités que nous avons examinées ensemble en enlevant le jointoiement du placage dans les tableaux des deux baies. La forme et l'étendue de ces cavités excluent l'idée d'une action expansive du plâtre sur ces deux points. C'est tout simplement une malfaçon analogue à toutes les malfaçons commises par des ouvriers qui n'apportent à leur ouvrage, ni l'intelligence, ni la conscience, ni le soin nécessaires. C'est un vice de main-d'œuvre de la nature de ceux que l'on rencontre dans l'opération du *fichage* des pierres de taille d'appareil, soit par l'emploi du mortier à la fiche, soit par l'emploi du mortier en coulis. Soulevez une assise d'appareil après la pose, et souvent vous trouverez des cavités dans les lits de pose et dans les joints latéraux. Ces cavités résultent quelquefois du défaut de soin, mais quelquefois aussi de la trop forte consistance du mortier ou du coulis, dont l'adhérence aux parois s'oppose à une égale et complète stratification.

Dans le coulis de plâtre, les mêmes inconvénients sont à craindre, avec cette différence qu'ils sont bien autrement redoutables. Pour peu que le plâtre soit gâché *serré*, il perd sa fluidité, d'au-

tant plus vite que les parois de la cavité favorisent la prise et le figent, en quelque sorte, avant d'avoir rempli le vide dans lequel il est introduit.

X.

Je pense, en résumé, pour ce qui tient à la main-d'œuvre d'application de la méthode de M. Jutteau, que l'auteur doit introduire dans la pratique les modifications ou améliorations suivantes :

Emploi de tous les calcaires non gelifs, mais suffisamment compactes, homogènes et tendres pour supporter le sciage, le taillage, le forage, la sculpture. Les calcaires des soubassements devront être, particulièrement, inattaquables par la gelée.

Scellements des placages avec les trois systèmes qu'il emploie : rainures et languettes, crampons, coulis.

Les rainures et languettes seront exécutées sur toutes les tranches des panneaux : les languettes en haut, les rainures en bas de chaque panneau.

Les crampons de fer galvanisé ou de cuivre seront très-multipliés : il en faut un à chaque panneau.

L'emploi des coulis de plâtre n'est pas sans inconvénients ni dangers : la substitution de la chaux hydraulique ou du ciment calcaire (appelé improprement en France ciment romain, et désigné en Angleterre par les noms de Parker et de ciment de Portland) me paraît devoir être essayée dans les placages d'élévation, comme l'auteur l'a fait pour les soubassements. Le coulis de chaux hydraulique, avec ou sans mélange de sable fin, fera prise plus lentement que le coulis de plâtre ; mais il présente cet avantage de durcir de plus en plus, sans subir d'altération par l'humidité. Si le coulis de chaux hydraulique est sujet à l'inconvénient opposé à celui du plâtre; s'il se gerce en durcissant, par un effet de contraction sans importance, eu égard à la faible épaisseur du coulis, l'inconvénient qui en résulte est beaucoup moindre que les défauts du plâtre ; le gonflement et le ramollissement.

Les ciments calcaires seraient peut-être plus avantageux que la chaux hydraulique, parce que le retrait sera moindre, et que la cohésion et l'adhérence seront beaucoup plus rapides et plus énergiques que celles de la chaux.

Il entre si peu de matière dans ces coulis, que l'accroissement de dépense sera vraiment insensible.

Le succès et l'extension du système dépendent essentiellement de la main-d'œuvre : c'est le point capital. L'auteur doit donc faire tous ses efforts pour que son idée ne succombe pas sous les objections que le défaut de soin dans l'exécution du travail ne manquerait pas de soulever et que la pratique encore imparfaite de la méthode a fait reconnaître.

XI.

Nous pensons, en dernière analyse, que le système de décoration proposé et appliqué déjà avec succès, depuis quatre années, par M. Jutteau, aux façades de quelques bâtiments particuliers dans l'Orléanais, pourrait être étendu à des bâtiments et à des édifices de plus grande importance. L'avantage que procure cette méthode de ne pas gêner le propriétaire ou le locataire du bâtiment pendant la durée des travaux de décoration est d'un grand prix pour les maisons de campagne et pour les maisons de ville.

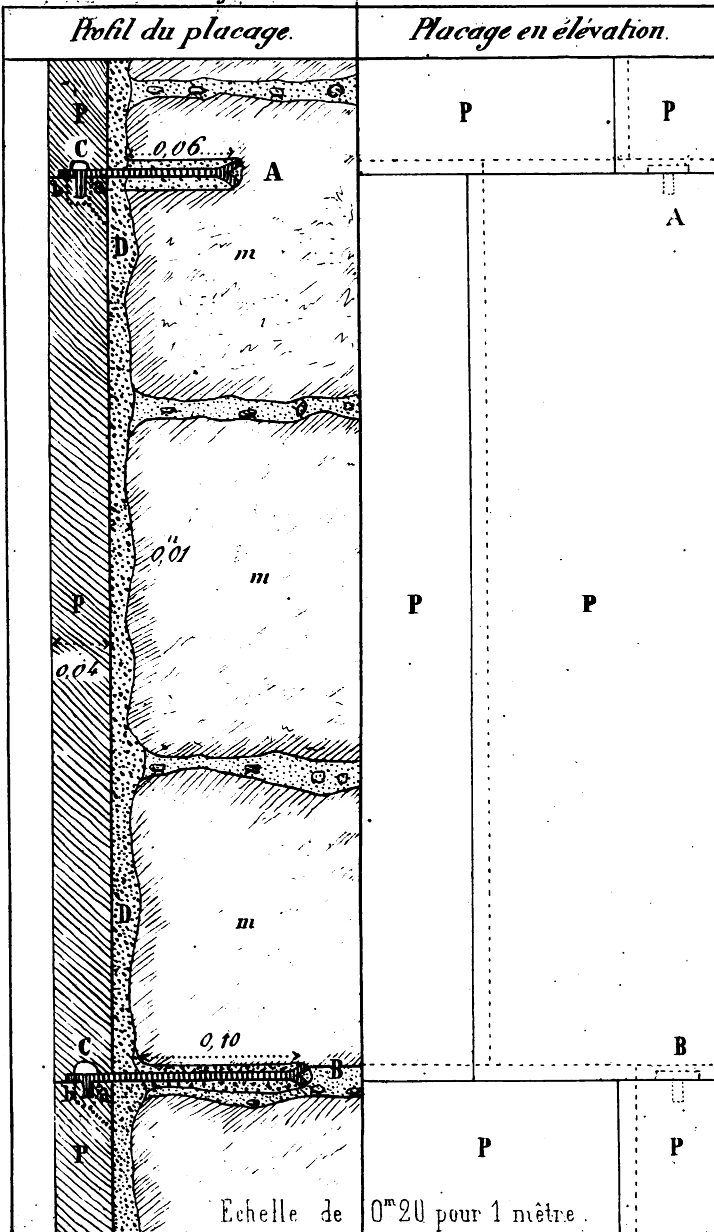
L'architecte peut approprier et plier son système de décoration aux dimensions de la façade et aux baies des portes et fenêtres, quelles qu'en soient les dispositions et dimensions, et varier pour ainsi dire, à l'infini, les combinaisons des lignes, de manière à réaliser tous les effets qu'il se proposera d'obtenir. Si le propriétaire y consent, ou s'il le demande, l'architecte supprimera quelques baies de fenêtres, déplacera celles-ci, fermera celles-là, agrandira ou rétrécira les baies de portes pour donner à la façade une forme plus régulière. Mais ce n'est point, hâtons-nous de le répéter, une nécessité absolument inhérente à la méthode, et l'architecte, s'il a le sentiment de son art, ne sera jamais embarrassé pour orner une façade percée de baies irrégulières. Les édifices du moyen-âge nous offrent une infinie variété de façades

décorées avec une élégance et une originalité que nous regardons comme caractéristiques d'un *art* qui puise les conditions de sa vie propre dans un autre milieu que le *métier* vulgaire dont les lignes droites, l'égalité des dimensions des baies, leur symétrique et régulière distribution sur des horizons d'un inflexible niveau forment, en quelque sorte, un thème immuable à variations lourdes, massives et communes qui sont une perpétuelle négation de l'art.

Si l'auteur de la méthode des placages se pénètre bien de la nécessité de ne choisir ses matériaux que parmi ceux qui possèdent les qualités indispensables à la durée, au taillage, à la sculpture; s'il unit ses panneaux au mur de la façade, par l'emploi *simultané* des trois moyens qu'il indique : les rainures et languettes, les crampons de cuivre ou de fer galvanisé, et le coulis de chaux hydraulique ou de ciment calcaire de préférence au coulis de plâtre; s'il a le soin de piquer la surface du panneau du côté du mur, de la strier fortement pour faciliter et augmenter l'adhérence du coulis et la stabilité du placage; s'il prend toutes les mesures propres à assurer le remplissage exact et sans vides ni cavités de l'intervalle qu'il ménage entre le placage et le mur; si les crampons sont solidement fixés et scellés d'une manière invariable; si enfin chaque panneau de façade est régulièrement rattaché au mur par un crampon; enfin si les angles du bâtiment sont l'objet de soins proportionnés aux plus grandes probabilités de dislocation qui les menacent, la méthode de décoration des façades par le *placage en pierres naturelles* pourra figurer dans un rang distingué parmi les inventions utiles.

A la vérité, l'on nous dira que l'art pur est étranger à cette invention qui ne doit, tout au plus, aspirer qu'à prendre place dans la catégorie des procédés industriels. Dans une combinaison architecturale, le but de l'artiste ne consiste pas seulement à décorer la façade : il doit satisfaire à d'autres conditions; cela est vrai. — L'on pourra même, en exagérant le côté purement utilitaire, comparer le système de placage aux procédés frivoles des personnes s'attachant avec un soin permanent à dissimuler les outrages du temps sous des artifices transparents qui ne trom-

Placage en pierres naturelles.



pent que celles qui les empruntent. On pourra dire qu'un bâtiment restauré par le procédé de placage n'est, après tout, que l'image de l'homme qui dissimule sa tête chauve sous les cheveux de son voisin, ou l'emblème de la femme qui se plastronne sur toutes les faces pour reproduire des formes absentes. Oui, sans doute, le reproche peut avoir, en apparence, quelque raison : cependant l'assimilation ne serait pas absolument vraie, et, dans tous les cas, je le disais plus haut, il importe de ne rien exagérer, pas même les comparaisons, quelque spécieux que soit le point de vue auquel le critique se place pour attaquer un système dont, en définitive, on ne peut nier le mérite réel et les avantages évidents. La méthode de décoration par le procédé de placage des façades est à la fois artistique et utilitaire : elle donne satisfaction à des besoins multiples sans dépenses exagérées. Elle est donc digne des encouragements de la Société, et nous avons la conviction que, sous le bénéfice des perfectionnements de détail que nous avons indiqués, de ceux que la pratique conseillera, et de la sanction du temps, ce procédé nouveau fera son chemin.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

P — Panneaux de placage en pierre naturelle.

A — Crampon dans la pierre pleine du vieux mur (moellons ou pierres de taille m. m. m).

B — Crampon dans un joint d'assises du vieux mur.

Ces crampons ont un écarrissage de 3 sur 15 millimètres.

C — Profil de la rainure et de la languette du panneau.

D — Coulis de plâtre, de chaux hydraulique ou de ciment calcaire introduit entre le placage et le mur.

a — Arête du panneau qui peut se détacher.

b — Goujon, diamètre, 4 millim.; longueur, 10 millim.

PROPOSITION DE CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES RURALES ;

Par M. Dupuis.

Séance du 2 mai 1862.

L'instruction, parmi les classes de la population rurale, est faible, insuffisante, arriérée, nulle quelquefois, ou, ce qui est pis encore, erronée sur presque tous les points. Et cette population qui vit aux champs est non-seulement la partie la plus nombreuse de la nation, elle en est encore la plus solide ; c'est en elle que se renouvelle et se retrempe la société dont elle est comme la souche.

Des progrès ont été faits depuis trente ans, il faut le reconnaître. Peu de communes aujourd'hui, dans nos contrées, sont privées d'instituteurs. Tous les parents sont mis à même de donner l'instruction primaire à leurs enfants, et beaucoup profitent des moyens qui leur sont offerts.

Mais pour les enfants sortis de l'école, habituellement tout est fini. A peine un petit nombre, parmi ceux qui habitent les villages, suit pendant quelques soirées la classe d'adultes ; et pour les autres, s'ils se maintiennent dans ce qu'ils savaient en quittant l'école, à douze ans, on doit les estimer heureux.

Et qu'ont-ils appris ? A lire et à écrire plus ou moins imparfaitement, les principes du calcul et quelques éléments ou plutôt quelques mots de sciences. Comme les collégiens au sortir de leurs classes, et plus qu'eux encore, ils ont seulement été mis à même d'apprendre ; on a placé dans leurs mains un instrument en leur indiquant la manière d'en user : on leur a montré la voie qu'ils pourraient suivre s'ils voulaient s'instruire ; mais cette voie, qui la leur ouvrira ?

Dans les rangs élevés de la société, pour les jeunes gens qui sortent des colléges, les secours sont nombreux. Les parents, des amis, des condisciples les encouragent et les dirigent. Ils trouvent à leur disposition des bibliothèques, des cours publics; pour eux les livres abondent, et, selon leurs facultés, des écoles spéciales les guident vers la carrière qui leur est la plus propre ou la plus avantageuse.

Pour l'enfant qui sort de l'école rurale, rien de tout cela n'existe. Ses parents souvent en savent moins que lui : les occasions de lecture qu'il trouve chez eux se bornent le plus communément à des journaux dont une partie est inintelligible pour lui, et dont il serait à souhaiter qu'il ne comprît pas l'autre; ou à des almanachs qui ne lui offrent que des contes ridicules et de fausses notions.

Y a-t-il moyen de changer cet état de choses? Nous le croyons, sans toutefois nous faire illusion sur la difficulté d'y arriver.

Ce ne peut être qu'à l'aide de livres que l'instruction pénètre dans les campagnes, et ces livres ne peuvent se trouver que dans les bibliothèques.

L'idée d'établir des bibliothèques rurales n'est pas nouvelle : plusieurs l'ont eue déjà, plusieurs l'ont énoncée : l'ont-ils fait de manière à ce que cette idée pût être mise en pratique? Nous l'ignorons : mais nous ne sachions pas que jamais l'exécution en ait été réalisée ni même essayée d'une manière sérieuse.

Il n'est nul besoin, nous le pensons, de démontrer ici quel avantage trouveraient à l'existence de ces bibliothèques les populations des campagnes, et de prouver qu'elles leur offriraient un moyen d'instruction, de distraction honnête et d'amélioration morale. La lecture, en effet, accroît les connaissances, étend et rectifie les idées, appelle la réflexion, procure un utile emploi des moments de repos, et détourne de plaisirs qui peuvent compromettre les mœurs et nuire à la santé.

Mais il faut que les lectures, pour porter leur fruit, soient bien choisies, bien dirigées et bien comprises par ceux qui s'y livrent.

Dans ces conditions, l'idée de la création de bibliothèques

communales ne peut qu'être favorablement accueillie par ceux qui portent intérêt aux populations rurales et à l'avenir du pays. Tous ceux-là doivent souhaiter de voir cette idée triompher des difficultés qui s'opposeraient à sa réalisation.

L'un des principaux obstacles ne sera-t-il pas d'abord l'indifférence, peut-être même la répugnance de ceux que l'on conviera à jouir de ce bienfait? Ce ne peut être qu'aux jours et aux heures de repos que ce délassement trouve sa place. A la campagne, pendant les jours de travail, il n'y a guère de repos que celui qui est consacré au sommeil et aux repas. Et quant aux jours de fête, persuadera-t-on facilement aux ouvriers, qui ont eu toute une semaine de fatigue, de chercher d'autres plaisirs que ceux qu'ils ont l'habitude de trouver au cabaret? La distraction pour eux, c'est la réunion bruyante de leurs amis, le chant, le vin, les cartes, le billard, les propos joyeux, et trop souvent les querelles et l'ivresse.

De ces habitudes pour arriver aux plaisirs tranquilles de l'esprit, pour y trouver du charme et de l'utilité, le chemin est long et pénible.

N'est-il pas à craindre encore que des obstacles s'élèvent de la part de quelques-uns de ceux qui devraient être les premiers à patroner ce projet, et qui, dans leurs préjugés persistants, ne peuvent voir sans un certain effroi l'instruction se répandre et s'accroître, dans l'appréhension qu'ils éprouvent qu'elle soit mal dirigée et dès lors plus dangereuse qu'utile.

Puis nous devons nous demander :

Quels seront les livres qui composeront ces bibliothèques?
Qui présidera à leur choix?
Comment se feront les frais de leur acquisition?
A qui la garde en sera confiée?
De quelle manière la lecture en aura lieu?

Là se trouvent de graves difficultés. Toutefois elles ne nous semblent pas insolubles, et nous allons, en les examinant par détail, essayer de prouver qu'elles n'ont rien qui soit de nature à faire considérer notre projet comme une utopie irréalisable qu'on

doive rejeter tout d'abord sans avoir besoin de l'étudier de plus près.

1. *Du choix des livres.*

Les livres d'une bibliothèque rurale doivent être des ouvrages substantiels dans leur doctrine, simples dans leurs expressions : sans être des traités tout-à-fait élémentaires, il faut qu'ils n'entrent pas dans de trop longs développements, il faut surtout qu'ils ne supposent pas chez leurs lecteurs trop de connaissances acquises d'avance, et qu'autant que possible ils rendent compte de ce qu'ils disent (1).

Ils doivent contenir des notions utiles pour ceux auxquels ils sont destinés, des notions pratiques surtout. Ils doivent intéresser en même temps qu'instruire, tendre à améliorer la position de leurs lecteurs; mais viser en même temps à leur faire apprécier, aimer cette position, à leur inspirer le désir de la conserver tout en l'améliorant, et à les prémunir contre les tentations qu'ils pourraient éprouver de la changer.

Quelles doivent être les matières dont traiteront ces livres?

La Morale dans ses plus grands et ses plus simples préceptes appuyés et sanctionnés par les enseignements de la religion, préceptes appliqués aux devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers les autres : dévoûment à la patrie, attachement à la famille, douceur dans l'autorité, soumission aux supérieurs, bon exemple donné aux inférieurs, bienveillance envers tous, loyauté dans les traités, franchise dans les rapports, égards pour la vieillesse, pour l'enfance, respect pour le malheur, etc., etc.

Le Droit. — Se bornant à des principes généraux qui tiennent à la morale, aux obligations relevant du for intérieur aussi bien que du for extérieur : des notions sur les contrats, la vente,

(1) Par exemple, si un traité d'agriculture s'occupe de la composition chimique des engrais, il ne faut pas qu'il suppose que ses lecteurs savent assez de chimie pour que les termes employés n'aient pas besoin d'être expliqués.

le louage, la société. Mais aucun traité pratique qui tendrait à faire des avocats de village.

La Médecine. — Quelques principes sur la vie, la structure du corps : quelques notions pratiques sur les premiers remèdes à apporter en cas d'asphyxie, de brûlure, d'accidents divers, qui tendent surtout à détruire des préjugés fâcheux et trop répandus; des règles d'hygiène quant au logement, à la nourriture, aux imprudences à éviter, etc. Mais point de livres de doctrine qui auraient pour résultat de faire croire aux gens qu'ils possèdent les connaissances d'un médecin.

L'Histoire naturelle. — Principes sains de physiologie végétale, de géologie, d'astronomie, l'histoire du calendrier.

L'Agriculture. — Constitution des terrains, amendements, engrais : bien faire les fumiers, les bien employer, n'en pas laisser perdre la meilleure part. Chimie pratique. Aération des terres, drainage, irrigations. Conservation des grains. Usage des machines. Culture des arbres, leur taille. Culture de la vigne, fabrication du vin. Soins à donner aux bestiaux. Bon traitement des animaux. Propreté des étables, etc.

L'Histoire. — Histoire de France avant tout. Vie de quelques grands hommes et de quelques hommes utiles.

La Géographie. — Cartes murales. Géographie de l'Europe et surtout de la France. Quelques voyages. Histoire de l'Algérie.

Outre ces livres, plus spécialement destinés à l'instruction, il en faudrait admettre quelques autres dont le but serait l'agrément et le délassement de l'esprit; mais l'agrément ne devrait être encore que la forme, et le fond devrait offrir toujours moralité et instruction.

Ce sont là, nous l'avouons, à quelques exceptions près, plutôt les livres tels qu'ils devraient être et qu'on peut les souhaiter, que les livres tels qu'ils sont. En général, nous manquons de bons ouvrages élémentaires, et bien plus encore, de livres d'une lecture utile et substantielle tels qu'il nous les faut ici, que de livres destinés à l'enfance.

Il en existe cependant : et nous allons, comme spécimens, en indiquer plusieurs avec l'assurance que le nombre peut en être facilement augmenté. Si tous ne sont pas des ouvrages modèles, au moins il n'en est aucun qui ne présente de l'utilité.

Pour la Morale : Les Devoirs du Chrétien, de Lhomond. — Les Devoirs, de Silvio Pellico, les Prisons. — Simon de Nantua. — Pierre Giberne, de M. de Jussieu. — Des ouvrages de Mad. Guizot. — Des ouvrages de Mad. Ulliac Tremadeur. — Les opuscules de Franklin. — Les Entretiens de village, de M. de Cormenin. — Plusieurs traités de la collection de Me Pierre. — Plusieurs traités de la collection de Claudius.

Pour le Droit : Traité des obligations, de la vente, du louage, par Pothier. — Instruction facile sur les conventions. — Eléments de droit, de Grün.

Pour l'Histoire : Abrégé de l'histoire ancienne de Rollin, et abrégé de l'histoire romaine, par l'abbé Tailher. — Mœurs des israélites et des chrétiens, par Fleury. — Histoire de France, par Mennechet. — Histoire de France, par Duruy. — Vie d'Henri IV, par Péréfixe. — Histoire du siècle de Louis XIV, par Voltaire.

Pour la Médecine : Ouvrage d'Orfila sur les soins à donner aux blessés, aux noyés, aux asphyxiés, aux empoisonnés. — Traité d'hygiène publique et privée, par M. Levy. — Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité, par A. Tardieu.

Pour la Géographie : Les voyageurs, par Charton. — Voyages de Christophe Colomb. — Voyage au pôle arctique, par Hervé et Lanoy. — Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par Levaillant. — Mœurs et coutumes de l'Algérie, par le général Daumas. — La terre et l'homme, par Maury.

Pour l'Agriculture : Cours d'agriculture de Gasparin. — Petit cours d'agriculture de Raspail. — Journal d'agriculture de Bixio, ou la Nouvelle Maison rustique du XIXe siècle. — Ouvrages élémentaires de Bodin. — Le Bon Jardinier. — Petit Manuel d'agriculture de M. Moll. — Ouvrages de Jacques Bujault. — Les vaches laitières, par Guénon. — Etude sur le rôle de l'azote dans

la confection des engrais, par Viala. — La fosse à fumier, par Boussingault. — Calendrier du Bon Cultivateur, par Mathieu de Dombasle. — Traité élémentaire d'agriculture, par M. Lecouteux. — Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres. — Conseils aux cultivateurs sur l'hygiène des animaux domestiques, par Papin. — Art de faire le beurre et les meilleurs fromages. — Les abeilles et l'apiculture, par Farière.

Variétés : Magasin Pittoresque. — Robinson Crusoé. — Picciola. — Robinson Suisse. — Contes du chanoine Smith. — Nouvelles genevoises, par Topffer. — Nouveaux contes, par Mad. de Bawr. — Plusieurs Manuels de Roret.

2. *Qui fera le choix des livres?*

Ce choix demande à être fait avec une grande sagesse, beaucoup de réserve et par quelqu'un qui ait la connaissance des besoins et des habitudes de ceux à qui ces livres sont destinés. Il devra, même pour certaines parties, être différent selon les divers besoins des localités ; autre, par exemple, pour des cultivateurs, autre pour des ouvriers de fabriques.

Il faut qu'aucun esprit de parti n'y préside.

Il est bien difficile, et le plus souvent même impossible, que ceux qui y procéderont soient pris dans la commune. La presque totalité des Maires en serait incapable, et ce choix de la part des Curés pourrait être fait à un point de vue trop exclusif.

Il faudrait qu'il y eût dans chaque chef-lieu de département une Commission présidée par le Préfet et formée du Recteur ou de l'Inspecteur d'Académie, du Directeur de l'Ecole normale, des Inspecteurs primaires, d'un Curé de la ville, du Président ou d'un membre des Sociétés savantes et des Comices agricoles, et de deux ou trois personnes connues pour s'occuper d'instruction primaire, prises, autant que possible, parmi les propriétaires ruraux.

Cette Commission désignerait les ouvrages et n'en admettrait aucun qui n'eût été lu, *en entier*, par un de ses membres, et n'eût fait le sujet d'un rapport.

3. *Qui aura la garde des livres?*

A bien peu d'exceptions près, ce ne peut être que l'Instituteur primaire, qui demeure au chef-lieu de la commune, y est de nécessité continuellement et a à sa disposition, soit à l'école, soit à la mairie, un local où les livres seraient placés sous sa surveillance et sa responsabilité.

L'Inspecteur primaire de l'arrondissement ou tout autre délégué de la Commission du choix des livres, ferait une visite annuelle de ces bibliothèques et s'assurerait, à l'aide d'un catalogue dressé par le gardien, que tous les livres sont présents ou en lecture. Il vérifierait également l'état des volumes, le soin qu'apporte l'Instituteur à ses fonctions, et en ferait un rapport à la Commission.

4. *Comment les habitants de la commune auront-ils l'usage des livres?*

Ce peut être de trois manières :

1° L'Instituteur ferait des lectures publiques.

2° Les lecteurs se réuniraient dans la bibliothèque.

3° Les livres seraient emportés.

La première manière a cet avantage que plusieurs personnes profitent à la fois de la lecture, et que celles qui ne savent pas lire peuvent elles-mêmes en tirer avantage.

Mais ces réunions ne peuvent avoir lieu que le dimanche, au milieu du jour, ou le soir, dans les jours de la semaine. Il est rare que le dimanche l'Instituteur soit libre pendant le temps qui s'écoule entre la messe et les vêpres : les séances du conseil municipal, ses propres affaires emploient ces trois heures, et ce jour-là, d'ailleurs, après une semaine de fatigue, il a plutôt besoin de repos que de se livrer à un exercice pénible. Le soir des autres jours, dans les communes un peu importantes, la classe d'adultes occupe son temps, et dans les autres, l'éloignement des habitations ne permet pas ces réunions en hiver ; en été, les travaux durent jusqu'à la nuit.

Puis la lecture qui conviendrait à une partie des auditeurs pourrait n'avoir aucune utilité pour l'autre : et d'ailleurs qui seraient ces auditeurs? Les enfants regarderaient ces séances comme une classe nouvelle et n'y assisteraient qu'avec regret. Les gens plus âgés trouveraient peut-être qu'on veut les remettre à l'école et laisseraient le lecteur dans la solitude.

Autre observation importante. Pour que ces lectures soient utiles, il faut qu'elles soient comprises, et dès lors, qu'au besoin, elles soient expliquées, développées par le lecteur qui devient une sorte de professeur. Si on lui demande des éclaircissements, si on lui fait des objections, il faut qu'il puisse répondre sur-le-champ et clairement : le pourra-t-il toujours? On ne saurait donc, nous le pensons, songer à ce moyen.

Ouvrir la bibliothèque le dimanche, de midi à quatre heures, ou chaque jour le soir, peut offrir plus d'avantages et s'accorder mieux avec les habitudes de la campagne; mais, outre les frais de chauffage et de lumière, il y aurait encore bien des obstacles à la réussite de ces séances communes, dont les femmes d'ailleurs ne profiteraient pas.

Le meilleur et, à vrai dire, selon nous, le seul moyen de rendre utile et possible l'usage d'une bibliothèque rurale, est de prêter les livres et de les laisser emporter.

Les soirs d'hiver, quand la famille et les ouvriers sont réunis pour le travail dans la chambre commune, dans l'étable ou le veilloir, le père, l'un des enfants qui fréquente l'école ou qui en est sorti, peuvent faire à haute voix une lecture dont profitent les auditeurs.

Puis le fermier, le vigneron, l'ouvrier, leurs enfants qui, le dimanche, ont des moments de libres et restent à la maison, peuvent les occuper à s'instruire dans leur état, à s'initier à de meilleurs procédés que ceux qu'ils emploient, à étendre leurs connaissances, au lieu de courir les champs un fusil à la main, ou d'aller causer avec un voisin qui souvent les entraîne au cabaret. Et cet emploi du temps au jour du repos n'a rien qui ne rentre dans les mœurs de la campagne.

Nous le croyons donc, le mode qui doit être suivi de préfé-

rence est celui qui consiste à prêter les livres et à les laisser emporter pour un temps déterminé. L'emprunteur donnera, sur un registre à ce destiné, reçu de l'ouvrage qui lui sera confié, s'engageant à le rapporter au terme convenu et à le remplacer s'il l'égarait ou le rendait endommagé. Il va sans dire que tous les livres seront demi-reliés et revêtus de l'estampille de la commune.

Nous ajouterons, toutefois, que nous ne parlons ici que des communes rurales ordinaires : pour celles dont la population est minime, il nous paraît impossible qu'une bibliothèque quelconque y existe; et quant à celles qui ont une importance considérable, aux chefs-lieux de canton, par exemple, dont plusieurs ont trois, quatre et cinq mille âmes, où la population est agglomérée, où les instituteurs sont plus capables, les conseils municipaux plus éclairés, où les habitants ont plus de loisirs, il est évident que les observations que nous venons de faire perdent de leur force, et que des bases plus larges peuvent être adoptées pour l'établissement et l'usage des bibliothèques.

Cependant, quand on voit que dans beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement il n'existe pas de bibliothèque publique, et que dans la plupart de ceux où il s'en trouve on connaît l'abandon et l'incurie dans lesquels végètent et moisissent ces amas inutiles de volumes inexplorés, il n'y a guère lieu d'espérer que les bibliothèques dans les chefs-lieux de canton aient un sort plus heureux.

5. *Qui fera les frais de l'acquisition et de l'entretien de la bibliothèque ?*

On peut estimer à 400 fr. les frais de premier établissement d'une bibliothèque rurale, tant pour l'achat des livres que pour la construction des rayons vitrés, et à 60 fr. la dépense annuelle d'entretien pour le renouvellement, la reliure des ouvrages et l'indemnité au bibliothécaire.

Qui fera ces frais ?

A peine de ne pas trouver de lecteurs, on ne peut demander à ceux-ci de contribuer à la dépense en aucune façon.

Ce serait ne pas connaître les habitudes des populations ru-

rales et de leurs conseils municipaux que de penser que, si spontanément ils prenaient part à cette dépense, ils le fissent autrement que pour une bien faible partie.

Un appel à quelques propriétaires aisés pourrait augmenter les ressources, mais non les compléter.

Tout cela, d'ailleurs, est variable, incertain et ne peut servir à fonder rien d'assuré.

Il faudrait un vote du conseil général ou, mieux encore, le secours du gouvernement, qui mettrait une somme à la disposition des communes lorsque celles-ci en feraient la demande pour l'appliquer à cet usage. En effet, comme nous le disions tout-à-l'heure, cet établissement ne peut avoir lieu dans toutes les communes, et une mesure générale ne peut être prise par l'autorité à cet égard.

Mais si cette création prenait un certain développement, il y aurait intérêt à ce qu'elle ne restât pas en-dehors de l'action universitaire, et que ses moyens d'établissement et de vie fussent centralisés.

J'ai tâché, Messieurs, de vous expliquer toute l'économie de mon idée, et je crois vous avoir démontré la possibilité de son exécution.

Toutefois, pour qu'un semblable projet fût complètement accueilli, il faudrait peut-être apporter à son appui la preuve de cette possibilité fournie par l'expérience, il faudrait que des essais eussent été réalisés et que le succès vînt lever les doutes et vaincre les scrupules.

Il serait donc utile, nécessaire peut-être que, dans quelques communes, un maire éclairé, un propriétaire animé du désir de contribuer à l'amélioration des classes laborieuses, fît les frais d'une semblable bibliothèque, et qu'autorisé par le Préfet et l'Inspecteur d'Académie, il s'appliquât à lui faire porter des fruits.

Je souhaiterais donc que la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, en déclarant qu'elle reconnaît utile et possible l'établissement de bibliothèques rurales, émît auprès du conseil général et du gouvernement le vœu de les voir instituer. Et que, provisoirement, elle engageât instamment

ceux de ses membres qui peuvent être à portée de le faire, à se livrer à cette expérience. Pour ma part, je me déclare prêt à tenter l'aventure. Si le succès couronnait ces entreprises, avec combien plus de force viendrait-on, des exemples à la main et fort de l'expérience, solliciter un appui pour doter d'autres communes de ces utiles institutions.

En résumé, j'ai donc l'honneur de proposer à la Société, si elle juge ma proposition convenable, de l'adopter et de la présenter en son nom à l'autorité.

Et provisoirement, je la prie d'engager ceux de ses membres qui, par leur position comme maires ou comme propriétaires, jouissent d'influence dans des communes de campagne, à créer, sur le plan que je viens d'indiquer et qu'ils pourront facilement perfectionner, des bibiothèques rurales, à en favoriser le développement, à en surveiller la marche, à en constater l'effet, de manière à venir joindre un jour le produit de l'expérience aux raisonnements de la théorie.

La Société, après avoir entendu la lecture du mémoire ci-dessus, et sur l'avis de sa section des lettres, à l'examen de laquelle il a été soumis, déclare approuver, de tous points, le projet de création de bibliothèques rurales sur le plau qui lui a été communiqué.

TRADUCTION DE LA SATIRE D'HORACE :

Hoc erat in votis, SERMON. LIB. II. *satira* 6;

Par M. B. DE MONVEL.

Séance du 6 juin 1862.

Oui, c'était là mon rêve.. Un petit coin de terre
Au revers d'un coteau, jardinet, source claire
Au pied, un peu de bois sur le faîte..... Les Dieux
M'ont donné plus et mieux. Qu'ils soient bénis! mes vœux,

Puissant fils de Maïa, sont que de ma chevance
Tu me maintiennes pleine et stable jouissance,
Si nul moyen honteux ne vient à l'augmenter,
Ni faute ni désordre à rien en écarter.
Tiens-moi pour fou fieffé s'il me vient en cervelle
De convoiter jamais la plus mince parcelle
Pour arrondir mon champ, ou de tenter le sort
Pour m'y faire trouver quelque riche trésor,
Comme au manant qui, grâce à rencontre pareille,
Pût acheter le fond qu'il labourait la veille.
Hercule vous l'a fait millionnaire ! Moi,
Ton sourire divin m'a rendu libre et roi,
Je m'y tiens ! Je me fie à ta bonté suprême
Pour rendre gras et lourds bœufs, moutons, et moi-même,
Sauf mon esprit, pourtant !

O montueux réduit !
Fort, où de la cité vient expirer le bruit !
Le vers y naît facile à ma pédestre muse,
L'aiguillon tout forgé pour le sot qui m'amuse
Loin des soins du forum ici je sais braver
Et malaria de plomb, et brumes de l'hiver,
Ces actifs pourvoyeurs du nocher des ténèbres,
Qui ne portent profit qu'à nos pompes funèbres.

Saint patron du matin, ou, si tu l'aimes mieux,
Janus, toi qui donnas à nos simples aïeux
Les premières leçons de tout travail utile,
A toi mes premiers vers ! Hélas ! Suis-je à la ville,
Janus, avant le jour, me voit quitter le lit.
C'est quelque caution qui m'appelle à jour dit.
Tu veux dormir ? Debout ! Une main empressée
Te préviendrait. Debout !... La terre est hérissée

De glaçons, de frimats... Le soleil pâlissant
Dans l'orbe intérieur traîne son char grinçant,
N'importe, il faut partir. — J'arrive, j'articule,
Encore grelottant les mots de la formule.
— Maintenant, dans la foule il faut se faire jour,
Pousser, injurier le flâneur ou le sourd.
— Qu'as-tu donc qui te presse, ô butor, sans cervelle !
— Mais perçons en avant (1), bravant noise et querelle,
Chez Mécène où me porte un cœur reconnaissant.
Ah ! cela c'est tout miel, je l'avoue (2). Et pourtant
A peine ai-je entrevu les cyprès d'Esquilie
Des affaires d'autrui j'ai la tête assaillie,
Je les sens pulluler à mes flancs ! — Roscius
T'attend près du prétoire à deux heures. — Quintus,
Chez les décurions, à midi; des affaires
Réclament ta présence, urgentes, nécessaires.
— De Mécène obtiens-moi le seing avant ce soir.
— J'y tâcherai. — Mon Dieu ! tu n'as qu'à le vouloir !

Voilà tantôt huit ans, Mécène eut la pensée
D'ajouter mon néant à la foule empressée
De ses amis. Vraiment, il me prit en chemin,
Comme l'on fait (3), en char, du premier pélerin
Dont le maintien discret ou la mine naïve
Promet aux moindres riens une humeur attentive.
A qui l'on peut, sans peur, dire : Quelle heure est-il ?
— Gallina battra-t-il Syrus ? — Ce frais grésil
Nous dit : Prends ton manteau... Riens qu'entend une oreille
Pour qu'ils sortent par l'autre... O faveur sans pareille
Qui m'a depuis huit ans valu mille envieux !

(1) *Tu pulses omne quod obstat.* Subjonctif pour l'impératif qu'Horace s'adresse à lui-même.
(2) *Melli est.* Voir Mécène est la seule chose qui lui sourie à Rome.
(3) *Quem tollere rhedâ,* pour *ut aliquem,* le premier venu.

Mécène près de lui m'a donné place aux jeux,
Au champ joue avec moi... « Bâtard de la fortune! »
Vont-ils s'écriant tous. — S'il part de la tribune
Quelque rumeur, grondant dans tous les carrefours,
Tout sot qui me rencontre : — O mon bon, toi, toujours
Dans le giron des Dieux, tu sais ce qui se passe?
César se résout-il à châtier le Dace?
Il ne m'en a rien dit. — Railleur! — Que tous les Dieux,
Si j'en sais un seul mot, m'écrasent à tes yeux!
— Sicile ou Latium, dis-nous le, quel parage
Fournit les champs qu'Auguste à ses soldats partage?
— D'où puis-je le savoir? — O l'homme cadenas,
Puits où vont s'enfuir les secrets de l'État!.....
La nuit vient — refoulant mes vœux de la journée :
O mes champs!... Vous revoir!... Rêver sous la feuillée,
Un vieil auteur en main... Et n'avoir nul souci,
Que de fuir les tracas qui m'assiégent ici!

Fève, que Pythagore admet dans sa famille,
Que je t'aime en purée, ainsi que la lentille
Dès qu'un fin petit lard t'arrose de son jus.
Nuits et soupers des Dieux, où tour à tour repus,
Convives, et valets, nés sous mon toit, sans gêne,
Nous savourons les fruits qu'a mûris mon domaine.
Chacun boit à sa soif, à grands ou petits coups.
Vos sots rois de banquets n'ont pas titre chez nous.
Puis on cause. Jamais, jamais de commérage
Sur ce que le voisin pratique en son ménage,
Sur le plus ou le moins de jarret d'un danseur.....
Dans nos propos on tâche à devenir meilleur.
Nous cherchons ce qui peut être bien, juste, sage;
D'où naissent nos penchants, nos amitiés, l'usage;
Pour atteindre au bonheur ce qu'il nous faut savoir;

Qui pourra le fixer, l'argent ou le devoir :
Puis nous vient Cervius, dont la verve piquante
Sait animer un conte, et, si quelqu'un nous vante
Ce faste qu'Arellus paie en tracas maudits,
Il commence d'un air narquois :

Au temps jadis,
Le rat des champs voulut traiter le rat de ville,
Bon vieux, pour vieil ami, parant son vieil asile.
Leste, empressé, mon rat traduisait de son mieux
Ses soins hospitaliers en mets délicieux.
Le pois goulu, l'avoine en épi, le fromage,
Le lard demi-rongé se pressaient en étage
Sur la nape modeste où le rat citadin
D'une dent rebutée affectait le dédain,
Quand le patron du lieu, sur la paille fanée,
D'une ivraie, à moitié par le crible écornée
Faisait tout son régal pour que l'ami bourgeois
Prélevât du festin et grands et menus droits.
Enfin le citadin : « Quel plaisir, pauvre hère,
« Peux-tu prendre à gîter en pareille tanière ?
« Viens étudier l'homme et laisse-là tes bois.
« A Rome les plaisirs ! Connais-les une fois !
« Viens, je te guiderai. Ce qui se meut sur terre
« N'a qu'un souffle d'emprunt. Ou grandeur, ou misère,
« Tout court droit à la tombe. Eh ! mon cher, pourquoi donc
« Des biens, nés sous nos pas, s'imposer l'abandon ?
« Vivons ! et menons bonne une si courte vie ! »
A si sage leçon, de tant de rats suivie,
Le campagnard s'émeut, saute à terre, et tous deux
Les voilà, cheminant par les sentiers boueux,
Jusqu'aux murs convoités de la ville éternelle,
Qu'ils franchissent de nuit, narguant la sentinelle.

Les ombres s'étendaient par égale moitié
Quand au seuil d'un palais tous deux posent le pié.
Sur des lits fastueux, taillés en plein ivoire,
Se drapait un surtout d'or broché sur la moire,
Et, tout auprès, débris d'un festin plantureux
S'empilaient des bassins de restes savoureux.
Sitôt qu'il a juché sur la pourpre et la soie
Son hôte campagnard, mon Romain, plein de joie,
Va, vient, serviette au bras, râflant, de tous côtés,
Fins gruaux, fruits vermeils, pleins quartiers de pâtés,
Et puis, les disposant d'une façon accorte,
Auprès de son ami gentiment les apporte,
Même, avant de servir, le fripon mord dedans,
Crainte de maléfice et valet jusqu'aux dents.
Goûtant le changement, notre brave rustique
Se prélasse ravi. Mainte agreste réplique
•Fait rire son convive enchanté.

Quels éclats?
Les portes sur leurs gonds roulent avec fracas.
Ils détalent d'un bond... Ni fente, ni crevasse,...
Par où fuir?... Deux gros chiens, le prenant sur la basse,
Par leurs longs aboîments ébranlent ces parvis
Qui n'ont pas un défaut dans leurs parfaits lambris.
Que de tours et retours! D'assauts à la muraille!. .
« Cette existence-là ne promet rien qui vaille, »
Dit le rustique, « à moi mes bois, mon trou!... Si noir
« Qu'il soit, j'y dîne mal, mais dîne en paix... Bonsoir! »

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA TRADUCTION CI-DESSUS ;

Par M. Dupuis.

Séance du 4 juillet 1862.

Traduire est chose difficile; car outre le sens exact à rendre, il faut faire lutter le génie d'une langue contre celui d'une autre langue; traduire un poète est plus difficile encore : le traduire en vers — et ce n'est guère que de cette manière qu'on peut espérer de faire passer d'un idiôme dans un autre les beautés d'un poète — doit être regardé comme le comble de la difficulté. Ce n'est plus alors seulement l'expression dont il faut saisir la justesse, ce n'est plus même l'allure particulière de l'homme qu'il faut adopter ; c'est la grâce, c'est l'harmonie de son langage qu'on doit imiter et rendre sensibles, et cela dans une langue qui souvent a des qualités toutes différentes et même opposées. Le latin, par exemple, aime les inversions, les sous-entendus ; il se plaît aux périodes développées, ne recule devant aucune idée, ne rejette aucune expression pourvu qu'elle rende la pensée. Le français, au contraire, aime la phrase courte, disant tout d'une manière vive et s'exprimant dans l'ordre naturel de l'idée. Notre langue, un peu prude, repousse toute image qui lui semble hasardée, ou du moins veut qu'elle soit gazée d'une expression décente et voile la crudité de l'idée sous la transparence d'une périphrase.

L'art est d'imiter plutôt que de copier, mais d'imiter de manière à faire sentir la vie de l'original.

A cet égard, peu de poètes offrent à traduire plus de difficultés qu'Horace. Il n'en est peut-être pas un, en effet, qui ait un cachet de plus intime individualité et chez lequel se respire davantage le parfum des mœurs particulières au génie du peuple

romain. Qui mieux que lui a su observer les mœurs et les peindre fidèlement? (1)

Quel poète d'ailleurs plus qu'Horace a eu le don d'enfermer plus de pensées dans un moindre nombre de vers ; d'entasser en quelque sorte plus de sentiments et d'images (2), et cela sans que le sens ait jamais rien d'obscur ou de pénible : chez lui la précision, selon son expression, donne des ailes à la pensée : qui jamais a su prêter plus de grâce au bon sens! Que de philosophie pratique et de hauteur de raison dans ses conseils! Et de quel style élégant, simple, facile tout cela est revêtu ; comme son vers frappe l'esprit et se grave aisément dans la mémoire! Combien de ses vers sont devenus proverbes et peuvent au besoin servir de préceptes de conduite!

Partout on sent en lui l'urbanité de l'homme de goût et l'expérience du philosophe homme du monde. C'est là principalement ce qui distingue Horace des autres satiriques. Il veut corriger son siècle, mais il ne l'a ni en mépris, ni en dégoût, et c'est plutôt l'arme du ridicule que le fouet du reproche qu'il aime à employer. Il n'a pas l'emportement de Juvénal et de Gilbert ; il est moins étudié, moins méthodique que Boileau ; moins serré, moins âcre que Perse et que Pope ; sa facilité n'a pas la diffusion élégante de Gresset : Voltaire, dans ses discours en vers, serait celui qui le rappellerait davantage, si, à sa légèreté gracieuse, à son allure dégagée, à l'art d'enfermer le sens dans une phrase courte et nette, il joignait plus de nerf, plus d'abandon et surtout moins de faste dans l'exposition de sa morale. Voltaire est toujours un peu en chaire, il parle de haut ; il discute ; il s'adresse à des auditeurs. L'œuvre d'Horace est la conversation d'un homme du monde, aisée, familière ; il va, il vient, il raconte, il se néglige, il s'écarte, parfois on dirait qu'il s'égare ; mais, en se jouant de son sujet, jamais il ne le perd de vue ; et pour arriver à son but, il tire parti même de ce qui semblait l'en éloigner.

(1) *Ad notandos hominum mores præcipuus Horacius.* Quintil.
(2) *Variis figuris et verbis felicissimus audax.* Quintil.

Notre seul La Fontaine pourrait être mis à côté de lui, si quelqu'un pouvait être comparé chez nous à La Fontaine, à Horace chez les Romains.

Eh bien ! pensez à la difficulté qu'il y aurait à faire passer dans une langue étrangère les beautés de La Fontaine, avec le tour de son génie si éminemment français et si particulier à lui, et songez qu'il en est de même pour Horace.

C'est cette difficulté qu'a osé braver M. de Monvel, en choisissant l'une des plus charmantes productions du poète, l'une de celles où il est le plus lui-même, qui se rapporte le plus à ses sentiments, à ses impressions intimes, cette ravissante satire VI[e] du second livre, où il met en opposition la douceur de la vie qu'il mène à la campagne et les ennuis qui assiégent son séjour à Rome, satire qu'il termine en racontant avec une perfection rare, même chez lui, l'apologue du rat de ville et du rat des champs.

Ce n'est pas de son courage seul à entreprendre une pareille lutte que nous devons louer M. de Monvel, c'est également du succès avec lequel il a su la soutenir.

Il connaît bien Horace ; on sent qu'il l'aime de prédilection : il en possède non-seulement le sens, mais encore l'esprit : il le possède de manière à pouvoir éclairer les diverses compositions de son poète l'une à l'aide de l'autre : excellente manière d'entendre un auteur et bien préférable aux interprétations des scoliastes, qui trop souvent ne voient que le passage qu'ils commentent et ne s'attachent qu'au sens grammatical du mot.

M. de Monvel, habitué à manier la langue française, et que des traditions de famille heureusement cultivées ont initié aux ressources de la versification, était plus que tout autre à même d'entreprendre cette tâche périlleuse. Il l'a accomplie avec bonheur. Sa traduction a cette aisance, ce naturel si rares à conserver en pareil cas, son vers court avec facilité : il rend souvent la vivacité du style de l'original, et l'inspiration du modèle s'y retrouve : le ton en est familier sans trop s'abaisser. Tantôt le sens est rendu avec précision, dans un combat corps à corps pour ainsi dire ; tantôt il imite plutôt qu'il ne traduit : selon le conseil d'Horace

lui-même, *non curat verbo verbum reddere* : il lui arrive même de compléter l'idée en ajoutant un détail qui semble émané de son auteur, tant il a su s'identifier avec lui.

A ces éloges justifiés d'avance par la lecture que vous avez entendue de cette pièce, que M. de Monvel nous permette de mêler et de lui soumettre quelques observations critiques.

Pour donner à la traduction l'aisance d'Horace et la facilité de sa *muse pédestre* il est nécessaire, sans doute, de se servir d'expressions familières prises dans le langage habituel, et qui, tout en rendant le sens du latin, aient dans notre langue la même aisance, la même familiarité ; mais il faut éviter, ce nous semble, que le mot ainsi substitué au mot latin donne l'idée d'une chose exclusivement dans nos mœurs et tout-à-fait étrangère à celles des Romains.

Sans donc chicaner M. de Monvel sur le tapis de *moire* sur lequel il place le festin de la ville, anachronisme, pensons-nous, mais qu'à la rigueur il pourrait défendre à l'aide d'un vers d'Ovide parlant dans son art d'aimer des *togæ undulatæ* (1). Nous ne saurions admettre le mot *pélerin* pour signifier un homme qui marche sur la route, ni celui de *pompes funèbres* pour exprimer les cérémonies de la déesse Libitine, et nous lui reprocherons de même son rat qui va et vient *la serviette sous le bras*.

Hercule vous l'a fait millionnaire nous semble dépasser les bornes du style familier.

Nous n'aimons pas non plus cette exclamation *O l'homme cadenas!* pour dire homme discret à l'excès et mystérieux : expression neuve sans doute, trop neuve peut-être pour traduire Horace, figure hardie si l'on veut, mais dont la hardiesse ne nous semble pas heureuse. Joignez à cela que *cadenas* qui se termine par un *s* ne rime que fort imparfaitement avec le mot *état* qui finit le vers suivant.

(1) *Hic undas imitatus habet quoque nomen ab undis ;*
Crediderim nymphas hac ego veste tegi.
Ovid. De arte amat. III. 177.

Ce ne sont là, nous le croyons nous-même, que des vétilles de puriste, et nos écrivains modernes nous ont habitués à bien d'autres licences : mais c'est à une académie que M. de Monvel s'adresse, à une société qui, en cette qualité, est gardienne du langage, et si elle a le droit d'exiger de quelqu'un le respect de la langue, c'est sans contredit de l'un de ses membres, qui en connaît si bien la finesse et les ressources.

Mais laissons-là ces taches sans importance et qu'il doit suffire d'un coup de plume pour effacer. Nous en avons peut-être de plus graves à signaler. En trois endroits, si nous ne nous trompons, M. de Monvel a donné à sa traduction un autre sens que le sens d'Horace.

Ce n'est, vous le comprenez, qu'en hésitant que nous vous soumettons nos doutes : vous allez les juger.

Les paroles....... *quid vis, insane, et quas res agis....... Tu pulses omne quod obstat ad Mœcenatem memori si mente recurras*, sont mises dans la bouche des gens qu'il renverse dans la foule pour se frayer un passage et se rendre plus tôt chez Mécène.

.... « Insensé que veux-tu donc et que fais-tu ? il faut « que tu renverses tout ce qui t'arrête, et dès qu'il s'agit pour « toi d'arriver promptement chez Mécène, où t'appelle la recon- « naissance, tu t'inquiètes peu du reste ! »

Et ce sont ces reproches adressés à Horace qui motivent sa réflexion :

Hoc juvat et melli est, non mentior.

« Ces reproches, je l'avouerai, me sont très-doux et me char- « ment. » Il y a là une louange fine et détournée à Mécène, puisque les injures qui sont dites à Horace ont pour cause l'empressement que sa reconnaissance lui fait mettre à se rendre chez son protecteur.

Voici maintenant la traduction de M. de Monvel :

Qu'as-tu donc qui te presse, ô butor sans cervelle?
Mais perçons en avant, bravant noise et querelle,
Chez Mécène où me porte un cœur reconnaissant.

La réflexion *ah cela m'est tout miel, je l'avoue !* n'est plus motivée du moment que c'est lui qui parle, s'adressant à lui-même, et manque tout son effet.

Seconde observation :

Septimus octavo propior jam fugerit anno
Ex quo Mœcenas me cœpit habere suorum
In numero, duntaxat ad hoc quem tollere rheda
Vellet iter faciens et cui concredere nugas
Hoc genus : hora quota est ?.......

Ce qui nous semble signifier :

« Voilà tantôt huit ans que Mécène m'admit au nombre de ses
« familiers, uniquement pour avoir quelqu'un qu'il put prendre
« dans son char et à qui, chemin faisant, il put dire des riens
« pareils à ceux-ci : Quelle heure est-il?......

M. de Monvel ne l'entend pas ainsi : il fait dire à Horace que Mécène le traite comme il traiterait le premier passant trouvé sur la route, qu'il ferait monter dans sa voiture pour avoir quelqu'un à qui dire au besoin des choses indifférentes.

Voici tantôt huit ans, Mécène eut la pensée
D'ajouter mon néant à la foule empressée
De ses amis. Vraiment, il me prit en chemin,
Comme l'on fait, en char, du moindre pélerin
Dont le maintien discret et la mine naïve
Promet aux moindres riens une humeur attentive.
A qui l'on peut, sans peur, dire : Quelle heure est-il ?

Ce n'est pas là, nous le pensons, le sens de ce passage.

Une dernière critique :

Horace peint le rat de ville faisant les honneurs de son hôtel, apportant des mets variés à son ami et le traitant comme on est servi chez les grands :

Veluti succinctus cursitat hospes
Continuat que dapes, nec non vernaliter ipsis
Fungitur officiis, prælambens omne quod affert.

« Il fait aux plats succéder les plats, et remplissant, pour « honorer son hôte, les fonctions de valet, il goûte tous les mets « qu'il apporte. »

Voilà le sens naturel. Ce n'est pas celui qu'admet notre collègue : Il voit dans le rat de ville un valet qui, s'identifiant par trop avec son rôle, goûte en cachette et par gourmandise les mets qu'il sert ensuite à son ami.

.... Mon Romain, plein de joie,
Va, vient, serviette au bras, râflant de tous côtés,
Fins gruaux, fruits vermeils, pleins quartiers de pâtés,
Et puis, les disposant d'une façon accorte,
Auprès de son ami gentiment les apporte,
Même, avant de servir, le fripon mord dedans,
Digne échanson de cour et valet jusqu'aux dents.

Ce ne peut être là le sens d'Horace : la raison suffirait à l'indiquer. Quel caractère donne-t-il à son rat de ville ; celui d'un riche glorieux et quelque peu docteur. Lui donner celui d'un valet dégradé est évidemment aller contre l'intention de l'auteur. Puis en prenant le sens littéral des expressions VERNALITER *ipsis fungitur* OFFICIIS *prælambens omne quod affert*, tout cela se lie : ne voit-on pas que c'est pour s'acquitter de ses *devoirs* de servant

qu'il goûte tout ce qu'il apporte et non pas par espiéglerie ou par gourmandise : il vaque aux fonctions, *officiis*, de *degustator*. C'était un officier de la maison des empereurs et des gens riches. Suétone parle de cette charge dans sa *Vie de Claude*.

Il y a donc là une fausse interprétation du texte et qui de plus va contre l'esprit de l'auteur. Nous la signalons avec confiance à M. de Monvel, bien certain qu'il ne verra dans le crayon rouge qui vient ainsi maculer son manuscrit que celui d'un ami, dont le seul désir est de voir son œuvre atteindre toute la perfection possible.

C'est ici d'ailleurs le cas de dire avec Horace :

Ubi plura nitent in carmine non ego paucis offendar maculis.

Heureux celui qui dans une lutte semblable ne laisse à relever que quelques faibles taches.

Cette pièce élégante et surtout la fable des deux rats ont été souvent traduites et rarement avec succès.

Une imitation due à la bonhomie fine et maligne d'Andrieux est peut-être celle qui approche le plus de l'original. Ecoutez le discours du rat de ville à son ami :

Pouvez-vous bien, dit-il, végéter tristement,
Dans un trou de campagne enterré tout vivant ?
Croyez-moi, laissez là cet ennuyeux asile :
Venez-voir de quel air nous vivons à la ville.
Hélas ! nous ne faisons que passer ici bas :
Les rats petits et grands marchent tous au trépas ;
Ils meurent tout entiers : et leur philosophie
Doit être de jouir d'une si courte vie,
D'y chercher le plaisir ; qui s'en prive est bien fou.

Nous citons volontiers ces vers, d'abord, parce qu'ils sont charmants, puis, parce qu'à côté d'eux nous pouvons sans crainte placer ceux de M. de Monvel; témoin le passage suivant :

Janus, toi qui donnas à nos simples aïeux
Les premières leçons de tout travail utile,
A toi mes premiers vers ! hélas ! suis-je à la ville,
Janus avant le jour me voit quitter le lit :
C'est quelque caution qui m'appelle à jour dit.
— Tu veux dormir? Debout ! une main empressée
Te préviendrait. Debout ! — La terre est hérissée
De glaçons, de frimats...... Le soleil pâlissant
Dans l'orbe intérieur traîne son char grinçant.... .
N'importe, il faut partir................

Et celui-ci encore :

A peine ai-je entrevu les cyprès d'Esquilie,
Des affaires d'autrui j'ai la tête assaillie ;
Je les sens pulluler à mes flancs ! — Roscius
T'attend près du prétoire à deux heures ! — Quintus,
Chez les décurions, à midi des affaires
Réclament ta présence, urgentes, nécessaires.
— De Mécène obtiens-moi le seing avant ce soir.
— J'y tâcherai. — Mon Dieu ! tu n'as qu'à le vouloir !

Puis enfin ces vers :

O mes champs ! Vous revoir ! Rêver sous la feuillée,
Un vieil auteur en main, et n'avoir nul souci,
Que de fuir les tracas qui m'assiégent ici......

On ne sent pas la traduction ni le moindre effort dans ces vers ; ils coulent comme de source et d'inspiration.

Félicitons donc M. de Monvel de sa bonne fortune et profitons-en. Engageons-le surtout à ne pas se borner à cet essai et à continuer d'interpréter ainsi un poète qu'il connaît aussi bien et dont il sait si heureusement s'approprier le génie.

PRIX proposés pour 1862.

Le sujet que la Société a proposé l'année dernière et qui comprenait la Sologne et la Beauce est mis de nouveau au concours, mais pour l'une ou l'autre de ces contrées seulement. Il sera en conséquence décerné deux prix.

Les concurrents auront à examiner si, et dans quelle mesure, la contrée dont ils s'occuperont s'est associée au mouvement général de progrès imprimé à l'agriculture; ils se reporteront à son état il y a cinquante ans et feront connaître ce qu'elle a gagné depuis ce temps.

Tous les moyens d'amélioration qu'on avait à sa disposition ont-ils été employés? Les prairies artificielles sont-elles assez multipliées? Leur produit est-il aussi satisfaisant que possible?

Ne devrait-on pas cultiver les racines en plus grande quantité qu'on ne le fait? Entrent-elles suffisamment dans l'alimentation du bétail?

Les races ovines et bovines ont-elles été très-améliorées, et sous quel rapport?

Quand on a recours aux engrais du commerce s'assure-t-on de leur composition? A-t-on soin de les approprier à la nature du sol et aux produits qu'on désire obtenir?

L'assolement le plus généralement adopté en Beauce est-il le plus rationnel? et dans les terres qui permettent une culture intensive, s'attache-t-on à varier les plantes qu'on y fait entrer?

L'assainissement du sol en Sologne et les défrichements ne laissent-ils pas encore trop à désirer? Y fait-on convenablement la part des terres à planter et de celles à cultiver?

Les deux prix consisteront chacun en une médaille d'or de 300 fr.

Les mémoires devront être adressés à M. le docteur Pelletier-Sautelet, secrétaire-général de la Société, avant le 1er mars 1863.

Les concurrents mettront en tête de leur ouvrage une sentence ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté dans lequel seront renfermés leur nom et leur adresse.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1862.

Présidence de M. L. de Sainte-Marie.

PROCÈS-VERBAL.

Au mois de mai dernier, la société ayant arrêté que la remise du prix Morogues, qu'elle venait de décerner, aurait lieu en séance publique et pendant la session du Conseil général, s'est réunie aujourd'hui 28 août, à l'hôtel de la Préfecture, dont le vaste salon avait été mis très-gracieusement à sa disposition.

L'assemblée est nombreuse. On y remarque M. le Préfet, M. le Maire de la Ville, la plupart de Messieurs les Conseillers généraux et beaucoup de fonctionnaires publics. Madame la comtesse de Coëtlogon, Mesdames de Morogues et plusieurs autres dames de la Ville, qui ont bien voulu l'embellir de leur présence, occupent les places réservées.

La séance indiquée pour sept heures et demie est ouverte à huit heures précises.

Dans une allocution toute d'à-propos et qui a été très-applaudie, M. le Président rappelle avec bonheur les services que M. de Morogues a rendus à l'agriculture et surtout ce qu'il a fait pour la Sologne à laquelle il a été si utile, pendant plus de trente années de sa vie, par ses conseils, par ses exemples et par ses écrits. M. le Président termine en adressant à M. le Préfet les remercîments de la société.

En l'absence de M. A. de Tristan, M. B. de Monvel donne lecture du rapport à la suite duquel le prix a été accordé

à M. Pinçon, cultivateur aux Chapelles, commune de Marcilly-en-Villette.

M. Pinçon, invité à s'approcher, reçoit de M. le Président, aux applaudissements de tout l'auditoire, la médaille d'or qui lui a été décernée.

M. Loiseleur, qui a été assez heureux pour découvrir dans notre bibliothèque publique un certain nombre de mémoires inédits de l'illustre et malheureux Lavoisier, demande et obtient la parole pour une notice dans laquelle il énumère et passe en revue ces intéressants et très-remarquables travaux. Ce rapide exposé de leur contenu, qui a fixé l'attention générale, est couvert d'applaudissements.

La parole est donnée ensuite à M. de Pibrac. Dans le mémoire qu'il soumet à l'assemblée et qui a été très-favorablement accueilli, l'orateur s'attache et parvient sans peine à prouver que l'agriculture n'est pas aussi étrangère qu'on pourrait le croire à l'archéologie; qu'elle lui a rendu de nombreux services; qu'elle lui en rend de nouveaux presque chaque jour; qu'on lui doit sous le rapport de l'art, comme au point de vue de l'histoire, de très-précieuses découvertes; en un mot, qu'elle peut revendiquer l'honneur de toutes celles qui, sans le labourage ou sans la pioche et la charrue, n'auraient jamais été faites. A l'appui, en quelque sorte, de ce qu'il vient de dire, M. de Pibrac présente et fait circuler dans la salle, où ils sont examinés avec une vive curiosité, plusieurs bijoux mérovingiens trouvés très-récemment dans une tombe à Saint-Péravy-la-Colombe.

M. Dupuis remplace M. de Pibrac, et communique aussi avec beaucoup de succès le résultat de ses recherches sur l'origine d'un surnom qu'on donne assez généralement aux Orléanais, celui de *Guépin*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Messieurs,

Il y a longtemps déjà que, pour la premièrè fois, il a été dit : On doit aux vivants des égards, aux morts la vérité. J'accepte cet adage, qui semble concilier tous les intérêts, et je déclare n'éprouver aucun embarras à vous parler du baron de Morogues, fondateur du prix qu'il s'agit de décerner aujourd'hui. Il a vécu au milieu de vous ; et devant vous, je rendrai justice à sa mémoire, sans violer les lois d'une scrupuleuse exactitude.

Possédant des terres dans le val de Loire, contrée riche et fertile, il pouvait y jouir d'une fortune indépendante et d'une haute position sociale. Il aime mieux vendre une partie de ses propriétés, et en consacrer le prix à l'acquisition d'une grande étendue de terrain en Sologne.

Personne n'ignore dans quel état se trouvait alors la Sologne. Partout routine et apathie. On se servait exclusivement de l'outillage ancien et défectueux. On ne soupçonnait pas un mode d'assolement qui, par la variété des productions, délasse la terre de sa fécondité. Le besoin de multiplier les engrais, indispensables cependant, n'avait suggéré que de timides essais en faveur des prairies artificielles. Le cultivateur ne songeait pas à améliorer la race de ses bestiaux, et n'attachait à la toison de ses troupeaux qu'une importance secondaire. Des bruyères, des champs incultes ou mal cultivés ; des populations pâles, maladives, mourant presque de faim; des marais exhalant des miasmes pestilentiels ; tel était le spectacle offert aux yeux du nouveau propriétaire.

Avec une étonnante sagacité, M. de Morogues pressent tout le parti qu'on pouvait tirer d'un sol ingrat en apparence, mais qui,

en réalité, pour devenir fertile, ne demande qu'intelligence, zèle et persévérance de la part des cultivateurs.

Il sait à quel point sont coupables les folles entreprises qui, sans tenir compte des dépenses, ou les amoindrissant, ne présentent au public que le tableau inexact des produits. Pour mener à bonne fin les transformations qu'il projette, loin de marcher trop vite, il procède donc graduellement, avec méthode et circonspection. Plus tard, encouragé par de premiers essais, il opère sur de grandes surfaces.

Aussitôt de misérables huttes cèdent la place à des logis propres, salubres et commodes. La nourriture devient plus abondante et plus saine. Par de profonds labours, le nouvel acquéreur met à profit des terrains limoneux que recouvrait une couche de sable. Par des marnages puissants, négligés jusqu'alors, il ajoute à la fertilité du sol. Les instruments perfectionnés se multiplient. Les métairies se peuplent d'animaux plus nombreux. D'importantes découvertes sont signalées. De nouvelles méthodes se propagent. L'utilité des prairies artificielles et du choix des semences se révèle. Les bois, surtout les bois résineux, couvrent le sol. Tout antagonisme a cessé entre le preneur et le bailleur. L'exemple donné excite l'émulation de voisins longtemps fidèles à des traditions surannées. Bientôt l'idée du progrès ne reste plus seulement dans les hautes classes agricoles, elle descend dans les masses, et les masses s'en émeuvent. L'agriculture atteint enfin un degré de prospérité, et finit par prendre des développements tels que, sur quelques points, on montre aujourd'hui, avec orgueil, du froment digne de la Beauce, des avoines rivalisant avec celles de la Brie, des trèfles et des luzernes à tenter les troupeaux des plaines de la Picardie et du Nord. Preuve certaine et surabondante que la récompense est toujours proportionnée aux efforts, et que, pour l'obtenir complète, il faut d'abord la mériter, puis avoir la sagesse de l'attendre.

Toute amélioration portant le signe d'une nouveauté rencontre des résistances. Inutile de rappeler les nombreuses difficultés que le baron de Morogues eut à surmonter pour faire accepter les

innovations dont on lui est redevable. A ces difficultés, n'oublions pas d'ajouter les railleries qu'on se permit envers lui. Depuis longtemps, hélas ! les sots et les ignorants sont en majorité : mais ils connaissent mal le public. Si la critique a tort, les résultats vengeront toujours assez l'homme qu'on a injustement attaqué. Que peuvent, en effet, contre la raison, quelques sarcasmes, d'autant plus faibles, d'autant plus maladroits, que les flèches décochées par l'amour-propre humilié n'atteignent pas le but et retournent contre lui-même.

Peu ambitieux de toute popularité autre que celle que le temps développe et que la postérité consacre ; mais aussi, dédaignant les vains efforts d'une basse jalousie, M. de Morogues continuait à marcher résolument dans la voie féconde des études agricoles, et poursuivait avec un calme imperturbable l'œuvre commencée.

Il voulut que la théorie vînt en aide à la pratique. De là les nombreux mémoires qu'il écrivit sur l'agriculture en général, et sur la sylviculture en particulier.

A d'heureuses dispositions naturelles il joignait les dons précieux d'une gaîté vive et fine. Grâce à son affabilité, les relations avec lui devenaient aussi douces qu'agréables. Il avait puisé, dans un monde choisi, cette délicatesse de ton, cette fleur d'urbanité qui, jadis, distinguaient le Français à tous égards, et qui semblent maintenant presque entièrement effacées.

Il vous souvient de cette cruelle maladie qui le condamnait à se mouvoir avec une extrême difficulté, et contre laquelle il lutta avec une admirable énergie.

Vous aimez à vous rappeler les attentions délicates, les soins continus de la vénérable femme qui lui avait confié le bonheur de son existence, et dont les pauvres n'ont pas oublié l'inépuisable charité, la première, la plus difficile, la plus aimable des vertus chrétiennes.

A ses derniers momens, le baron de Morogues trouva et saisit l'occasion de donner un grand et salutaire enseignement. Quand des intérêts si chers le rattachaient à la vie, il a, refoulant au fond du cœur les pensées déchirantes qui l'oppressaient, accepté

avec calme et résignation le sacrifice que Dieu exigeait de lui, et son courage n'a pas faibli un instant. Heureux celui qui peut ainsi, fort de sa conscience et de son passé, contempler d'un regard assuré les mystères de l'éternité qui commence !

Mes collègues ont à vous rendre compte du résultat du concours ouvert cette année, et j'ai hâte de leur céder la parole. Un mot cependant. Le public aime la variété jusque dans la distribution des prix académiques. Quand les mêmes noms s'offrent, pendant plusieurs années de suite, à la même récompense, il est tenté fort injustement de regarder cette récompense comme une espèce d'arrangement, comme une sorte de convention passée entre les juges et les concurrents déjà couronnés. Aujourd'hui un nouveau nom sera proclamé, et les infidélités de la victoire sembleront ajouter à l'éclat de ses faveurs. La main qui va remettre la médaille aura d'ailleurs l'heureux privilége de la rendre plus précieuse encore (1).

En finissant, je tiens à offrir l'hommage de notre gratitude à l'habile administrateur du département du Loiret, pour l'hospitalité qu'il a bien voulu nous accorder avec autant d'empressement que de courtoisie.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE PRIX MOROGUES A DÉCERNER EN 1862;

Par M. A. de Tristan.

A examiner ce qui se passe autour de nous, il est facile de reconnaître que le goût de l'Agriculture commence à se développer dans les classes aisées de la société; cet art, abandonné jadis

(1) *N. B.* On espérait que M. le duc de Tarente accepterait la présidence. Des circonstances impérieuses l'ont empêché de prendre part aux travaux du Conseil général.

presque exclusivement aux habitants les moins fortunés des campagnes, devait nécessairement souffrir de l'état de gêne de ceux qui l'exploitaient ; et si, en raison de leur tempérament vigoureux, de leur activité, de leurs notions pratiques, il s'y soutenait, les progrès devaient se ressentir du manque d'instruction théorique, de l'absence fréquente de bons exemples, et encore de l'exiguité des ressources pécuniaires : aussi ces progrès étaient-ils lents.

Depuis plus d'un demi-siècle des esprits sages et patients ont compris le parti qu'on pouvait tirer de cette industrie *naturelle ;* ils se sont mis à l'étude, et si, souvent, dans l'origine, des entreprises téméraires, des calculs imprudents ont amené des déceptions, cet apprentissage, qui a dû être payé là comme partout ailleurs, n'en a pas moins amené des résultats ; il a démontré ce qu'il fallait imiter, ce qu'il fallait éviter, et, petit à petit, une voie s'est ouverte. Les encouragements n'ont pas manqué non plus : ceux du Gouvernement, ceux des particuliers ; des écoles d'Agriculture se sont fondées ; des Comices agricoles ont été institués ; des Concours, des Primes ont été établis.

D'autres circonstances encore ont favorisé le mouvement ; l'Industrie proprement dite a ses déceptions ; les fonctions publiques ne peuvent convenir à tous ; tous n'y sont pas également aptes ou ne peuvent y trouver place. L'obligation, le *devoir même* du travail se faisant cependant sentir, on a pensé que ce n'était pas s'abaisser que de saisir cette charrue en apparence si grossière et qui pourtant est le principal instrument de l'alimentation de l'homme.

Des jeunes gens instruits et courageux, en haine de l'oisiveté, ont mis la main à l'œuvre, dociles peut-être aux préceptes de Cicéron qui écrivait : *ex omnibus ex quibus aliquid exquiritur nîl agriculturâ melius, nîl uberius, nîl homine libero dignius.*

C'est au surplus sous le couvert de cet adage que furent publiés les premiers conseils de l'homme honorable dont la munificence vint plus tard joindre l'encouragement à la doctrine.

M. le baron de Morogues, en effet, votre ancien collègue, après avoir, praticien lui-même, élevé plusieurs fois la voix en faveur

de l'Agriculture, voulut aussi lui apporter sa part de couronnes, et fonda, en mourant, ce prix destiné à celui qui, dans une certaine période, a le plus contribué aux progrès de l'Agriculture dans le département du Loiret.

Toutes ces voix se sont donc fait entendre ; toutes ces institutions ont amélioré la pratique; tous ces encouragements ont porté leurs fruits ; et, plus sûre que jamais de sa marche ; rassurée même par la possibilité de débuts relativement moins dispendieux, la jeunesse pense maintenant à consacrer à l'art agricole une partie de son temps, de son activité et de sa force.

Grâces soient donc rendues à ceux qui l'ont avertie et stimulée. Ils lui ont offert un emploi dans lequel les résultats moraux ne feront pas défaut aux avantages matériels ; et c'est précisément aujourd'hui, Messieurs, que désignés pour vous proposer l'application du mode d'encouragement institué par M. de Morogues, nous avons pu juger de l'efficacité de tous ces efforts.

Les progrès sont donc réels ; et, grâce à l'excellente méthode, adoptée dans les principaux centres d'exploitation, de faire ressortir, au moyen d'une comptabilité bien établie, tous les mouvements de la recette et de la dépense, ce qui permet de faire tous les jours sa balance, et de s'arrêter ou de se modifier si elle se résume en passif ; grâce au parti pris par les jurys de Concours de ne décerner la prime qu'à l'Agriculteur qui peut prouver par des *espèces sonnantes* le succès de ses résultats, grâce aux bons enseignements et aux bons exemples, on n'entend plus, en présence des conséquences funestes d'une brusque et imprévoyante culture, proférer de ces sinistres et décourageantes paroles : *Il faut que chacun s'occupe de son métier*. On peut être plus ou moins satisfait de son œuvre, mais si le succès a été modique ou négatif, pour peu qu'on soit de bonne foi avec soi-même, on ne peut s'en prendre qu'à son imprudence, à son impéritie ou à sa négligence.

Mais si les progrès ont été encouragés, à qui sont-ils dus? C'est ce que votre commission a été chargée de rechercher.

Ce serait abuser de vos moments, Messieurs, ce serait douter de votre expérience et de la rectitude de votre jugement que de

prétendre développer devant vous un des principes les plus importants de l'art agricole, à savoir que la bonne, que la véritable agriculture consiste non dans la beauté des résultats, mais dans l'économie des moyens mis en usage pour les obtenir. Pénétrée de cette pensée, parfaitement conforme à l'esprit du programme de M. de Morogues, votre commission, sans se laisser séduire par les belles apparences, a cherché à pénétrer dans le fond des choses, et elle ne s'est déterminée qu'après s'être convaincue que la dépense n'avait pas été hors de proportion avec les résultats obtenus.

La manière de procéder a été la même qu'en 1855. Les quatre Comices du département ont été priés de désigner, chacun dans sa circonscription, deux exploitations agricoles qui répondraient au programme présenté. Cependant le concours ne s'établit qu'entre sept, faute d'une désignation. Non que, en dehors de ce nombre, de remarquables cultures ne se présentassent encore, mais les unes déjà avaient été l'objet de vos choix antérieurs, d'autres, malgré leur mérite, n'avaient pas tenté de se produire (et c'est à cela peut-être qu'à l'avenir il faudra tâcher de remédier en allant plus directement nous-mêmes provoquer le concours où il y aura chance de le rencontrer) ; enfin il fallait se circonscrire.

Vous reparlerons-nous, Messieurs, de M. de Béhague que nous avons visité le premier. Sa réputation, certes, est assise ; il n'est personne qui ne sache sa valeur agricole ; qui cherche ailleurs une plus grande réunion des fruits de l'intelligence et de ceux de l'expérience? Nous vous répéterions tout ce qu'en a dit, il y a cinq ans, l'honorable rapporteur de votre commission. Nous redirons cependant nos impressions.

Par suite d'un malentendu nous n'avons pas trouvé M. de Béhague chez lui lorsque nous nous y sommes rendus ; mais cette fois comme toujours, par ordre du maître, tout était disposé avec la plus exquise courtoisie pour offrir aux visiteurs les moyens de se rendre compte et des résultats et du mécanisme de cette importante exploitation.

Nous le dirons tout d'abord, nous tous qui, déjà à plusieurs époques, avions été appelés à l'examen des cultures de M. de

Béhague, nous avons cru remarquer d'importantes modifications dans sa manière de procéder. Ses méthodes étaient réputées dispendieuses; nous l'avions nous-mêmes soupçonné précédemment; on se tenait en garde contre ses exemples ; on voyait de magnifiques résultats, mais, malgré l'exactitude apparente de la comptabilité, on craignait quelque illusion, quelque oubli. Cette fois le travail de M. de Béhague nous a paru simplifié ; il nous a semblé rentrer dans les conditions d'une culture moins exceptionnelle. Les bêtes à laine surtout, cet important auxiliaire de l'agriculture, ne fût-ce qu'à cause de la nature des fumiers qui en proviennent, y ont repris la place et le rang que longtemps M. de Béhague avait hésité à leur donner. Sur les 860 hectares dont se compose l'exploitation actuelle, nous avons trouvé, outre 120 bêtes à cornes destinées en grande partie à être engraissées, outre de remarquables élèves de l'espèce porcine, race de Leicester, outre la jumenterie et les poulains de divers âges, et un petit troupeau d'élite de Southdown pur sang, 1,700 têtes de bêtes à laine, croisées pour la plupart de races southdown et berrichonne. De magnifiques résultats ont été obtenus de cette tentative et tout fait espérer que de ce choix résultera une sous-race qui permettra à l'importation anglaise de vivre dans nos climats.

C'est là, c'est chez M. de Béhague lui-même un progrès qui complète l'ensemble.

A son système de culture et d'élevage il a joint l'industrie ; une féculerie est alimentée par une étendue de 45 à 50 hectares cultivés en pommes-de-terre ; de nouveaux procédés mécaniques, de son invention, lui ont permis de réduire de 26 à 8 au plus le nombre d'ouvriers qu'il employait dans son ancienne féculerie. Il y obtient maintenant de 120 à 150,000 kilogrammes de fécule 1re qualité, ce qui, à 50 fr. les 100 kilog., fait un produit brut de 60 à 75,000 fr. Les résidus de cette fabrication sont la base du régime alimentaire des troupeaux, de la porcherie, et entrent dans le régime d'engraissement des bêtes à cornes.

Somme toute, dans cette visite, M. de Béhague nous a semblé vivre davantage de sa vie propre, reporter sur lui-même, plus

que par le passé, les avantages de son exploitation, user plus largement de ses propres ressources, par conséquent présenter plus de facilité, plus de commodité à l'imitation que jadis ; et c'est là un mérite dans le sens de ceux que nous sommes chargés de rechercher. Ajoutons à cela que M. de Béhague livre gratuitement à tout le pays la saillie de ses taureaux, et que, d'après son exemple, la charrue sans avant-train est généralement adoptée autour de lui ; toutes ces circonstances sont de la compétence de notre programme.

Nous nous sommes rendus ensuite aux *Chapelles*, commune de Marcilly-en-Villette, chez M. Pinçon. Nous voilà donc en Sologne encore plus que chez M. de Béhague.

Là s'est accomplie depuis 25 ans une complète métamorphose. Au commencement de ce siècle on disait par dérision qu'un arpent de terre en Sologne valait trois francs; le démenti donné à cet insultant dicton jeté à ce malheureux pays prouve qu'il ne faut désespérer de rien. Aux *Chapelles*, comme aux environs, à *Raguet*, aux *Bruels*, on peut voir ce que peut produire le travail persévérant. Des hommes intelligents et patients se sont campés au milieu d'une lande à fond ingrat, et leur aptitude y a obtenu des résultats aussi heureux que dans les fonds les plus riches. En nous rendant aux *Chapelles*, nous avons parcouru le Val de Loire et aucun des produits les plus beaux de cette contrée ne nous paraissait préférable à ce que nous trouvions aux *Chapelles*. Il faut dire pourtant que, dans cette partie de la Sologne, ne se trouvent pas de ces terres légères, de ces véritables grèves que le vent soulève quelquefois dans les temps de sécheresse et qu'on rencontre parfois dans l'étendue de la Sologne. Dans ces terrains il faut presque renoncer à la culture; l'amélioration y serait trop dispendieuse ; il faut les laisser à la sylviculture. Les terres des *Chapelles* sont d'ailleurs assez compactes et se composent d'un sol argilo-siliceux. L'élément calcaire y manque, comme dans toute l'alluvion de la Sologne; il faut l'aller chercher à 6 kilomètres. C'est là que sont venus s'installer M. Driard, puis M. Pinçon, son gendre. Il faut convenir qu'il leur a fallu du courage.

En agriculture, M. Pinçon n'a pas d'idée préconçues. C'est l'homme de l'indépendance; de l'indépendance à l'égard des leçons des autres hommes; c'est le sujet le plus fidèle et le plus sincère de la souveraineté des éléments atmosphériques et terrestres; en leur présence, il ne prétend qu'à une voix consultative; il leur laisse toujours le dernier mot; aussi ne les interroge-t-il jamais que sur une partie minime de ses terres où il fait son essai, et si le résultat lui est favorable, ce n'est qu'alors qu'il en généralise l'introduction sur le reste de ses propriétés.

Ce n'est pas qu'il méprise pourtant les enseignements des écoles; mais il ne les prend jamais que sous bénéfice d'inventaire. Un mérite chez lui c'est d'avoir surtout cherché à cultiver ce que son sol est le plus disposé à produire naturellement. Les topinambours y viennent facilement; il préfère cette racine à toutes les autres. Les genêts poussent naturellement en Sologne; plus que personne avant lui, il s'en fait un puissant auxiliaire pour l'alimentation verte des bêtes à laine, si difficile aux mois de juillet et d'août. Il a pour principe que, pour toute récolte, il faut porter ses soins à obtenir de la terre le maximum de ce qu'elle peut produire: il y a économie au moins de façons; il préfère obtenir 20 ou 30 hectol. de blé d'un hectare plutôt que de les demander à deux, et il y arrive ; de cette manière il économise ses façons et il lui reste plus de terre libre, aussi ne met-il guère que le cinquième de ses terres en blé; toutefois, fidèle à son principe, il comble de soins cette culture privilégiée; il lui rend même la jachère et le franc guéret, détruisant, par la multiplicité de ses labours, toute herbe étrangère qui pourrait faire concurrence à celles dont la seule production est permise au sol.

Placé loin des grands centres de population, taillant en quelque sorte son agriculture en plein drap, il n'admet pas cette culture *intensive* qui consiste à exciter sans cesse la terre à produire, sans lui laisser le temps de se revivifier au contact des principes de l'air; il craint l'effritement. Il ne conçoit cette méthode que dans les terrains d'une valeur locative élevée, par suite de la proximité de nombreuses habitations, et aussi de ressources extraordinaires.

Ses cultures comprennent 335 hectares, ainsi distribués, lors de notre visite :

63 hectares en blés de diverses espèces,
48 — en méteil,
61 — en avoine,
100 — en prés naturels et artificiels,
16 — en topinambours,
7 — en navets,
6 — en pommes-de-terre.

Les 34 hectares restants sont occupés par des jardins, essais de vigne, étangs, génetières, quelques cultures potagères, etc.

Aussi dans ses cultures tout était beau à souhait.

Il nourrit habituellement une trentaine de vaches à lait; puis, à l'automne, suivant l'abondance de ses ressources, il en engraisse de 50 à 80.

Ses troupeaux se composent de 1,150 têtes, croisées en général de races charmoise, solognote et un peu mérinos; il espère par ce moyen arriver à produire une race propre au pays.

Fidèle à son principe d'expérimentation préalable, il n'a pas généralisé le drainage; il l'a seulement employé dans les terrains humides et marécageux, et naturellement s'en est très-bien trouvé; quant aux autres applications, il attend, pour l'étendre, qu'il lui soit démontré que le sous-sol peut absolument se passer d'eau. D'ici-là il respectera la mode sans faire d'alliance avec elle.

En résumé nous n'avons rien vu, en fait de culture, où la beauté des produits fût accompagnée d'une économie plus manifeste que chez M. Pinçon.

Notre course suivante fut pour la Beauce. C'est dans le riche canton d'Outarville que se porta notre nouvelle exploration.

A 6 kilom. de Toury, au milieu des champs, vous vous étonnez d'apercevoir, surmontant de vastes bâtiments d'exploitation, une haute cheminée d'usine d'où s'échappe sans cesse une noire fumée; c'est la ferme d'Epercenne, appartenant à M. d'Attainville, et louée à M. Gandrille. Ici tout autre chose, c'est le travail sur la plus grande échelle; l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce

sont réunis dans les mêmes mains, et tout cela marche avec un ensemble si bien réglé, tout le monde est si naturellement à sa place et à son ouvrage que le chef de l'entreprise lui-même paraît plutôt *régner que gouverner ;* pourtant il est *responsable ;* responsable envers son propriétaire, responsable envers lui-même; aussi ces responsabilités sont amplement sauvegardées par une énergique initiative et par une incessante vigilance.

Outre la ferme d'Epercenne, M. Gandrille fait valoir celle de Poily, qui lui est presque contigüe, plus quarante hectares qu'il a acquis du démembrement de la terre d'Arconville; de cette manière ses cultures s'étendent sur environ 500 hectares.

La facilité de ses communications avec Paris lui permet de tirer immédiatement parti de ce vaste débouché pour toutes ses productions; c'est le laitage surtout qu'il y envoie en nature par l'entremise de commissionnaires qui ont l'entreprise de recueillir celui de toutes les fermes peu éloignées de la ligne du chemin de fer. Il a cent vaches laitières la plupart de race normande et quelques-unes de race hollandaise ; elles lui donnent, par tête et par jour, une moyenne de sept litres de lait, outre le veau (ce qui nous a paru peu abondant, eu égard à la beauté de ses sujets). Le lait lui est payé à raison de douze centimes par litre, et il en livre annuellement à Paris pour 24 ou 25,000 fr.

On conçoit que, avec un pareil placement pour le produit de ses herbages, à la différence de M. de Béhague et d'autres, il ne s'occupe ni d'engraisser les vaches, ni de faire des élèves, ni de convertir le lait en beurre ou en fromage ; dès que les distances lui permettent de le livrer au consommateur dans son état primitif, une économie de main-d'œuvre. Au contraire il n'a des moutons que pour engraisser ; il en achète et en vend tous les ans environ 2,000 ; il en avait 1,200 lors de notre visite.

Il est inutile de parler des cultures fourragères exigées pour l'alimentation de tant de sujets : les trèfles, les sainfoins et surtout les luzernes croissent partout ; mais c'est sur les céréales que se fait sentir surtout la réaction des éléments de production fournis par tant de bestiaux. Les blés, après un hiver cependant qui ne leur avait pas été propice, promettaient en moyenne 25 ou

30 hectol. par hectare, et les avoines de 40 à 50. Ici nous avons encore trouvé quelque préférence pour la jachère avant les blés. Il n'y a rien à dire contre l'expérience, et à Epercenne elle parle haut.

Un des principaux mérites de M. Gandrille, avons-nous dit, consiste dans l'habileté avec laquelle il sait tirer parti de sa proximité de Paris, ce grand centre de consommation, pour y faire pénétrer, sous toutes les formes, ce qu'il obtient du sol, et pour arriver à ce but, il met à contribution aussi bien les forces mécaniques que les forces animales ; s'il a 31 chevaux pour ses labours et ses transports, il a une machine à vapeur de 10 chevaux pour son travail intérieur, battage de toutes graines, coupage de pailles et de racines, puisage de l'eau ; à sa machine sont en outre adaptées trois paires de meules, et tous les appareils propres à la fabrication complète de la farine ; aussi fait-il de cette substance un objet spécial de commerce.

En résumé les soins les plus minutieux sont répandus partout, voire même dans le potager où la culture des fruits et des légumes ne le cède en rien à celle des meilleurs jardins maraîchers.

Tel est ce bel établissement que nous avons visité avec le plus grand intérêt, où tous renseignements nous ont été donnés avec la plus extrême obligeance, et que nous avons peut-être encore trouvé supérieur à sa réputation.

D'Epercenne nous nous sommes rendus aux fermes de Secval, commune de Dadonville, à 4 kilom. au-delà de Pithiviers.

Ces deux fermes sont tenues par M. Bizouerne fils ; ce n'est que tout nouvellement qu'il fait valoir l'une des deux, exploitée précédemment par son père ; il jouissait de l'autre depuis longtemps. Ses débuts dans cette nouvelle situation promettent beaucoup ; d'ailleurs il ne marche pas en aveugle, car chez lui, comme dans les établissements les mieux fondés, une comptabilité, très-régulièrement tenue, permet de faire à chaque instant l'inventaire, et de connaître le prix de revient des produits obtenus.

300 hectares composent ses deux fermes ; les terres ne sont pas de première qualité ; elles sont réparties en 2me, 3me et 4me classes ; aussi le mérite du succès n'en sera-t-il que plus grand,

et tout le fait présager. Le matériel de M. Bizouerne est établi sur un très-bon pied ; la qualité relative de ses bestiaux lui assure les meilleurs résultats. Outre ses 18 chevaux, nous lui avons vu 53 belles vaches normandes et un taureau hollandais. Il livre tout son lait pour Pithiviers à quinze centimes le litre, rendu en ville. Il a 800 brebis, soit mérinos purs, soit métis de races mérinos et de la Charmoise.

Un puissant auxiliaire pour les engrais est à la portée de M. Bizouerne, et il en use aussi largement qu'il peut ; il est fermier pour un tiers de l'enlèvement des boues de la ville de Pithiviers, et il en améliore ses terres. Nous avons vu, amendée par ce moyen, une pièce de 7 à 8 hectares en fourrages remarquables, composée de pois, vesces, un peu d'avoine et d'orge.

Cette ressource est exceptionnelle il est vrai ; mais c'est toujours un mérite de savoir tirer parti de tout. Nous avons aussi remarqué un plant de betteraves de 11 hectares très-bien tenu, et donnant les meilleures espérances ; puis beaucoup de jeunes luzernes dans les avoines ; les blés semblaient se ressentir un peu du mauvais hiver.

En résumé l'établissement de M. Bizouerne est plein d'espérances, et l'avenir lui est garanti par les succès partiels qu'il a déja obtenus, et par la richesse d'engrais qu'il a su mettre à sa disposition.

Nous retournons en Sologne, dans cette contrée, remarquons-le bien, où la terre arable est dépourvue d'un des éléments de végétation : de la base calcaire.

M. Riby, aux Gâchetières, commune de Lailly, fait valoir 170 hectares, dont nous avons trouvé : 45 en blé ; 52 en avoine, dont 25 sursemés de jeune luzerne, très-bien levée ; le reste en trèfle, orges, betteraves, quelque peu de seigle, etc.

Tous les blés étaient beaux et pouvaient faire espérer un rendement de 20 à 25 hectolitres à l'hectare. Les avoines ainsi que les orges ne laissaient rien à désirer.

Dans les étables, fort bien tenues, nous avons trouvé une douzaine de vaches qui n'avaient rien de remarquable, puis un beau troupeau mérinos de 230 brebis et 130 agneaux, plus 7 à 8

béliers magnifiques. Ses toisons dépouillent 5 à 6 k. d'une très-belle laine, résultat que nous avons pu vérifier.

Huit bons chevaux sont employés à l'exploitation :

Ce qui caractérise la culture de M. Riby, c'est le large emploi qu'il fait de la marne ; cette addition faite à ses terres avec de puissants engrais en fait de véritables terres de Beauce. Il est vrai qu'il trouve la marne sur ces terres mêmes et que, en moyenne, il a à peine 1 kilomètre à parcourir pour la transporter ; mais le gisement calcaire est assez profond, il est recouvert d'un ou deux mètres de terre, et de plus il est dans un fond, au dessous du niveau de l'eau qu'il faut épuiser. Le mètre cube lui revient à 1 fr. 25 c. en moyenne pour l'extraction. Il en répand sur ses terres de 50 à 60 mètres par hectare, pour un premier marnage.

Ses terres, pour être en Sologne, sont de bonne qualité ; elles sont argilo-siliceuses, mais pas trop compactes et ont du fond, ce qui permet la bonne venue des luzernes.

Avant M. Riby père, auquel a succédé son fils, cette ferme était exploitée, il y a 25 ou 30 ans, par M. Verdier, propriétaire de la terre des Gâchetières, qui alors, sur les terres à moitié défrichées y avait déjà donné un certain élan à l'agriculture ; MM. Riby ont continué, développé et achevé de défricher, mais avec un succès qui a profité de l'expérience de M. Verdier.

En somme cette culture est dirigée avec une intelligence remarquable.

Après avoir parcouru à diverses reprises 300 kilomètres environ pour visiter les exploitations de deux grands propriétaires, MM. de Béhague et Pinson, et de trois fermiers, MM. Gandrille à Outarville, Bizouerne à Dadonville, et Riby à Lailly, la commission avait encore à faire près de 200 kilom. pour visiter deux exploitations, l'une située à l'extrémité de l'arrondissement de Gien, appartenant à un fermier qui s'est retiré de la lice, et l'autre celle de M. Noblet, agriculteur, tout à la fois propriétaire et fermier à Châteaurenard, arrondissement de Montargis. Elle allait accomplir son circuit, lorsqu'un événement grave a dû faire ajourner son excursion.

Depuis lors, par suite de circonstances de famille, de maladies ou d'affaires majeures, la commission n'a pu se compléter, et il n'a été donné qu'à deux de ses membres de pouvoir se rendre à Châteaurenard; mais ils avaient, pour les guider, les souvenirs personnels d'une précédente exploration et le rapport de M. Baguenault, consigné dans nos Annales,

L'examen de la première commission avait porté sur les deux domaines bien distincts de M. Noblet, Luquette et Pansefolie, celui-là comprenant 25 hectares situé sur le coteau, à droite de la fraîche vallée de l'Ouanne; celui-ci, composé de 35 hectares, situé un peu en amont et à gauche de la Vallée, sur la déclivité d'une colline dont le sol arable, d'après la carte géologique de M. de Fourcy, appartient à un sol d'alluvion.

Dans le premier se trouvait alors un troupeau de races ovines françaises, croisées notamment avec la race anglaise southdown. Il était l'objet des soins assidus et des études de M. Noblet; cette race allait prendre le nom du domaine et devait rivaliser un jour avec la race de la Charmoise. Son projet, ses espérances, qu'il avait, jusqu'à un certain point, fait partager à la Commission, se sont évanouis, à la suite d'études comparatives entre la race croisée et la race mérine, et sans doute aussi à la suite des enseignements de sa comptabilité. Il possède toujours le domaine de Luquette, mais il ne s'y trouve plus, et seulement par intervalles, que des bêtes communes, destinées à l'engraissement; déjà ébréché par la petite culture, aux mains de laquelle il doit passer par des ventes parcellaires, il n'est plus soumis à une culture normale; aussi ne figure-t-il plus en quelque sorte que comme mémoire dans ses exploitations.

En même temps que M. Noblet allait cesser d'avoir à cultiver deux domaines séparés, il réunissait judicieusement, par un bail à long terme, à Pansefolie, 75 hectares de terre arable contigüe, dépendant de la Bernillière; de sorte qu'il est maintenant en jouissance de 115 hectares, presque d'une seule tenue.

Le riche propriétaire de la belle terre de Châteaurenard, le comte de Malessie, a consenti à dépenser, en traitant avec M. Noblet, au moins 500 f. en bâtiments, par hectare de terre louée. Une

vaste bergerie, édifiée avec tous les perfectionnements que comporte la situation des lieux, est nouvellement occupée par la majeure partie de ses bêtes ovines. Un hangar, dont la dimension définitive était encore indéterminée, est déjà dans son amplitude peut-être le plus vaste magasin à fourrage des fermes du département; un grand potager, à proximité des bâtiments, allait être fondé par des remblais et terres déjà rapportées en partie; 10 hectares de prés naturels tenant à la cour de la ferme, n'ayant rien à craindre de la sécheresse, placés qu'ils sont entre la rivière d'Ouanne, qui coule à pleins bords et les eaux qui sourdent du coteau, viennent s'ajouter aux prés attachés à Pansefolie. Enfin il a droit de faire abattre, suivant ses convenances, tous les arbres plantés, même en avenue, sur la propriété louée.

L'exploitation actuelle de M. Noblet est donc, par le sol, par sa composition, par sa proximité de la ville, et sous le rapport de la main-d'œuvre, dans d'excellentes conditions.

Six mulets, un cheval, deux bœufs suffisent à tous les travaux agricoles; son étable, qui se composait de six vaches, n'a rien qui mérite d'être signalé. La porcherie comprend, outre des élèves, plusieurs truies et un verrat de la grande race du Yorkshire.

C'est donc surtout à sa bergerie qu'il doit demander les engrais qui lui sont nécessaires. Ses récoltes de céréales sont satisfaisantes. Il obtient en racines (betteraves et carottes), des rendements énormes; nous en attribuons la réussite non-seulement au sol et aux fumures, mais aussi aux binages et aux sarclages qui sont toujours exécutés avec soin et opportunité. Nouvellement installé, il n'a pas encore pu avoir un assolement bien déterminé, et n'a pu atteindre la juste proportion de prairies artificielles qu'il doit avoir; mais il a déjà fait des raygrass qui lui ont été d'une grande ressource pour ses bêtes ovines. A l'époque du printemps, son troupeau ne comprenait pas moins de 300 mères brebis, 110 jeunes béliers, 150 antenais, 270 agneaux.

C'est à former, à accroître, à perfectionner son troupeau que le docteur Noblet a mis ses soins, son amour-propre, et nous dirions presque sa gloire; afin d'atteindre plus sûrement le but

qu'il s'est proposé, il a volontairement renoncé à sa clientèle ; ses études médicales n'ont pas peu contribué à le conduire, par des moyens rationnels, à l'amélioration de la laine et des formes de son troupeau, et surtout de celles que doivent acquérir des animaux d'un engraissement facile et dont la destination finale est la boucherie.

Il ne faut pas oublier, pour se rendre bien compte des progrès qu'il a accomplis depuis vingt ans, que les cent premières brebis qu'il a possédées, descendant de brebis de la race mérine amenées d'Espagne en 1816, étaient tout à fait dégénérées. Il a dû relever la race par des béliers de Rambouillet, puis par des béliers du Châtillonnais ; aujourd'hui il prend chez lui-même ses reproducteurs.

On ne trouve pas chez M. Noblet de breb isd'une aussi grande taille que dans le Val ou dans la Beauce, mais les siennes ont des formes plus sphériques, le bassin mieux disposé, et, tout en consommant moins, elles doivent donner de beaux produits. Leurs toisons ne sont pas aussi pesantes que dans le Val, mais elles sont moins chargées de suint, la mèche en est plus longue, plus fine, plus brillante ; elles conviennent mieux au peigne qu'à la carde ; elles sont surtout recherchées par la fabrique de Reims, où elles servent à la confection de ces étoffes légères et ondoyantes qui, par leur transparence, semblent ajouter à la beauté. Aussi la laine du troupeau de M. Noblet obtient-elle un prix plus élevé que le cours, et d'autre part la vente de ses béliers étend sa renommée comme éleveur et lui procure de larges bénéfices.

40 médailles obtenues depuis dix ans dans les comices, dans les concours régionaux ou au concours de Paris attestent le mérite de M. Noblet. En dernier lieu, au concours régional d'Orléans, il a approché de très-près la prime d'honneur, et a reçu du grand Jury une médaille d'or spécialement pour son troupeau de bêtes ovines.

Ici, Messieurs, s'est terminé notre examen qui, avons-nous dit, en raison d'un manque de désignation et d'un désistement, ne s'est étendu que sur six exploitations.

Procédant maintenant par élimination, pour en opérer le classement, nous avons pensé tout d'abord que, malgré les éloges que méritent MM. Bizouerne et Riby sous le rapport de l'intelligence avec laquelle ils ont distribué leur culture, malgré tous les progrès qu'ils ont fait faire à l'élevage de leurs diverses sortes de bestiaux, malgré les bons exemples qu'ils ont déjà donnés, et que des voisins se sont empressés de suivre, l'avenir pour eux est encore plus riche que le présent; ils ont ouvert une très-belle carrière, mais l'espérance y tient encore la meilleure place; nous avons donc été d'avis qu'il fallait les réserver pour un autre concours, leur laissant le temps d'atteindre, par la persévérance de leurs soins, le complément de notre programme.

Nous agirons de même pour M. Noblet, mais en vertu d'un autre motif; M. Noblet, ainsi que nous l'avons dit, s'est présenté à nous dans des conditions autres que celles qui existaient lors de la visite de la précédente commission.

Depuis ce temps il a changé non-seulement une partie de son terrain d'exploitation et abandonné, avec sagesse sans doute, les croisements qu'il avait poursuivis; mais il est à peine installé dans la nouvelle ferme qu'il a louée récemment, et l'on ne peut encore voir qu'en espérance les beaux succès que nous attendons de lui sous le rapport de la culture.

Ici, Messieurs, notre tâche est devenue plus difficile. Dans le cas où, comme en agriculture, le produit résulte de l'action combinée de l'art et de la nature, il est peu facile de faire exactement la part des deux éléments; d'attribuer équitablement à chacun la dose d'importance qui lui appartient; de distinguer clairement les fruits de l'intelligence de l'homme de ceux de la nature; et cependant c'était là notre besogne. En présence du choix à faire, votre commission a hésité d'abord: trois grands résultats étaient sous ses yeux, trois succès, trois modèles; à chacun son mérite, à chacun son triomphe particulier; la quantité, la qualité, la variété, les difficultés se combinaient dans les trois, et constituaient des compensations qui empêchaient la rupture de l'équilibre. Si M. Gandrille avait en tout qualité et quantité, son sol valait mieux; si M. de Béhague excellait par la variété

en produits et par des soins de nature diverse, son sol lui offrait les éléments de cette variété ; si M. Pinçon l'emportait par l'énergie de la lutte contre les difficultés, peut-être ses résultats étaient-ils moins complets, moins assurés. La commission resta donc indécise pendant quelque temps, il lui fallut de longs débats pour se déterminer.

Enfin elle reconnut :

1° Que la plénitude des produits obtenus par M. *Gandrille* constituait bien certainement le résultat le plus positif et le plus clair, mais que la constitution de son sol et sa position plus rapprochée de la capitale lui donnaient un avantage, dont l'absence chez ses concurrents devait tourner au profit de la préférence à leur donner.

2° Que M. de *Béhague* est bien le créateur de tout ce qui se voit à Dampierre, produits, animaux et végétaux, qu'il l'est même en quelque sorte du sol ; qu'il y a fait de vastes et heureuses excursions dans le domaine de l'industrie et de la sylviculture, mais que pour ces résultats encore il a été puissamment aidé par la variété de son sol primitif, dont quelques parties, situées dans le val de Loire, présentent de belles prairies naturelles ; que l'élément calcaire est à sa portée ; qu'enfin il est loin d'être prouvé qu'une stricte économie ait toujours présidé à une exploitation qu'alimentaient de grands moyens d'exécution : que M. de Béhague a paru le reconnaître lui-même en apportant de fréquentes modifications à sa manière primitive d'opérer.

3° Que si M. Pinçon, dans la partie de Sologne qu'il habite, n'est pas complètement l'initiateur de ses méthodes, puisque son beau-père M. Driard, puis ses voisins MM. Mallet de Chilly, Gosme (de Raguet), Cournol (du Bruel), l'ont précédé dans cette voie, il n'a suivi leurs traditions qu'avec la plus grande prudence, et, fidèle à son parti pris, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'a accepté que les faits dont de nouvelles expériences lui ont démontré la réussite. Que si ses récoltes et ses croisements sont moins assurés que chez ses concurrents, il faut lui tenir grand compte de la lutte entreprise contre un sol ingrat, qu'il faut

stimuler par des éléments calcaires pris à distance ; qu'enfin il faut lui rendre cette justice qu'une économie manifeste règne dans toutes ses opérations.

Certes cette manière de procéder est bien de nature à servir d'exemple, et, puisqu'elle réussit, elle est bien dans l'esprit du programme posé par M. le Baron de Morogues ; aussi la commission s'est elle prononcée pour décerner à M. Pinçon la médaille objet de ce programme.

NOTICE SUR DES MANUSCRITS INÉDITS DE LAVOISIER EXISTANT A LA BIBLIOTHÈQUE D'ORLÉANS, ET SUR SES TRAVAUX DANS L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE L'ORLÉANAIS, TENUE EN 1787;

Par M. Loiseleur.

Séance publique du 28 *août* 1862.

En mettant en ordre, l'année dernière, un grand nombre de papiers épars dans les cartons de la Bibliothèque d'Orléans, je rencontrai au fond d'une boîte placée sur un rayon élevé et qui dormait là depuis bien des années, une liasse portant les indications suivantes : Mémoires, correspondance, notes trouvées dans les papiers de *Lavoisier*. Et plus bas : La minute de toutes les pièces est écrite de sa main; les copies sont corrigées par lui ; signé : de Chazelles.

Un inventaire de ces pièces, placé sous la chemise qui les recouvrait et écrit de la main de M. Petit-Semonville, ancien bibliothécaire, me donna lieu de supposer que c'était pendant son exercice que ces papiers étaient devenus la propriété de notre Bibliothèque publique. M. de Semonville était un homme plein de méthode, soigneux jusque dans les plus petits détails. C'est à lui en grande partie que notre dépôt littéraire doit l'ex-

cellent classement, si précieux pour les établissements de ce genre, qui permet de satisfaire, avec une rapidité bien rare partout et à peu près inconnue à Paris, à toutes les demandes du public. J'étais donc sûr qu'en consultant sa correspondance je ne tarderais pas à être édifié sur la manière dont les papiers que je venais de découvrir étaient parvenus dans notre Bibliothèque. Je ne tardai pas, en effet, à trouver des copies de lettres qui m'apprirent que le don de ces documents avait été fait par M. Léon de Chazelles, de Paris, parent et héritier collatéral de Lavoisier. Je savais déjà que l'illustre chimiste, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, n'avait point laissé de postérité.

Tous ces écrits sont relatifs à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais. Lavoisier possédait dans le Vendômois une propriété de 240 arpents qu'il faisait valoir lui-même et à laquelle il appliquait des procédés de culture perfectionnés dont il était l'inventeur. C'est à ce titre qu'il avait été nommé membre de l'Assemblée provinciale dans l'ordre du tiers-Etat : il y représentait l'élection de Romorantin. C'était à lui qu'avait été dévolu le soin de rédiger, concurremment avec M. le baron de Montboissier, les procès-verbaux de l'Assemblée, lesquels ont été imprimés à Orléans par Couret de Villeneuve.

Mon premier soin fut de rechercher si tous les documents que je tenais entre les mains avaient trouvé place dans ces procès-verbaux. Je m'aperçus bientôt que plusieurs étaient restés inédits, que d'autres n'avaient été reproduits qu'incomplètement ou par voie d'analyse seulement, et qu'enfin diverses lettres de Lavoisier mêlées à ces documents étaient pareillement inédites.

Ces écrits traitent, comme vous le verrez tout-à-l'heure, diverses questions d'administration et d'économie politique dont plusieurs n'ont point perdu toute actualité et semblent, même aujourd'hui, de nature à intéresser une Société qui, comme la nôtre, s'occupe de sciences et d'agriculture : de plus, ils établissent les rapports que l'Assemblée provinciale, par l'intermédiaire de son illustre secrétaire, entretint avec deux des Sociétés académiques qui ont précédé la nôtre et qui ne cessèrent de fonctionner qu'au moment de la Terreur. J'ai donc pensé faire une chose

agréable à la Société à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai cru de plus être utile aux savants qui voudraient donner au public une édition depuis longtemps promise des œuvres complètes du principal fondateur de la chimie moderne, en faisant connaître l'existence de ces papiers. Je me bornerai à indiquer ici ceux qui, tant par l'importance du sujet dont ils traitent que parce qu'ils sont inédits, me semblent dignes d'une attention particulière.

Un mot d'abord sur l'Assemblée provinciale de l'Orléanais pour laquelle ces divers travaux ont été faits.

Dès 1774, Turgot avait signalé au roi Louis XVI les plaintes que soulevait le genre d'administration employé dans les provinces. Necker, son successeur, dans un mémoire adressé au même prince en 1778, faisait ressortir l'utilité d'adjoindre, dans un grand nombre de cas, à l'intendant, dépositaire unique, exécuteur souvent aveugle des volontés royales, un conseil choisi parmi les notables de la généralité. « Sans doute, disait-il, il est des parties d'administration qui, tenant uniquement à la police, à l'ordre public, ne peuvent jamais être partagées et doivent, par conséquent, reposer sur l'intendant seul. Mais il en est aussi, telles que la répartition et la levée des impôts, l'entretien et la construction des chemins, le choix des encouragements favorables au commerce, au travail en général et aux débouchés de la province en particulier, qui, soumis à une marche plus lente et plus constante, peuvent être confiées préférablement à une commission composée de propriétaires, en réservant à l'intendant l'importante fonction d'éclairer le gouvernement sur les différents réglements qui seraient proposés. »

En conséquence de ces vues si sages, des assemblées provinciales furent établies, par forme d'essai, dans les provinces de Berry et de Dauphiné. Les heureux effets qu'elles produisirent engagèrent le Gouvernement à étendre le même bienfait aux autres provinces, à celles du moins qui n'étaient point pays d'Etat. Un édit du 22 juin 1787 détermina les attributions de ces assemblées. Elles furent chargées de la répartition et assiette de toutes les impositions foncières et personnelles, tant de celles revenant

au trésor royal, que de celles ayant pour objets les chemins, ouvrages publics, indemnités, encouragements, réparations d'églises et de presbytères et autres dépenses quelconques propres aux provinces. Des bureaux permanents, dits commissions intermédiaires, composés, comme les assemblées elles-mêmes, de membres pris dans les trois ordres, devaient fonctionner pendant les intervalles des sessions de ces assemblées et veiller à l'exécution de leurs décisions.

Un réglement spécial pour l'assemblée provinciale de l'Orléanais fut donné à Versailles le 18 juillet. Ce réglement divisait l'administration de la généralité d'Orléans entre trois espèces d'assemblées différentes: une municipale, une de département et une provinciale. La généralité était déclarée divisée en six départements, composés chacun de deux élections. Le roi nommait, pour présider l'assemblée provinciale, M. le duc de Luxembourg, pair de France, propriétaire de biens considérables dans le Gâtinais. Il lui adjoignait vingt-cinq membres, dont six choisis parmi les ecclésiastiques, six parmi les seigneurs laïques et treize dans les rangs du tiers-état. Il était dit que le président et ses vingt-cinq collègues éliraient vingt-six autres personnes pour former le nombre total de cinquante-deux, dont l'assemblée serait composée. Le tiers-état devait toujours être en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, et comme la supputation des suffrages avait lieu par tête et non par ordre, il était assuré de conserver dans les délibérations sa juste part d'influence.

Les membres du clergé désignés par le roi furent les évêques de Chartres et de Bethléem, le coadjuteur d'Orléans, évêque d'Olba, qui représentait son grand-oncle, Mgr de Jarente, évêque d'Orléans, auquel son âge avancé ne permettait pas de prendre part aux travaux de l'assemblée, l'abbé de Cézarges, abbé de St-Euverte, l'abbé de la Geard, abbé de la Cour-Dieu, et l'abbé Desprades, abbé de la Vernusse.

On remarquait parmi les membres de l'ordre de la noblesse choisis par le roi, le marquis d'Avaray, qui représentait l'élection de Beaugency et le président Gilbert de Voisins qui représentait celle de Montargis.

Dans l'ordre du tiers-état, le roi avait nommé, pour représenter l'élection de Romorantin, Antoine-Laurent Lavoisier, écuyer, fermier-général des poudres et salpêtres, membre de l'Académie des sciences. L'élection d'Orléans avait pour représentant, dans le même ordre, le maire, M. Crignon de Bonvalet et M. Levassort du Bouchet, trésorier de France. Le lieutenant-général d'Orléans, M. Curault, représentait l'élection de Beaugency.

Un nouveau réglement, fait à Versailles le 5 août, détermina les fonctions des assemblées provinciales et de celles qui leur étaient subordonnées, ainsi que les relations de ces assemblées avec les intendants des provinces.

L'assemblée provinciale de l'Orléanais s'ouvrit à l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, le 6 septembre 1787. Dans sa seconde séance, elle s'adjoignit, par la voie du scrutin, les vingt-six membres dont le choix lui avait été abandonné. Parmi ceux qui furent ainsi élus, on remarquait le comte de Rochambeau, l'un des héros de la guerre de l'indépendance américaine, qui fut depuis maréchal de France, l'abbé Louis, alors conseiller-clerc dans la Chambre des enquêtes du parlement de Paris, qui devait, comme Ministre des Finances, jouer un rôle important sous la Restauration et la Monarchie de juillet, et enfin l'abbé Siéyès, grand vicaire de Chartres, dont le nom n'a pas besoin de commentaire. Le célèbre métaphysicien politique représentait l'élection de Dourdan. Il n'avait point encore mis au jour, à cette époque, la brochure fameuse qui attira sur lui l'attention publique, et rien n'indique qu'il ait fait pressentir, dans l'assemblée provinciale, l'importance qu'il acquit peu de temps après. D'autres noms moins connus méritent cependant une mention et un souvenir. Je me bornerai à rappeler ceux de M. le comte d'Orléans de Rère, de MM. Thuault de Beauchêne et Loyret, tous les deux lieutenants-généraux, de l'abbé de Beausset, chanoine de l'Eglise d'Orléans et de M. de Fougeroux de Bondaroi, membre du tiers-état pour l'élection de Pithiviers.

Lavoisier, je l'ai dit déjà, fut chargé de la rédaction des procès-verbaux. Il fit partie, ainsi que Siéyès, du bureau dit de l'agriculture, du commerce et du bien public. Ses connaissances

spéciales, les études approfondies auxquelles il se livrait sur les sources de la fortune publique, sur les moyens d'améliorer l'agriculture, la navigation, le sort des classes pauvres, son ardeur au travail, son dévouement au bien général, son désintéressement, le noble emploi qu'il faisait d'une grande fortune, toutes ces causes lui assurèrent bientôt dans l'assemblée une prépondérance méritée. Il y fut le promoteur de nombreuses mesures d'utilité publique. Les procès-verbaux de l'assemblée et les documents dont je vais essayer la revue sommaire témoignent du zèle infatigable dont il fit preuve.

La première pièce de la liasse qui renferme ces documents est un mémoire tout entier de sa main. Ce mémoire est curieux à étudier comme indication des idées qui remplissaient alors les esprits, du besoin de réformes qui les travaillait et de la généreuse ardeur dont ils étaient enflammés. L'abolition des priviléges, la juste répartition de l'impôt, un emploi bien entendu des ressources qu'il procure, le soulagement des travailleurs par un placement habile et fécond de leurs épargnes, c'étaient là quelques-uns des vœux que formaient alors le plus grand nombre des cœurs généreux et en particulier Lavoisier. Son mémoire embrasse trois projets d'utilité publique.

Dans le premier, l'auteur s'occupe des moyens à employer pour opérer le remboursement des charges de finances de la Généralité d'Orléans, et réduire les frais de recouvrement et de perception.

Le second a pour objet l'établissement d'une Caisse d'escompte en faveur des négociants des villes d'Orléans, de Chartres, de Blois et autres villes de commerce de la généralité.

Je n'ai point trouvé mention de ces deux projets dans le procès-verbal officiel des séances de l'assemblée provinciale.

Le premier avait pour but principal de supprimer des intermédiaires coûteux qui souvent avançaient au roi ses propres deniers (expression de Lavoisier). Il touchait à de trop graves intérêts, il bouleversait de trop grandes positions pour être admis par une assemblée composée en grande majorité de membres appartenant aux classes privilégiées, et dont plusieurs jouissaient des charges qu'il s'agissait de rembourser.

Le second ne paraît pas avoir eu plus de suite. Peut-être l'assemblée fut-elle effrayée par les embarras qu'avait éprouvés, quelques années auparavant, la Caisse d'escompte de Paris. L'échec que cet établissement subit en 1784 avait fait donner aux chapeaux, que les dames portaient à cette époque, le nom de *chapeaux à la Caisse d'escompte* ou *chapeaux sans fond*. Mais il triompha de ces difficultés premières, communes aux débuts de toutes les grandes entreprises, et ce fut Lavoisier qui, dans la séance du 21 novembre 1789, fut chargé de présenter à l'assemblée constituante le compte-rendu des opérations de la Caisse d'escompte de Paris et d'en faire ressortir les bienfaits.

Celle qu'il proposait pour la généralité d'Orléans devait, dans sa pensée, être alimentée par les fonds provenant de l'administration provinciale, et le projet supposait que la généralité serait chargée directement de la perception des deniers royaux. Il se liait ainsi avec le précédent, et les mêmes causes qui firent écarter le premier contribuèrent à l'éloignement de celui-ci.

Le troisième eut une meilleure fortune. Il avait pour objet de fonder à Orléans, sous le titre de *Caisse d'épargnes du peuple*, « un établissement où l'on recevrait les sommes qui seraient re- « mises par les personnes de tout âge et de toute condition qui « voudraient procurer à elles-mêmes, à leurs veuves ou à leurs « enfants, à quelque époque que ce fût, une rente viagère d'une « somme qui serait déterminée d'après des tables dressées à cet « effet. » Cet établissement, à la fois Caisse d'épargnes et de retraites, aurait la province entière pour garant de ses engagements. Une assemblée qui existait alors dans notre ville et qui devait son existence au duc d'Orléans, l'assemblée philanthropique, devait réunir ses soins à ceux de l'assemblée provinciale pour l'administration de la Caisse.

Pour montrer la puissance de l'épargne et les merveilleux résultats que produit une somme placée à intérêts composés, Lavoisier parlait en ces termes d'un ouvrage de Mathon de la Cour : *Le Testament de Fortuné Ricard, maître d'Arithmétique*, livre qui avait alors tout l'attrait de la nouveauté.

« Fortuné Ricard, à l'âge de huit ans, avait reçu de Prosper

Ricard, son grand-père, 24 livres, avec la condition de les placer à 5 °/₀, de joindre chaque année les intérêts au capital et d'en employer à sa mort le produit en bonnes œuvres.

« Parvenu à l'âge de 71 ans, Fortuné Ricard, craignant d'être surpris par la mort et désirant remplir les intentions de son aïeul, fait son testament, et c'est ce testament que M. Mathon de la Cour a publié.

« Les 24 livres et les intérêts, accumulés pendant 63 ans, avaient déjà produit un capital de 500 livres, et voici l'usage qu'il en prescrit à ses exécuteurs testamentaires.

« Il le divise en cinq parts de 100 livres chacune, et veut que les intérêts de la première part soient accumulés pendant cent ans, que ceux de la seconde le soient pendant deux cents ans, que ceux de la troisième le soient pendant trois cents ans, que ceux de la quatrième le soient pendant quatre cents ans, enfin, que ceux de la cinquième le soient pendant cinq cents ans. C'est de cette dernière somme, ainsi accumulée, que résulte le capital énorme de 3,912 milliards 516 millions 729,074 livres, 15 sous, 8 deniers. »

Les calculs sont exacts, puisqu'ils ont été vérifiés par Lavoisier ; mais ce à quoi ni lui, ni Mathon de la Cour ne paraissent s'être attachés, c'est au moyen de mettre l'établissement dépositaire des fonds à l'abri des banqueroutes et des révolutions pendant une période de cinq siècles.

L'assemblée provinciale n'en accueillit pas moins ce projet avec faveur, elle chargea trois commissaires, l'abbé Desprades, le baron de Montboissier et Lavoisier lui-même, de rédiger un projet de réglement qu'ils communiqueraient à l'Académie royale des sciences et dont ils rendraient compte l'année suivante. Les événements ne devaient point leur permettre d'accomplir leur mandat. L'assemblée ajouta que « pour acquérir plus de lumières sur un objet qui intéresse aussi essentiellement l'humanité, il serait rédigé un programme d'après les vues exposées dans le rapport, et que la *Société des sciences et arts d'Orléans* serait priée d'en faire l'objet d'un prix de 400 fr. à décerner en l'année 1788. »

On trouve en effet, parmi les documents qui font l'objet de cette notice, une lettre, ou plutôt le projet d'une lettre de la main de Lavoisier, lettre par lui adressée, à ce sujet, à M. de Froberville, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans.

A côté de cette Académie, fondée en 1781, subsistait à Orléans une autre société plus ancienne. Celle-là avait été établie par un arrêt du Conseil, en date du 18 juin 1762 et s'occupait spécialement d'agriculture. Par l'intermédiaire de M. l'abbé Genty, son secrétaire perpétuel, elle se mit en relation avec l'assemblée provinciale et pria ce corps politique de lui indiquer, pour un prix de 400 fr. dont la société pouvait disposer, le sujet qu'il croirait le plus utile à l'Etat et à la province. Lavoisier transmit la réponse de l'assemblée. Elle désirait voir traiter par les concurrents la question suivante, qui avait fait l'objet de ses propres délibérations : Quelle est la manière la plus juste, la plus facile, la plus prompte et la moins dispendieuse de répartir en ce moment les impositions foncières et personnelles, c'est-à-dire les vingtièmes, la taille avec ses accessoires, la capitation et la prestation en argent représentative de la corvée? Cette réponse est inédite, ainsi que la lettre dont il a été question précédemment.

On ne peut douter que le choix de cette question ne fût dû à l'initiative de Lavoisier. Je trouve en effet, parmi les documents que j'analyse, un long mémoire, dont la minute est de sa main, et qui a pour titre : Rapport sur la corvée et sur les suites de sa conversion en une contribution pécuniaire.

Un arrêt du Conseil, en date du 6 septembre 1786, avait ordonné l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en prestation. Le clergé et la noblesse ne contribuaient point à cette redevance en argent, la confection des routes étant considérée comme une œuvre servile incombant exclusivement au peuple. Lavoisier, dans son rapport, se livre à des recherches destinées à prouver « qu'il n'existe ni dans l'histoire, ni dans le droit « national aucun motif de rejeter ce fardeau sur une seule classe « de contribuables. » Sa conclusion est la conséquence logique de cette démonstration : Le roi sera supplié d'ordonner, par une loi

enregistrée, la répartition entre les propriétaires de tous les ordres de la prestation en argent destinée à payer les travaux des routes.

Je n'ai rien découvert dans les procès-verbaux officiels qui indique que ce vœu ait été accueilli par l'assemblée provinciale. Je lis au contraire, dans le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1787, un arrêté de cette assemblée qui semble démontrer qu'il en fut tout autrement. Aux termes de cet arrêté, la prestation en argent représentative de la corvée, devait être répartie d'après le principal de la taille, et les quatre villes franches de la généralité imposées pour cette prestation proportionnellement à leur capitation roturière.

C'est à Lavoisier qu'est dû l'important rapport, lu dans la séance du 1er décembre 1787, qui traite de l'Agriculture en général et particulièrement dans l'Orléanais. C'est une des études les plus remarquables qu'il ait été donné à l'assemblée provinciale d'inspirer et de recueillir. « Il serait impossible, dit un membre de l'Institut, M. Léonce de Lavergne, auteur d'une excellente étude sur les assemblées provinciales (1), il serait impossible, même aujourd'hui, de mieux approfondir ce grand sujet. L'auteur connaît parfaitement l'état de l'agriculture anglaise au moment où il écrit et il en parle en termes excellents. Il insiste principalement sur l'état de la Sologne, et ce qu'il en dit est si juste qu'on y trouve à la fois le germe des progrès obtenus jusqu'à ce jour et l'indication de ceux qui restent à accomplir. »

Ce grand travail ayant été publié en entier dans les procès-verbaux de l'assemblée, je n'ai point à m'y arrêter. Je n'en veux signaler ici qu'une des parties, celle qui est relative à la publication d'une carte minéralogique de l'Orléanais, dont Lavoisier offrait de se charger. L'assemblée accepta son offre avec reconnaissance et l'autorisa à demander aux bureaux intermédiai-

(1) Elle a été publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1861. C'est l'œuvre d'un esprit élevé et pratique, profondément versé dans l'histoire de nos institutions. Cette notice lui doit quelques utiles indications. Le savant économiste n'a malheureusement pas connu les manuscrits de Lavoisier existant à la bibliothèque d'Orléans.

res, aux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et autres personnes éclairées sur cet objet, les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

On voit figurer dans les papiers de Lavoisier, à côté de la minute de sa proposition, entièrement écrite de sa main, des tableaux qu'il avait fait imprimer et sur lesquels les maires et les syndics des communautés devaient consigner leurs réponses à ses questions. Ces tableaux ont pour titre : *Etat des carrières et fouilles de toute espèce, ouvertes dans la paroisse de....., avec des observations sur celles qu'on pourrait tenter d'y ouvrir et sur toutes les matières qui peuvent être utiles dans les arts.* Les maires et les syndics étaient invités à ne transmettre que des renseignements exacts et sûrs, et à concerter leurs réponses avec les entrepreneurs de bâtiments et les maçons les plus intelligents du pays.

Cette grande entreprise, comme la plupart de celles qui furent tentées par l'assemblée provinciale, devait rester à l'état de projet. La belle carte géologique du département dressée, il y a peu d'années, par M. de Fourcy ne remplit pas le but pratique que Lavoisier s'était proposé. Il est facile de s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur les tableaux qu'il avait dressés.

Je mentionnerai encore parmi les idées fécondes dont témoignent les papiers que j'ai sous les yeux, deux projets qui ne semblent point appartenir en propre à Lavoisier, mais auxquels pourtant il ne fut pas étranger.

Le premier est celui d'une Caisse d'assurances agricoles.

Les cultivateurs devaient s'associer, pour s'assurer mutuellement, au moyen d'un léger sacrifice commun à tous ; ils auraient été à la fois assurés et assureurs. C'est une idée que les Compagnies d'assurances, créées depuis, n'ont pas complètement réalisée, et qui fait encore aujourd'hui l'objet des méditations des économistes et des hommes d'Etat. En effet, le projet lu à l'assemblée provinciale de l'Orléanais semble, par ses termes généraux, vouloir soumettre tous les cultivateurs à l'assurance. Il différait donc, par son caractère universel et obligatoire, de celui que les Compagnies ont mis à exécution. La prime devenait forcément une annexe de l'impôt ; mais, payée par tous les culti-

vateurs dans une proportion équitablement déterminée, elle eût constitué pour chacun d'eux un sacrifice presque insensible. Elle avait pour but de les garantir de tous les fléaux qui les menacent trop ordinairement, épizooties, grêles, ouragans, débordements des rivières. Un secours annuel du Gouvernement devait augmenter les ressources de l'association.

L'assemblée provinciale repoussa l'idée d'une contribution forcée et chargea M. de Salaberry, membre de son bureau du bien public, de prendre des informations sur les établissements du même genre tentés dans d'autres parties du royaume. Il devait en même temps présenter une estimation commune, prise sur un grand nombre d'années, des pertes de tout genre constatées dans l'étendue de la généralité d'Orléans par les procès-verbaux des élections, afin qu'on put évaluer la proportion existant entre le produit des récoltes et l'objet de la contribution représentative des risques.

J'ignore si cette enquête a eu lieu : dans tous les cas, ses résultats ne furent point soumis à l'assemblée qui vécut trop peu pour mener à bien toutes ses entreprises.

Le dernier mémoire dont je veuille dire un mot est un rapport sur l'état de la navigation dans la généralité d'Orléans. Il est écrit de la main de Lavoisier, mais les idées qu'il contient ne semblent point émanées directement de ce savant. Il s'y borne à constater le résultat des recherches faites sur cet objet par un membre du bureau du bien public, dont il laisse le nom en blanc. Il est permis de supposer que ce membre n'était autre que Lavoisier lui-même, mais on ne saurait rien affirmer sur ce point.

C'est bien à lui toutefois qu'appartient cette appréciation des difficultés de la navigation de la Loire, qui semble écrite d'hier tant elle est encore frappante de vérité :

« Vous n'ignorez pas combien la navigation de la Loire est difficile... Ce fleuve n'a point de courant réglé. Les sables et les cailloux qu'il amène des montagnes, ou qu'il reçoit par l'Allier, obstruent souvent son cours, et le lit habituel par lequel passent les bateaux, se trouve souvent transporté d'un côté à l'autre de la rivière et à des distances considérables. Par une suite des mê-

mes circonstances et de quelques autres, le halage est impraticable le long de cette rivière. On ne peut la remonter qu'à la voile et il faut attendre que le vent soit favorable, ce qui interrompt souvent la navigation pendant plusieurs mois. »

Lavoisier signale ensuite le tort que devait faire à la généralité d'Orléans la construction du canal de Berry, qu'on projetait alors dans le but de joindre le Cher à l'Allier à travers le Berry et le Bourbonnais, en se bornant à effleurer une très-petite portion de la Sologne. « Ce canal, dit-il, formera la corde d'un arc que décrit la Loire. Il abrégera la navigation : il la rendra plus facile, et peut faire un tort irréparable à cette province, si elle ne s'occupe de bonne heure à s'ouvrir sur elle-même des moyens de communication. »

Le Conseil du duc d'Orléans s'était ému de ces périls et avait cherché à les conjurer. Le projet qu'il avait conçu pour rendre la Loire navigable dans tous les temps est celui-là même que le Gouvernement fait étudier en ce moment. Il consistait à faire un canal côtoyant la Loire, duquel on aurait écarté toutes les rivières et ruisseaux qui pourraient y amener des eaux bourbeuses ou des matières propres à l'encombrer. Lavoisier ne discute point ce projet, il se borne à indiquer qu'il ne lui est pas inconnu : « sa grande dépense, dit-il, le rend peut-être impossible. » L'illustre savant ne prévoyait pas les immenses ressources que le crédit met aujourd'hui au service de l'Etat et des grandes entreprises d'utilité publique.

Il accorde plus d'attention à deux autres projets, conçus dans le but de tirer la Sologne de son état d'insalubrité, et de vivifier son commerce en donnant un débouché à ses productions. Ces projets se proposaient de joindre la Loire à la Loire par un canal traversant la Sologne : l'un consistait à suivre la vallée du Beuvron qui se jette dans la Loire à Candé ; l'autre, la vallée de la Sauldre qui se jette dans le Cher, trois lieues au-dessus de Saint-Aignan. Ce dernier canal, passant par la Ferté-Imbault et Clermont eût, par en bas, communiqué avec la Loire par le Cher, et il se fût ouvert dans le haut, un peu au-dessus ou un peu au-dessous de Sancerre.

Lavoisier termine en mentionnant un dernier projet beaucoup plus ancien que les précédents, celui d'un canal ayant pour objet de joindre la Loire à la Seine, soit en rendant la rivière d'Eure navigable de Rouen jusqu'à Chartres, soit en joignant la Loire à l'Eure et par conséquent la Loire à la Seine, au moyen d'un canal traversant la Beauce et formant un embranchement de celui d'Orléans, ou bien en suivant la vallée de l'Eure, quelques lieues au-dessus de Chartres et en coupant ensuite en pleine terre pour aller gagner la vallée du Loir au Houssay.

Je borne ici le peu que je voulais dire des mémoires et rapports de Lavoisier, que la bibliothèque d'Orléans a la bonne fortune de posséder. Parmi les lettres du célèbre chimiste, dont les projets sont joints à ces mémoires et qui toutes ont trait à l'assemblée provinciale, je n'en veux signaler qu'une, en date du 7 février 1788, et relative au malheureux sort des enfants trouvés. Elle est adressée à Vic d'Azir, secrétaire perpétuel de la société royale de médecine, et écrite au nom de la commission permanente de l'assemblée.

Le nombre des enfants qui périssent entre les mains des nourrices est effrayant, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'une partie de ces enfants apporte en naissant un vice qui souvent se communique à la nourrice et porte la contagion dans les familles de campagne.

« On préviendrait, dit Lavoisier, le dernier de ces inconvénients et on arracherait sans doute à la mort une partie de ces innocentes victimes si, comme l'a proposé M. de Chamousset, on pouvait élever les enfants trouvés avec du lait de vache. »

La Commission intermédiaire, par la plume de Lavoisier, soumet cette intéressante question à la société royale de médecine, et la prie de lui donner des instructions sommaires sur la meilleure méthode à suivre pour l'éducation des enfants sans le secours de nourrices.

On peut maintenant se faire une idée approximative de l'intérêt que présentent les documents que je viens signaler à l'attention des hommes compétents. Ils n'ont pas seulement le mérite

d'être sortis d'une main illustre, ils montrent de plus que chez Lavoisier le grand citoyen, l'homme dévoué au bien public, était à la hauteur du savant.

L'assemblée provinciale, pour laquelle ils ont été rédigés, eut des destinées bien courtes. Il ne lui fut pas donné de réaliser les nombreuses améliorations qu'elle avait conçues. Ouverte le 6 septembre 1787, elle ne commença réellement ses travaux que le 17 novembre et tint sa dernière séance le 22 décembre suivant. La Commission intermédiaire, qu'elle avait chargée de la représenter dans l'intervalle de ses sessions, cessa bientôt elle-même de fonctionner. L'une et l'autre furent emportées dans le grand mouvement de rénovation que l'assemblée constituante imprima à l'administration générale du pays. C'est à peine si les histoires de France les plus complètes consacrent quelques lignes de souvenir à cette honorable tentative de la Monarchie expirante pour répondre au vœu public et établir par toute la France une vaste organisation administrative, basée sur l'élection et partant de la commune pour s'élever jusqu'aux assemblées provinciales, ou même, comme l'avait proposé Turgot, jusqu'à une assemblée consultative, représentant la nation tout entière. Ces assemblées provinciales sont le germe et la véritable origine des Conseils généraux actuels. Ce qui ressort par-dessus tout des documents que j'ai essayé de faire connaître, c'est le mérite de cette œuvre, interrompue presque aussitôt après son commencement, c'est le bon vouloir du monarque qui l'entreprit, c'est le loyal et ardent concours que lui eussent prêté les hommes distingués qu'il avait appelés à y prendre part, si des événements, supérieurs à toute force humaine, n'eussent paralysé leurs bonnes intentions (1).

(1) Cette notice et la découverte qu'elle signale ont été l'objet d'une communication faite à l'Académie des Sciences par M. Becquerel, l'un de ses membres, dans la séance du 11 novembre 1862. Le savant chimiste, si bien fait pour apprécier Lavoisier, a donné de plus une communication analogue à l'Académie des Sciences morales et politiques. M. Dumas, membre de l'Académie des Sciences, chargé par le Gouvernement de publier les œuvres complètes de Lavoisier, a annoncé qu'il examinerait les papiers de ce savant existant à la bibliothèque d'Orléans, lorsqu'il arriverait à la publication du volume consacré aux travaux de Lavoisier sur l'économie politique.

L'ARCHÉOLOGUE ET L'AGRICULTEUR;

Par M. de Pibrac.

Séance publique du 28 août 1862.

La terre est à la fois la nourrice et la dépositaire fidèle de l'homme qui l'habite.

Elle est sa nourrice, car c'est elle qui chaque année reçoit de sa main et lui rend avec usure le grain qu'il lui abandonne : elle est sa dépositaire, car c'est à elle qu'il confie, dans ses moments de deuil ou d'effroi, les dépouilles mortelles de ses semblables, ou les objets précieux qu'il veut soustraire aux mains de ses ennemis.

C'est donc, comme vous le voyez, tantôt l'espérance, tantôt la douleur ou la crainte, qui dirigent le fer avec lequel il entr'ouvre son sein.

Mais si, tous les ans, elle rend au centuple à celui qui la cultive la semence qu'il lui donne, souvent elle garde pendant des siècles ce qu'elle doit aux tristes fléaux qui désolent l'espèce humaine : et tandis que l'agriculteur se réjouit en promenant ses regards sur les riches moissons qui la couvrent, l'archéologue se désespère en cherchant en vain à sa surface dénudée les traces de ces trésors que d'épaisses murailles n'auraient pu défendre contre la cupidité des hommes, et qui reposent cependant en paix depuis des siècles sous quelques centimètres de terre.

Qui donc, Messieurs, viendra nous révéler leur présence sous les couches qui les abritent, sera-ce l'histoire ou la tradition?

L'histoire ne rend compte que des grandes commotions sociales et des principaux événements auxquels elles ont donné lieu. Elle ne descend dans aucun détail sur les faits qui se rattachent

à la vie intime des peuples, et plus l'on s'éloigne de notre époque plus ce principe reçoit son application. La plupart de ces faits isolés, passés au sein de la famille, n'étant pas de son domaine, ont échappé pareillement à celui de la tradition.

Aussi la plupart du temps n'avons-nous aucun guide dans nos recherches ; et voilà ce qui les rend tout à la fois si arides et si laborieuses.

Mais, il faut le dire, nous trouvons de nombreux auxiliaires parmi ces hommes que vous venez de récompenser dans la personne de M. Pinçon, et c'est à eux que nous devons presque toujours nos plus belles découvertes. Ils cultivent le sol pour les besoins de l'humanité, et ils le font produire dans l'intérêt de la science. C'est ainsi qu'à Verdes, un fermier, en exploitant une de ces buttes de terre si connues dans la Beauce sous le nom de Meurgets, trouva les fameuses mosaïques dont j'ai eu l'honneur de vous parler ; et que dernièrement, à Neuvy, des terrassiers rendirent à la lumière ces bronzes antiques qui font aujourd'hui le plus bel ornement de notre musée gallo-romain.

C'est à l'homme des champs que nous devons la plupart de nos médailles, lorsque sa hache déracine l'arbre séculaire au pied duquel ses ancêtres cachèrent dans des temps malheureux le trésor qu'ils espéraient revoir. C'est l'agriculteur qui nous rend ces armes antiques, lorsque le soc de sa charrue sillonne le champ de bataille qui fut témoin des hauts-faits de nos aïeux.

Quelquefois, il est vrai, comme à la Chapelle, à St-Ay, et je l'espère un jour à Meung, la légende des temps passés, éclairant nos premières recherches, nous permet d'atteindre plus sûrement notre but ; mais, si ces ressources précieuses que nous devons à la piété de nos pères remontent jusqu'aux temps mérovingiens, elles finissent par nous manquer complètement lorsque nous abordons une époque plus reculée. Alors nous foulons aux pieds un sol tout à fait inconnu, et nous sommes heureux quand le cultivateur met à notre disposition ces jalons précieux que le hasard vient lui révéler. Voilà ce qui m'est arrivé à Beaugency lorsque je me trouvai tout-à-coup vis-à-vis ces sépultures antiques dont aucun archéologue n'avait encore jusqu'à ce

jour constaté l'existence. (Pl. 4, fig. IV). La pioche d'un terrassier me fournit les premiers éléments de cette découverte: et, comme vous allez le voir, c'est encore à elle que je dois aujourd'hui, les précieux renseignements qui viennent la confirmer.

En effet, deux années s'étaient à peine écoulées depuis mes premiers travaux, que je recevais une lettre de M. Baudry, curé du Bernard en Vendée, dans laquelle il me disait: qu'ayant entendu parler dans les journaux de mes tombeaux celtiques, il s'empressait de m'annoncer que des ouvriers, en creusant la terre, venaient de trouver, dans sa paroisse, une citerne profonde contenant des urnes funéraires, des ossements d'animaux domestiques et des vases gallo-romains. (Pl. 4, fig. II). Cette lettre fut bientôt suivie d'un travail renfermant le compte-rendu de ses recherches, il me priait de lui donner en échange celui que j'avais publié l'année précédente, afin, disait-il, de convaincre ses collègues de la société des antiquaires de l'ouest, qui refusaient de regarder cette excavation comme une ancienne sépulture. Quelques mois après, j'apprenais que ces messieurs, frappés de l'analogie qui existait entre nos découvertes, et entraînés par les arguments de nos mémoires, s'étaient complètement rangés à notre opinion.

Au moment où M. Baudry m'annonçait cette nouvelle, M. Decorde, curé de Bures en Bray (Seine-Inférieure), m'envoyait une brochure qu'il venait de publier à l'occasion de fouilles récemment faites sous sa direction et qui l'avaient amené à la découverte d'un puits circulaire où il avait trouvé un vase noirci par le feu. Cette urne cinéraire était pleine d'ossements humains calcinés, et autour d'elle gisaient des squelettes de chevaux et de bœufs ainsi que des armes en silex. Ce nouveau fait venait encore à l'appui de nos assertions, mais là ne devaient pas s'arrêter tant d'utiles renseignements. (Pl. 4, fig. VI).

Peu de temps après l'envoi de M. le curé de Bures, un archéologue poitevin, M. Parenteau, me fit hommage d'un mémoire sur une trentaine de puits funéraires, situés dans la commune de Pouzauges, et dont les dispositions intérieures étaient, suivant

lui, tout à fait analogues à celles de nos sépultures de Beaugency. (Pl, 4, fig. V).

Enfin il y a deux ans, M. Le Clère découvrit à Triguères (Loiret) un puits elliptique ayant 2 mètres sur 1 mètre de diamètre et 5 mètres 60 cent. de profondeur, il était rempli de cendres et de fragments de bois brûlé, parmi lesquels on rencontrait des squelettes de bœufs, de moutons et des mâchoires de sangliers. Au fond se trouvait une urne funéraire, d'une pâte grossière et à peine séchée au soleil, renfermant des débris humains calcinés. (Pl. 4, fig. III).

Dans le Poitou, comme dans l'Orléanais et la Normandie, on rencontrait constamment l'urne des tombeaux escortée d'armes gallo-romaines et de bijoux appartenant à ces temps reculés. Les conclusions de M. Parenteau étaient identiquement les mêmes que celles des archéologues que je viens de vous nommer.

En rapprochant donc les résultats obtenus dans ces diverses localités pour les grouper dans le tableau synoptique que j'ai l'honneur de vous présenter (Pl. 4), j'ai été conduit aux conclusions suivantes : Tous ces puits ont une profondeur qui varie de 2 mètres 60 à 9 mètres, sur une largeur de 1 mèt. 30 ; ils renferment invariablement une couche de grosses pierres calcinées et de cendres au milieu de laquelle on rencontre des restes d'animaux domestiques et des ossements de cerfs et de sangliers. Ce fait n'a rien qui doive nous surprendre, car nous savons que ces derniers étaient en grande vénération chez les Gaulois. Nous en avons eu la preuve dans les bronzes de Neuvy, parmi lesquels on remarquait le cheval, le sanglier et le cerf que possède aujourd'hui le musée de notre ville. Continuant l'examen comparatif de ces sépultures je constate que l'on y trouve toujours l'urne cinéraire, tantôt protégée par quelques tuiles à rebord, tantôt recouverte d'une pierre plate sur laquelle est posé un petit chêne de quelques mètres de hauteur. Cet arbre symbolique a sans doute été enseveli avec elle comme un talisman sacré destiné à protéger l'âme du défunt contre les attaques des esprits infernaux, talisman qui devait un jour faire place, sur la tombe du chrétien, à l'arbre de la rédemption. Sa présence signalée cette année pour

la première fois, par M. le curé du Bernard, dans une sépulture nouvelle qu'il vient de découvrir, nous rappelle le respect profond de nos ancêtres pour le chêne qui produisait la plante destinée à tomber chaque année sous la serpe d'or du prêtre de Theutatès. (Pl. 4, fig. I.)

Quant à moi, Messieurs, je suis plus que jamais convaincu maintenant que ces fosses circulaires ne peuvent être des réceptacles immondes, comme l'ont soutenu d'abord certains archéologues, où l'on jetait jadis les animaux à la voirie. Comment, en effet, concilier cette opinion avec la présence de l'urne funéraire qui suffit à elle seule pour écarter une pareille hypothèse, évidemment incompatible avec les idées que rappelle ce souvenir consacré par la douleur et la religion de nos pères. Pour M. Baudry, comme pour moi, ce vase funèbre révèle une sépulture.

Or, la tombe ne sait pas mentir, les témoins qu'elle fournit sont irrécusables, et pour me servir des expressions de M. Parenteau : « ces tristes débris sont de véritables fossiles historiques, « permettant à ceux qui savent les interroger de reconstituer « avec certitude tout un monde, depuis longtemps évanoui. »

Le problème nouveau que soulevaient les fouilles de Beaugency me paraît donc complètement résolu, je pourrais sans doute continuer près de cette ville des travaux analogues à ceux que M. Baudry fait exécuter en ce moment dans sa paroîsse ; mais je crois que s'il est avantageux pour enrichir nos musées de s'arrêter longtemps sur un même point, et de l'explorer avec une minutieuse attention, il vaut mieux dans l'intérêt de la science marcher en avant, et ne pas trop s'appesantir sur une découverte. L'archéologie est en effet une plaine immense bornée par des horizons inconnus. Lorsqu'on veut l'explorer, il faut, comme le chasseur qui entre en campagne, la parcourir en tous sens pour y trouver ce que l'on cherche. En prenant ainsi l'initiative, on signale les faits, on les explique, puis d'autres viennent ensuite faire de nouvelles recherches et compléter votre œuvre en corroborant par de nouvelles preuves vos premières assertions.

L'avantage de ces excursions fréquentes et variées dans leur but, comme dans leur direction, a été constaté d'une manière

irrécusable et sur une grande échelle par un des princes de la science, M. de Caumont. Si notre illustre maître se fût borné à se promener dans son département, il n'eût certainement pas imprimé à toute la France cet élan archéologique que nous devons à son intelligente initiative et à son zèle infatigable. Eh bien, ce qu'a fait M. de Caumont sur un vaste théâtre, que ne le faisons-nous aussi dans des proportions plus modestes. Au lieu de parcourir nos grandes villes et nos cités populeuses, visitons nos bourgs et nos villages, et nous reconnaîtrons bientôt la vérité des réflexions que j'avais l'honneur de vous soumettre au commencement de ce travail, et sur lesquels je reviens encore en le terminant. Nous apprendrons à nos paysans étonnés qu'ils peuvent rencontrer sous le soc de leur charrue où sous le fer de leur pioche des objets précieux qu'il est de leur intérêt de conserver pour enrichir nos collections; nous leur prouverons, en leur citant des exemples récents, que souvent des armes, des statues ou des médailles, qui leur paraissent sans valeur, peuvent en avoir une très-grande pour des connaisseurs auxquels ils iraient les présenter : et lorsqu'ils nous répèteront dans leur langage naïf cette phrase que j'ai souvent entendu dans leur bouche: « Ah « monsieur ! si cet objet pouvait parler, il nous dirait bien des « choses. » Nous leur ferons comprendre que nous savons faire parler ces débris antiques, et que ce vase, cette monnaie où ce morceau de fer nous révèlent des usages et des faits que la science est à même d'expliquer. Ils verront que ce squelette qui apparaît tout-à-coup après quinze siècles, escorté des souvenirs qui se rattachent à son existence, est pour nous comme un vieillard autour duquel vient s'asseoir avec respect une famille entière, pour entendre de sa bouche les annales des temps pendant lesquels il a vécu. Aussi, Messieurs, n'ai-je jamais ouvert une tombe sans avoir présent à l'esprit ce passage de l'*Ecclésiaste*, que M. l'abbé Cochet prend pour épigraphe de la *Normandie souterraine* et qu'il justifie si bien dans ce savant traité des sépultures anciennes :

Ossa eorum visitata sunt et post mortem prophetaverunt.

L'œuvre que nous accomplissons en interrogeant le sol de nos campagnes et en cherchant à instruire ceux qui le fécondent, est donc plus utile qu'on ne pourrait le croire. A quoi servirait, en effet, que le père de l'archéologie moderne fît connaître à ses collègues, habitant nos villes, toute l'importance et tout le prix qui se rattachent aux armes gallo-romaines, aux monnaies gauloises et aux vases antiques, si ceux qui sont à même de les trouver dans les champs qu'ils cultivent n'en faisaient aucun cas, et les replongeaient dans l'oubli, au lieu de les offrir à ses doctes collaborateurs.

Je sais que sous ce rapport la lumière commence à se faire jour au sein de nos populations rurales; mais je puis vous certifier aussi, d'après ma longue expérience, que nous avons perdu et que nous perdons encore bien des choses que nous serions heureux de conserver.

J'ai rencontré souvent dans des villages éloignés des grandes voies de communication des objets curieux, relégués depuis bien des années au fond du tiroir d'un vieux meuble, et que leur insouciant propriétaire me donnait sans y attacher la moindre importance. J'ai entendu ces mêmes hommes m'avouer qu'ils avaient abandonné à leurs enfants des pièces de monnaie et des vases antiques, dont ils ne soupçonnaient pas le mérite, et qui avaient fini par être détruits sur cette terre, au sein de laquelle ils avaient si longtemps trouvé un asile.

Je puis, enfin, vous offrir dès aujourd'hui même un spécimen, tout récent, de ces rencontres bizarres que nous faisons quelquefois sur notre route. Telle est, par exemple, cette magnifique agrafe mérovingienne. Après avoir brillé à la ceinture d'un soldat de Clovis, elle servait de boucle, quand je l'ai vu, à la carnassière d'un maçon, et lorsque je fus chez cet ouvrier, je vis autour du cou de sa petite fille le beau collier gallo-romain que j'ai l'honneur de vous présenter. (Pl. 5, fig. I et II.)

Tout ces faits vous démontrent que la visite d'un homme de la science, d'un missionnaire archéologue au milieu de nos campagnes, dont le sol renferme tant de choses inconnues, peut rendre de grands services en appelant l'attention de nos labou-

reurs sur des objets dont le hasard leur confie presque toujours la découverte.

Grâce à Dieu, et je me hâte de le dire ici, depuis quelque temps l'archéologie a presque partout des sentinelles vigilantes, qui ont l'œil ouvert sur ses intérêts. La religion et l'État comptent un grand nombre de fonctionnaires initiés à ses secrets : et la restauration de nos Eglises, la culture de nos terres et l'entretien de nos routes, donnent rarement lieu à quelque découverte qu'elle ne soit aussitôt signalée à l'attention des hommes instruits et des sociétés savantes.

Nous ne sommes pas cependant encore à l'abri du vandalisme, cet ennemi redoutable est toujours à nos portes, rôdant autour de nous comme un lion rugissant.

En voulez-vous une preuve ? je n'irai pas la chercher bien loin. Je la trouve aux environs de cette ville, et pour faire diversion à ce qu'il peut y avoir de lugubre dans le sujet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, permettez-moi de vous citer un fait que j'emprunte à l'histoire locale. Je vous demanderai seulement l'autorisation de ne nommer personne ; car si l'on doit du respect aux morts, il ne faut pas oublier les égards que réclament quelquefois les vivants.

Il y a dix-huit mois, je recevais avis qu'en faisant niveler un chemin d'une commune des environs d'Orléans, le maire de cette localité venait de découvrir quatre beaux sarcophages en pierre, qui remontaient à une époque très-reculée. Je me transportai de suite au lieu que l'on m'indiquait, et pendant que je cherchais inutilement des yeux ces monuments antiques, le garde-champêtre m'apprit que je foulais aux pieds les débris même de ces cercueils. M. le maire avait donné l'ordre de les briser pour les passer à la claie et en faire du macadam.

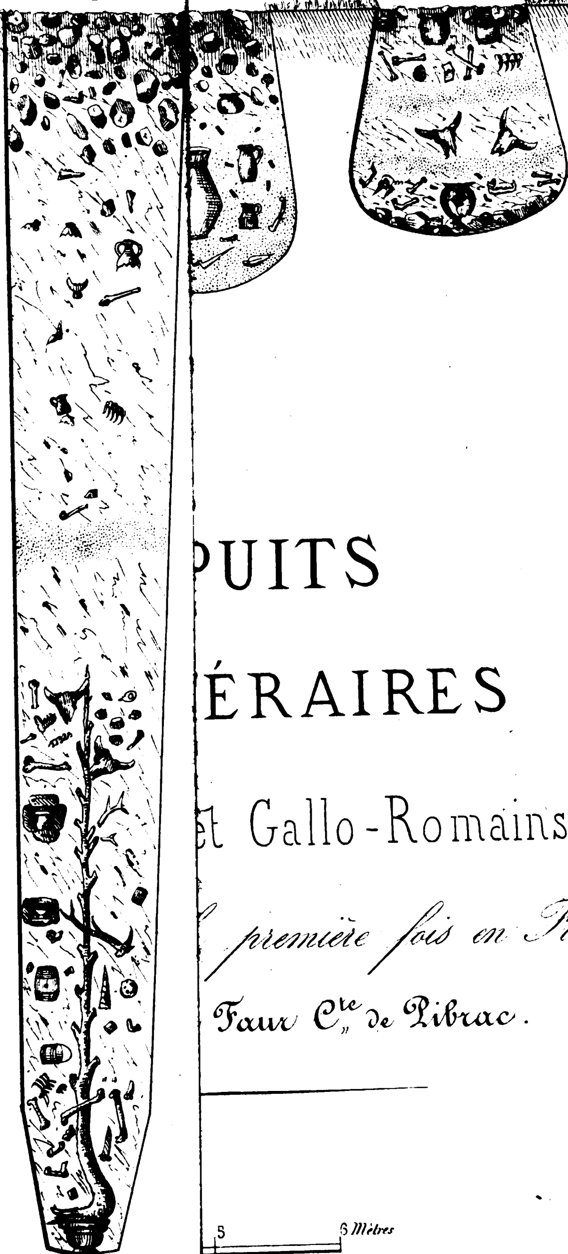
Je pourrais vous citer encore d'autres exemples, pris dans mon voisinage, qui vous démontreraient d'une manière évidente combien il est utile de propager dans nos communes rurales le goût d'une science qui a tant d'avenir. Ses ennemis les plus dangereux ne sont pas encore tant les ignorants, qui conservent assez souvent par un sentiment de curiosité ce dont ils ne con-

naissent pas le prix ; mais ce sont plutôt, comme j'ai été à même de le voir bien des fois, ces hommes qui, doués d'une certaine instruction, croient pouvoir se mettre au-dessus des exigences d'une science dont ils ne connaissent pas les premiers éléments, et dont ils ne peuvent, par conséquent, apprécier les avantages et les intentions. Nous devons donc être sans cesse sur nos gardes ; et pour exciter notre vigilance, n'oublions pas que si depuis longtemps la surface du globe a été explorée par de savants antiquaires, son sein nous cache encore bien des richesses. Rappelons-nous aussi que ce qui est livré sur la terre, à la discrétion des hommes, peut être dénaturé ou détruit; tandis que celle-ci rend toujours ce qu'on lui confie, sans autre altération que celle infligée par le temps au dépôt qu'elle a reçu.

Eh bien, Messieurs, ce sont ces précieux dépôts que nous devons à la charrue de nos cultivateurs. Ils nous les présentent tels qu'ils les trouvent, dans leur simplicité primitive, tels enfin qu'ils sortent de ces archives souterraines qui nous les ont conservés. Hommage soit donc rendu à ceux qui, sans en connaître la véritable importance, cherchent cependant à les préserver de la destruction.

J'en connais plus d'un, Messieurs, que je pourrais nommer, à qui la science doit des remercîments; mais comme je n'ai pas voulu humilier ceux qui l'avaient méconnue, je ne veux pas non plus blesser la modestie de ceux qui lui ont rendu justice. Je me contenterai donc d'avoir appelé votre attention sur les nombreux services que l'homme des champs peut rendre à l'homme de la science, heureux de profiter d'un jour consacré au triomphe de l'agriculture pour payer à cet art utile le tribut de reconnaissance que lui doit l'archéologie.

Troussepoil (Vendé es (Vendée), | Bures (Seine-inférieure),
par Mr Baudry, | Parenteau, | par Mr Decorde,
1861. | 859. | 1860.
I | V | VI



PUITS

ÉRAIRES

et Gallo-Romains,

première fois en France,

Faur Cte de Pibrac.

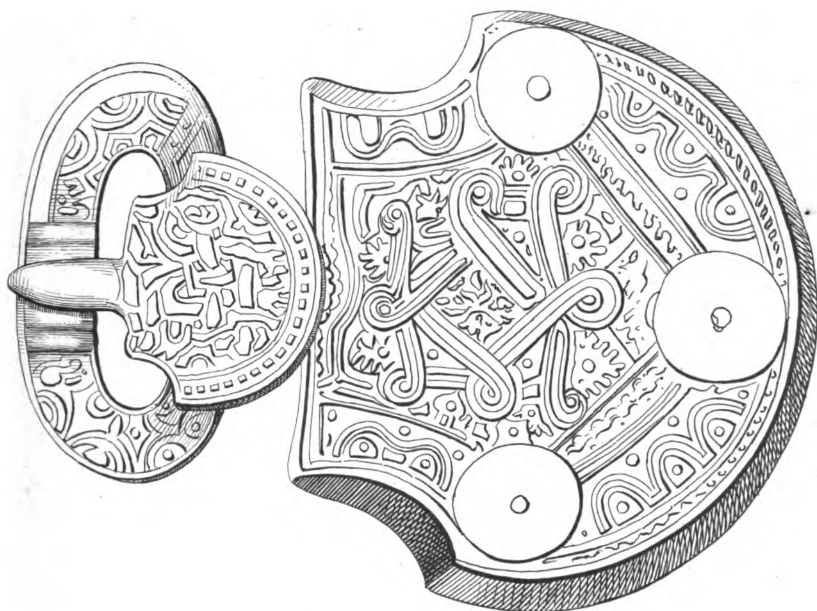
5 | 6 Mètres

Les parties ponctuées represente

A. Cte de Pibrac del. 1863.

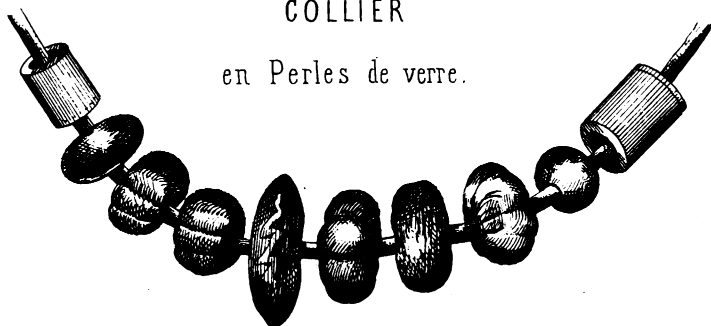
Lith. Emile Puget et Cie

BOUCLE.



COLLIER

en Perles de verre.



A. Cte de Pibrac Del. 1863

a Emile Puget et Cie

DU NOM DE GUÉPIN DONNÉ AUX ORLÉANAIS;

Par M. Dupuis.

Séance publique du 28 *août* 1862.

Le caractère orléanais a des traits qui lui sont particuliers, qui ne se révèlent pas tout d'abord, et qui, pour être appréciés, veulent être étudiés. En dépit du mélange de toutes choses et de toutes gens qui s'est opéré depuis un demi-siècle, il a pu résister, en partie du moins, au frottement de ce grand niveau qui passe et pèse sur la France, et garder quelque chose encore de son originalité native.

Son point distinctif c'est le goût des choses pratiques, l'ardeur patiente dans la suite des entreprises, la droiture du sens qui s'attache au solide plutôt qu'à l'éclat; c'est l'ordre et l'économie dirigeant la vie. Nulle part l'esprit de famille, l'intimité de la vie domestique ne sont mieux établis et ne président davantage aux mœurs.

L'Orléanais aime le devoir et obéit à l'habitude : il se complait dans la règle; la réflexion et une sorte de défiance le guident dans ses actions. Il est froid, mais plutôt en apparence qu'en réalité; car au fond, il est affectueux et s'attache volontiers; mais jusque dans ses attachements il apporte une sorte de lenteur. Il ne se lie pas facilement, reçoit même les avances avec une certaine réserve; mais quand il se donne, c'est sérieusement et tout entier. Il ne montre peut-être pas une grande bienveillance, mais il est bienfaisant, et cela sans éclat, par nature et par inclination.

Il est plus apte aux choses d'étude et d'application qu'à celles d'entraînement et d'imagination. C'est une réunion de qualités plus solides que brillantes, qui appellent l'estime plus que la sympathie.

C'est en quelque sorte l'image de son sol, fertile, abondant en toute production, mais sans grands mouvements et sans variété.

A cette gravité, à cette solidité s'allie toutefois une qualité qu'on croirait peu leur être compatible. L'Orléanais a de l'esprit, et un esprit d'une tournure à part: il se plaît aux saillies d'une plaisanterie railleuse, d'une moquerie piquante, d'une vive franchise, d'une fine ironie; le côté ridicule des hommes et des choses lui apparaît promptement.

Et cette causticité malicieuse a un tour qui lui est si particulier qu'il ne s'est trouvé dans la langue aucun mot qui l'exprimât complètement; et que pour la rendre il a fallu en créer un tout exprès. L'esprit orléanais est *Guépin*, et mal en a pris, mal en prend quelquefois à qui provoque son aiguillon.

Ce n'est pas seulement une expression locale, un mot de la ville ou du pays : la langue l'a adopté. On trouve, en effet, au dictionnaire de Trévoux : *Guépin*, natif, originaire, habitant d'Orléans, et plus bas : *Guépin*, mot burlesque et sobriquet qu'on emploie quand on veut marquer qu'une personne est fine, adroite, rusée : *catus*, *subdolus*, *solers*, *sagax*. On lit encore dans Richelet : *Guépin*, *catus*, *subdolus*, mot burlesque qn'on dit pour marquer qu'une personne est fine et qu'elle est d'Orléans.

L'esprit *Guépin* est donc quelque chose de particulier à notre pays.

Avant de rechercher quelle est au juste sa nature, voyons d'abord quelle peut être l'origine de ce mot. Les historiens d'Orléans s'y sont fort ingéniés.

Les uns l'ont trouvée dans un miracle attribué à saint Aignan. Attila assiégeait la ville, et ses troupes s'avançaient pour donner l'assaut : l'évêque qui, du haut des remparts, les voyait prêtes à escalader les murailles, et qui commençait à désespérer du secours promis par Aétius, invoque le ciel et jette en l'air du sable dont chaque poignée se change en autant de nuées de guêpes qui se précipitent sur les barbares et les mettent en fuite. La ville et à sa suite la Gaule furent sauvées, et partout se répandit un pieux souvenir pour les guêpes d'Orléans. Etymologie aussi douteuse que le miracle lui-même, dont le saint patron de notre

ville n'a pas besoin pour avoir droit à la reconnaissance et à la vénération de la France.

D'autres font dériver ce mot du nom de notre ancienne cité gauloise. De *Genabum*, *Genabenses*, habitants de Genabe, d'où par corruption, *Genapenses*, *Genpenses*, *Gespenses*, *Guespenses*, *Guespini* et tout naturellement *Guespins*. Etymologie peu probable encore, fût-elle plus naturelle ; car à l'époque où le mot français aurait pu se former, la vieille cité Carnute avait dès longtemps perdu son nom gaulois pour prendre celui de son restaurateur Aurélien.

Cette origine celtique repoussée, voulez-vous en avoir une que fournira la Grèce ; rien de plus facile : car c'est ici le rameau d'or du poëte : *primo avulso non deficit alter.*

Tout le monde sait que des colonies grecques vinrent peupler la Gaule, et que c'est ainsi que Marseille dut la vie aux Phocéens : mais ce qu'on sait moins communément c'est que, 250 ans après la guerre de Troie, une émigration sortie de l'Épire vint s'établir sur les bords de la Loire et fonda Orléans, laquelle se distingua bientôt entre les villes de la Gaule par un esprit vif, brillant et reflétant l'atticisme de son origine.

Or l'Épire produisait une pierre précieuse, sorte de caillou transparent dont les Épirotes aimaient à se parer. Du nom de ce caillou *Gupsos*, dont par une interversion de lettres ordinaire, on avait fait *Guspos* et ensuite *Guespos*, on désignait les habitants de la ville dont le génie avait tant de rapports avec la vivacité brillante et l'éclat chatoyant de la pierre qu'ils affectionnaient ; de *Guespos*, *Guespini* dériva facilement.

A toutes ces étymologies, ce que disait un poëte, guépin de naissance et d'esprit, le chevalier de Cailly :

Alfana vient d'Equus sans doute :
Mais il faut convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Pour nous, sans faire appel à tant de science, nous dirons

tout bonnement, tout simplement, que *Guépin* vient de guêpe, *Guespa,* que la basse latinité avait substitué au mot *Vespa.*

Mais pourquoi comparer à des guêpes les Orléanais? Est-ce en bien, est-ce en mal que ce surnom leur est appliqué? Ce pourrait être l'un et l'autre à la fois, car en fait d'esprit, de malice et de raillerie, l'abus, comme pour toute puissance, est bien près de l'usage, le pas est glissant et la limite difficile à garder.

Ne déguisons rien et parlons franchement: les guêpes, il faut l'avouer, ont une assez triste réputation. C'est, dit-on, une mouche importune qui nuit plus qu'elle ne sert. L'antiquité, au rapport de Pierius Valérianus en avait fait l'emblême d'un esprit querelleur, Alciat en a fait celui de la médisance, et l'on a pas manqué en rappelant ces fâcheuses allusions, d'en faire l'application aux *Guespins* d'Orléans.

C'est ainsi qu'en parlant d'eux, Valois a dit: « *Vespini dicun-* « *tur a Vespis quarum advolantium molestos ictus, importunos* « *bombos et pungendi libidinem, vino suo inflati, clamoribus,* « *rixis et conviciis imitantur.* »

« C'est aux guêpes, qu'ils doivent leur nom, car lorsque les « vapeurs de leur vin leur montent à la tête, ils rappellent par « leurs cris, leurs querelles et leurs injures les attaques incom- « modes de ces insectes, leur bourdonnement importun et la « rage de leur aiguillon. »

Ne trouve-t-on pas dans les mémoires de la Ligue ces mots: « Le naturel des Guépins, j'en prends Orléans pour exemple, est « d'être ogard, noiseux et mutin. »

Et aux joyeux devis de Des Perriers: « Une dame gentille et « honnête, encore qu'elle fut Guespine. »

Calomnie! Calomnie fieffée!! Calomnie insigne!!!

Où donc, en effet, ces détracteurs de l'esprit orléanais ont-ils pris la preuve de ces reproches? D'où cet esprit leur est-il connu? où l'ont-ils étudié? Aucun d'eux a-t-il habité Orléans? aucun d'eux même y est-il venu jamais?

Est-ce à Paris, qu'il ne quitta en aucun temps, et au milieu de ses livres, avec lesquels seuls il vivait, qu'Hadrien de Valois a pu juger Orléans?

Des Perriers, né en Bourgogne et suivant la Cour, en a-t-il su davantage?

Quels rapports l'auteur des mémoires de la Ligue, Simon Goulard, a-t-il jamais eus avec nous, lui qui, ministre protestant, résidait à Genève ?

Oh! que j'ai bien plus de foi à Lemaire, à d'Angleberme, à Audebert, à Polluche, à Boutrais, nés et morts à Orléans, quand ils peignent ce que toute leur vie ils ont eu sous les yeux!

Mais, dira-t-on peut-être, ils étaient Orléanais, ils sont juges dans leur cause. — Soit. — Appelons en donc à des témoins désintéressés. Jodocus Syncerus, dans son *Itinerarium Galliæ,* loue l'humanité, la douceur, l'affabilité des Orléanais: il dit qu'ayant séjourné longtemps, à trois fois différentes, dans leur ville, il n'a reconnu en aucune manière qu'ils eussent une fermentation de bile et un naturel piquant et mordant qui justifiât leur surnom de *Guespins.*

Qui n'en croirait également un homme qui, pendant des années, comme étudiant, a fréquenté l'université d'Orléans : Théodore de Bèze, qui pourtant ne passe pas pour pécher par l'indulgence, dit à propos de ce surnom :

« *Aurelios vocare vespas suevimus*
« *Ut dicere olim mos erat nasum atticum.* »
« Nous disons aujourd'hui les Guêpes d'Orléans
« Comme on disait jadis le piquant sel attique. »

Voilà la véritable interprétation, voilà le vrai sens du mot. C'est la finesse piquante, la répartie prompte, la raillerie acérée, mordante quand elle est provoquée; c'est le reflet, c'est la sève du vieil esprit gaulois.

Et au total, ces pauvres guêpes elles-mêmes méritent-elles bien la réputation qu'on voudrait leur donner? Elles piquent, il est vrai, et leur piqûre est cuisante : mais est-ce d'elles-mêmes, par humeur ou par instinct de méchanceté, comme le singe mord ou

comme le chat égratigne? en aucune façon. Ce n'est jamais que pour se défendre et quand elles sont attaquées, vengeance bien permise à leur aiguillon ; elle leur est commune avec l'abeille, et qui jamais a pensé à en faire un reproche aux abeilles !

L'antiquité d'ailleurs n'a pas traité les guêpes aussi mal qu'on veut bien le dire. N'avons-nous pas tous traduit jadis cette fable de Phèdre, où les abeilles et les bourdons, ayant procès pour un rayon de miel, prennent la guêpe pour juge de leur différent, et qui ne se rappelle l'arrêt plein de finesse et d'équité de celle-ci?

Bien plus : Aristophane, sur le théatre, veut personnifier le peuple, le peuple dont, pour faire la satire des puissants, il cherche à capter le suffrage. Quel nom, quel déguisement lui donnera-t-il? Le nom et le déguisement d'une guêpe : et le peuple applaudit : et ce peuple est celui d'Athènes, railleur et léger, s'il en fut, mais le plus poli et le plus facile à se blesser du monde entier.

Voilà sur les guêpes l'opinion, le jugement de l'antiquité bien plus certains, je le suppose, que ceux de quelques faiseurs de glose et de quelques savants en *us* du moyen âge.

Voilà le vrai sens aussi du mot dont *vespa* est l'origine : et Bèze qui parlait en connaissance de cause avait raison de dire :

« *Ut dicere olim mos erat nasum atticum.* »

Un esprit fin, piquant, railleur, prêtant à la raison la pointe de l'épigramme, à l'ironie la grâce de l'enjouement, lançant vivement le brocard et prêt à la répartie, ayant son franc parler, mais sans fiel et sans noirceur, attaquant rarement, mais sachant se défendre et faire repentir de l'attaque ; tel est le vrai, le franc *Guépin;* telle est même, quand elle veut s'en mêler, la fine et malicieuse *Guépine.*

En faut-il apporter des preuves? Qui ne sait que Ninon, si renommée par ses réparties et la finesse de son esprit, était née d'une mère Orléanaise, de laquelle ses biographes ne doutent pas qu'elle ne tînt les qualités...... de son esprit.

Il est au siècle de Louis XIV, une femme connue entre toutes par l'esprit et le piquant de ses bons mots, la franchise de ses jugements et le grand sens qu'enfermaient ses railleries. Simple

bourgeoise, à l'étamine de laquelle les plus haut placés redoutaient de passer, Madame Cornuel, crainte et recherchée de la Cour, était de race orléanaise et en tenait cette verve *guépine* dont on retrouve avec tant de plaisir les saillies dans Mad. de Sévigné, qui se plaisait à les transmettre à sa fille, et dans les historiettes de Tallemant des Réaux.

Et que disent d'elle, ceux qui, de son temps même, l'ont connue le mieux : « Personne plus qu'elle ne sait rendre à chacun la « monnaie de sa pièce : redoutable à ses ennemis, facile et bonne « pour ceux qu'elle aime, elle a dans les veines, avec le sang « guépin, cet esprit alerte, incisif, armé pour le combat, qui dis- « tingue ses compatriotes : sa physionomie est fine, quoiqu'elle « ait aussi quelque air languissant : elle dit les choses comme si « elle n'y pensait pas, et les dit pourtant plus spirituellement « que ceux qui y pensent le plus (1). »

Voilà bien défini et comme pris en action et sur le fait, l'esprit guépin, l'esprit orléanais.

C'est lui qui aiguisait les boutades rimées du chevalier de Cailly, qui animait la critique passionnée de Dolet, mêlait la pointe de sa raillerie à la chronologie, à la théologie du P. Petau lui-même, et excitait dans son chef-d'œuvre d'un inconnu la verve de saint Hyacinthe contre le pédantisme. C'est lui qui dictait à César Deplaix les sarcasmes de son *anti-coton*, précurseur des *Provinciales*, lui encore qui inspirait à Florent Chrestien les pages de la Satire ménippée, cet incomparable pamphlet resté l'un des livres éminents de la langue française et dont, par lui, l'une des sources est orléanaise.

Et cet esprit voulez-vous le voir se révélant non plus seulement par la plume ou par des paroles, mais en action ; écoutez une anecdote peu connue, nous le pensons.

(1) Voir les *Mélanges d'Histoire et de Littérature* de Vigneul-Marville, t. I. p. 364.

Les Orléanais avaient le privilége de ne boire qu'assis devant qui que ce fût, même devant le roi. Cette coutume parut bizarre à Henri IV qui voulut la faire cesser. Un jour donc qu'il avait à recevoir des députés d'Orléans, il fit enlever tous les siéges de la salle où il se tenait. La harangue finie, le roi fit apporter le vin, selon l'usage, et riait dans sa barbe de voir les députés tourner les yeux de tous côtés et s'interroger du regard. Le roi les presse de boire ; ils pensent s'en tirer en refusant; mais Henri l'exige d'un tel air qu'il n'y a plus pour eux moyen de reculer. Tous alors d'un même mouvement s'assoient par terre, et élevant leurs verres, portent la santé du Roi. — « Ventre saint-gris, dit Henri IV, « ils sont plus fins que moi ! Messieurs, dites à ma bonne ville « d'Orléans que je n'entends en rien porter atteinte aux priviléges « de ses députés. Aussi bien, il ne dépend pas de moi de leur « ôter ces siéges là. »

Un autre Orléanais déjà avait appris à Henri, pendant l'un de ses séjours à Chenailles, que la riposte à-propos et hardie ne se faisait pas attendre de la part de nos compatriotes. Son nom était *Gaillard* et il se trouvait debout devant le roi assis à table. Mon ami, lui dit Henri, vous êtes *Gaillard*, à ce qu'on assure : pouvez-vous bien me dire la différence qu'il y a entre gaillard et paillard? — Facilement, sire : il n'y a entre eux que la largeur de cette table. — Oh ! oh! j'en tiens, dit le roi vert-galant.

Le roi avait été bon prince, un ministre fut moins facile.

Colbert avait convoqué les plus notables marchands du royaume pour conférer avec eux sur les moyens de ranimer le commerce souffrant. Ils étaient réunis chez lui : aucun d'eux n'osait le premier prendre la parole. — Messieurs, êtes-vous muets, dit le ministre? — Non Monseigneur, répondit un Orléanais (il se nommait Hazon), mais nous craignons tous également d'offenser votre Grandeur, s'il nous échappe quelque parole qui vous déplaise. — « Parlez, parlez librement, répliqua Colbert ; celui qui « parlera avec le plus de franchise sera le meilleur serviteur du « roi et mon meilleur ami. » — Là-dessus Hazon reprenant la parole. — « Puisque vous nous le commandez, Monseigneur, et

« que vous nous promettez de trouver bon ce que nous vous re-
« présenterons, je vous dirai donc franchement que, quand vous « êtes venu au ministère, vous avez trouvé le chariot renversé, « et que depuis que vous y êtes, vous ne l'avez relevé que pour le « renverser de l'autre côté..... » — Comme vous parlez, mon ami, dit Colbert en l'interrompant avec émotion et prêt à prendre feu. — « Monseigneur, reprit Hazon, je vous demande très- « humblement pardon de la folie que j'ai faite de me fier à votre « promesse; je n'en dirai pas davantage. » Et malgré les ordres du ministre, il ne voulut plus parler.

Cette loyale et brusque franchise ne justifie-t-elle pas ce que dit Polluche, notre historien : « Assurément les Orléanais ont de « l'esprit, c'est une justice qu'on doit leur rendre : mais pour être « fins et rusés, c'est un reproche qu'ils ne méritent pas; ils ne « sont que trop unis et trop naturels, et c'est ce même caractère « qui fait partie de celui du Guépin que je ne puis mieux peindre « que par ces vers, où M. Despréaux fait son portrait sous celui « de Damon.

« Je suis rustique et fier et j'ai l'âme grossière,
« Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom,
« J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon. »

Oui voilà bien le caractère dont nous cherchons la nature. C'est un composé de parties diverses et presque contraires. Du jugement, du bon sens, accompagné de réserve et d'une certaine froideur, en fait le fond; une franchise un peu raide parfois le décore; puis un esprit railleur et mordant vint lui donner une forme piquante. Jamais pressé de se mettre en avant, il se tient volontiers à l'écart; mais à l'occasion sa finesse se révèle. Si on l'anime et qu'on l'excite, l'aiguillon est tout prêt et se fait sentir aisément.

Tel est le *Guépin*, tel il a été dès longtemps, tel on peut le retrouver encore aujourd'hui. Ne répudions pas ce surnom, ne le prenons pas pour injure, il implique finesse et loyauté. Conservons, comme bien de famille, cet esprit qui nous distingue. S'il

voulait s'éteindre, au milieu de cette indifférence qui est la plaie de notre temps, ranimons-en les étincelles ; ce ne seront jamais les occasions qui manqueront : et sans fiel, sans méchanceté, mais avec ardeur, avec franchise, avec un grain de malice au besoin, pour défendre le beau et l'utile, pour soutenir le goût attaqué, le droit méconnu, soyons toujours *Guépins*.

DISCUSSION SUR LA RELIGION DES DRUIDES
ET SUR LE PONT DE GENABUM ;

Par M. de Buzonnière.

Séance du 22 août 1862.

Certaines opinions, récemment émises dans l'une de nos séances, au sujet de la religion des Gaulois et de l'emplacement du pont de *Genabum* m'ont paru susceptibles d'explications et de controverses. Je vais exposer, en peu de mots, les raisons sur lesquelles je me fonde pour ne pas les partager.

I.

On a avancé que les Druides, adorateurs d'un Dieu unique, avaient cependant imposé le polythéisme aux grands comme au peuple ; et de cette accusation d'hypocrisie et de duplicité on a conclu qu'ils sont indignes de la sympathie dont, depuis quelque temps surtout, ils semblent être l'objet.

A défaut de preuves directes, on a tiré des inductions des *Commentaires de César* et du fait avéré de la simultanéité du polythéisme et du monothéisme chez les Gaulois.

J'aborderai successivement ces deux questions.

Et d'abord, quant à ce qui regarde César, sans reproduire les

reproches que lui ont prodigués plusieurs auteurs modernes, qui n'en ont pas moins puisé dans les *Commentaires* une bonne partie de ce qu'ils ont écrit sur les Gaules; sans partager complètement les défiances d'Asinius Pollio, qui trouvait dans son antagonisme politique de bonnes raisons pour attaquer celui à la suite duquel il avait cependant passé le Rubicon, il est permis de faire quelques réserves à l'égard du degré de confiance que mérite le conquérant des Gaules. Le général raconte ses triomphes. Peut-on attendre de lui une impartialité complète dans le récit des faits, dans l'appréciation des mœurs, du caractère des peuples qu'il a vaincus, non sans de rudes combats? Evidemment nul étranger n'a connu les Gaulois mieux que lui; mais les a-t-il représentés tel qu'il les connaissait? Quant à leur religion, je serais tenté de croire qu'il n'a pu en voir que la superficie. Les Druides, souverains autant que prêtres, n'ont pas dû révéler à celui qui leur apportait des fers et des dieux étrangers, les mystères qu'ils cachaient même au commun de leur nation sous les formes d'un culte symbolique. Certes l'étude des *Commentaires* est nécessaire à quiconque veut connaître l'état des Gaules à l'époque de la conquête romaine, mais cette étude doit être faite avec discernement.

Quoi qu'il en soit, César, tout en indiquant des divinités communes aux Romains et aux Gaulois, n'a jamais formulé, contre les Druides, l'accusation que je combats.

Il énonce le fait de l'existence simultanée de deux cultes divers chez un même peuple, mais il n'ose pas en conclure que les Druides propageaient parmi les Gaulois une religion diamétralement opposée à la leur et qui, bien plus, eût sapé les fondements de leur autorité. La simple énonciation de cette accusation suffit pour la réfuter. Les princes de la religion mahométane ont-ils donc institué le culte catholique dans la Terre-Sainte, et les bonzes ont-ils protégé en Chine les missionnaires chrétiens?

Mais comment expliquer l'établissement dans les Gaules de deux religions contraires? Le voici :

Sans parler des tribus sauvages qui peuplaient les Gaules à

l'époque primitive et qui durent aussi avoir leurs divinités, nous voyons s'y établir successivement deux nations conquérantes ou plutôt envahissantes, les Gaëls d'abord, puis les Kimris. Leur origine commune était l'Asie, et, selon toute probabilité, les bords du Pont-Euxin. Ils ont donc pu puiser, d'un côté et dès l'époque la plus reculée, chez les Hébreux, l'idée sublime d'un seul Dieu; d'un autre, à une date postérieure, dans les contrées qui se nommèrent la Grèce, le polythéisme et ses sensualités. On comprend maintenant comment deux religions essentiellement opposées ont pu se trouver successivement transportées, presque du même lieu, sur le même sol et y ont subsisté parallèlement, sans se confondre davantage que les races qui les professaient. Cette opinion ne m'est pas personnelle, et La Ferrière, entr'autres, admet l'existence simultanée de deux cultes indépendants.

Si l'on se demandait lequel peut revendiquer la plus haute ancienneté, de fortes inductions pourraient nous fournir la réponse.

Les religions les plus pures doivent être celles qui se rapprochent le plus du berceau du monde. La connaissance d'un Dieu unique, tout bon, tout puissant, que l'homme reçut avec la vie, n'a dû s'altérer que lentement. Le druidisme semble donc être, par son essence même, antérieur au polythéisme. Les Gaëls, plus anciens, ont dû le professer tel qu'ils l'avaient reçu des Hébreux. Une fois établis dans les Gaules, isolés de toutes les autres nations, ils l'auront conservé dans toute sa pureté ; tandis que les Kimris, toujours en mouvement, empruntaient aux nations étrangères les nouveaux dogmes qui favorisaient leurs passions. Ainsi le druidisme aurait le droit d'aînesse. On ne pourrait opposer à ce système les poésies nationales et les traditions des Kimris, ni les étymologies celtiques des noms des dieux de l'Olympe, puisqu'il est bien reconnu, aujourd'hui, que les Kimris et les Gaëls, venant de la même souche celtique et ayant dû parler originairement la même langue, nous pouvons attribuer aux Kimris tout ce que nos adversaires appliqueraient aux Gaëls.

On peut donc regarder le polythéisme comme s'étant superpo-

sé dans les Gaules au druidisme, sans avoir jamais pu détruire les racines que ce dernier culte avait jetées dans le sol.

Cependant les Phocéens, qui avaient fondé Marseille, environ 600 ans avant Jésus-Christ, y avaient importé la religion grecque. Bientôt le commerce les attira jusqu'au centre des Gaules, et y répandit leur culte. Plus tard les Romains, sous prétexte de les protéger, s'emparaient de leur territoire, et lorsque César y parut, la province romaine, d'où la Provence a tiré son nom, était déjà fondée depuis plus de 60 ans. Il dut donc y trouver le culte des dieux de l'Olympe généralement établi. Cette première impression, jointe à la propension irrésistible que chacun éprouve à reconnaître partout des traces de la religion qu'il professe, a bien pu induire César à attribuer au culte des divinités grecques dans toutes les Gaules beaucoup plus d'importance qu'il n'en avait réellement, et à le confondre, non sans intention peut-être, avec la théogonie druidique qui devait être antipathique au vainqueur.

L'existence des bas-reliefs, des statues, ou des inscriptions gauloises se rapportant à des divinités païennes, bien loin de rien prouver contre l'antique prédominence du druidisme dans les Gaules, tend au contraire à établir qu'elle ne commença à diminuer que sous l'influence romaine. Tous ces objets, en effet, même le fameux bas-relief qui représente Hesus cueillant le gui de chêne, portent le cachet de l'art gallo-romain. Les seules œuvres incontestablement gauloises que nous possédions sont des armes, des parures ; on n'y remarque pas une seule image de la divinité ; comme si avant l'établissement des Phocéens à Marseille, le culte druidique, qui proscrivait les images, eût seul été ouvertement professé. Dira-t-on que la barbarie des anciens Gaulois ne leur permettait pas de se tailler des dieux. Pourquoi non, s'ils se faisaient des haches et des bracelets ? Le culte des peuples ne se révèle pas toujours par des figures artistement exécutées ; témoins les musées indiens et américains.

Si on m'opposait ici l'autorité de Dom Martin, je répondrais d'abord que, pour quiconque a lu avec discernement les deux gros in-quarto qu'il a publiés sur la religion des Gaulois, son érudition ne peut faire autorité dans la question spéciale qui s'agite

ici. On peut dire du savant bénédictin qu'il va à la chasse aux divinités. Chaque nouvelle découverte est pour lui un nouveau triomphe, et il semble que s'il eût réussi à introduire dans sa nomenclature quelque petit dieu de contrebande, il ne s'en fût pas fait scrupule ; mais la raison principale qui m'autorise à le répudier, c'est que tous les monuments qu'il reproduit ont le caractère gallo-romain. Il suffit d'y jeter les yeux pour s'en convaincre.

On insiste : les Gaulois, dit-on, étaient très-superstitieux ; ils adoraient les images, ils offraient des victimes humaines. La première accusation n'est pas dénuée de fondement, mais de la superstition au polythéisme il n'y a aucune conséquence à tirer. Les Druides ont pu adorer et enseigner au peuple un Dieu unique et cependant croire aux augures et à la vertu de certaines formules. Les chrétiens eux-mêmes n'ont-ils pas eu leur sort des saints, leur jugement de Dieu et plusieurs autres pratiques dont les lumières des temps modernes ont fait reconnaître les abus.

L'adoration des images aurait des conséquences plus décisives; mais cette adoration n'est pas prouvée, loin delà. Les auteurs anciens rapportent, au contraire, que les prêtres gaulois enseignaient un Dieu unique, invisible, qui ne peut et ne doit être représenté par aucune figure. Ils décrivent à la vérité les cérémonies qui avaient lieu à l'occasion du gui et de l'œuf de serpent ; mais ces pratiques et plusieurs autres n'ont rien de commun avec l'adoration et ne sont que des marques de respect données à des symboles. Remarquons, en passant, la propension que nous avons tous à confondre, dans les religions étrangères, l'adoration et le respect, tandis que nous savons les distinguer dans la nôtre, et demandons-nous si le chrétien qui s'agenouille aux pieds de la Vierge, sans l'adorer, a le droit de taxer le Druide d'idolâtrie, parce qu'il le voit cueillir pieusement le gui de chêne avec une faucille d'or.

Quant aux sacrifices humains, qui ont entaché le culte druidique d'un juste reproche de cruauté, loin d'y reconnaître aucune analogie avec les cérémonies du paganisme, on doit plutôt les envisager comme une déduction erronée des traditions bibli-

ques : sacrifice d'Abraham ; immolation d'un homme pour le salut detous ; pensée barbare, sous un aspect, d'une sublimité impénétrable sous une autre; fondement de la rédemption du genre humain.

Non, les Druides n'étaient pas idolâtres ; ils n'ont jamais favorisé l'idolâtrie ; auraient-ils assiégé le Capitole, s'ils avaient craint les foudres de Jupiter ? Les auteurs anciens nous apprennent qu'ils furent les ennemis les plus implacables des Romains et qu'ils conservèrent toujours, sous leur domination, leurs croyances et leurs mœurs. Chassés des villes et des pays de plaines, ils se retirèrent dans la solitude des forêts pour y pratiquer leur culte en liberté. Est-ce ainsi que se fussent conduits les adorateurs des dieux des vainqueurs ?

II.

On a avancé que Genabum était situé, à une assez grande distance du pont gaulois, sur le sommet du coteau qui domine la Loire. Il me sera facile de prouver le contraire, et pour cela il me suffira d'interpréter sainement le passage sur lequel on s'appuie.

César dit de Genabum : *Quod oppidum pons fluminis ligeris contingebat* ou *continebat*. Les diverses éditions des Commentaires présentent l'un et l'autre mot. Il serait bien téméraire de ma part de déclarer oiseuses les longues et savantes dissertations dont cette variante a été le sujet. Qu'il me soit cependant permis de faire observer que le verbe *continere*, considéré comme dérivé de *tenere cum*, se trouve quelquefois employé, dans les meilleurs auteurs dans le sens de *continuer*, *jouter*, *être contigu*. C'est ainsi que Cicéron dit dans la première tusculane : *Omnia veluti continenti incendio ardere visa* ; tout sembla s'embrâser d'un incendie sans limites. Il a donc, dans la phrase citée, le même sens que *contingebat*, et quant à la signification de ce dernier mot, elle n'est pas douteuse, et ne peut se dire que d'une chose qui touche à une autre. Cette simple explication suffirait pour établir

que la ville touchait au pont; mais ce fait va ressortir avec encore plus d'évidence du récit de César.

Le général marche contre Genabum. Le premier jour, il campe devant la place, *castris ante oppidum positis*; comme il était déjà tard, *diei tempore exclusus*, il se contente de tout préparer pour commencer le siége le lendemain. Craignant que les habitants ne s'enfuissent, pendant la nuit, par le pont qui touchait à la ville, *contingebat* ou *continebat*, il ordonne à deux légions de rester sous les armes, *duas legiones in armis excubare jubet*. César ne dit pas dans quelle position elles établirent leur bivouac. Evidemment, si la ville était à distance du pont, ce devait être entre l'un et l'autre de ces deux points. Dans ce poste, elles pouvaient également s'opposer à la fuite des habitants et aux secours qui eussent pu leur venir de la rive gauche de la Loire. Cependant il n'en fut pas ainsi, car les Genabiens commencèrent à traverser le fleuve au milieu de la nuit sans que César en ait eu connaissance autrement que par les éclaireurs, *quâ re per exploratores nunciatâ*; et alors que fait-il? lance-t-il directement sur les fuyards les deux légions qu'il avait sous la main et qui, dans l'opinion que je combats eussent dû prendre la colonne en flanc et la couper? Non, au risque de lui donner le temps de lui échapper, il attaque les portes, les brûle, et passe par la place pour la poursuivre. Evidemment il a trouvé un obstacle qu'il ne mentionne pas, mais qu'il est facile de deviner. La tête du pont étant, sous le rapport défensif, en communication immédiate avec la ville; il n'a pu s'en rendre maître qu'après avoir franchi l'enceinte.

Si le pont était distant de Genabum, César a manqué aux règles les plus élémentaires de la stratégie et de la tactique; dans le cas contraire, tout s'explique. Le prudent général, craignant de passer la nuit sous les murs d'une place dont il n'avait pas eu le temps de reconnaître la force, campe hors de la portée du trait. Dans l'impossibilité de s'emparer immédiatement de la tête du pont, contigu à la ville, il dispose de tous côtés des éclaireurs. Averti par ceux-ci, il adopte le seul moyen de poursuite qu'il pût employer, il force les portes de la ville pour arriver au pont.

César ajoute que presque tous les habitants furent tués ou pris parce que l'encombrement des ponts et des chemins qui étaient très-étroits retardait leur fuite, *quod pontis atque itinerum angustiœ multitudinis fugam intercluserant.* Mais, dit-on, si le pont touchait à Genabum, quels sont donc ces chemins étroits dont parle César? — Sans attacher une extrême importance à la construction de ce membre de phrase, *pontis atque itinerum*, le pont d'abord, les chemins ensuite, il est facile de comprendre que si les chemins qui aboutissaient au pont, du côté opposé à la ville, étaient étroits et impraticables, ils ont dû contribuer à augmenter l'encombrement. — On insiste. — Mais la retraite s'opérait en silence, *silentio egressi.* A quoi bon cette précaution, si la ville commandait le pont? — C'est que le tumulte eût donné l'éveil à l'ennemi. C'est que le défilé sur le pont, avec tous les encombrements d'une déroute, devait durer longtemps, et que les Romains, avertis de la fuite par le tumulte, pouvaient prendre la ville avant son évacuation. Jamais donc le silence ne fut plus nécessaire, même en supposant le pont contigu à la ville.

J'ajouterai que l'état des lieux, à l'époque du moyen-âge, s'accorde parfaitement avec le récit de César. Alors l'enceinte de la ville suivait le côté oriental des maisons de la rue Sainte-Catherine, qui occupe la place des fossés. Le pont était au droit de cette rue. Ainsi, quoique hors de la ville, il en était si près qu'il en faisait presque partie et qu'il pouvait s'y relier par un chemin couvert ou par une muraille; de telle sorte que l'ennemi, placé sur la rive droite de la Loire, ne pût s'emparer du pont sans forcer cette défense; tandis qu'il était facile aux assiégés de passer le fleuve à l'abri de ses coups. Maintenant, si on admet, ce qui est fort probable, que le pont du moyen-âge ait pris la place de celui de Genabum, il ne reste plus rien d'obscur dans le récit de César.

Deux mots en terminant sur l'assiette de Genabum. En supposant que cette ville ne soit autre qu'Orléans, trois opinions sont en présence:

1° Dans la crainte des inondations, les Gaulois se seraient établis sur le sommet du coteau, c'est-à-dire dans la partie la plus

reculée de la ville moderne. On ne voit pas les raisons qui leur auraient commandé ce choix. Genabum était un port de commerce, un entrepôt, *emporium*. Sa place était marquée sur la rive même du fleuve. Il n'y eût eu pour elle que préjudice à s'en écarter. La Loire n'était alors retenue par aucune digue ; elle pouvait, dans les moments de crues, s'étendre jusqu'au coteau d'Olivet, se faisant ainsi un lit de quatre kilomètres de largeur, c'est-à-dire douze fois plus spacieux que de nos jours. Dans ces conditions, les parties les plus basses du rivage actuel seraient à l'abri de ses fureurs. C'est le génie moderne qui a inondé les villes pour préserver les campagnes. Du reste, on vient de voir par le récit de César qu'il n'y avait aucun intervalle entre la ville et le pont. Genabum était donc assis sur le bord de la Loire.

2° Genabum, assis sur les bords de la Loire, aurait couronné une falaise qui se serait par suite transformée en la dépression de terrain où l'on vit plus tard la ville gallo-romaine. Cette opinion, dès le premier abord, paraît singulière. Comment le sol se serait-il naturellement affaissé, tandis que l'expérience prouve qu'il s'élève assez rapidement dans toutes les villes ; ou si ce dénivellement est le résultat d'un travail humain, qui effraie l'imagination par son immensité sans qu'on puisse en comprendre les avantages, comment se fait-il qu'il n'ait laissé aucune trace? Les déblais jetés dans la Loire en auraient obstrué le cours ; ou déposés sur le rivage ils eussent formé des cavaliers encore reconnaissables. Si l'*emporium* gaulois avait pu prospérer sur une dune, pourquoi les Romains eussent-ils transformé à grands frais cette dune en vallée? En présence d'inductions aussi fortes, il serait bon de présenter une preuve quelconque, mais ici la preuve fait défaut. Cette hypothèse ne peut donc se soutenir.

3° Les deux premières opinions étant écartées, il ne reste plus qu'à admettre la troisième, à savoir, que Genabum occupait tout ou partie de l'emplacement où s'éleva plus tard la ville gallo-romaine, dont le périmètre est trop connu pour qu'il soit utile de le décrire de nouveau.

LES MAITRES-ÉCRIVAINS ORLÉANAIS ;

Par M. HOUDAS, Instituteur à Olivet.

Séance du 22 août 1862.

De nombreux auteurs ont retracé, dans des ouvrages fort savants, les progrès de l'écriture parmi les nations depuis son origine supposée jusqu'à nos jours ; mais aucun, que nous sachions, ne s'est occupé de faire de cette matière une étude au point de vue de la province orléanaise.

Nous avons trop le sentiment de notre insuffisance pour oser entreprendre nous-même un tel travail ; notre but, tout modeste, est de rassembler quelques faits épars dans nos historiens locaux et d'apporter notre tribut de recherches à un sujet qui ne manque pas d'intérêt, mais qui demanderait, pour être traité complètement, une plume plus exercée que la nôtre.

La domination romaine, on le sait, fit succéder chez les Gaulois, à la gloire des armes, l'éclat plus pacifique des sciences et des arts. L'introduction du christianisme dans nos contrées y développa des goûts nouveaux : un enseignement régulier remplaça l'enseignement oral des Druides dont les écoles, fameuses à l'époque de la conquête, durent bientôt céder à la renommée de celles de Lérins et de Marmoutiers. C'est surtout par ces derniers sanctuaires, d'où sortirent tant d'hommes illustres et de grands saints, que l'art calligraphique, après s'être développé en la manière des Romains, se propagea dans nos pays du centre.

Pourtant ce ne fut que Charlemagne qui, le premier de nos rois, accorda à l'écriture une attention sérieuse. Il avait attaché

aux écoles qui se tenaient dans son palais des copistes chargés de reproduire les livres saints et les auteurs de l'antiquité.

Le grand empereur, dont l'œil se portait sur tous les détails, regardait le perfectionnement de l'écriture comme l'un des plus importants services qu'il pût rendre aux lettres. Aussi s'occupa-t-il de réformer les mauvaises habitudes qu'on avait prises sous les anciens rois mérovingiens et de faire revivre, dans sa pureté première, la méthode romaine. Cette méthode eut un plein succès, et le monarque, que l'Université a pris pour patron et qui a donné son nom à son siècle, l'a donné aussi à l'écriture de son temps, dite *carlovingienne*.

Prenant part au mouvement intellectuel que Charlemagne sut provoquer et qu'il dirigea par la force de son génie, le savant évêque d'Orléans, Théodulphe, restaurait les antiques écoles que nos vieux historiens font remonter avec plus ou moins de certitude à Aurélien, il en fondait de nouvelles, et par un capitulaire de 788, adressé à tous les pasteurs du diocèse, il exhortait ces derniers à envoyer leurs neveux aux écoles de l'église de Sainte-Croix, à celles de Saint-Benoît, de Saint-Liphard de Meung et du monastère de Saint-Aignan, dont il était le gouverneur.

Dans des articles particuliers (1), il enjoignait aux prêtres de la campagne de tenir, ou faire tenir de petites écoles, où les enfants pussent apprendre la lecture, l'écriture et les premières notions de religion, sans recevoir d'autre salaire que les offrandes bénévoles des familles.

Il s'appliquait aussi à la transcription fidèle, à la révision sévère et à l'illustration artistique des textes sacrés. La *Bible de Théodulphe*, conservée jusqu'à nos jours au trésor de la cathédrale du Puy, est la plus ancienne qui soit dans nos collections françaises ; elle est aussi un des plus précieux monuments bibliographiques de l'époque carlovingienne. Depuis plus de mille ans, elle atteste, par l'exécution de son texte et la richesse de ses illustrations, la renaissance qui se produisit au IXe siècle, pour la

(1) 19 et 20 du 1er *Capitulaire*. Voir Baluze et l'ouvrage récent de M. Baunard, sur *Théodulphe*.

calligraphie et la peinture des manuscrits, et les progrès qui furent alors réalisés.

Cette Bible ne fut pas une œuvre isolée; beaucoup d'autres manuscrits furent revus et publiés par Théodulphe. On cite particulièrement le *Psautier* en lettres d'or et d'argent, richement relié que le savant évêque offrit à la princesse Gisla; on mentionne aussi la collection de livres saints à laquelle il donna lui-même le nom de *bibliothèque*.

L'élan communiqué au zèle littéraire et artistique par le règne de Charlemagne, si puissamment secondé par Théodulphe, fut aussi encouragé par Jonas, successeur de ce dernier. Il reçut encore une vive impulsion de la direction donnée aux études dans l'abbaye de Ferrières, en Gâtinais (1). L'école de cette abbaye, fondée par Sigulfe et organisée par Alcuin, jeta un vif éclat vers le milieu du IXe siècle sous l'abbé Loup, digne émule de l'évêque d'Orléans.

Un mouvement aussi marqué, imprimé par un grand nombre d'hommes illustres, était surtout favorisé par les institutions religieuses qui existaient déjà dans l'Orléanais : l'abbaye de Saint-Mesmin (510), celles de Saint-Aignan (498), de Fleury-sur-Loire (650), de Beaugency (696), de Saint-Euverte (783), de Saint-Gondon (VIIIe siècle). C'étaient autant de retraites où les lettres et les arts trouvaient un asile contre les agitations intestines qui, dans tous les temps, ont entravé la civilisation dans sa marche quand elles ne l'ont pas reculée.

L'art de l'enluminure, cet usage d'illustrer les livres par des vignettes aux vives couleurs, cultivé d'abord à Rome et à Constantinople, poursuivi ensuite par la barbarie des Iconoclastes, s'était réfugié auprès de la cour des premiers carlovingiens et avait contribué à faire du travail du copiste une profession noble et libérale, demandant à la fois de la patience, de l'intelligence et même du génie.

Les règles monastiques imposaient ordinairement aux religieux, tantôt comme une pénitence, tantôt comme un devoir de piété,

(1) Abbaye de Notre-Dame de Bethléem, fondée en 630.

l'obligation de copier les manuscrits ; souvent aussi les moines étaient heureux de pouvoir chasser l'ennui de leurs cellules par une occupation quelque peu attrayante, et s'exerçaient à copier et à enluminer des ouvrages, soit pour leur usage particulier, soit pour le profit qu'ils en retiraient par la vente.

L'exemple donné par le monarque et pas ses conseillers, qui ne dédaignaient pas le travail fastidieux de la copie des manuscrits, fut suivi dans presque tous les cloîtres (1).

C'est ainsi qu'en formant et en enrichissant les bibliothèques dans leurs abbayes, les moines nous conservaient heureusement une partie des richesses littéraires des siècles antérieurs.

L'abbaye de Fleury-sur-Loire fut, entre toutes, riche en manuscrits. Elle eut de bonne heure un collége, fondé en 847 par Charles-le-Chauve, et ses religieux n'attendirent pas la fin du IXe siècle pour mettre au jour des ouvrages remarquables.

Les calligraphes français ont rarement signé leurs travaux; cependant les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont enregistré, sous la date de 880, une heureuse exception (2). Parmi les moines de Fleury, qui par leur savoir faisaient alors l'ornement du monastère, se distinguait un nommé Gauzbert ou Gozbert. Il avait un talent singulier pour bien copier et il ne s'appliqua qu'à transcrire les bons livres de l'antiquité.

A l'époque où dom Rivet écrivait son histoire (1740), on voyait encore à Fleury la vie de Saint-Benoît par le pape Grégoire-le-Grand, que Gozbert avait écrite de sa main comme l'indiquait l'inscription suivante : *Hic est liber Sancti Patris Benedicti, quem obtulit ei frater Gauzbertus* (3).

A la fin du Xe siècle, le collége dont nous venons de rappeler la fondation, célèbre sous la direction d'Abbon, était, dit-on, fréquenté par près de *cinq mille* écoliers. Chaque élève faisait

(1) *Architecture monastique*, par Albert Lenoir.

(2) *Histoire littéraire de la France*; t. V, p. 276.

(3) Plusieurs manuscrits de la bibliothèque publique portent la mention qu'ils ont été copiés, vers 935, par ordre de saint Odon, abbé de Cluny et de Fleury-sur-Loire. — Voir n°s 51 et 203 du catalogue.

présent à son professeur de deux manuscrits, soit à titre de reconnaissance, soit à titre d'indemnité. Ces ouvrages étaient ordinairement écrits au monastère. A cet effet, à côté de la bibliothèque se trouvait une salle appelée le *scriptorium* (1) où travaillaient les copistes, ordinairement au nombre de douze, séparés les uns des autres par de légères cloisons afin d'éviter les distractions qui auraient pu nuire à l'exactitude des copies. Ce travail puissant et fécond de la solitude, qui ne s'interrompait point, suffisait pour pourvoir au besoin des étudiants. Le grand nombre de ceux-ci, à l'école de Fleury, explique la prodigieuse quantité des manuscrits qui y furent rassemblés (2) et dont malheureusement il ne nous reste que les deux cents volumes environ portés au catalogue de la bibliothèque d'Orléans.

C'est dans ces précieux manuscrits qu'il nous a été possible d'étudier les variations de l'écriture, ses progrès, sa décadence, ses perfectionnements. C'est avec ces richesses de dix siècles différents que nous avons pu apprécier les habitudes des écrivains (3).

(1) Cette salle était consacrée par une bénédiction qu'on trouve rapportée au glossaire de Ducange : « *Benedicere digneris, Domine, hoc scriptorium famulorum tuorum, et omnes habitantes in eo, ut quidquid divinarum scripturarum ab eis lectum vel scriptum fuerit, sensu capiant, opere perficiant* ; *Per Dominum,* etc. »

(2) Au commencement du XIe siècle, Gauzlin, 31e abbé, avait fait construire à Fleury un bâtiment, à l'épreuve du feu, pour y renfermer les livres. (*Société archéologique.*)

(3) Nous avons cru pouvoir donner ici un tableau chronologique des richesses manuscrites de la bibliothèque d'Orléans jusqu'au XVIe siècle.

VIIe Siècle, portés au catalogue sous les nos 16, 131, 169.

VIIIe Siècle : 14, 16, 39, 105 et 169.

IXe Siècle : 14, 43, 85, 88, 125, 132, 150, 156, 157, 158, 169, 171, 173, 266, 273, 274, 285, 286 et 289.

Xe Siècle : 11, 13, 15, 19, 28, 31, 35, 41, 42, 44, 51, 55, 58, 59, 62, 64, 65, 67, 69, 70, 77, 79, 80, 84, 89, 94, 99, 123, 124, 133, 134, 135, 136, 137, 146, 147, 151, 152, 153, 159, 160, 161, 167, 174, 201,

Toutes les écoles des monastères n'avaient pas l'importance de celle de Saint-Benoît ; pourtant elles étaient suivies et leur nombre atteste l'asile que trouvaient les lettres et les arts dans le pays orléanais.

Il est juste de remarquer toutefois que le mouvement produit par Charlemagne ne s'était pas soutenu, et qu'à la civilisation qu'il avait créée par la seule force de son génie, l'incurie de ses successeurs et surtout les invasions normandes avaient fait succéder une dégradation intellectuelle qui de la science passa dans l'écriture, dont l'exécution, plus ou moins soignée, plus ou moins artistique, fut toujours, dans ces temps, en rapport avec l'état de la nation. C'est ainsi qu'au xe siècle, justement surnommé siècle de fer, elle subit la même décadence que la science. Les actes officiels de cette époque sont en lettres très-allongées, étroitement serrées. Les capitales sont jetées au milieu des mots. Les queues des lettres sont très-longues, les lignes souvent très-espacées. Dans le siècle suivant, vers l'an 1020, les lignes sont plus rap-

203, 215, 223, 224, 226, 248, 256, 258, 259, 268, 270, 280, 281, 290, 291, 295 et 374.

XIe Siècle : 4, 5, 32, 56, 57, 61, 77, 78, 81, 82, 86, 99, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 162, 167, 193, 200, 207, 219, 222, 237, 249, 250, 255, 260, 283, 287, 292, 294, 302, 374.

XIIe Siècle : 6, 18, 40, 45, 53, 54, 60, 63, 64, 83, 84, 100, 106, 108, 122, 126, 128, 130, 149, 165, 168, 175, 188, 194, 225, 227, 236, 251, 283, 284, 288, 295, 299.

XIIIe Siècle : 7, 8, 10, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 46, 52, 84, 95, 101, 107, 115, 120, 127, 154, 155, 163, 164, 170, 176, 177, 178, 179, 217, 219, 228, 230, 236, 247, 252, 261, 269, 275, 284, 293 et 374.

XIVe Siècle : 3, 12, 47, 48, 49, 50, 66, 68, 71, 72, 73, 74, 76, 87, 96, 102, 103, 109, 110, 121, 129, 180, 181, 182, 187, 191, 195, 214, 216, 217, 220, 221, 229, 230, 232, 233, 236, 238, 239, 254, 284, 336, 337, 356, 376, 380.

XVe Siècle : 9, 17, 47, 75, 91, 92, 93, 104, 111, 113, 116, 117, 166, 172, 187, 189, 190, 196, 199, 218, 231, 234, 240, 243, 251, 253, 254, 257, 262, 263, 279, 297, 357, 354 et 409.

(*Extrait du catalogue de cette bibliothèque*).

prochées, les lettres moins longues, les traits semblent vouloir se réformer.

Il fallait la grande époque de saint Louis pour faire revivre l'art calligraphique avec un nouvel éclat (1). Jusque là les moines l'avaient presque exclusivement cultivé ; mais à partir du règne du saint roi, une foule d'individus, étrangers à l'Eglise, s'occupèrent de la transcription des livres, parce que, à cette date, le goût des lettres et des études sérieuses commençait à se répandre dans la société laïque et que les livres étaient devenus un objet de commerce. Les rois de France encouragèrent cette industrie, et au XIVe siècle, il y avait plus de 6,000 copistes attachés à l'Université de Paris.

Mais ce passage de l'écriture dans le domaine public ne lui fut pas favorable : les moines travaillaient à main posée et particulièrement pour la science ; les copistes travaillèrent vite pour gagner beaucoup, et cette exécution rapide gâta la main. Les bonnes formes se perdirent aussi dans les écoles, où les étudiants écrivaient sous la dictée, dans les maisons de tabellionage et dans les siéges de justice, par suite des nombreuses pièces judiciaires.

C'est ainsi que l'écriture, après une brillante époque, entra tout-à-coup et sans transition dans une ère nouvelle, celle de l'écriture *gothique*; elle se transforma comme l'architecture, mais pour dégénérer, tandis que l'architecture produisit ses plus brillants chefs-d'œuvre (2).

Cette dégénérescence eut lieu à la fin du XIIIe siècle. L'Université d'Orléans, constituée sur le modèle de celle de Paris, était alors célèbre, et c'était au moment où étudiaient dans son sein les Bertrand de Goth (Clément V), les Jacques Ossa (Jean XXI),

(1) A cette période de l'écriture appartiennent les nombreux manuscrits que fit transcrire Jean, 46e abbé de Saint-Benoît (1235-1248). Quelques-uns de ces manuscrits nous ont été conservés et figurent aux numéros 29 et 34 du catalogue précédemment cité. L'écriture en est parfaitement belle.

(2) Paléographie de Natalis de Wailly.

depuis devenus papes, qu'on voyait à Orléans une corporation de copistes attachés à cette Université et connus sous le nom de *Maîtres-Ecrivains.*

Les statuts de cette corporation ne nous sont pas connus ; ils étaient probablement semblables à ceux de la corporation parisienne : les membres qui la composaient prêtaient serment entre les mains du Recteur de l'Université dont ils partageaient, du reste, les nombreuses franchises (1).

Un demi-siècle environ avant la constitution légale de l'Université, ces écrivains occupaient déjà, à eux seuls, dans la ville, une rue qui a conservé le nom de rue de l'*Ecrivinerie*, jusqu'au moment où elle fut abattue pour faire place à celle de la Préfecture ou rue Pothier.

Plusieurs causes favorisaient le développement de la corporation, et l'importance croissante de l'école d'Orléans et les leçons d'écriture qu'on recherchait auprès des maîtres en cet art. Aussi s'accrut-elle à ce point qu'elle put, avec ses propres ressources, se livrer à des œuvres de piété et de bienfaisance.

En 1266, Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, ayant fait construire vis-à-vis et au nord de Sainte-Croix, hors des murs de la ville d'alors, une petite chapelle placée sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Vrain, donna, par lettres du mois d'octobre, cette chapelle à la communauté des maîtres-écrivains, qui durent en achever la construction, y faire célébrer le service divin, eurent à leur nomination le chapelain et le concierge et reçurent les offrandes des fidèles (2).

La communauté disposait des terrains environnants qui comprenaient alors un cimetière commun, appelé le *Grand Cimetière*, lequel a été remplacé de nos jours par la Halle-au-Blé. Les écrivains devinrent ainsi les possesseurs et les administrateurs du

(1) Pour ces franchises, voir *Université de lois d'Orléans*, par M. Bimbenet.

(2) Ces lettres sont aux archives de l'Hôtel-de-Ville ; elles se trouvent transcrites dans le manuscrit 434 de la bibliothèque publique, p. 263.

Cimetière public de la ville et des prérogatives qui résultaient de cette possession.

En 1297, l'évêque Ferri de Lorraine, notifiant la donation faite aux Ecrivains par Robert de Courtenay, donation confirmée par le Saint-Siége, permit auxdits Ecrivains, par lettres datées du château de Meung-sur-Loire, le jour de l'Ascension, de fonder, au-delà de leur chapelle et au nord des murs de la ville, un hôpital, qui fut connu sous le nom de Saint-Pouair, parce qu'il était auprès de l'église de ce nom, et aussi sous celui de l'Aumône des garçons, attendu qu'il était destiné à retirer pendant la nuit, particulièrement en hiver, les pauvres garçons qui ne savaient où loger. L'évêque laissa aux fondateurs l'entière disposition du temporel de cet hôpital.

Quelques années plus tard, Bertrand de Saint-Denis, aussi évêque d'Orléans, par des lettres datées du lundi devant la saint Georges, l'an 1301, confirmait les donations de ses prédécesseurs et donnait en outre pouvoir aux Ecrivains d'acheter une maison pour servir d'hospice aux pauvres pendant l'hiver.

Les établissements créés par les maîtres-écrivains devinrent sans doute insuffisants pour le grand nombre de ceux qui les fréquentaient, puisque le 28 mai 1313, le samedi après l'Ascension, Milon de Chailly, autre évêque d'Orléans, permit aux confrères d'agrandir d'une aile leur chapelle du Grand-Cimetière.

Jean de Conflans, par des lettres datées de Meung, le jeudi après l'Ascension 1343, confirma, en faveur des écrivains d'Orléans, tout ce que ses prédécesseurs avaient fait et ajouta que, sur leur requête, il leur donnait pleine et entière autorité sur les chapelains ou desservants, afin de pouvoir les instituer, destituer et changer ainsi que le proviseur et le concierge de l'hôpital de Saint-Paterne. Il leur permit, en outre de faire porter leur poyle ou luminaire, dans les paroisses de la ville, aux enterrements des confrères, et de le remporter (1).

Jean de Montmorency, par lettres datées du même lieu, le jeudi devant la Chaire de saint Pierre, l'an 1353, confirma tout ce qu'avaient fait les évêques ses prédécesseurs (1).

(1) Manuscrit 434 précédemment indiqué.

Les diverses faveurs accordées à la corporation nous montrent la protection que l'Eglise a exercée sur les arts dès le Moyen-Age. C'est elle seule qui, jusqu'à la constitution de l'Université, eut la surveillance des Ecrivains ; et plus tard, quand le commerce des livres fut étendu, bien que la censure des ouvrages fût un privilége de l'Université, elle veillait aussi à la pureté des doctrines et à la correction des textes. C'est encore à l'abri de ses cloîtres que s'installaient ceux qui se livraient au trafic des manuscrits. Longtemps les libraires-jurés adossèrent leurs boutiques à l'église de Sainte-Croix.

Ces derniers avaient des relations trop étroites avec les Ecrivains pour que nous n'en disions pas un mot. C'étaient eux qui, pour l'ordinaire, confiaient les travaux d'écriture aux Ecrivains et ils en avaient toujours qui leur étaient particulièrement attachés. Hommes instruits, ils devaient se livrer au commerce, moins pour leur intérêt que pour celui de la science, et jouir d'une parfaite honorabilité. Ils avaient, en effet, entre les mains les dépôts des connaissances humaines, et il était alors si facile en copiant d'altérer les textes que l'attention la plus minutieuse n'était pas inutile en présence de la censure de l'Université et de celle du clergé. Cette censure était fort sévère : les exemplaires trouvés incorrects étaient détruits, et le libraire qui les avait vendus ou loués, car alors, vu le prix des livres on les louait souvent, était passible d'une amende. De là, le soin que le libraire devait prendre de ne confier la copie qu'à des écrivains sérieux et d'en faire lui-même la vérification la plus attentive.

Ainsi, à côté de la corporation des Ecrivains, s'en était élevée une autre, plus noble, plus lettrée, plus riche, intermédiaire indispensable entre le copiste et l'étudiant, et dont l'exigence pour l'exactitude, pour la beauté de l'exécution ne pouvait qu'entretenir le goût d'un art qui fut longtemps de si haute importance (1).

La profession d'écrivain, en raison des garanties qu'on demandait d'elle, devait exiger un long noviciat.

(1) Voyez les statuts de la librairie en 1259, 1275 et 1342.

La copie d'un manuscrit était à l'époque l'œuvre d'une patience à laquelle nous ne saurions croire de nos jours. La perfection dans les caractères, et encore plus l'illustration, apportaient des difficultés pour l'exécution desquelles il fallait s'exercer longtemps.

Le commencement de chaque chapitre et les titres étaient ordinairement écrits en rouge; d'où vient le nom de *rubrique ;* l'encre bleue servait pour les lettres initiales, les *torneures* ou légers dégagements qui, d'un même trait de plume, figuraient des têtes de singe, de chien ou d'autres animaux. Les bordures étaient généralement des arabesques aux couleurs diverses exécutées au pinceau. Dans les plus beaux manuscrits, l'or, l'azur ornaient les capitales, les titres et les initiales; les pages étaient encadrées dans des miniatures ornées d'or bruni qui ne paraît pas aujourd'hui avoir subi la moindre altération en traversant les siècles.

Telle est du moins l'impression que produit l'examen des manuscrits à la bibliothèque publique d'Orléans.

L'un de ces manuscrits, daté du VIIe siècle, est austère et nu : point de vignettes, point d'arabesques, des lignes longues, une écriture massive et carrée que le temps a fait jaunir. D'autres, au contraire, sont d'une profusion charmante de dessins et de couleurs; le vermillon et l'indigo n'ont pas de teintes assez éblouissantes pour en colorier le vélin; le pinceau n'a pas assez de caprices et de fantaisies pour en orner toutes les pages. — Un missel du XIVe siècle, contenant deux grandes figures bleu et or; une vieille bible latine, du XIIIe siècle, qui porte dans toutes ses lettres capitales de curieuses miniatures; un livre d'heures d'une incroyable abondance de dessins, d'un coloris qui a conservé toute sa fraîcheur; un ordinaire de l'Église d'Orléans, du XVIIe siècle, avec deux estampes représentant, l'une le vœu de Louis XIII, l'autre, l'entrée d'un évêque à Orléans; une petite Bible, d'un gracieux format, d'une écriture aussi fine que les caractères d'imprimerie, d'un vélin aussi mince et aussi transparent que la pellicule d'un œuf : ce sont les principales richesses manuscrites de cette bibliothèque, qui les a recueillies des couvents fort nombreux

dans Orléans, du monastère de Saint-Mesmin de Micy (1) et surtout de la célèbre abbaye de Fleury-sur-Loire, dont nous avons parlé plus haut.

A côté de ces trésors calligraphiques peuvent se ranger les nombreuses archives réunies au dépôt départemental et qui proviennent de l'ancienne Université d'Orléans. Ce sont, pour la plupart, des registres qui servaient à la transcription des priviléges ainsi que des actes de cette Université et des diverses nations dont elle se composait.

Les plus précieux, qui appartinrent à la nation germanique, sont illustrés par une magnifique collection de médaillons représentant, avec une rare perfection de dessin et une grande richesse de coloris, les armoiries de chacun des procurateurs ; « illustration tellement remarquable, que ces registres se recommandent autant comme objet d'art et comme renseignements héraldiques que comme venant d'une illustre corporation attachée à l'un des corps enseignants les plus distingués de l'Europe, au temps où cette partie du monde se frayait un passage dans la civilisation et le perfectionnement des arts et des sciences » (2).

Toutes les conditions de la copie d'un manuscrit devaient faire établir des distinctions entre ceux qui cultivaient l'art calligraphique selon le genre de travail auquel ils se livraient. Les uns, ceux qui s'attachaient simplement à l'écriture, étaient appelés proprement *Ecrivains ;* les autres, en raison de leur travail d'illustration, prenaient la qualité d'*Imagiers* (3) ; ces derniers étaient en même temps presque toujours peintres en tableaux, décors ou miniatures ; souvent aussi ils réunissaient les deux ti-

(1) Au commencement du VIe siècle, il est fait mention des bibliothèques monastiques au centre de la France, dans la donation d'une collection de livres d'histoire à la bibliothèque de Micy, près Orléans. Ces livres, qui subsistaient encore au IXe siècle, portaient, en note, que le donateur les avait offerts et déposés le Jeudi-Saint sur l'autel de saint Etienne. (*Curiosités bibliographiques par* L. Lalanne, 149.)

(2) Bimbenet, *Histoire de l'Université de lois d'Orléans.*

(3) Jansen. *Essai sur la Calligraphie des manuscrits du Moyen-Age.*

tres et se qualifiaient *Ecrivains-Imagiers*. Le goût des miniatures, d'abord imparfait, se perfectionna avec les siècles. On cite parmi les œuvres de ce genre les plus remarquables, un beau *Psautier* de saint Louis, d'un artiste d'Orléans, dont l'histoire n'a pas conservé le nom; et, au commencement du xive siècle, un manuscrit de la *Chasse aux oiseaux*, de Frédéric II, enluminé par Simon, habile miniaturiste d'Orléans.

Un peu plus tard se trouve dans les arts du temps le nom de Perreniet, enlumineur des environs de Blois qui, en 1396, travailla pour la chapelle des Célestins de Paris.

C'est là bien peu de noms, sans doute, à citer pour une époque où, suivant un manuscrit indiqué dans l'ouvrage *les Hommes Illustres de l'Orléanais*, il y avait (xve siècle), jusqu'à dix mille calligraphes, dans les deux seules villes de Paris et d'Orléans. Une pareille assertion est probablement exagérée, elle aurait tout au moins besoin d'être appuyée de preuves sérieuses.

Quoi qu'il en soit, nous rappellerons ici plusieurs faits qui s'accomplissaient alors dans Orléans, et qui ont rapport à notre sujet.

En 1337, l'Université, dont les cours avaient tenu depuis longtemps aux Jacobins, hors de la ville et au nord de la Porte-Parisis, était transférée dans un nouveau local, rue de l'Ecrivinerie. Elle y resta jusqu'en 1498; c'est alors que le duc d'Orléans fit construire les Grandes-Ecoles, au levant de l'église des Bénédictins, sur une rue qui prit, dès lors, le nom de rue de *l'Université* ou des *Grandes-Ecoles* (1).

En novembre 1373, les confrères de Saint-Lazare du Martroi-aux-Corps-d'Orléans ou du Grand-Cimetière, discutaient vivement avec les confrères écrivains pour la jouissance de la chapelle du Cimetière, que les premiers prétendaient être possédée en commun. Cette chapelle était adossée au Grand-Cimetière et avait été construite par les chanoines de Sainte-Croix (2).

(1) Bimbenet, *Histoire de l'Université d'Orléans.*

(2) Lemaire, *Antiquités d'Orléans.*

En 1390, les Beauharnais possédaient, dans le faubourg Madeleine, un castel appelé *La Chaussée*, où ils avaient réuni la première collection de manuscrits ou bibliothèque connue à Orléans (2).

Le 20 mars 1436, les maîtres-écrivains faisaient enclore leur Grand-Cimetière et ouvrir une porte près de celle appelée porte Parisis, qui était vis-à-vis de l'Infirmerie ou Hôtel-Dieu. La corporation, malgré le malheur des guerres, était encore très-nombreuse à Orléans, et il fallait qu'elle eût toujours de grandes ressources pour pouvoir se livrer à des dépenses aussi importantes que celles de la clôture d'un Cimetière.

En 1455, il n'existait pas encore d'Imprimerie à Orléans ; il n'y en avait même pas à Paris, puisque cet art, qui devait opérer une révolution dans les études et dans la civilisation, n'y fut introduit qu'en 1469 par Fichet, recteur de l'Université. Les livres imprimés commençaient cependant à se répandre. A cette date (1455), l'évêque Thibault d'Aussigny faisait plusieurs règlements pour la bibliothèque du Chapitre qui, placée dans le cloître sud de Sainte-Croix, était composée de beaucoup de manuscrits presque tous écrits à Orléans, et de quelques livres imprimés. Ces derniers étaient si rares, que les soins les plus minutieux étaient pris pour en empêcher l'enlèvement, au point que les plus précieux étaient attachés à une chaîne de fer, et que le doyen avait seul la clé du cadenas qui les fermait.

Cependant un coup mortel était porté à la confrérie des écrivains. Elle pressentait déjà sa ruine prochaine, quand elle se vit inquiéter, en 1483, par Nicolas Duchesne, clerc du diocèse de Tulle, qui avait frauduleusement obtenu du légat la provision de la chapelle de Saint-Vrain, possédée par les confrères depuis 1266, comme si cette chapelle eût été un bénéfice. Une sentence de l'official d'Orléans, commis par le légat sur la réclamation des confrères, débouta Duchesne de ses prétentions. Mais comme la confrérie voyait chaque jour diminuer son importance, la chapelle

(2) Lemaire, *Antiquités d'Orléans.*

fut délaissée par elle et passa aux confrères menuisiers, qui lui donnèrent le nom de *Sainte-Anne*, leur patronne.

Ce fut en 1490 que Mathieu Vivian vint se fixer comme imprimeur, dans la rue de l'Ecrivinerie au milieu même des écrivains (1). L'art qu'il importait à Orléans avait tout d'abord été considéré par ses inventeurs comme un procédé lucratif pour obtenir un plus grand nombre de livres à moins de frais, et le premier qui était venu l'exploiter à Paris s'était bien gardé de faire connaître ce procédé. Il vendit ses Bibles au même prix que les manuscrits jusqu'à ce que la supercherie ayant été découverte il fut chassé de la ville comme un fripon. Mais l'opinion publique releva bientôt l'imprimerie de l'état de suspicion où l'avaient laissée ses inventeurs. Des imprimeurs s'établirent partout et dès lors la profession d'écrivain perdit de son importance et cessa d'être recherchée pour les bénéfices qu'elle procurait.

Pourtant l'usage des enluminures se conserva encore quelque temps; les imprimeurs du xve siècle laissaient dans les livres des espaces vides pour les lettres capitales que l'on enjolivait ensuite de peintures.

Si généralement au xvie siècle et dans les premières années du xviie l'écriture n'a plus la régularité et les belles formes des époques antérieures, témoignage du découragement qui avait saisi les maîtres-écrivains, il se trouva cependant quelques artistes en ce genre dont le talent mérita d'être remarqué.

Jean de Fontenay, natif d'Orléans, fut un célèbre maître. Il fit paraître, en 1500, un livre de chiffres d'une belle forme et des caractères pour écrire les lettres secrètes (2).

Anne Verger, autre calligraphe, écrivait en ce temps, un manuscrit grec qui, du dépôt littéraire de l'Orléanais, passa, en 1803, au Ministère de l'Intérieur pour la Bibliothèque impériale. L'é-

(1) Pierre Asselin, le second des imprimeurs orléanais ne s'établit qu'en 1499. Le *Manipulum curatorium* est le premier livre connu sorti des presses de Vivian.

(2) Lemaire et divers manuscrits.

criture en était si parfaite qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères grecs pour François Ier (1).

Les actes des premières années du XVIIe siècle et surtout les comptes de la ville font retrouver les noms de quelques autres écrivains imagiers et particulièrement ceux d'HUBERT MARCHANT, de JEAN ALBIN, de JEAN BOIVIN, de GAULTIER, de LONGOUMEAU, de JACOB; les descendants de ce dernier ont longtemps honoré et continuent d'honorer l'art de l'imprimerie à Orléans.

NICOLAS BOIVIN, de la rue de l'Ecrivinerie, fut surtout renommé comme écrivain: il termina, avant Pâques 1606, le *Miroir historial*, histoire des Papes jusqu'à Jean XXII. Le manuscrit, moins précieux par le style que par la beauté supérieure des caractères, très-bien peints, et en grosse écriture, fut brûlé dans l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, en 1794.

Mais celui qui a été placé au-dessus de tous les calligraphes du XVIe siècle, des Lemoine, des Gigantis, des Legaingneur, HAMON (2), de Blois, mérita, par ses travaux, la réputation européenne qu'on lui a faite. Maître d'écriture de Charles IX et ensuite secrétaire de la Chambre, il savait si bien orner ses lettres, ses initiales étaient si adroitement tortillées de serpents, remplies d'oiseaux, de pattes, d'ailes, etc., qu'un juste sentiment d'admiration ne manquait pas de se produire à l'examen de ses œuvres. Il publia plusieurs alphabets et, en dernier lieu, un recueil où toutes les écritures étaient imitées d'après les modèles tirés de la bibliothèque royale de Fontainebleau et des archives des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. Il dédia aussi au cardinal de Lorraine la description des Gaules en douze cartes écrites sur du papier vélin. Son talent d'imitation devait lui être fatal ; il voulut fabriquer de fausses pièces, et, pour ce fait fut pendu à Paris, sur la place de Grève, en 1569.

Ce fut l'année suivante qu'Adam Charles, écrivain et secrétaire ordinaire du roi Charles IX, obtint, de celui-ci, des lettres-

(1) SEPTIER. *Catalogue de manuscrits*, p. 28.

(2) Voir ce qu'en dit LA CROIX DU MAINE dans sa bibliothèque.

patentes pour l'érection d'un corps d'écrivains-jurés, chargés spécialement de vérifier les écritures et de rechercher les faussaires. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 31 janvier 1576 (1).

La découverte de l'imprimerie avait occasionné la ruine presque totale de la société des écrivains Orléanais, et s'il restait quelques-uns de ses membres, ils n'étaient plus employés qu'à des travaux secondaires ou à la tenue des écoles d'écriture, et n'avaient plus une organisation aussi puissante, aussi régulière que dans les siècles antérieurs.

Ils avaient bien essayé, pendant quelque temps, de lutter contre leur rivale ; quelques-uns même l'auraient vaincue par la pureté et la finesse des formes ; mais ils durent bientôt céder devant la rapidité de la presse et devant l'impossibilité de pouvoir vivre du produit de leur travail.

Tel était déjà l'état de la corporation orléanaise, en mai 1521, époque à laquelle le Grand-Cimetière, qui venait d'être renfermé dans la nouvelle enceinte de la ville (2), fut cédé par elle aux échevins, qui choisirent des proviseurs pour succéder aux maîtres-écrivains dans l'administration des revenus et continuèrent d'en faire le charnier de la ville.

Elle finissait précisément au moment où l'écriture, après avoir subi plusieurs transformations depuis le xive siècle, était devenue tout-à-fait mauvaise et témoignait de l'état d'agitation de la société. Quand la guerre est partout, quand les hommes les plus paisibles eux-mêmes sont obligés de tenir le mousquet et l'épée, on n'a guère le temps de tailler soigneusement la plume et d'écrire à main posée. Aussi les abréviations se multiplient ; les lettres n'ont aucune proportion entre elles ; des traits durs, empâtés relient les mots ; les personnes les plus habiles se

(1) *Encyclopédie méthodique*, t. XX, p. 829.

(2) On connaît des lettres de Louis XII et de François I[er] portant permission de prendre une petite rue et des jardins pour son alignement en remboursant les particuliers. — Le 20 mars 1515, les échevins assemblés consentirent à l'exécution de ces lettres.

trouvent parfois embarrassées pour lire les documents du XVIe siècle.

Cependant au XVIIe on revint aux principes de la calligraphie. Quand, sous Henri IV, les affaires du pays eurent repris leur marche régulière, que sous ses successeurs et particulièrement Louis XIV, les sciences, les arts, les lettres et la gloire des armes eurent fait de la France la première des nations, l'écriture suivit une marche ascendante. On vit alors naître et se former la belle ronde minuscule et la petite bâtarde.

On sentit le besoin d'organiser sur un pied plus large la corporation des maîtres experts-jurés, commencée sous Charles IX ; on lui donna des statuts en 1658, et diverses lettres-patentes en réglèrent les priviléges (1).

Plus tard, en 1727, elle reçut d'autres statuts qu'elle conserva jusqu'à la Révolution, et prit le nom d'*Académie royale d'écriture* (2). Elle était gouvernée par un syndic et vingt-quatre anciens maîtres. C'était aux plus capables de ces écrivains que l'on renvoyait les vérifications d'écritures et de signatures ordonnées. L'âge des aspirants était fixé à vingt ans accomplis ; les fils de maîtres pouvaient être reçus à dix-huit ans et avaient le privilége d'être admis gratis.

Ces aspirants étaient examinés pendant trois jours sur tout ce qui concerne l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique universelle, les comptes à parties simples et doubles, et les changes étrangers. Ils avaient, après diplôme, le droit de prendre le titre d'écrivain, de mettre au devant de leur porte un ou deux tableaux décorés de plumes d'or, de traits, de cadeaux et d'autres ornements avec l'indication de leur fonction ; de signer toutes les pièces qu'ils exécutaient pour le public, enfin de tenir école d'écriture. Les veuves pouvaient conserver l'école de leurs maris et la faire tenir par des personnes capables.

A l'époque où furent délivrés ces statuts, une disposition de

(1) *Encyclopédie méthodique*, t. XX, p. 830.

(2) Une analyse de ces statuts se trouve dans le même ouvrage, même tome, p. 834.

ceux-ci formulait une amende de 500 livres contre celui qui, sans le diplôme de maître, tenait classe ou enseignait en ville; mais dans la seconde partie du XVIII[e] siècle on toléra la violation de cette disposition, et l'on vit beaucoup de maîtres, appelés *buissonniers*, enseigner sans titre l'écriture et l'arithmétique. Ils n'eurent cependant jamais qualité pour les vérifications judiciaires d'écritures.

Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu à Orléans d'Académie d'écriture; celle de Paris et avec elle celle de Lyon contribuèrent sans doute suffisamment, en répandant des maîtres capables dans la France entière, à conserver les principes de l'art.

Si pour l'Orléanais nous ne pouvons, à cause du manque de renseignements, citer des Jarry, des Rousselet, des Dalet, des Rossignol, etc., toujours est-il que les documents du XVII[e] siècle, dans les divers services de cette province, accusent une recherche et un talent qui font honneur aux maîtres en écriture. Chose remarquable, l'époque qui nous a donné nos plus grands chefs-d'œuvre littéraires nous a aussi donné nos chefs-d'œuvre calligraphiques les plus brillants.

Au XVIII[e] siècle il y eut encore en France d'habiles écrivains. La plupart des villes importantes commençaient alors à avoir leur gazette particulière. Orléans possédait la sienne dès 1764, imprimée, avec privilége, chez Couret de Villeneuve et qui ne comprenait guère que les annonces, les affiches, quelques nouvelles ou avis divers de nature à intéresser l'Orléanais.

La réclame trouva dans cette feuille le premier théâtre où elle put s'exercer, et bien certainement elle ne faillit pas à son œuvre. Par nature et par profession, les écrivains devaient profiter du moyen qui leur permettait d'étendre leurs relations avec les populations. Aussi voyons-nous fréquemment les noms de ceux d'Orléans figurer dans les colonnes du Journal local.

En 1771, un sieur Huet, se disant maître écrivain, annonce qu'il donne des leçons en ville, qu'il prend des pensionnaires et demi-pensionnaires. Tout aussitôt les maîtres, dont la position est régulière, s'assemblent, rédigent une protestation, font savoir

aux intéressés que ledit Huet, n'étant point encore reçu, a pris une qualité qui ne lui appartient pas, et qu'en conséquence, toutes les vérifications d'écritures qu'il pourrait faire sont à l'avance déclarées nulles. — Le sentiment du droit acquis et celui du respect du public s'étaient, on le voit, conservés dans la corporation : ce fait seul servirait à le prouver.

Nous aurions occasion de prolonger cette étude si nous voulions rapporter en substance tout ce qu'un examen des journaux et des calendriers orléanais, antérieurs à 1789, nous a fait connaître du nombre, à Orléans, des écrivains-jurés et de l'importance de l'enseignement auquel ils se livraient pour la plupart.

Nous nous bornerons à la transcription ou à l'analyse de quelques annonces qui ne nous ont pas paru déplacées ici ; elles permettent de bien établir le caractère de la corporation aux approches d'une révolution qui devait emporter le reste de ses priviléges.

En 1768, le sieur Voyon, maître écrivain-juré, arithméticien, teneur de livres, géomètre et vérificateur, pensionné de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans (1) avise le public « qu'entre les deux classes ordinaires qu'il tient par jour, il en donne encore une troisième depuis sept heures jusqu'à huit et demie, pour la facilité des personnes qui n'ont pas le temps de venir pendant la journée. Il enseigne en très-peu de temps l'arithmétique, les changes étrangers, virement de parties, la manière d'égaler le prix des changes, les ordres de commissions et les arbitrages, comme aussi la tenue des livres tant en parties doubles que simples, l'extraction des racines quarrée et cubique, le toisé, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, et à lever un plan sur quelque terrain que ce soit.

« Il montre de même les trois caractères d'écriture par des principes sûrs, et tels que les ont montrés les sieurs Rossignol et Sauvage, et actuellement le sieur Roland, dont les talents sont

(1) Il dirigeait l'école d'écriture fondée par le duc et recevait un traitement. Précédemment un sieur Commet s'était dit pensionné du même duc.

connus pour enseigner, par principes, une écriture correcte et brillante par le moyen des belles capitales, avec l'aisance de lier et de brocher des lignes entières, sans tourner ni quitter la plume, ainsi que la brochée et l'expédiée dans une ligne; d'ailleurs la quantité d'élèves que le sieur Voyon forme tous les jours, et qu'il place dans des cabinets, sont des preuves non équivoques de son talent (1). »

En 1777, le même Voyon exerçait encore sa profession à Orléans; il était toujours pensionné du duc, et il entreprenait, si l'on peut croire ses allégations, « de montrer l'écriture de manière à s'en servir dans les meilleurs cabinets, en six mois de temps, ainsi que l'arithmétique. » Il fallait, du reste, que sa réputation fût véritablement établie, car plusieurs jeunes maîtres écrivains, qui professaient dans ce même temps à Orléans, se recommandaient de la qualité d'élèves de Voyon.

Le sieur Gervais, maître écrivain, arithméticien, archiviste, reçu à l'Académie des maîtres jurés-experts de Paris, les nommés Baudoin, Fyot, Bonneau, Charpigny, Girault, Colkette et bien d'autres, tous écrivains-jurés, font au public orléanais des communications à peu près identiques.

Le sieur Duplessis, ci-devant syndic des maîtres écrivains-jurés, arithméticiens et teneurs de livres de Lyon, privilégié et pensionnaire de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, s'établit cloître Saint-Samson, vers 1779; il professait encore en 1790; car, dans le calendrier historique de cette dernière année, nous trouvons l'indication de son adresse avec celle de sept autres écrivains-jurés et arithméticiens. Il ne néglige rien, dit-il, « pour inspirer à ses élèves le goût de la belle écriture et les former au calcul. Le prix, pour chaque élève de sa séance du soir, est de 6 livres par mois, y compris la lumière et le feu. »

Ces détails, tout minutieux qu'ils sont, ne nous ont pas paru sans intérêt. Nous voulons, par eux, faire voir que de bonne heure il a existé à Orléans, au-dessous de l'enseignement qu'on peut appeler grammatical, et au-dessus de celui des simples

(1) *Affiches de* 1768, p. 176.

écoles de charité, un enseignement intermédiaire, approprié, selon les temps, aux besoins des classes commerciales et industrielles. La ville d'Orléans, en subventionnant une école supérieure, ne fait donc aujourd'hui que suivre des traditions déjà anciennes.

C'est aux ducs d'Orléans, protecteurs nés, dans leur duché, de toutes les œuvres utiles et généreuses, qu'on doit l'établissement d'un cours privilégié d'écriture, d'orthographe et d'arithmétique.

Ce cours, fondé par eux le 1er janvier 1732 et dont ils faisaient les frais, était de deux années. Les distributions de prix y avaient lieu d'une manière solennelle. Il était dirigé en 1790 par Duplessis, précédemment cité, et disparut alors avec bien d'autres institutions.

L'école d'écriture fut rétablie, par le corps municipal, le 11 octobre 1801. Elle était entièrement gratuite, et comme chaque année douze nouveaux élèves étaient à la nomination du maire, son personnel lui valut le surnom d'*Ecole des vingt-quatre*.

M. Dinomé en fut le dernier maître (1).

Voilà, en résumé, ce que nous avons pu recueillir sur les maîtres-écrivains orléanais.

Beaucoup de noms et bien des faits nous ont sans doute échappé. Il suffit d'examiner les nombreux documents qui nous viennent des anciennes écoles des monastères, et surtout de notre ancienne Université de lois, pour admirer d'abord la richesse des formes de l'écriture, la prodigalité des vignettes avec la perfection des écussons armoriés, et pour conclure ensuite qu'il y a eu depuis longtemps au milieu de nous de véritables artistes en l'art calligraphique et même avant la formation en France d'une Académie spéciale d'écrivains. Cette dernière académie a sans doute fait époque et elle a rendu des services; elle a surtout conduit à l'uniformité dans la représentation des lettres et c'est là une condition importante (2).

(1) On lui doit une méthode d'écriture qu'on peut consulter, *Recueil* E, 4421 ou 4468, Bibliothèque d'Orléans.

(2) C'est en 1632 que la Société des maîtres écrivains de Paris se réu-

Il est nécessaire de bien écrire, dit Mercier, dans son *Tableau de Paris*, car une mauvaise écriture ressemble au bredouillement de la parole.

Les réflexions que fait ensuite l'auteur que nous venons de citer ne sont pas sans valeur, et c'est par elles que nous clorons notre travail.

« Dans l'écriture un caractère lisible suffit. Les grands seigneurs, les jolies femmes, les auteurs se piquent de savoir mal peindre; ils ont tort. D'un autre côté, l'importance que les maîtres-écrivains mettent à une belle écriture est plaisante. Un peu de netteté, voilà ce qui convient; c'est perdre son temps que de vouloir émuler Rossignol et Roland. Si ces maîtres ont une belle main, ils n'ont pas, en général, une main rapide : tel clerc de notaire, tel scribe de palais, fait des expéditions qui ont une grâce et une légèreté dont ces experts, avec leur peinture exacte, compassée et froide, n'ont jamais approché.

La fonction la plus importante de ces maîtres jurés-écrivains, ajoute Mercier, c'est qu'ils sont vérificateurs d'écritures contestées en justice; ceci devient sérieux. L'Encyclopédie soutient que cette vérification n'est qu'une science conjecturale ; les écrivains disent qu'il y a des règles fixes et certaines pour convaincre les faussaires. Les experts usent de sortes de loupes dans l'examen ; mais ne faut-il pas autre chose qu'une loupe pour décider dans des cas semblables? Voyez le procès du maréchal de

nit en conférences pour travailler à la correction de l'écriture et fixer les principes de cet art. Deux écrivains, d'un mérite supérieur, Louis Barbedor et Le Bé (celui-ci eut l'honneur d'enseiguer l'écriture à Louis XIV), exécutèrent pour ces conférences, le premier, un alphabet sur les lettres françaises ou rondes; le second, un autre sur les lettres italiennes ou bâtardes. Le Parlement examina les pièces exécutées et décida, par arrêt du 26 février 1633, qu'à l'avenir on ne suivrait point d'autres alphabets, caractères, lettres et formes d'écrire que ceux qui étaient figurés et expliqués dans les deux exemplaires. Ces exemplaires furent gravés, imprimés au nom de la communauté des maîtres écrivains, et répandus dans tout le royaume pour servir de modèle aux particuliers et de règle aux instituteurs. Les originaux durent rester perpétuellemeut déposés au greffe de la Cour.

Richelieu, la confusion et l'ambiguité des rapports. La vie d'un homme dépend donc quelquefois de ces experts-vérificateurs. Ce serait donner un champ trop vaste aux faussaires que de déclarer qu'il n'y a pas de moyens sûrs pour les reconnaître; mais il faut avouer que l'Encyclopédie offre de terribles objections à résoudre et qu'il serait à désirer que l'on consultât tout à la fois et le maître écrivain et l'écrivain philosophe. »

Les idées qu'exposait Mercier à la fin du dernier siècle sont celles qui ont cours aujourd'hui : la loi a fait de nouvelles conditions à l'expertise, et si l'on conserve généralement un culte pour l'écriture méthodique, on s'attache par-dessus tout à en obtenir une simple, commode, très-lisible et très-facilement expédiée.

C'est par les écoles normales, c'est par la juste sévérité des commissions chargées de juger l'aptitude des instituteurs primaires, que se verront continuer les progrès incontestables déjà opérés, et qu'on réalisera enfin, au profit de l'universalité des Français, une véritable écriture nationale qu'appellent les besoins d'une civilisation avancée et ceux d'un commerce et d'une industrie de plus en plus prospères.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. F. Dupuis.

Séance du 16 janvier 1863.

M. Houdas, instituteur primaire à Olivet, vous a adressé une étude sur les *Maîtres-écrivains Orléanais*. Ce mémoire est le fruit de recherches multipliées et consciencieuses. C'est un petit coin du domaine de notre histoire locale, inexploré jusqu'à ce jour, que la nature des études de M. Houdas l'a porté à cultiver. Il a cherché de toute part les matériaux de son travail, dans les manuscrits de notre Bibliothèque publique, aux Archives du dé-

partement et de la ville, chez nos historiens, dans les registres de notre ancienne Université, dans la collection des ordonnances du royaume, dans les traités de diplomatique et de paléographie; il a puisé à vingt autres sources encore et il l'a fait avec discernement.

Il ne s'est pas borné en effet à rechercher, comme son titre pourrait le faire supposer, le nom de quelques-uns des écrivains qui ont illustré l'école calligraphique d'Orléans; il a pris son sujet de plus haut et a commencé par faire des recherches générales sur l'art de l'écriture en France.

Son travail se divise en deux parties bien tranchées, l'art de l'écriture avant et depuis l'invention de l'imprimerie.

Après quelques aperçus rapidement esquissés sur l'enseignement des Druides et sur les changements que dut apporter dans les Gaules la conquête des Romains, sur les écoles qu'ils y établirent, et dont plusieurs devinrent si florissantes, il arrive à l'époque de Charlemagne, dont le génie embrassant tout, organisant tout, s'occupa activement des écoles. Il en installa jusque dans son palais, les surveillait lui-même et donnait un soin particulier à la beauté de l'écriture, si bien que l'écriture de ce siècle en a gardé le nom d'*Ecriture Carlovingienne.*

Théodulphe était alors évêque d'Orléans : ami des lettres, ami de Charlemagne, à ce double titre, il favorisa les écoles de son diocèse, et celles de Sainte-Croix d'Orléans, de Saint-Aignan, de Saint-Euverte, devinrent fameuses; moins toutefois que celles des abbayes voisines, de Micy, de Ferrières et de Fleury-St-Benoît.

Dans les couvents, l'emploi des religieux lettrés était la transcription d'ouvrages des auteurs de l'antiquité ou de traités modernes de théologie et de dialectique. La piété désoccupée des moines rencontrait là une utile distraction.

Ce n'était pas seulement dans les couvents que se trouvaient ces fabriques de manuscrits. Les Universités, ces centres, ces foyers d'instruction, voyaient s'établir autour d'elles, comme un accessoire indispensable, de nombreux écrivains. Les livres écrits à la plume, utiles aux professeurs, nécessaires aux élèves, sor-

taient en foule des mains de ces scribes si multipliés qu'au XIVe siècle l'université de Paris en comptait six mille qui lui étaient attachés.

Ces écrivains faisaient en quelque sorte corps avec les Universités. On comprend en effet l'importance qui s'attachait à ce qu'ils eussent une capacité reconnue, à ce qu'ils offrissent des garanties d'instruction et d'exactitude. La pureté des textes était remise entre leurs mains. Ils étaient donc astreints à des examens, à une surveillance : ils formaient une corporation dans laquelle on n'était admis qu'à la suite d'épreuves. En revanche, ils avaient des droits, des priviléges.

L'existence des écoles d'Orléans et des monastères voisins, celle de son Université avait donc créé nécessairement et faisait prospérer dans notre ville un grand nombre d'écrivains et rendu leur collége florissant.

Les recherches de M. Houdas sur ce point sont pleines d'intérêt. Il fait connaître quels étaient les rapports des écrivains avec l'Université, avec ses docteurs régents, avec les libraires. Il montre leur corporation ayant d'assez puissantes ressources et possédant des chapelles dont les desservants étaient à sa présentation, possédant notamment le grand cimetière de Sainte-Croix, et pouvant à ses frais l'enceindre de murailles et y adjoindre une église.

Cet état prospère dura jusqu'à ce que l'imprimerie, nouvellement découverte, eût établi ses presses à Orléans, c'est-à-dire en 1450, année où Mathieu Vivian vint s'y fixer.

A dater de ce moment, un coup mortel fut porté au corps des écrivains, et leur sort ainsi que leur art entra dans une phase nouvelle.

Ni pour la rapidité de l'exécution, ni pour la correction des textes, ni pour le prix, ils ne purent entrer en concurrence avec les imprimeurs. Toutefois, une partie de leur art subsista longtemps encore : les enlumineurs, les imagiers survécurent aux écrivains; les miniatures, les lettres ornées, les encadrements des pages se faisaient à la main sur les livres imprimés.

Les écrivains, jadis organes de la science, ne furent plus que

des maîtres d'écriture. Mais à ce titre, dans une société où la civilisation, où l'instruction faisaient chaque jour des progrès, où les relations devenaient plus régulières et plus légales, où tout tendait à se classer, à se régulariser, ils furent appelés à jouer un rôle nouveau. Auprès de l'autorité, de l'autorité judiciaire surtout, ils furent chargés de vérifier les écritures contestées. On les réunit en une corporation d'experts jurés-écrivains.

Dans une organisation sociale qui se divisait en corps pourvus de priviléges, leurs relations avec le public furent réglementées, les maîtres reconnus purent seuls tenir classes, et donner des leçons d'écriture, de calcul, de tenue de livres, etc.

Les recherches de M. Houdas sur la corporation des maîtres-écrivains à Orléans, l'ont mis à même encore ici de recueillir de nombreux et curieux détails. Il y trouve la preuve que si le zèle pour l'instruction primaire n'a jamais été aussi ardent et aussi efficace que de nos jours, au moins il n'a été ni étranger, ni indifférent à nos pères.

C'est ainsi qu'en 1732 une école gratuite d'écriture, qui subsista jusqu'à la Révolution, fut fondée par le duc d'Orléans.

Une école gratuite de dessin vint bientôt s'y joindre. N'est-ce pas là le germe de nos établissements d'enseignement primaire supérieur.

Tel est, Messieurs, dans une très-sèche et rapide analyse, le mémoire que vous soumet M. Houdas. Avec une modestie trop grande, il le qualifie de simple ébauche : nous lui rendrons plus de justice. C'est une étude consciencieuse et pleine de faits. Si elle n'offre qu'un intérêt secondaire et de détail, la nature du sujet n'en comportait guère d'autres. Il en faut d'autant plus tenir compte et savoir gré à M. Houdas d'avoir, autant qu'il l'a pu, étendu et généralisé sa matière. C'est ainsi, par exemple, qu'il s'est livré à la description des manuscrits des siècles divers et signalé la différence de l'écriture de ces époques successives : ainsi qu'il fait sentir la dégénérescence de la forme des lettres, à mesure que l'écriture n'est plus seulement une affaire de goût et d'emploi du temps, une occupation de luxe, de

curiosité, de conscience en quelque sorte, mais une spéculation où la rapidité de l'exécution entrait pour une notable partie.

C'est ainsi encore qu'à propos de conférences qui, en 1632, eurent lieu entre les maîtres écrivains de Paris pour travailler à la correction de l'écriture et fixer les principes de leur art, il émet un vœu, que nous aimerions grandement à voir exaucé, celui que la France adopte et conserve une écriture nationale. Il en trouve la possibilité, grâce aux écoles normales, dans un enseignement uniforme.

L'écriture chez nous a depuis longtemps bien dégénéré ; nous ne pensons pas qu'on puisse le nier. Pour s'en convaincre, il suffit, ce nous semble, de comparer les titres et les actes des siècles passés à ceux du siècle dernier et surtout du nôtre, où l'écriture, imitation de celle des Anglais, fort élégante quand elle est formée à main posée, devient, lorsqu'elle est tracée rapidement, confuse et illisible par sa forme lâche et penchée. Que l'on rapproche, dans les collections d'autographes, les lettres des hommes illustres du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècles avec celles des hommes illustres de nos jours, et celles des étrangers, les Anglais exceptés, avec les lettres des Français actuels, et la même différence se fera sentir.

Ce vœu est-il réalisable ? nous l'ignorons. Ce n'est là au total qu'un point à peine indiqué et tout-à-fait accessoire du mémoire de M. Houdas.

Pour en revenir à son travail en lui-même, nous ne pouvons que le féliciter de l'avoir entrepris et de l'avoir traité comme il l'a fait, d'un style toujours clair et toujours pur.

On ne saurait trop encourager un instituteur qui consacre ses instants de loisirs à de telles occupations et qui se délasse de ses pénibles fonctions en se livrant à de pareilles recherches.

PROGRAMME

D'UN PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU CHER.

CONCOURS DE MOISSONNEUSES.

La Société d'Agriculture du Cher, désirant faire connaître aux agriculteurs les services que doivent rendre les Machines à moissonner et donner aux Inventeurs, Constructeurs ou Propriétaires de ces Machines le moyen de les faire apprécier à leur juste valeur, afin d'en propager l'emploi,

Voulant, dans ce but, encourager des entreprises qui prendraient les moissons à façon, ainsi qu'il s'en présente pour le battage des grains,

A voté, dans sa séance du 7 mars 1863, une somme de 800 fr., et de plus deux médailles destinées à cet encouragement, et qui seront réparties ainsi qu'il suit :

500 francs et une médaille d'or à la meilleure Machine, moissonnant, javelant ou distribuant en andains sans le secours de la main de l'homme;

300 francs et une médaille d'argent à la meilleure Machine à moissonner, qui aura coupé, accompagné d'un javeleur ;

En conséquence :

Un Concours est ouvert dans le département du Cher, en 1863, pour toutes les Machines à moissonner, et les primes ci-dessus indiquées seront décernées à celles de ces Machines qui auront accompli le travail dans les meilleures conditions d'économie et de temps.

Les Inventeurs, Constructeurs ou Propriétaires de ces instruments devront faire connaître, avant le 1er juin, au Président de

la Société d'Agriculture du Cher, à Bourges, leur intention de se présenter au Concours.

Ils devront prendre à l'entreprise et moissonner chacun avec une ou plusieurs Machines d'un même système, au moins 60 hectares, dont 2/3 en froment, 1/3 en orge et avoine.

Ils devront à cet effet traiter à façon avec un ou plusieurs propriétaires, de manière à réunir dans leur entreprise des parcelles formant ensemble les superficies indiquées ci-dessus, et ils feront connaître, au Président de la Société d'Agriculture, les localités pour lesquelles ils auront traité.

Au plus tard le 15 septembre 1863, les concurrents feront parvenir à M. le Président de la Société d'Agriculture les certificats dûment légalisés par le Maire, délivrés par les cultivateurs chez lesquels ils auront entrepris des moissons.

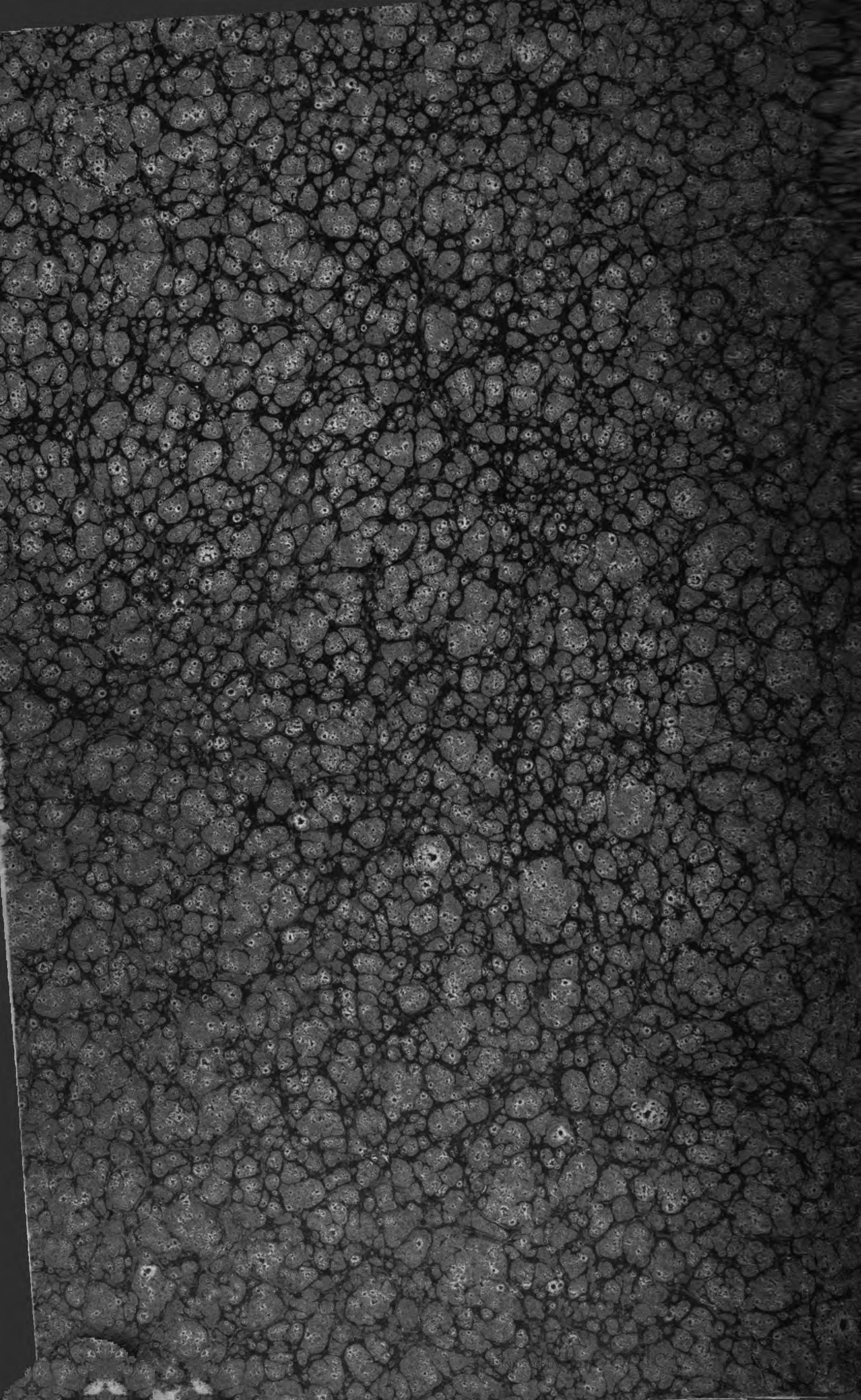
Ces certificats devront indiquer si le travail a été bien fait, mentionner les superficies moissonnées, le prix de façon, les espèces de grain et le temps employé à chaque espèce.

Ces pièces seront soumises à la Commission que M. le Président aura nommée pour suivre l'exécution des travaux entrepris, et qui, au besoin, sera aidée par des sous-commissions nommées par elle et prises parmi tous les cultivateurs du département.



TABLE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1862.






Widener Library
3 2044 100 874 155